

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Travaux d'interconnexion AEP - Tranches 2 à 5

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Coeur de Beauce

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président

RCS / SIRET

200 070 159 00013

Forme juridique EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE).	17b. Volume annuel prélevé compris entre 2 200 m <sup>3</sup> /jour et 2800 m <sup>3</sup> /jour, soit entre 803 000 m <sup>3</sup> /an et 1 022 000 m <sup>3</sup> /an
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances.	22. Pose de 3 825 m <sup>3</sup> de canalisations
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	27a. Forage n°1 d'une profondeur de 80 mètres et forage n°2 d'une profondeur de 76 mètres

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Interconnexion des réseaux d'eau potable de la Communauté de Communes de la Beauce vovéenne par :

- > la mise en place de canalisations sur un linéaire total de 23 300 mètres linéaire (tranches 2 et 3).
- > la réalisation de 2 captages d'eau potable dans la nappe de la Craie.
- > le raccordement à l'unité de traitement existante et à son extension.

Le tracé des canalisations longe les cheminements existants.

Les canalisations seront enfouies à une profondeur comprise entre 0,8 et 1,2 mètres.

## **4.2 Objectifs du projet**

Constat d'une eau trop chargée en nitrates et pesticides.

=> La protection des captages, le traitement des eaux et le développement des adductions collectives devront permettre d'assurer à la population la fourniture d'une eau du robinet de bonne qualité.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Concernant la réalisation des canalisations :

Il est prévu la réalisation de tranchées de réseaux d'une profondeur pouvant atteindre, a priori, 1.5 m de profondeur maximum / terrain naturel actuel.

La pose des canalisations se fera en tranchée ouverte.

Du sable d'apport sera utilisé pour réaliser le lit de pose et l'enrobage des canalisations. Le reste de la tranchée sera remblayée avec les déblais du terrassement.

L'enfouissement des canalisations se fera au niveau des accotements des routes bitumées ou sous les chemins en terre ou enherbés.

En ce qui concerne le compactage des matériaux de remblai de tranchées, le guide technique SETRA/LCPC – remblayage des tranchées sera respecté.

Dans tous les cas, on veillera à ce que les points suivants soient respectés :

- fond de tranchée compacté en deux passes de compacteurs de géométrie appropriée permettant d'assurer la stabilité et la planéité du fond de la tranchée ;
- enrobage de la canalisation par des matériaux comportant peu d'éléments grossiers et non argileux de manière à ne pas offrir d'entraînement hydraulique en cas de remontée de la nappe ;
- recouvrement de la canalisation (matériau d'enrobage) sur une hauteur comprise entre 10 cm minimum et 30 cm maximum.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Afin de mettre en œuvre ce programme, la communauté de communes a pris la compétence production d'eau potable. L'exploitation du réseau a été confiée à la SAUR.

La distribution de l'eau reste de compétence communale jusqu'au 01 janvier 2020 où la compétence reviendra à la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enquête publique "LOI BOUCHARDEAU" - Tranche 1

Dossier d'autorisation concerne la mise en place d'une unité de traitement du fer

> En attente de l'arrêté DUP du forage de Moutiers - Avis favorable

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli****4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeur caractéristiques	Valeur
Mise en place de canalisations de diamètre extérieur de : 100mm de diamètre sur une longueur de 8 500 mètres, 150mm de diamètre sur une longueur de 11 050 mètres, 200mm de diamètre sur une longueur de 200 mètres, 250mm de diamètre sur une longueur de 1100 mètres, 450mm de diamètre sur une longueur de 2450 mètres. > Longueur totale de 23 300 mètres linéaires. Emprise d'environ 10 ha pour la station de traitement existante et son extension Deux forages d'une profondeur maximale de 80 mètres	

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Le projet d'interconnexion en eau potable concerne le périmètre de la Communauté de Communes de la Beauce vovéenne, située dans le département d'Eure-et-Loir, en région Centre-Val de Loire.

Les forages d'essai ont été réalisés sur le site de la carrière SMBP de Prasville, au lieu-dit « le Moulin de Pierre », dans un secteur remis en état après exploitation.

Forage X L93 (m) Y L93 (m) Réf. Cadastrale  
F1 605 186 6 799 690 ZB n°19  
F2 605 244 6 799 846 ZB n°19

La station de traitement existante qui sera agrandie est située sur la commune de Moutiers en Beauce, parcelles 18, 38, 39, à proximité de la route départementale 132.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

**Communes traversées :**

Tranche 2 : Prasville et Ymonville.

Tranche 3 : Beauvilliers, Boisville la St Père, Fains la Folie, Louville la Chenard, Moutiers en Beauce, Villeau, Reclainville et Voves

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Un schéma d'alimentation comprenant 5 tranches a été réalisé par a DDAF de l'Eure et Loir.

La première tranche est actuellement achevée. Dans la continuité et en cohérence avec cette dernière, la communauté de communes souhaite réaliser les tranches 2 et 3 de ce schéma d'interconnexion.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol :

- Accotements de voirie,
- Chemins en terre ou enherbés,
- Carrière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

RNU sur les communes de Fains la Folie, Louville la Chenard, Prasville et Villevau

Carte communale sur les communes de Moutiers en Beauce et Réclainville : Zone N et U (en traversée d'Epincy)

PLU :	Beauvilliers	Boisville la St Père	Voves	Ymonville
Règlement applicable à la zone :	Zone A	Zone A	Zone A et U	Zone A
Date d'approbation :	16/05/2013	Arrêté le 25/06/2012	29/01/2009	06/09/2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 N°240001104 - PELOUSES D'YMONVILLE
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Eure et Loir Arrêté Préfectoral n °2015027-0012 (TGV Atlantique et RN154 Sud)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?				
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux du système aquifère de la nappe de Beauce et du Cénomanien définie par l'Arrêté N°2006-272-3 du 29 septembre 2006 ZRE au titre des bassins superficiels et des eaux souterraines (classement à partir du sol)	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ouvrage de Prasville N°BSS 02917X0101 Ouvrage de Moutiers en Beauce N°BSS 02918X0088	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tranches 2 et 5 sont inclus dans la ZPS FR 2410002 "Beauce et vallée de la Conie" Tranches 2 et 5 interceptent la ZSC FR 2400553 "Vallée de la Loir et ses affluents aux environs de Châteaudun"	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : Moulin à vent à Ouarville Ancien camp d'internement de Voves Eglise Saint-Jean à Villeau Moulin à vent à Ymonville Eglise de la Folie-Herbault à Fains-la-Folie	Eglise Saint-Martin à Beauvilliers Château de Reverseaux à Rouvray-St-Florentin Motte castrale à Prasville Moulin à vent de Chesnay à Moutiers Château de Cambray à Germignonville

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AEP Débits d'exploitation optimaux limités au regard des contraintes de rabattement : F1 à 70 m3/h et F2 à 50 ou 60 m3/h en simultané
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'existe aucun cours d'eau temporaire sur le secteur des 2 forages et le niveau de la nappe de Beauce se situe à environ 22 m sous le niveau du sol. Les pompages sollicitent la nappe de la Craie et non celle de Beauce. Le rabattement induit par les captages sur la nappe de Beauce sera inexistant.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus du creusement des tranchés seront réutilisés pour le remblaiement. Sauf en bord de routes où l'utilisation de remblais "noble" est obligatoire. L'excédent de terre sera envoyé dans la carrière (répond aux obligations de comblement et de remise en état)
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En bord de route, les remblais seront réalisés avec des matériaux d'apport insensibles à l'eau.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entrainer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Perturbation ponctuelle et localisée lors du creusement des tranchés Étude des sensibilités écologiques : stratégie d'évitement des accotements et habitats naturels connexes présentant un intérêt pour la faune et la flore. Enfouissement des canalisations au centre des chemins. Précautions en phase travaux pour éviter la propagation d'espèces envahissantes. La nature du projet ne remet pas en cause les continuités écologiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa "Retrait gonflement des argiles" : Faible à nul Aléa "Remontée de nappe dans les sédiments" : Moyen à très élevé
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Filière de traitement biologique Dispositif de suivi de la qualité de l'eau
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Télésurveillance : le fonctionnement coordonné de la station et des pompages est entièrement automatisé (gestion des pompages, des cycles de filtration, de lavage).
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Cf Rapport en annexe 2

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments communiqués ci-avant le projet n'est pas à risque pour l'environnement que ce soit en phase d'exécution ou d'exploitation.

Il devrait donc être dispensé d'une étude d'impact.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

JANVILLE

le,

22 FEVRIER 2017

Le Président

Signature



Jean-Louis Baudron

*Communauté de Communes Cœur de Beauce*



Cœur de Beauce  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## **ANALYSE DES IMPACTS**

## **Travaux d'interconnexion AEP**



## Grille de Révision

	Commentaire	Réalisé par, Le	Vérifié par, Le	Approuvé par, Le
01	ANALYSE DES IMPACTS RAPPORT MINUTE – PARTIES 1 ET 2	ALA 27/10/2016		
02	ANALYSE DES IMPACTS	ALA 02/11/2016	PATRICK 01/12/17	
03	ANALYSE DES IMPACTS	ALA 30/01/2017	FABRICE BUSSON 10/02/17	

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DE PROJET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1.1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b></li> <li><b>1.2. HISTORIQUE ET OBJECTIF DU PROJET</b></li> <li><b>1.3. DESCRIPTION DU PROJET</b></li> <li><b>1.4. LOCALISATION DU PROJET</b></li> <li><b>1.5. ARTICLE R122-3 MODIFIÉ PAR DÉCRET N°2016-1110 DU 11 AOUT 2016 - RUBRIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1.5.1. Longueur et diamètre des canalisations AEP</b></li> <li><b>1.5.2. Crédit de deux captages d'eau prélevé à Prasville</b></li> <li><b>1.5.2.1. DEBIT ACTUEL</b></li> <li><b>1.5.2.2. DEBIT RECHERCHE</b></li> <li><b>1.5.3. Extension de l'unité de traitement existante</b></li> <li><b>1.5.3.1. FILIÈRE DE TRAITEMENT CHOISIE</b></li> <li><b>1.5.3.2. LISTE DES PROCÉDÉS ET PRODUITS UTILISÉS</b></li> </ul> </li> <li><b>1.6. TRANCHE 1 - DESCRIPTION DES OUVRIERAGES REALISÉES ET DE LEUR EXPLOITATION</b></li> <li><b>1.7. DESCRIPTION DES TRANCHES À REALISER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1.7.1. Tranche 2 - Stade PRO</b></li> <li><b>1.7.2. Tranche 3 - Stade AWP</b></li> </ul> </li> <li><b>1.8. DESCRIPTION DES TRANCHES SUIVANTES - SCHEMA DE PRINCIPE</b></li> <li><b>1.9. DESCRIPTION DE LA PHASE TRAVAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1.9.1. Phasage des travaux</b></li> <li><b>1.9.2. Description de la phase de chantier</b></li> <li><b>1.9.3. Dispositions environnementales en phase chantier</b></li> </ul> </li> <li><b>1.10. COÛT PREDISONNEL DU PROJET - TRANCHES 2 ET 3</b></li> </ul>	<b>2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MILIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE</b></li> <li><b>2.2. MILIEU PHYSIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.2.1. Contexte climatique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.2.1.1. PRÉCIPITATIONS</b></li> <li><b>2.2.1.2. TEMPÉRATURES</b></li> <li><b>2.2.1.3. ENSOUEILLEMENT</b></li> <li><b>2.2.1.4. EAU DISPONIBLE POUR L'ÉCOULEMENT ET LA RECHARGE DES NAPPES POUR L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2015-2016</b></li> </ul> </li> <li><b>2.2.2. Topographie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.2.2.1. Contexte géologique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.2.2.1.1. FORMATIONS AFFLEURANTES</b></li> <li><b>2.2.2.1.2. RECONNAISSANCE LITHOLOGIQUE DU FORAGE D'ESSAI</b></li> </ul> </li> <li><b>2.2.2.4. Zone de répartition des nappes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.2.2.4.1. ZONE DE REPARTITION DES EAUX EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE</b></li> <li><b>2.2.2.4.2. ZONE DE REPARTITION EN EAU POTABLE (AEP)</b></li> <li><b>2.2.2.4.3. CAPTAGES D'AUMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)</b></li> <li><b>2.2.2.4.4. PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b></li> <li><b>2.2.2.4.5. QUALITE DES EAUX SOULÉTRAINES</b></li> </ul> </li> <li><b>2.2.2.5. Eau de surface et milieux aquatiques</b></li> <li><b>2.2.2.6. Outil de planification et de gestion de l'eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.2.2.6.1. LES SCHEMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SGAE)</b></li> <li><b>2.2.2.6.2. SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SGAE)</b></li> </ul> </li> </ul> </li> <li><b>2.3. OCCUPATION DU SOL ET PAYSAGE</b></li> <li><b>2.4. PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.4.1. Patrimoine archéologique</b></li> <li><b>2.4.2. Monuments historiques</b></li> </ul> </li> </ul> </li></ul>	<b>ANALYSE DES IMPACTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5. MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.1. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURELS PROTÉGÉS OU REMARQUABLES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.1.1. ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZMEFF)</b></li> <li><b>2.5.1.2. SITE DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS</b></li> <li><b>2.5.1.3. RESEAU NATURA 2000</b></li> </ul> </li> <li><b>2.5.2. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SCHEMA RÉGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRC)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.2.1. SOUS-TRAME DES MILIEUX BOISES</b></li> <li><b>2.5.2.2. SOUS-TRAME PRIORITAIRE DES PELOUSES ET LISIÈRES SECHES SUR SOLS CALCAIRESS</b></li> <li><b>2.5.2.3. SOUS-TRAME PRIORITAIRE DES PELOUSES ET LANDES SECHES A HUMIDES SUR SOLS ACIDES</b></li> <li><b>2.5.2.4. SOUS-TRAME PRIORITAIRE DES MILIEUX HUMIDES, DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX PRARIAS</b></li> <li><b>2.5.2.5. SOUS-TRAME PRIORITAIRE DES BOUCAGES ET AUTRES STRUCTURES URGENEUSES LINÉAIRES</b></li> <li><b>2.5.2.6. SOUS-TRAME DES ESPÈCES CULTIVES</b></li> </ul> </li> <li><b>2.5.3. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONES A DOMINANTE HUMIDE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.3.1. LES ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDE</b></li> <li><b>2.5.3.2. SECTEURS A FORTE PROBABILITE DE PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES DU SAGE NAPPE DE BEAUCÉ</b></li> </ul> </li> <li><b>2.5.4. BIOEVALUATION DE LA FLORE ET DES HABITATS NATURELS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.4.1. HABITATS NATURELS ET DIVERSITE FLORISTIQUE</b></li> <li><b>2.5.4.2. Bioévaluation de la faune</b></li> <li><b>2.5.5. ENTOMOFAUNE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.5.1. HERPETOFAUNE</b></li> <li><b>2.5.5.2. AVIFAUNE</b></li> <li><b>2.5.5.3. MAMMALIA/FAUNE TERRESTRE</b></li> <li><b>2.5.5.4. Méthodologie pour la hiérarchisation des enjeux écologiques</b></li> </ul> </li> <li><b>2.5.6. BIOEVALUATION DE L'ACCOLEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.6.1. Sensibilités écologiques</b></li> <li><b>2.5.6.2. Choix de l'accotement</b></li> </ul> </li> <li><b>2.5.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES (TRANCHES 2 ET 3)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.7.1. PRISE EN COMPTE DES TRONÇONS TR3.1 ET TR3.5 DANS LA STRATÉGIE D'ÉVITEMENT</b></li> <li><b>2.5.8. Conclusion</b></li> </ul> </li> </ul> </li> <li><b>2.6. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET RESSOURCE EN EAU NÉCESSAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.6.1. Population</b></li> <li><b>2.6.2. Evaluation des besoins en eau</b></li> <li><b>2.6.3. Ressources disponibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.6.4. Bilan des besoins</b></li> <li><b>2.6.5. Calcul du rabattement induit par les forages</b></li> </ul> </li> </ul> </li> <li><b>2.7. COMMODITÉ DU VOIRINAGE, HYGIENE, SANTE, SALUBRITÉ PUBLIQUE ET RISQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.7.1. Vulnérabilités liées aux infrastructures de transport</b></li> <li><b>2.7.2. Ambiance sonore</b></li> <li><b>2.7.3. Qualité de l'air</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.7.4. Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.7.4.1. Risques liés aux inondations</b></li> <li><b>2.7.4.2. Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique</b></li> <li><b>2.7.4.3. Risque sismique</b></li> <li><b>2.7.4.4. Risques liés aux retrait-gonflement des argiles</b></li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> <li><b>2.8. INTERRELATION ENTRE THÉMATIQUES</b></li> <li><b>2.9. SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS AU COURS DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL</b></li> <li><b>3. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>3.1. STRATÉGIE D'ÉVITEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>3.2. EFFETS EN PHASE TRAVAUX ET MESURES</b></li> <li><b>3.3. EFFETS EN PHASE EXPLOITATION ET MESURES</b></li> <li><b>3.4. SYNTHÈSE DES MESURES</b></li> <li><b>3.5. DESCRIPTION DES MESURES ET SUIVIS POUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>3.5.1. Mesures d'évitement et de réduction</b></li> <li><b>3.5.2. Suivi et bilan post-travaux</b></li> </ul> </li> </ul> </li> <li><b>3.6. COÛTS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES</b></li> </ul> </li> <li><b>4. MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION</b></li> </ul> </li></ul>
--	--	---

## ANALYSE DES IMPACTS

4.1. EN PHASE TRAVAUX	102
4.2. EN PHASE D'EXPLOITATION	102
4.2.1. Dépositif de suivi de la qualité de l'eau	102
4.2.2. Télé surveillance	102
<b>5. EFFETS CUMULS AVEC LES PROJETS CONNUS</b>	<b>103</b>
5.1. PRÉSENTATION DES PROJETS CONNUS	103
5.2. APPRECIATION DES EFFETS CUMULES DES TROIS PROJETS CONNUS AVEC LE PROJET D'INTERCONNEXION AEP	103
<b>6. VULNERABILITÉ DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>105</b>
6.1. LE CLIMAT FUTUR EN FRANCE (RAPPORT JOUZEL 2014)	105
6.2. PROJECTIONS CLIMATIQUES	106
6.3. VULNERABILITÉ DU PROJET	107
<b>7. SCENARIO DE RÉFÉRENCE ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET</b>	<b>108</b>
7.1. SCENARIO DE RÉFÉRENCE	108
7.1.1. Evolution des consommations d'eau des ménages	108
7.1.2. Évolutions socio-économiques	109
7.1.3. Les programmes et documents d'orientation	109
7.1.4. Évolutions environnementales	109
7.2. OPTION DE RÉFÉRENCE	112
7.3. SOLUTIONS ÉTUDEES	112
7.4. CHOIX DU TRACE DES CANALISATIONS	112
7.5. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS DANS LA CONCEPTION DU PROJET	113
7.5.1. Choix de création de 2 nouveaux forages	113
7.5.2. Choix des accotements pour l'enfoncement des canalisations	113
<b>8. COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES ET SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE</b>	<b>114</b>
8.1. ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISMES OPPOSABLES	114
8.1.1. SCOT	114
8.1.2. Documents d'urbanisme communautaire	114
8.2. ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	114
8.2.1. SDAGE Loire Bretagne	114
8.2.2. Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	114
8.2.3. SAGE Loir	114
8.2.4. Sage Nappe de Beauce	114
8.2.5. Schéma régional du climat, de l'eau et de l'énergie	114
8.2.6. Orientations pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - SRCE	115
<b>9. PRÉSENTATION DES MÉTHODES UTILISÉES ET DIFFICULTÉS EVENTUELLES</b>	<b>116</b>
9.1. POUR LE MILIEU PHYSIQUE	116
9.2. POUR LE MILIEU NATUREL	116
9.3. POUR LE PAYSAGE	116
9.4. POUR LE MILIEU HUMAIN	116
9.5. POUR LES COMMUNITÉS DU VOISINAGE	116
9.6. POUR LES COMMUNITÉS DU VOISINAGE	117
9.6. RECONNAISSANCES DE TERRAIN	117
<b>10. AUTEURS DES ÉTUDES</b>	<b>118</b>
11. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	119

## 12. ANNEXE - ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE LA FLORE ET DES HABITATS NATURELS

120

## TABLEAUX

TABL. 1 COMMUNES CONCERNÉES PAR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION AU RÉSEAU AEP	7
TABL. 2 LOCALISATION DES DEUX FORAGES DE RECONNAISSANCE	7
TABL. 3 ANNEXE - TABLEAU DES RUBRIQUES	9
TABL. 4 LONGUEUR ET DIMENSION DES CANALISATIONS	9
TABL. 5 LISTE DES PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET PRODUITS UTILISÉS	12
TABL. 6 LISTE DES OUVRAGES AEP - SOURCE SITE INFOTERRE DU BRGM	30
TABL. 7 INVENTAIRE DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES	33
TABL. 8 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES PERTURBATIONS PAR COURS D'EAU/BASSIN (FDPPMA 28, 2002)	36
TABL. 9 LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES VS-A-VIS DES FUTURES CANALISATIONS	42
TABL. 10 SITES NATURELS PROTÉGÉS OU REMARQUABLES	44
TABL. 11 LISTE DES ZREIFF	44
TABL. 12 SITES NATURA 2000	47
TABL. 13 ZP8 FR 2410002 - HABITATS NATURELS	49
TABL. 14 ZP8 FR 2410053 - HABITATS NATURELS	51
TABL. 15 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE SUR LES COMMUNES CONCERNÉES	51
TABL. 16 ÉVALUATION DES BESOINS EN EAU - DONNÉES BIE	77
TABL. 17 RABATTEMENTS OBSERVÉS EN POMPAGE SUR LE FORAGE FEI-EN-2014 AU DÉBIT DE 70 M³/H	78
TABL. 18 CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES	79
TABL. 19 LES COMMUNES FACE AUX RISQUES «PRIMNET»	82
TABL. 20 CITATION DE LA SENSIBILITE	87
TABL. 21 SYNTHÈSE DES EAUX IDENTIFIÉES LORS DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL	87
TABL. 22 SYNTHÈSE DES EFFETS ET DES MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION	91
TABL. 23 SYNTHÈSE DES EFFETS ET MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION	91
TABL. 24 ANALYSE DES EFFETS CUMULS ENTRE LES PROJETS CONNUX ET LE PROJET D'INTERCONNEXION AEP	103
TABL. 25 RISQUES ET IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA RESSOURCE EN EAU	107
TABL. 26 LIENS ENTRE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SERVICES D'EAU POTABLE	107
TABL. 27 CRITERES PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION DU PROJET	112
TABL. 28 CRITERES DES AVANTAGES/INCONVENIENTS DES DEUX SOLUTIONS	112
TABL. 29 COMPATIBILITE AVEC LES PLU	114
TABL. 30 BUREAUX D'ÉTUDES AYANT PARTICIPE AU DOSSIER	114
	115

## FIGURES

FIG. 1 CARTE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCHE (CCCB)	6
FIG. 2 PRINCIPE D'INTERVENTION POUR LE PASSAGE DES CANALISATIONS	7
FIG. 3 LOCALISATION DES 2 FORAGES	8
FIG. 4. LOCALISATION DES 2 FORAGES - DÉCOUPAGE EN TRANCHES	8
FIG. 5. DESCRIPTION SCHÉMATIQUE DE LA FUJIÈRE DE TRAITEMENT	10
FIG. 6. PHASAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX	12
FIG. 7. SCHEMA D'ORGANISATION TYPE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION	20
FIG. 8. BIEN GLOBAL DE SUIVI HYDROLIQUE AOUT 2016 - NETTOYAGE	24
FIG. 9. ZONE DE REPARTITION DES EAUX (SOURCE DREAL CENTRE - SEB - DÉCEMBRE 2010)	28
FIG. 10. DEFINITION DU NIVEAU PIEZOMETRIQUE DE BERCHÈRES (LES PIERRES (02912X002) (SOURCE ADES) ET MESURES SUR LE SITE DES FORAGES FEI ET FEI PRASVILLE (SOURCE CD28 - TELOSA))	29
FIG. 11. EXTRAIT DE LA CARTE DE LA QUATE DE L'EAU	29
FIG. 12. PIEZOMETRIQUE DE LA NAPPE DE LA CRAIE (SOURCE FEI)	29
FIG. 13. LONG VALEUE FORAGE DE MONTIER N°22 (NAPPE INFOTERRE - BRGM)	30
FIG. 14. CAPAGES ET OUVRAGES DE PRASVILLE ET DE MOUTIERS AVEC LEURS PERIMETRES DE PROTECTION	31
FIG. 15. RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE BANTAIRES DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE	35
FIG. 16. EXTRAIT DE LA CARTE DE LA QUATE DE L'EAU	36
FIG. 17. PORTEE JURIDIQUE DU BAAGE - NAPPE DE BEAUCHE	36
FIG. 18. PERIMETRE ET REBEAU HYDROGRAPHIQUE - NAPPE DE BEAUCHE	38
FIG. 19. PERIMETRE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE - NAPPE DE BEAUCHE	39
FIG. 20. LOCALISATION DE LA ZONE VS-A-VIS DU PROJET	45
FIG. 21. ZOOM - LOCALISATION DE LA ZONE VS-A-VIS DU PROJET	47
FIG. 22. BASINS DE VIE DE LA ZONE CENTRE - SRCE	54
FIG. 23. SOUS-TRAME DES MILIEUX BOISÉS, SRCE	54
FIG. 24. SOUS-TRAME DES PELOUSES ET LISIÈRES SECHEES SUR SOLS CALCAIRES - SRCE	55
FIG. 25. SOUS-TRAME DES PELOUSES ET LISIÈRES SECHEES SUR SOLS ACIDES - SRCE	55

ANALYSE DES IMPACTS

FIG. 26.	SOLS - TRAME DES MILIEUX HUMIDES. DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX PRAIRIAUX - SRCE	56
FIG. 27.	SOLS - TRAME DES BOUCAGES ET AUTRES STRUCTURES LIGNEUSES LINÉAIRES - SRCE	56
FIG. 28.	SOLS - TRAME DES ESICES CULTIVÉS - SRCE	57
FIG. 29.	MILIEUX POTENTIELLEMENT THUMES DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE	58
FIG. 30.	BECTEURS A FORTE PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES - SAGE NAPPE DE BEAUCE	58
FIG. 31.	IMPACT D'UN CAPTAGE PAR FORAGE SUR LA FORME DE LA NAPPE	78
FIG. 32.	CARTOGRAPHIE EN LIGNE DU CLASSEMENT SONORE 2015 - CARTELIE	79
FIG. 33.	AMÉNAGEMENT DES RN154 ET RN12 - TRACÉ DE RÉFÉRENCE	80
FIG. 34.	PPE DEURE ET LOIR	81
FIG. 35.	REMONTÉE DE NAPPES	82
FIG. 36.	ZONAGE BISNIQUE DE LA FRANCE	83
FIG. 37.	SCHÉMATISATION DE L'INSTRUMENTATION	102
FIG. 38.	RECONSTITUTION DES TEMPÉRATURES DE L'ATMOSPHÈRE NORD - METEO-FRANCE	105
FIG. 39.	ECART A LA RÉFÉRENCE 1976-2005 DU NOMBRE DE JOURS DE VAGUES DE CHALEUR AUX HORIZONS 2021-2050	105
FIG. 40.	ET 2071-2100 - MEDDE	105
FIG. 41.	TEMPÉRATURE MOYENNE À L'HORIZON +20 A 30 ANS	105
FIG. 42.	AMPLITUDE THERMIQUE À L'HORIZON +20 A 30 ANS	105
FIG. 43.	COURB. DE PRÉCIPITATION À L'HORIZON +20 A 30 ANS	105
	PERIODE DE SECHEURSE À L'HORIZON +20 A 30 ANS	105

## 1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DE PROJET

### 1.1. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes de la Beauche voyenne (CCBV) est située dans le département d'Eure-et-Loir, en région Centre-Val de Loire.

Les communes membres étaient en 2015 au nombre de 22 : Allonne, Baignolet, Beauvilliers, Boisville la St Père, Boncé, Fains la Folie, Germignyville, Louville la Chenard, Montainville, Moutiers en Beauche, Quarnville, Pazy, Prasville, Reclembert, Rouray St Florentin, Thérouville, Vabon, Villars, Villevau, Voves, Villeneuve St Nicolas et Ymonville.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, certaines communes ont fusionné afin de créer des communes nouvelles :

- Commune de Eole en Beauche : fruit de la fusion entre Germignyville, Rouvray-Saint-Florentin, Villeneuve-Saint-Nicolas et Voves
- Commune de Theuville : regroupement des communes de Theuville et Pazy.

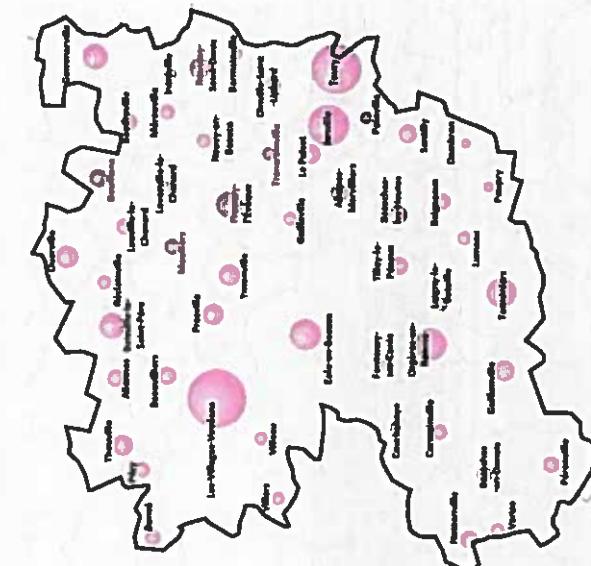


Fig. 1. Carte des communes de la Communauté de Communes Coeur de Beauche (CCCB)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de la loi Notre et du schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure et Loir, les Communautés de Communes de la Beauche de Jamville, de la Beauche d'Orgères et de la Beauche Voyenne fusionnent pour former une seule entité : la Communauté de Communes Coeur de Beauche (CCCB).

### 1.2. HISTORIQUE ET OBJECTIF DU PROJET

Depuis plusieurs années, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE BEAUCHE (CCCB) a entamé une réflexion sur l'alimentation en eau de ses communes membres. L'alimentation en eau potable est quasi-exclusivement organisée autour de captages communautaires qui desservent des réservoirs sur tour. Le constat est qu'une grande majorité de communes distribuent une eau trop chargée en nitrates et pesticides.

Le principe général est de substituer aux forages historiques des différentes communes une adduction en eau traitée depuis un nombre restreint de forages productifs et correctement protégés.

La protection des captages, le traitement des eaux et le développement des adductions collectives devront permettre d'assurer à la population de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE BEAUCHE la fourniture d'une eau du robinet de bonne qualité.

Un schéma d'alimentation a été réalisé par a DDAF de l'Eure et Loir.

Une première tranche, terminée en 2014, a permis de créer deux forages, une station de traitement et l'alimentation des réservoirs de Voves, Beauvilliers, Boisville la Saint Père, Prasville et Mouliens en Beauche. La capacité de production de la tranche 1 ne permet pas d'alimenter Prasville de façon permanente, la commune utilise donc encore son captage et peut utiliser l'eau de la communauté de communes pour du secours ou de la dilution mais les fortes chaleurs de l'été 2015 ont montré qu'il n'est pas possible d'alimenter Prasville en permanence.

Les tranches 2 et 3 ont été programmées pour renforcer la production et poursuivre l'interconnexion AEP. C'est l'objet de cette étude.

De manière à assurer le caractère global de l'évaluation des impacts, cette étude porte sur l'ensemble des travaux d'interconnexion en eau potable à réaliser.

### 1.3. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de la Communauté de Commune Coeur de Beauce (CCCB) consiste en :

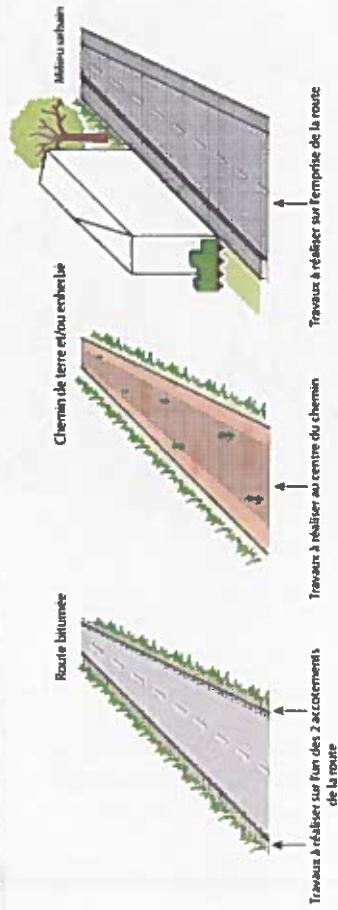
- ✓ la réalisation de 2 captages,
- ✓ le raccordement aux unités de traitement et de surpression existantes,
- ✓ l'implantation d'un réseau de canalisation d'eau sur plus de 83 km (tranche 1 comprise),
- ✓ la réfection définitive des routes bitumées et accotements.

Les travaux consistent en la réalisation des tranchées et la pose des réseaux AEP (Adduction d'Eau Potable).

L'enfouissement des canalisations se fera au niveau des accotements des routes bitumées ou sous les chemins en terre ou enherbés. L'emprise des ouvrages projetés est moyenne de réseaux divers existants, de carrières, de murs et de murets de limites de propriétés, et ponctuellement de bâtiments d'habitations existantes.

Les canalisations seront enfoncées à une profondeur comprise entre 0,8 et 1,2 mètre.

Les schémas ci-après, montrent les configurations possibles pour le passage des canalisations. Les hachures délimitent ainsi les solutions envisagées.



*Fig. 2. Principe d'intervention pour le passage des canalisations*

### 1.4. LOCALISATION DU PROJET

Tabl. 1 Communes concernées par les travaux d'interconnexion au réseau AEP

Tranches	Communes concernées	Travaux d'interconnection en eau potable
Tranche 2	Prasville Ymonville	2 forages Agrandissement de la station de traitement Canalisation : 3 500 m <sup>3</sup> de 100mm + 100 m <sup>3</sup> de 250mm + 200 m <sup>3</sup> de 200mm
	Louville-la-Chenard Mouliens-en-Beauce Réclainville Boisville-la-Saint-Père Beaufvilliers	Canalisation : 5 000 m <sup>3</sup> en 100mm Canalisation : 2 450 m <sup>3</sup> en 150mm Canalisation : 11 050 m <sup>3</sup> en 150mm
Tranche 3	Voves Fains la Folie Bourg Villeau (hameau de Tillieu)	
	Roussy St Florentin Montainville Villeneuve-St-Nicolas Villeau Ouest Villiers Montainville Boncé	Canalisation : 10 600 m <sup>3</sup> en 100 mm Canalisation : 5 200 m <sup>3</sup> en 100mm Canalisation : 5 650 m <sup>3</sup> en 80 mm
Tranche 4	Voves Vabon Ymonville Fains-la-Folie Baignollet	Canalisation : 8 400 m <sup>3</sup> en 100mm Canalisation : 7 200 m <sup>3</sup> en 100mm
Tranche 5		

Les coordonnées des forages sont précisées dans le tableau suivant :

Tabl. 2 Localisation des deux forages de reconnaissance

Forage n°	X Lambert 93 (m)	Y Lambert 93 (m)	Z NGF	Réf. Cadastrale	Commune
F1	605 186	6 798 690	142	2B n°19	Prasville
F2	605 244	6 798 646	142	2B n°19	Prasville

ANALYSE DES IMPACTS

Communauté de Communes de la Beauce Voyenne  
Travaux d'interconnexion en eau potable  
Découpage des Tranches

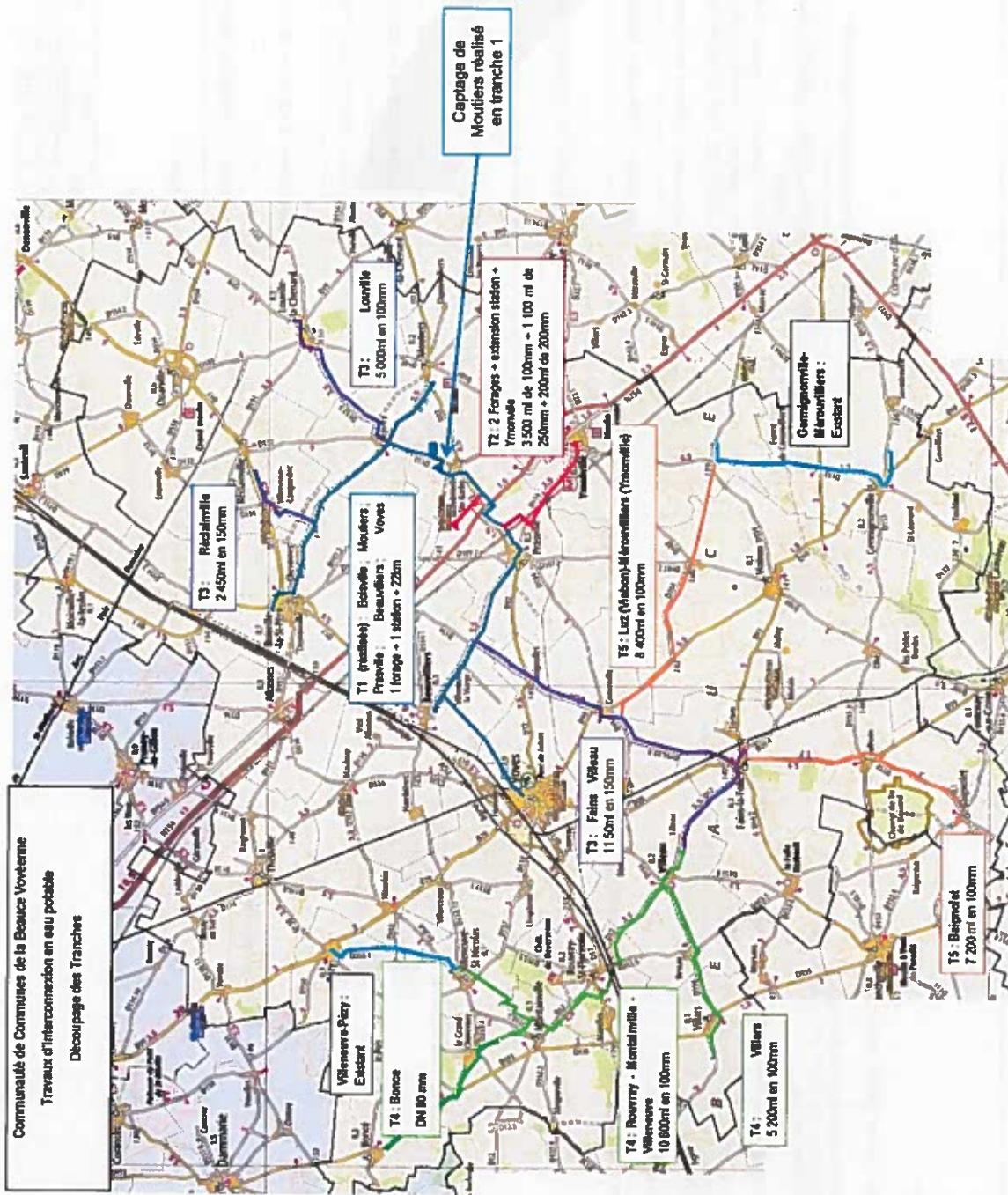


Fig. 3. Localisation des travaux d'interconnexion en eau potable – Découpage en tranches

## 1.5. ARTICLE R122-3 MODIFIÉ PAR DÉCRET N°2016-1110 DU 11 AOUT 2016 - RUBRIQUES CONCERNÉES PAR LE PROJET

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
	Milleux aquatiques, Bioriaux et marines	
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (elles qui délivrent à capter ou à recharger et supérieure ou égale 10 millions de mètres cubes).	Dispositifs de captage ou de recharge artificielle des eaux souterraines lorsque le volume atteint d'eaux à capter ou à recharger est supérieur ou égale 10 millions de mètres cubes.	a) Dispositifs de recharge artificielle des eaux souterraines (non mentionnés dans la colonne précédente). b) Dispositif de capture des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'alimentation des sauts. c) Dispositif de capture des eaux souterraines en nappe d'enfoncement <une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m <sup>3</sup> /heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau>; lorsque le débit du cours d'eau en période d'étiage résulte pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle. Toutefois, on ce qui concerne la Seine, la Loire, la Marne et l'Orne, le seuil à utiliser est une capacité de prélevement supérieure à 60 m <sup>3</sup> /heure. d) Dispositif de capture des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'alimentation des sauts, lorsque la capacité totale est supérieure ou égale à 8 m <sup>3</sup> /heure. Concession d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement sur la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m <sup>3</sup> .
22. Installation d'équidistance sur de longues distances.	Fossés et tranchées	

### 1.5.1. Longueur et diamètre des canalisations AEP

Tranches	Canalisations	Unitaire	Diamètre <sup>1</sup>	m <sup>2</sup>
Tranche 2	3 500 mètres linéaire de 100 mm de section	3500	0,115	402,5
	1 100 mètres linéaire de 250 mm de section	1100	0,265	291,5
	200 mètres linéaire de 200 mm de section	200	0,215	43
Tranche 3	5 000 mètres linéaire en 100 mm de section	5000	0,115	575
	2 450 mètres linéaire en 450 mm de section	2450	0,165	404,25
	11 050 mètres linéaire en 150 mm de section	11050	0,165	1823,25
Tranche 4	10 600 mètres linéaire en 100 mm de section	10600	0,115	1219
	5 200 mètres linéaire en 100 mm de section	5200	0,115	598
	5 650 mètres linéaire en 80 mm de section	5650	0,095	536,75
Tranche 5	8 400 mètres linéaire en 100 mm de section	8400	0,115	966
	7 200 mètres linéaire en 100 mm de section	7200	0,115	828
	<b>TOTAL Tranches 2 à 5</b>	<b>60 350 m</b>		<b>7 687,25 m<sup>2</sup></b>

Tabl. 4 Longueur et dimension des canalisations

- a) Fossés pour l'exploitation de mines.
   
b) Overture de travaux de forage pour l'exploration ou l'exploitation de gisements géothermiques, à l'exception des gisements de minéral importants.
   
c) Overture de travaux de forage ou sondage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquides ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle, à l'exception des ouvertures de travaux de puits de contrôle.
   
d) Overture de travaux de forage ou sondage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquides ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle, à l'exception des ouvertures de travaux de puits de contrôle.
   
e) Overture de travaux d'exploration de mines, par forages, tranchées ou autres formes de campagne de forages, à l'exception des forages de moins de 100 mètres de profondeur sous forme de campagne de forages.
   
f) Autres forages en profondeur.

Tabl. 3 Annexe – Tableau des rubriques

En gras, les rubriques concernées par le projet qui est donc soumis au regard de la nouvelle réglementation à un examen au cas par cas.

### 1.5.2. Cr éation de deux captages d'eau potable à Prasville

Les forages d'essai ont été réalisés sur le site de la carrière SMPBP de Prasville, au lieu-dit « le Moulin de Pierre », dans un secteur rennis en état après exploitation.

#### 1.5.2.1. DEBIT ACTUEL

A l'heure actuelle, la seule ressource disponible est le captage de Moutiers (F3) qui a été créé lors de la tranchée 1. Son débit est de  $70 \text{ m}^3/\text{h}$ .

#### 1.5.2.2. DEBIT RECHERCHE

Le débit d'exploitation devra être compris entre 50 et  $70 \text{ m}^3/\text{h}$ . Dans cette optique, le dimensionnement des forages a été défini sur base d'une production maximale de 70 à  $80 \text{ m}^3/\text{h}$ .

Le premier forage d'essai de Prasville, d'une profondeur de 80 mètres, montre une capacité de  $70 \text{ m}^3/\text{h}$ . Le second forage d'essai de Prasville, d'une profondeur de 76 mètres, a été foré à la boue, ce qui a conduit à des colmatages que le développement n'a pas complètement réussi à supprimer. Les résultats actuels donnent une productivité de  $40 \text{ m}^3/\text{h}$ . Il est envisagé qu'avec un développement poussé, on puisse améliorer ce forage à un débit proche du premier.

Seuls 2 des 3 captages fonctionneront en même temps. La productivité oscillera entre  $2\,200 \text{ m}^3/\text{jour}$  et  $2\,800 \text{ m}^3/\text{jour}$ , soit entre  $803\,000 \text{ m}^3/\text{an}$  et  $1\,022\,000 \text{ m}^3/\text{an}$ .

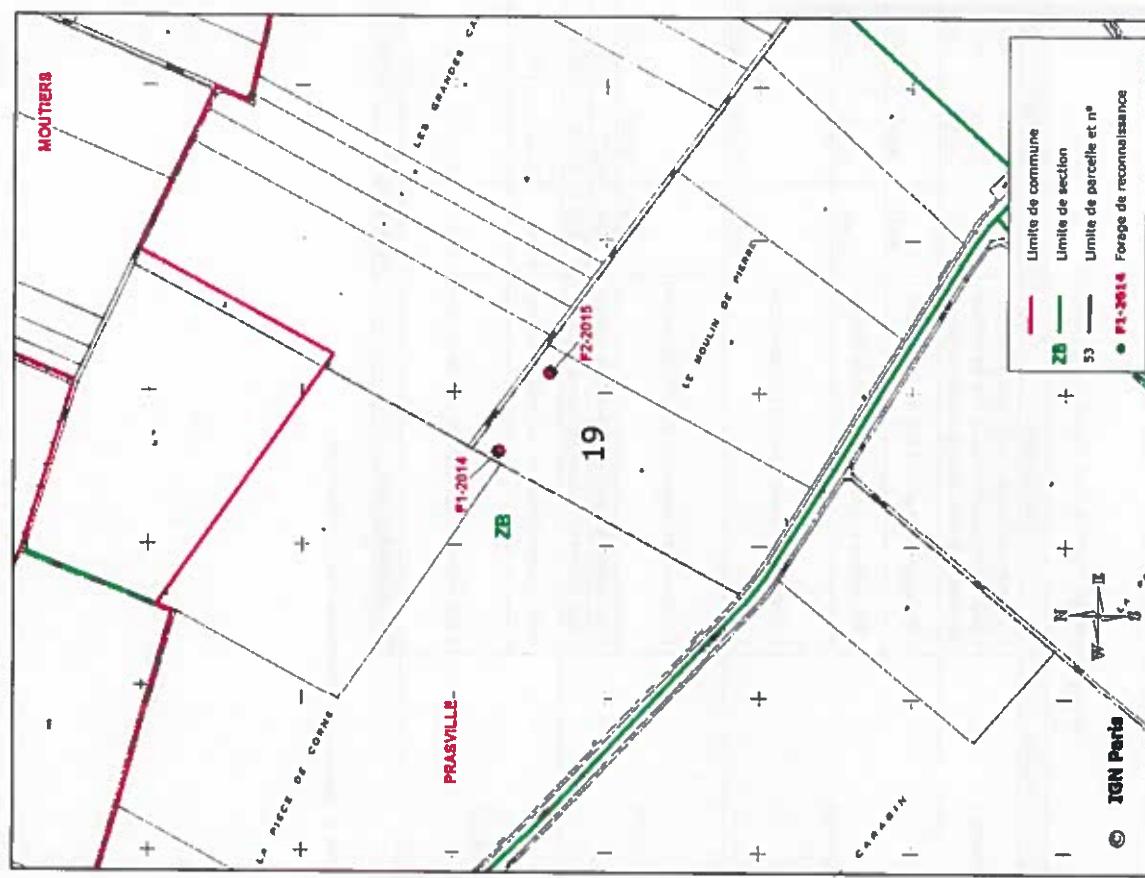
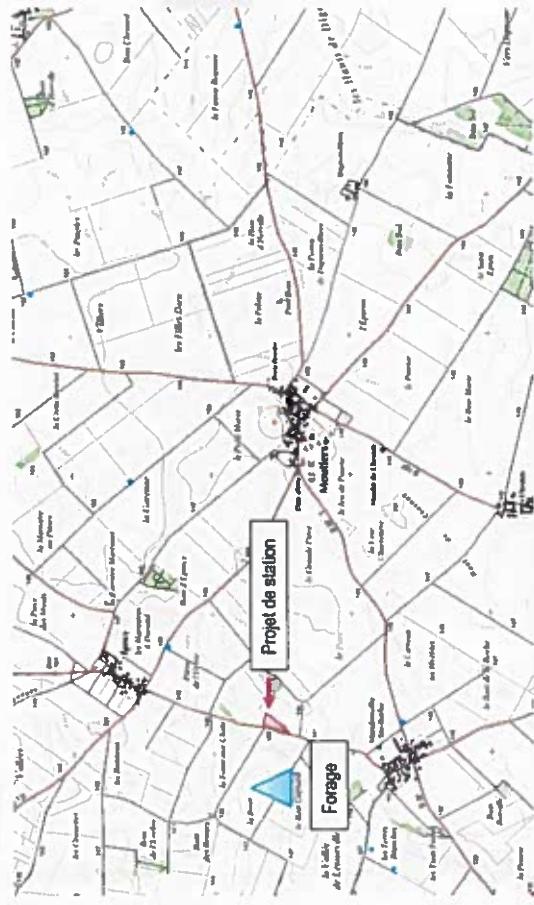


Fig. 4. Localisation des 2 forages

### 1.5.3. Extension de l'unité de traitement existante

La station de traitement d'eau potable est située sur la commune de Moutiers-en-Beauce, à proximité de la route départementale 132. Le forage de Moutiers, réalisé en tranches 1 est situé à environ 430 mètres, de l'autre côté de la route départementale.



Vue Google Maps depuis la RD132 – Construction de la station de traitement en tranche 1

### 1.5.3.1. FILIERE DE TRAITEMENT CHOISIE

La quasi-totalité de l'eau distribuée en France subit un traitement plus ou moins poussé. Celui-ci vise un double objectif :

- ✓ éliminer de l'eau brute les agents biologiques et chimiques susceptibles de constituer un risque pour la santé de la population,
- ✓ maintenir la qualité de l'eau au cours de son transport jusqu'au robinet du consommateur.

La qualité de l'eau brute captée est bonne à l'exception des teneurs en fer, légèrement supérieures à la limite réglementaire, ce qui nécessite un traitement.

La filière de traitement de la station retenue est une filière biologique. Une seconde filière de traitement, jumelle de la première (tranche 1) sera donc créée. Certains équipements sont ainsi mutualisés (pompe de lavage, bâche).

Ce type de filière dispose des avantages suivants :

- L'oxydation est rapide et ne nécessite pas de tour d'oxydation ;
- Les réactifs sont inutiles ;
- La capacité de rétention du filtre est importante ;
- La vitesse de filtration est élevée ;
- Le lavage des filtres est économique ;
- Le traitement des boues est facilité.

Le pH pouvant dépasser le seuil requis, une étape d'acidification préstabilisante avait été prévue par précaution en tranche 1. Cette étape d'acidification n'a jamais été mise en œuvre.

ANALYSE DES IMPACTS

1.5.3.2. LISTE DES PROCÉDÉS ET PRODUITS UTILISÉS

Procédés	Produits utilisés
Acidification	Acide sulfurique à 98 %, densité de 1,84.
Injection d'air	-
Filtration sur sable	-
Désinfection	Chlore gazeux Volume journalier (sur la base de 1 400 m <sup>3</sup> /jour) : 0,88 kg/jour soit 358 kg/an.
Lagune de décantation	-

Tabl. 5 Liste des procédés de traitement de l'eau et produits utilisés

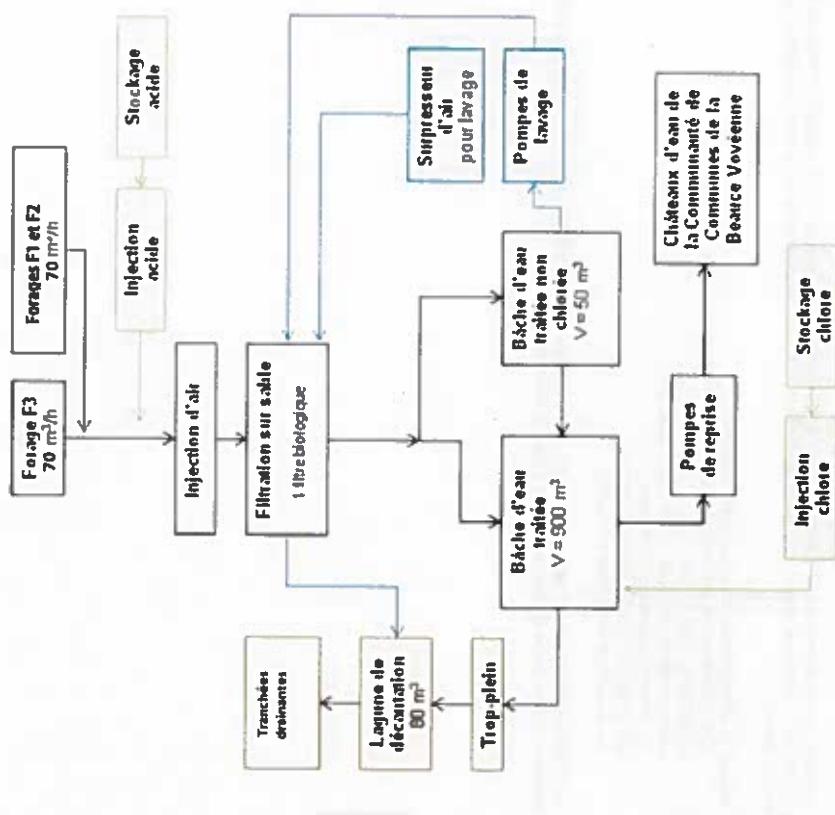


Fig. 5. Description schématique de la filière de traitement

## 1.6. TRANCHE 1 - DESCRIPTION DES OUVRAGES REALISES ET DE LEUR EXPLOITATION

Une première tranche de travaux a été réalisée, elle concerne :

- ✓ L'alimentation de Cuarvill par Sainteul (opération réalisée en 2010),
- ✓ La création d'un forage au sud du hameau d'Epincy sur la commune de Moutiers en Beauce,
- ✓ L'équipement du forage et la mise en place d'une unité de traitement du fer,
- ✓ La réalisation d'une bâche de 900 m<sup>3</sup>,
- ✓ La mise en place d'un groupe électrogène,
- ✓ L'aménagement du site de production,
- ✓ La réalisation d'un surpresseur capable de refouler vers les réservoirs du site,
- ✓ Le secours de Prasville
- ✓ La réalisation de canalisations pour l'alimentation des communes de :
  - Moutiers en Beauce,
  - Boisville le Saint Père,
  - Beauvilliers,
  - Voves.

Les travaux d'enfouissement sur ces secteurs ont déjà été réalisés avec un total de 22km de canalisations posées.

Afin de mettre en œuvre ce programme, la communauté de communes a pris la compétence production d'eau potable.  
L'exploitation du réseau a été confiée à la SAUR. La distribution de l'eau reste de compétence communale jusqu'au 01 Janvier 2020 où la compétence reviendra à la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

## 1.7. DESCRIPTION DES TRANCHES A REALISER

### 1.7.1. Tranche 2 - Stade PRO

La tranche 2 a pour objectif :

- ✓ La réalisation de deux forages d'exploitation à Prasville (débit unitaire de 70 m<sup>3</sup>/h) afin de compléter les capacités de production de la CdC et de pallier aux capacités limitées du premier forage de Moutiers en Beauce.
- ✓ L'agrandissement de l'unité de traitement du fer pour traiter les nouveaux volumes produits.
- ✓ Les conduites nécessaires à l'alimentation de la commune d'Ymonville.

Les canalisations de la tranche 2 (en ROUGE) sont scindées en deux secteurs discontinus l'un de l'autre :

- Le premier tronçon débute de la RD22, au nord-est de la commune de PRASVILLE puis longe la carrière de la SMBP par le sud en empruntant la RD114 pour rejoindre la commune d'YMONVILLE. La longueur de cette portion est d'environ 4 kilomètres.
- ⇒ Nous l'appellerons dans ce rapport la TR.2.1.
- Le second tronçon commence au niveau de la RD22, au nord de la RN154, quasiment au sein de la carrière. La longueur de cette portion est d'environ 1 kilomètre.
- ⇒ Nous l'appellerons dans ce rapport la TR.2.2.

### 1.7.2. Tranche 3 – Stade AVP

La tranche 3 a pour objectif de desservir les communes de Fains la Folie, Villevau, Récainville et Louville-le-Chenard.

Les canalisations de la tranche 3 ont été scindées en cinq secteurs (en VIOLET) :

- Le premier tronçon débute au niveau du château d'eau de VILLEAU (hameau de Tilleau), pour rejoindre FAINS-LA-FOLIE par la RD12. Sur la commune de FAINS-LA-FOLIE, le tronçon emprunte préférentiellement les chemins non bitonnés.
  - ⇒ Nous l'appellerons dans ce rapport la TR.3.1.
- Le deuxième tronçon commence au nord de la commune de FAINS-LA-FOLIE, au niveau du château d'eau pour rejoindre le nord du hameau de Voves : GENONVILLE par la RD154.10 puis la RD154.
  - ⇒ Nous l'appellerons dans ce rapport la TR.3.2.
- Le troisième tronçon débute au château d'eau, au nord du hameau de Voves : GENONVILLE et suit la RD334 jusqu'au croisement de la RD114, en passant par un autre hameau de Voves : SOIGNOLLES.
  - ⇒ Nous l'appellerons dans ce rapport la TR.3.3.
- Le quatrième tronçon débute à l'Est de Chevaines, à l'intersection de la RD131 et de la RD333 qu'il suit pour rejoindre la RD17 jusqu'aux portes du bourg de Récainville. Sa longueur est d'environ 2,5 km.
  - ⇒ Nous l'appellerons dans ce rapport la TR.3.4.
- Le cinquième et dernier tronçon part du centre-bourg d'Epiney, longe la RD132.3 pour rejoindre Louville-le-Chenard, dont il contourne le village.
  - ⇒ Nous l'appellerons dans ce rapport la TR.3.5.

## 1.8. DESCRIPTION DES TRANCHES SUIVANTES - SCHEMA DE PRINCIPE

Sur ces secteurs le projet de canalisations est encore au stade de réflexion.

La tranche 4 (en VERT) a pour objectif de desservir les communes de ROUVRAY SAINT FLORENTIN, de VILLARS, de BONCE, de MONTAINVILLE et de VILLENEUVE-ST-NICOLAS.

Nous distinguerons 3 sections distinctes :

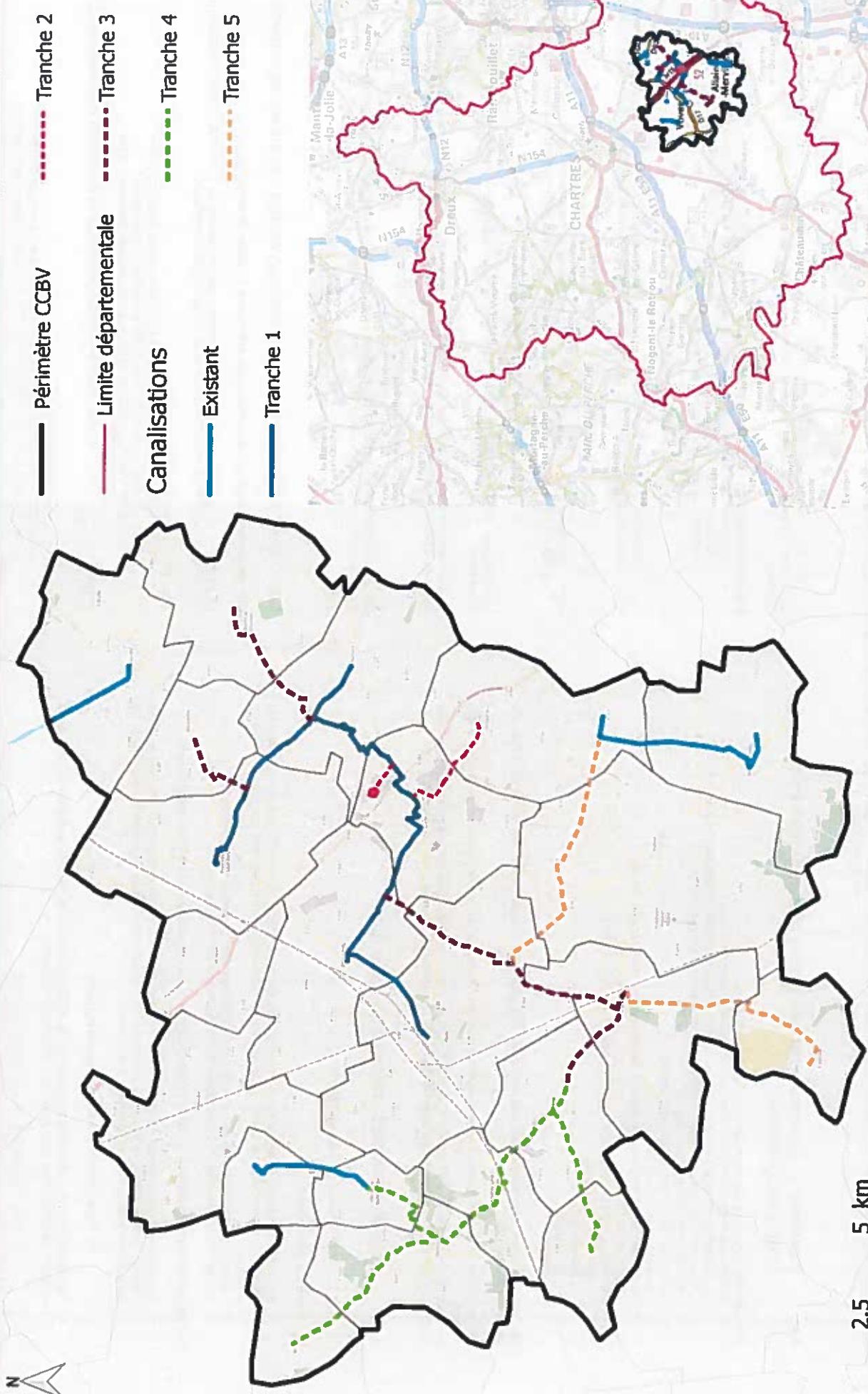
- Section VILLEAU – ST-NICOLAS (TR4.1), d'une longueur d'environ 11 km
  - Section VILLEAU – VILLARS (TR4.2), d'une longueur d'environ 5 km
  - Section MONTAINVILLE-BONCE (TR4.3), d'une longueur d'environ 5,5 km

La tranche 5 (en ORANGE) a pour objectif de desservir la commune de BAIGNOLET et les bourgs de LUTZ et MEROUILLIERS.

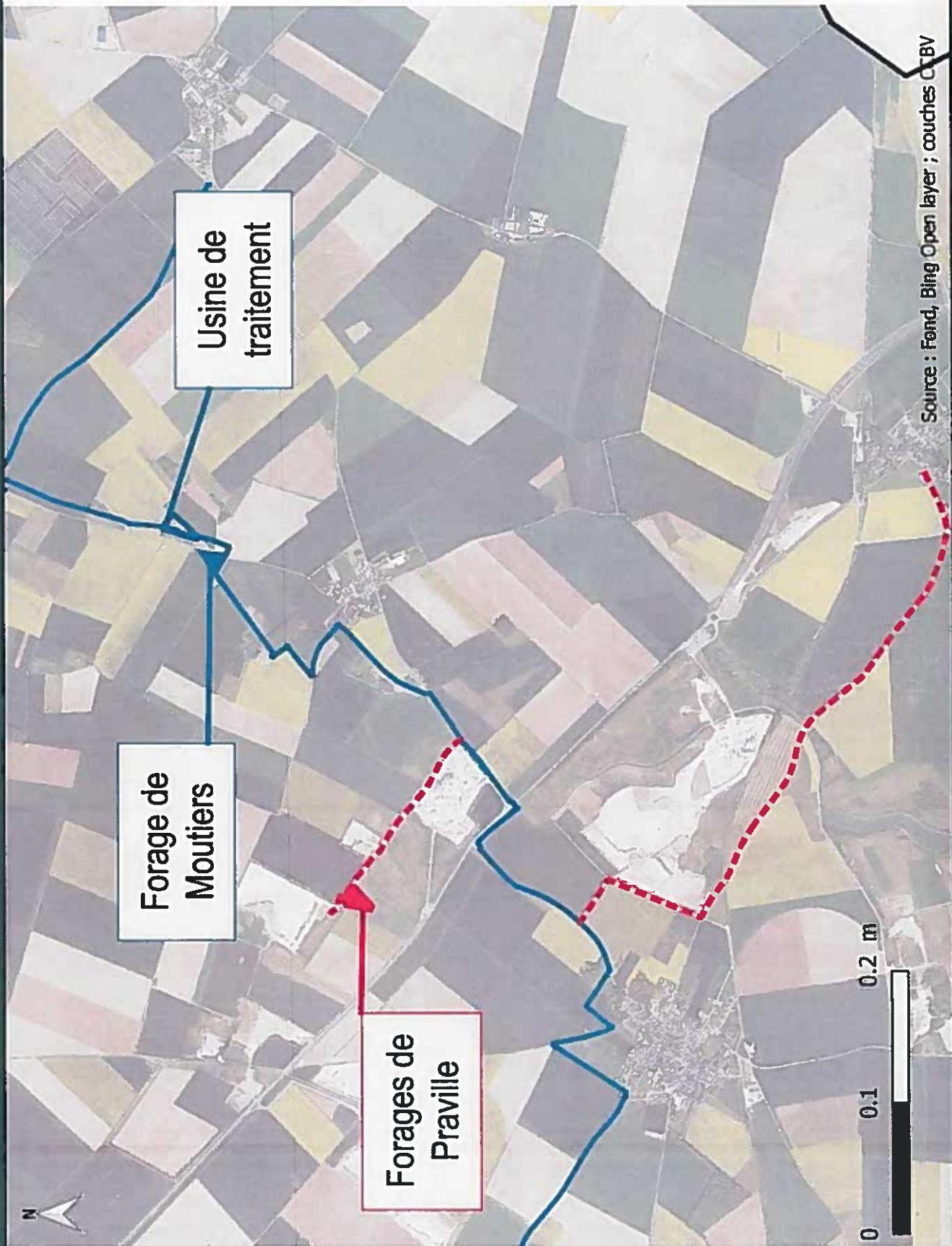
Nous distinguerons 2 sections distinctes :

- Section LUZ – MEROUILLIERS (TR5.1), d'une longueur d'environ 8,5 km
  - Section FAINS-LA-FOLIE – BAIGNOLET (TR5.2), d'une longueur d'environ 7 km

## Localisation



## Zoom sur la tranche 2



— Zone d'étude principale  
: Périmètre CCBV  
Canalisations

— Tranche 1

— Tranche 2

Source : Fond, Bing Open layer ; couches CCBV

## Zoom sur la tranche 3



## Zoom sur la tranche 3

### Canalisations

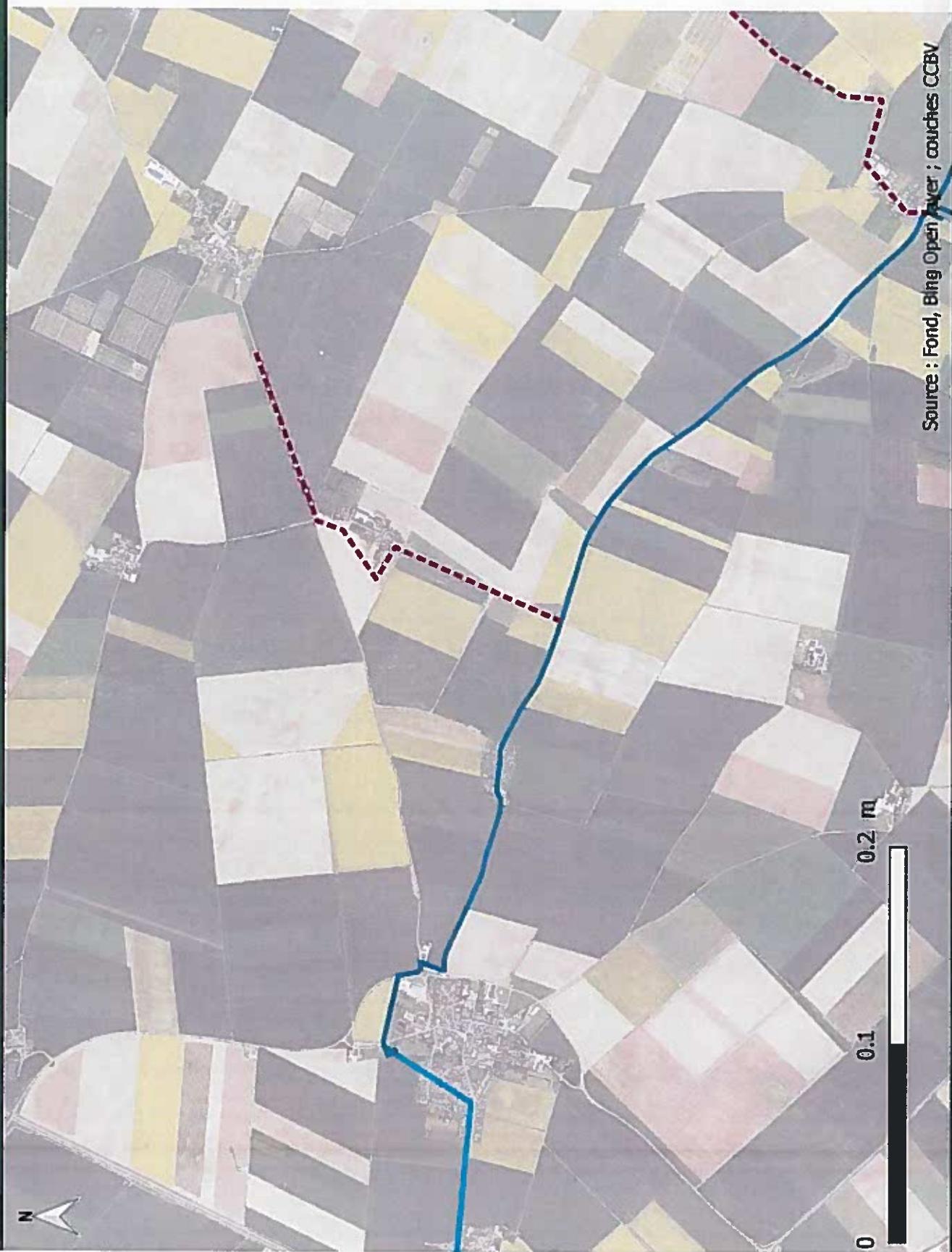
- Tranche existante
- Tranche 1
- - - Tranche 2
- - - - Tranche 3



## Zoom sur la tranche 3

### Canalisations

- Tranche existante
- Tranche 1
- Tranche 2
- Tranche 3



## Zoom sur la tranche 3



## 1.9. DESCRIPTION DE LA PHASE TRAVAUX

### 1.9.1. Phasage des travaux

Durant la phase travaux, l'alimentation en eau potable est maintenue.

Les travaux de raccordement seront réalisés de façon à ne rien détruire ou modifier sur l'alimentation existante.

Le délai de réalisation des nouveaux ouvrages de raccordement est de 12 mois pour la tranche 2 et de 6 mois pour la tranche 3.

Tranches	2016	2017	2018	2019	
Tranche 2				DCE	A définir
Tranche 3					
Tranches 4 et 5					

Fig. 6. Phasage prévisionnel des travaux

### 1.9.2. Description de la phase de chantier

La phase de chantier comprendra :

- La mise en place des installations nécessaires au chantier
  - La réalisation de tranchées pour la pose des canalisations
  - Le remblaiement
  - La ramasse en état des accotements.
- La phase de travaux commencera par la création d'une aire de chantier ; elle comprendra :
- Au minimum une base de vie
  - Un parking pour les véhicules de chantier, si nécessaire
  - Une aire de lavage
  - Une zone de stockage de matériel
  - Une zone de stockage de déblais/remblais.

En ce qui concerne la réalisation des canalisations

Il est prévu la réalisation de tranchées de réseaux d'une profondeur pouvant atteindre, à priori, 1,2 m de profondeur maximum par rapport au terrain naturel actuel.  
La pose des canalisations se fera en tranchée ouverte.

Du sable d'apport sera utilisé pour réaliser le lit de pose et l'enrobage des canalisations. Le reste de la tranchée sera remblayée avec les déblais du terrassement, sauf en bord de routes où l'utilisation de remblais "nobles" est obligatoire. Les remblais seront alors réalisés avec des matériaux d'apport insensibles à l'eau et mis en œuvre selon les règles de l'art.

L'excédent de terre sera envoyé dans la carrière SMIBP (répond aux obligations réglementaires de comblançage et de remise en état des carrières).

En ce qui concerne le compactage des matériaux de remblai de tranchées, le guide technique SETRAV/LCPC – remblayage des tranchées sera respecté.

Dans tous les cas, les points suivants seront respectés :

- ✓ fond de tranchée compacté en deux passes de compresseurs de géométrie appropriée permettant d'assurer la stabilité et la planéité du fond de la tranchée
- ✓ enrobage de la canalisation par des matériaux comportant peu d'éléments grossiers et non argileux de manière à ne pas offrir d'entrée hydraulique en cas de ramontée de la nappe
- ✓ recouvrement de la canalisation (matériau d'enrobage) sur une hauteur comprise entre 10 cm minimum et 30 cm maximum.

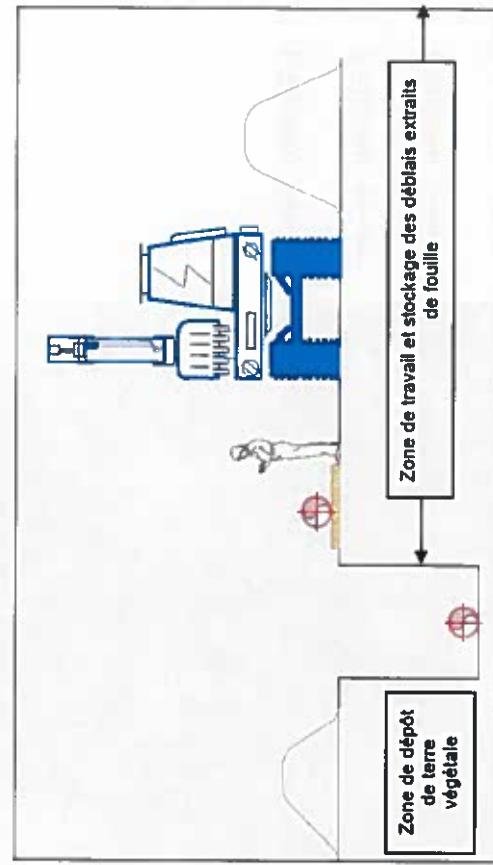


Fig. 7. Schéma d'organisation type pour la mise en place d'une canalisat

### 1.9.3. Dispositions environnementales en phase chantier

L'Entreprise dispose d'une démarche Environnementale. Les 10 critères du chantier respectueux de l'environnement suivants seront respectés :

- 1) Thier les déchets dangereux des non dangereux
- 2) Avoir au moins une action en faveur de la réutilisation ou du recyclage des déchets
- 3) S'assurer de la destination des déchets
- 4) Stocker des liquides dangereux sur l'entier et à l'abri des intempéries
- 5) Mettre à disposition un kit anti-pollution
- 6) Limiter les rejets directs dans le milieu naturel
- 7) Propreté du chantier et de ses abords
- 8) Limiter et adapter les nuisances sonores au voisinage du chantier
- 9) Limiter les émissions dans l'air

Aucun dépôt ou aire de vie ne sera autorisé dans une zone présentant des enjeux écologiques

### 1.10. COUT PREVISIONNEL DU PROJET - TRANCHES 2 ET 3

L'opération a été chiffrée à un stade AYP en valeur 2014, hors frais de Assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le coût total des tranches 2 et 3 du projet est estimé à 3 500 000 euros hors taxes.

Tranche 2			
Nombre	Unité	Prix Unitaire	Prix Total
2	Fonçait	115 000,00	230 000,00
1	Fonçait	150 000,00	150 000,00
1	Fonçait	550 000,00	550 000,00
1300	m <sup>2</sup>	100,00	130 000,00
3500	m <sup>3</sup>	110,00	385 000,00
1	Fonçait	50 000,00	50 000,00
Total travaux			1 485 000,00
Total T2 (arrondi)			1 500 000,00

Tranche 3			
Nombre	Unité	Prix Unitaire	Prix Total
2 450	m <sup>2</sup>	120,00	284 000,00
5 000	m <sup>3</sup>	120,00	600 000,00
10 500	m <sup>3</sup>	120,00	1 260 000,00
3	Fonçait	25 000,00	75 000,00
Total travaux			2 229 000,00
Total T3 (arrondi)			2 250 000,00

Le détail des coûts des mesures liées à l'environnement est présenté dans le chapitre – Effets et mesures.

Le montant des acquisitions foncières pour le terrain des forages s'élève à 15 000 €.

## 2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MILIEUX AFFECTES PAR LE PROJET

### 2.1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

La réalisation de l'Etude d'impact Environnementale nécessite la définition de plusieurs périmètres d'étude déterminés en fonction des thèmes abordés et de l'importance de ceux-ci vis-à-vis du projet envisagé. Au sein de l'analyse de l'état initial, 2 principales aires d'étude ont été définies :

- Les aires d'étude élargies, qui sont variables en fonction de la thématique étudiée. Elles ont été utilisées pour les thèmes dépassant le cadre de l'aire d'étude principale tels que le climat, la qualité de l'air, le fonctionnement hydraulique ou les incidences sur les sites Natura 2000 ;
- L'aire d'étude principale qui correspond au périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de la Beauce voyenne ;
- Les aires d'étude spécifiques, qui englobent une surface plus restreinte et ont été utilisées pour les thématiques qui ont nécessité des investigations de terrain ou des modélisations telles que le milieu naturel ou encore la géotechnique.

## 2.2. MILIEU PHYSIQUE

### 2.2.1. Contexte climatique

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude élargie, correspondant au contexte de la région Centre - Val de Loire.

Avec une composante océanique atténuée, le climat de la région Centre est modulé par l'éloignement de l'océan et une influence continentale occasionnelle. Du point de vue thermique, la région est divisée entre une moitié Est connaissant des hivers froids sans excès et des étés chauds mais supportables, et une moitié ouest avec des hivers plus cléments et des étés plus doux. En limite sud du Bassin Parisien et nord du Massif Central, la répartition des précipitations est contrastée et dépendante de la présence de relief. L'ouest de la région est globalement plus sec.

L'étude climatologique a été réalisée sur la base des données fournies par le site internet de Météo-France à partir de 2 stations de références :

- ✓ Station de Chartres,
- ✓ Station de Chateaudun.

#### Normales annuelles - Chartres

	Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement 1991-2010
1981-2010	6,7 °C	15,3 °C	598,9 mm	109,1	1756,0 h	57,55	59,1

#### Normales annuelles - Chateaudun

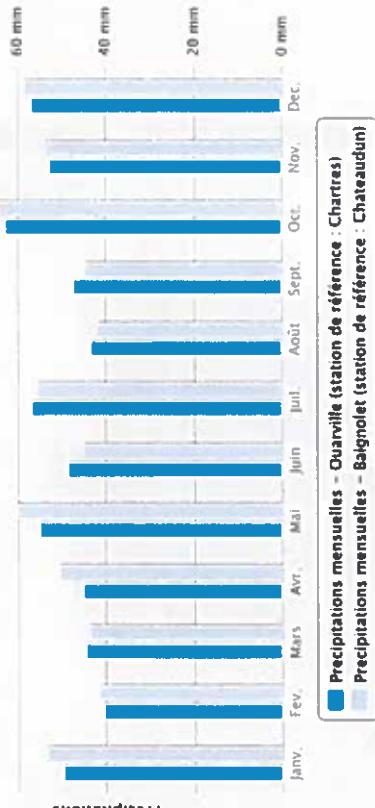
	Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement 1991-2010
1981-2010	5,4 °C	15,8 °C	612,3 mm	109,0	1759,4 h	59,3	59,1

Les principales caractéristiques climatiques au niveau de ces stations sont présentées ci-après.

### 2.2.1.1. PRÉCIPITATIONS

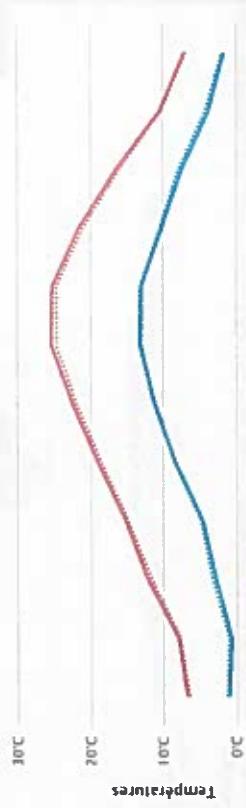
La hauteur moyenne annuelle des précipitations au niveau de ces stations est de 605,8 mm, avec 109 jours/an de précipitations (hauteur > 1 mm) sur la période 1981-2010.

80 mm



### 2.2.1.2. TEMPERATURES

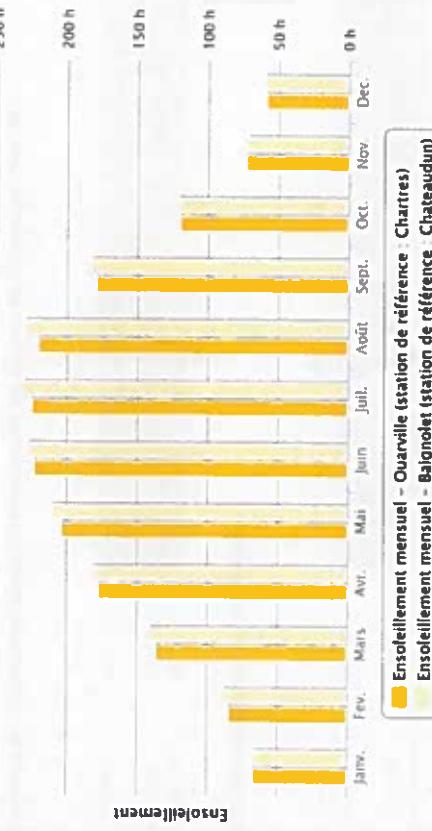
Sur la période 1981-2010, la température moyenne annuelle est d'environ 10,8°C, avec une température moyenne minimale de 6,5°C et une température moyenne maximale de 15,5°C.



Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aug.	Sep.	Okt.	Nov.	Déc.
Temp Min mensuelle - Quarville (station de référence : Chartres)	~6,0	~6,5	~7,0	~7,5	~8,0	~8,5	~9,0	~9,5	~10,0	~10,5	~11,0
Temp Max mensuelle - Quarville (station de référence : Chartres)	~15,0	~15,5	~16,0	~16,5	~17,0	~17,5	~18,0	~18,5	~19,0	~19,5	~20,0
Temp Min mensuelle - Baugnolet (station de référence : Chateaudun)	~5,5	~6,0	~6,5	~7,0	~7,5	~8,0	~8,5	~9,0	~9,5	~10,0	~10,5
Temp Max mensuelle - Baugnolet (station de référence : Chateaudun)	~14,5	~15,0	~15,5	~16,0	~16,5	~17,0	~17,5	~18,0	~18,5	~19,0	~19,5

#### 2.2.13. ENSOLEILLEMENT

Sur la période 1981-2010, on note une durée moyenne d'insolation de 1 778 h/an.



#### 2.2.14. EAU DISPONIBLE POUR L'ÉCOULEMENT ET LA RECHARGE DES NAPPES POUR L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2015-2016

Si le cumul des précipitations efficaces est déficitaire sur une grande partie du pays. L'excédent perdure dans l'Eure-et-Loir.

METEO FRANCE Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations efficaces De Septembre 2015 à Août 2016

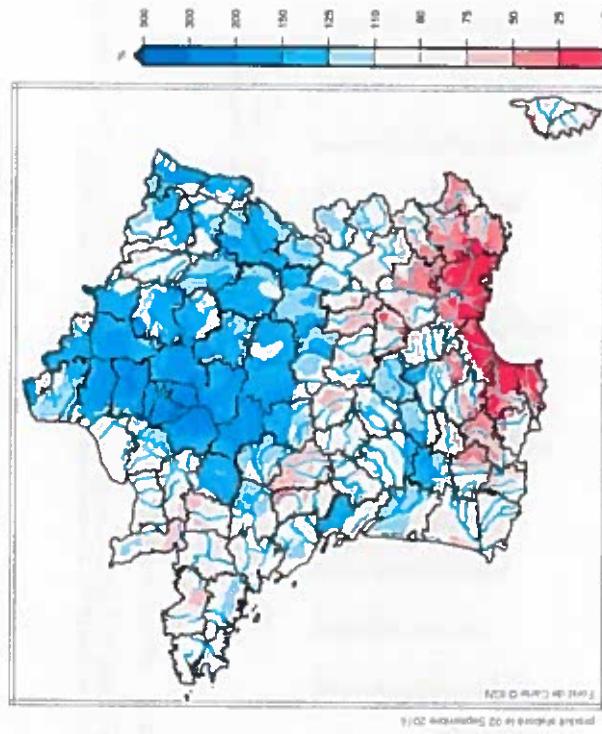


Fig. 6. Bilan global de survi hydrologique Août 2016 - Météo France

L'aire d'étude réunit les caractéristiques d'un climat océanique sous influence continental. Les précipitations sont fréquentes tout au long de l'année avec une pluviométrie moyenne variant de 400 à 800 mm/an selon les secteurs. Les orages bénéficient de vastes terrains plats ne donnant aucune contrainte aux vents qui les structurent, ceux-ci ont donc la particularité d'être parfois très violents. En 2014, les grêlons ont atteint jusqu'à 10 voire 13 cm sur le Loir, l'Eure-et-Loir et l'Essonne. Outre les orages, le climat Beauceron est relativement stable. Ainsi, même si les hivers sont globalement gris et frais (0 / +10°C), les étés sont assez chauds et ensoleillés permettant de nombreuses cultures.

La pluie efficace moyenne annuelle sur le bassin hydrologique est, en général, suffisante pour permettre une recharge des nappes phréatiques.

## 2.2.2. Topographie

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude principale.

La communauté de communes se situe au sein d'une vaste étendue relativement plane, la plaine de la Beauce. La majeure partie du territoire se situe à des altitudes proches de 150 mètres. On note une légère déclivité de l'Ouest vers l'Est. Les altitudes les plus basses se trouvent au niveau de la vallée de la Conie dont les talwegs présentent des pentes inférieures à 1%.

Alors, la Beauce vouvienne se trouve en position de plateau très légèrement vallonné.

### 2.2.3. Contexte géologique

#### 2.2.3.1. FORMATIONS AFFLEURANTES

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude élargie, correspondant au contexte de la carte géologique n°XXI-17 VOYES DU BRGM.

Les principales formations affleurantes sont les suivantes :

m1e2 Calcaire de Beauce (Aquitien supérieur), il affleure à l'est, drainé par le réseau hydrographique de la Conie.

m1a1 Marnes de Voise et Calcaires de Berchères (Aquitien Inférieur).

#### LP Limon des plateaux.

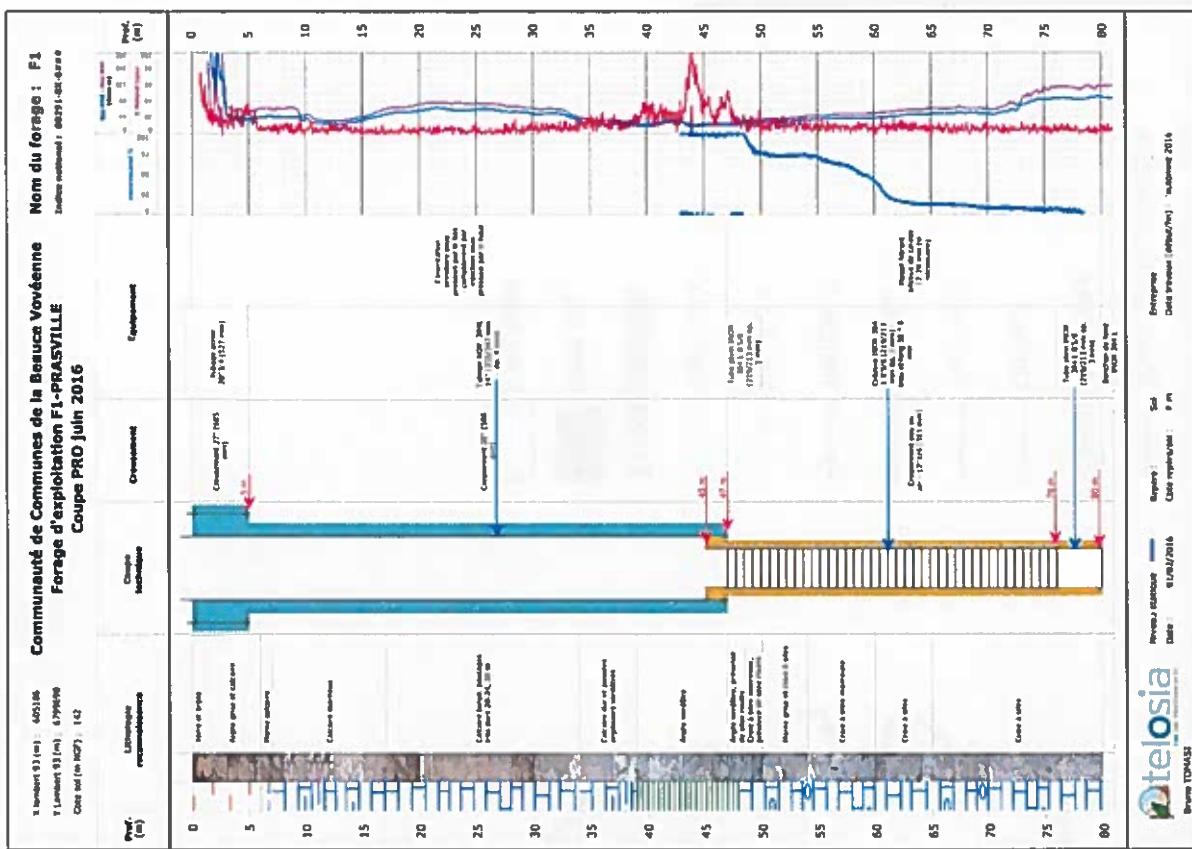
Ils recouvrent d'un plissement discontinu l'ensemble du territoire de la feuille Vores. D'une épaisseur variant de quelques centimètres à 2 mètres, ils ont été notés LP lorsque leur puissance excède 0,8 m, et figurés en hachures laissant apercevoir le filigrane des terrains sous-jacents, lorsqu'ils recouvrent les sables burdigaliens.

FCY Alluvions récentes et colluvions. Elles ne sont représentées que par une mince couche argileuse limoneuse de crue, passant dans les vallées de tête à ce stade de ruissellement. Leurs témoins destinant en pointillés le tracé des vallées aujourd'hui asséchées.

#### 2.2.3.2. RECONNAISSANCE LITHOLOGIQUE DU FORAGE DESSAI

La réalisation des forages d'essai a permis d'appréhender les formations non affleurantes. La coupe lithologique du forage Fe1 à Prasville est présentée ci-dessous.

Le secteur d'étude est caractérisé par la présence des formations de Beauce sur une épaisseur de 35 mètres à 40 mètres. Ces formations correspondent à des calcaires, des marno-calcaires, des argiles et des sables fins. Elles sont séparées de la craie sous-jacente par un horizon d'argiles vertes et d'argiles à silex d'une épaisseur de 9 à 10 mètres. Bien que de nature variable, cet horizon argileux joue un rôle important dans l'isolement et la protection de la craie sous-jacente.



## Topographie

Zone d'étude principale

### Canalisations

Existant

Tranche 1

Tranche 2

Tranche 3

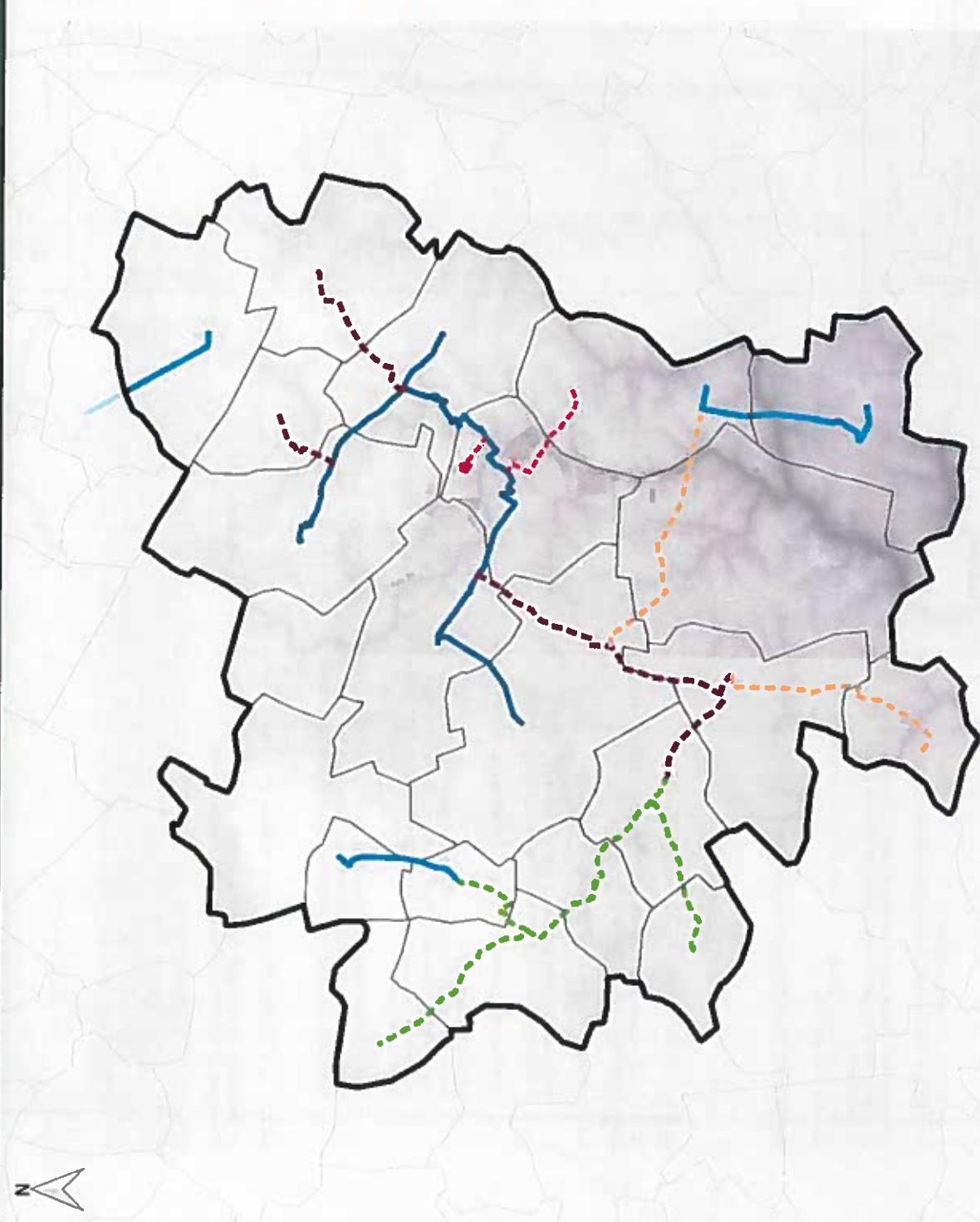
Tranche 4

Tranche 5

### Topographie

Point bas

Point haut



Source : Fond IGN BD ALTI ; couches CCBV ; IGN

0 2.5 5 km



Carte géologique 1/50 000<sup>e</sup> de Voves (BRGM)

#### 2.2.4. Contexte hydrogéologique

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude élargie, correspondant aux masses d'eau souterraines sur le bassin Loire-Bretagne.

##### 2.2.4.1. DESCRIPTION DES NAPPES

Sur le secteur, trois nappes sont présentes.

###### 1. La nappe de Beauce

La nappe des Caillées teraires de Beauce est une nappe libre très étendue présente sur toute la partie Est de l'Euro-et-Loir. Elle contribue à l'alimentation des cours d'eau suivants en Euro et Loir :

- ✓ L'Alre,
- ✓ La Conie,
- ✓ La Voise,

Afin de restaurer un équilibre global, la nappe de Beauce ainsi que les cours d'eau exutoires de la nappe ont été classées en ZRE. Étant donné que la nappe de Beauce est la première nappe rencontrée, la ZRE concerne tous les prélevements souterrains, ainsi que les prélevements superficiels dans les bassins versants des cours d'eau mentionnés ci-dessus.

###### 2. La nappe des craies du Sénio-Turonien

Cette nappe libre repose sur les marnes à ostracites du Cénomanien supérieur. Cette nappe devient captive sous les formations d'argiles vertes et d'argiles à silex post-Crétaçé. Les forages de reconnaître : Fe1 et Fe2 de Prastille montrent que le toit de la craie se situe sensiblement à la même profondeur : 48 mètres sur F1 et 45 mètres sur F2.

###### 3. La nappe du Cénomanien

La nappe du Cénomanien est une nappe souterraine profonde, sous recouvrement au centre du Bassin Parisien. Cette ressource a été identifiée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne comme une nappe à réservé en priorité à l'alimentation en eau potable.

La nappe de la craie est exploitée pour l'alimentation humaine en eau potable, elle est de fait très vulnérable mais protégée par les horizons supérieurs imperméabilisés.

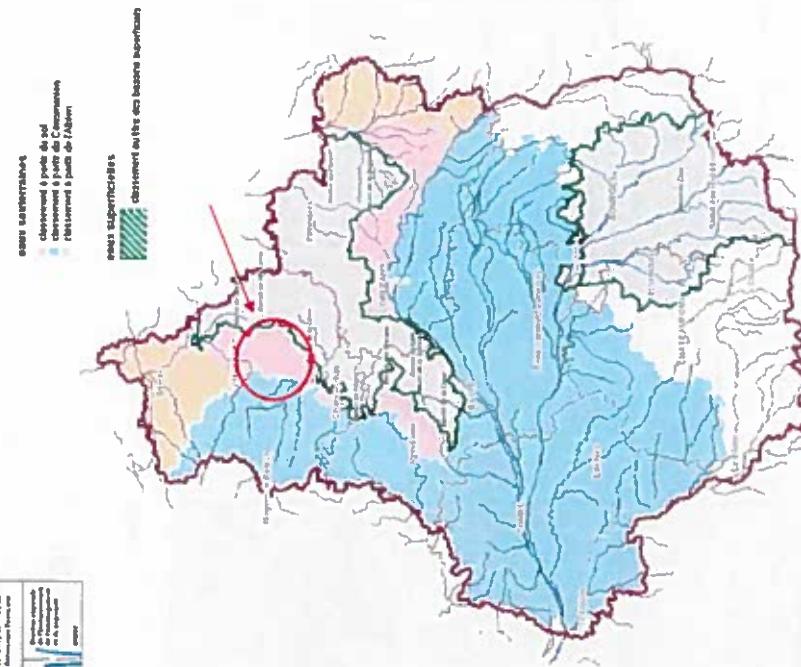
##### 2.2.4.2. ZONE DE REPARTITION DES EAUX EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Les zones de répartition des eaux sont des zones caractérisées par une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélevements sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

Les communes concernées font partie de la Zone de Répartition des Eaux du système aquifère de la nappe de Beauce et du Cénomanien définie par l'Arrêté N°2006-272-3 du 29 septembre 2006.

Ce classement signifie que d'un point de vue quantitatif, la ressource est vulnérable ; les prélevements globaux ne sont pas compensés par les apports d'eau naturels. Dès lors, afin de préserver au mieux cette ressource, il est nécessaire de parvenir à une gestion équilibrée de cette dernière à l'échelle de la nappe d'eau. Dans cette optique, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) recommande de ne plus accorder de nouveau prélevement ou d'augmentation du débit de prélevement, excepté en cas d'incident général pour l'alimentation en eau potable, tant qu'un système de gestion de ces nappes n'est pas établi.

**FIG. 8. Zone de Répartition des Eaux (source DREAL Centre / SEB - Décembre 2010)**  
**COMMUNES CLASSEES en Z.R.E. ( Zones de Répartition des Eaux )**  
(au 1er octobre 2009)



#### 2.2.4.3. PIEZOMETRIE

Dans le cadre des essais de forages, une campagne piezométrique a été réalisée en mars 2016 et niveltée avec un GPS de précision cartographique. Elle visait la nappe de la craie Séno-Turonien. Elle confirme les écoulements de la nappe du Nord vers le Sud à hauteur du site étudié et montre une allure générale similaire aux observations réalisées par le Conseil départemental d'Eure et Lot en 1894.

Pour rappel, le niveau piezométrique est l'altitude du niveau de la nappe, on la mesure à l'aide d'une sonde que l'on descend dans un puits.

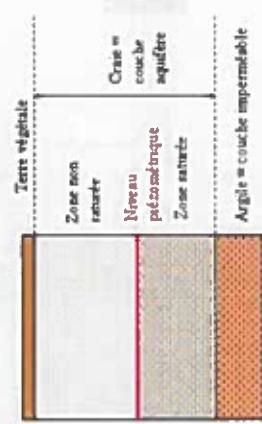


Fig. 10. Définition du niveau piezométrique

L'évolution piezométrique de la nappe de la Craie sur le site doit suivre assez fidèlement celle qui est observée sur le piezomètre de Banchères les Piliers, comme pour celui de Moultiers en Beauce.

Ces observations permettent d'estimer le niveau piezométrique de plus basses eaux connues de la nappe de la Craie sur le site de Prasville. Ainsi, pour un épisode de basses eaux de type 1892, le niveau statique sur le site sera d'environ 26,4 m sur le site.

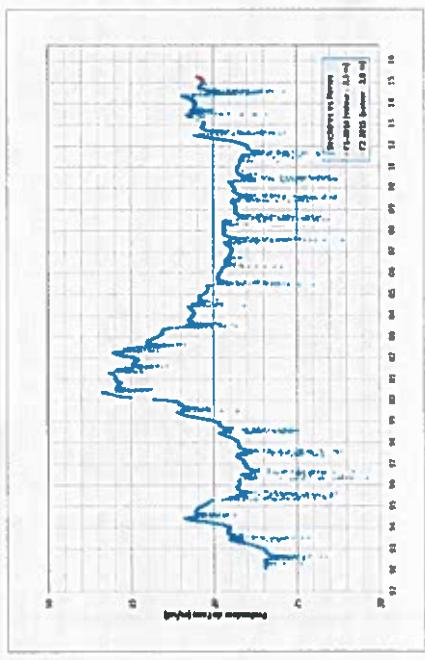
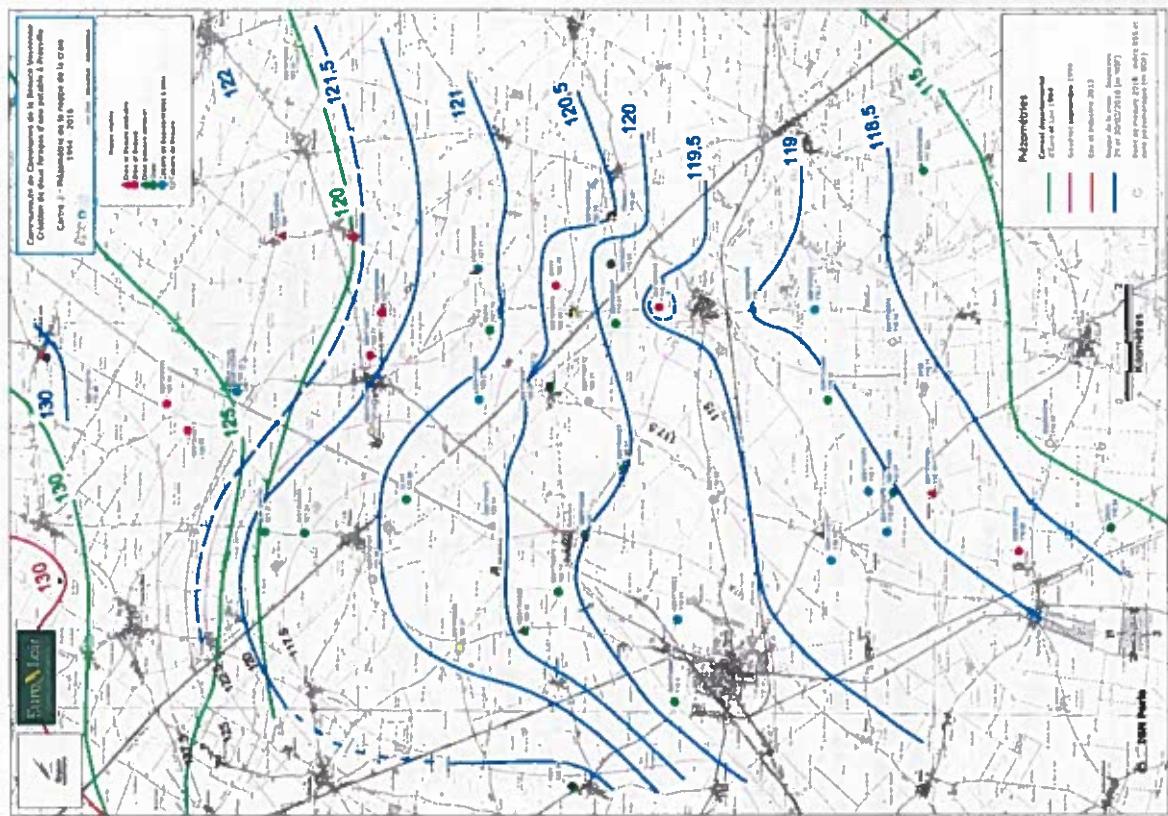


Fig. 11. Chronique piezométrique de Banchères les Piliers (229/12/20082) (source ADES) et mesures sur le site des forges Fe1 et Fe2 Prasville (source G229 - TELOSIA)

La côte de plus basses eaux est fixée entre 26,5 et 27 mètres par rapport au sol.



#### 2.2.4. CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

De nombreux ouvrages de captage d'eau sont répertoriés par la banque de données du sous-sol du BRGM dans le périmètre d'étude. Une grande partie de ces captages concerne l'alimentation en eau des exploitations agricoles (irrigation, asperaison). En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, plusieurs captages sont répertoriés dans la base de données BSS du BRGM.

N°BSS	Type d'ouvrage	Lieu-dit Commune	Profondeur (m)	Altitude (m)	Nom de la masse d'eau	Etat
02917X075	Forage	Mesangon - Beaufortiers	66	146	Craie du sénonien - Unité du Lér	Abandon ?
02918X029	Puits	Bourg-Station de pompage - Praville	27,7	141	Multicouches craie du sénonien et calcaires de Beauce	Non exploité
02917X0101	Forage	Mesangon - Praville	70,3	145	Craie du séno-luronien - Unité du Lér	Exploité
02918X0285	Forage	Le Bois Cagnard - Moutiers Moutiers	60	140	Pas de donnée disponible	Exploité
02918X0105	Forage	Mondouble en Beauvois	73	140	Multicouches craie du sénonien et calcaires de Beauce	Exploité
02918X0005	Forage	Le Mail du Chapitre - Louville le Chêne	35,45	151	Blocs	Exploité
03283X0104	Forage	La valle de Baigneaux - Baigneau	90	126	Craie du séno-luronien - Unité du Lér	Exploité
03285X0001	Puits	Balignel	36,64	136	Non renseigné	Exploité
02918X0012	Forage	Le Bourg - Bévigne la Sainte Pôle	60	151	Exploité	Exploité
02918X0001	Forage	Le Bourg - Barce	45	156	Non exploité	Non exploité
03285X0004	Forage	La gare - Féins le Folz	45	141	(Accès et mesure)	(Accès et mesure)
03284X0022	Forage	Villeneuve - Germigny	33,3	139	Multicouches craie du sénonien et calcaires de Beauce	Exploité
03284X0020	Puits	Château de Cambrai	16,5	130	Non renseigné	Non renseigné
02918X0034	Forage	Le Grand Chavemey Montigny	52	150	Exploité	Exploité
02914X0001	Forage	La plaine du Château Querville	58	153	Exploité	Exploité
02918X0018	Forage	Le Bourg - Pisy	22,85	162	Exploité	Exploité
02914X0002	Puits	L'Ormeau - Richeval	33,5	151	Exploité	Exploité
02918X0007	Forage	Mornéville - Rouvray	50	146	Exploité	Exploité
02918X0016	Source	Ferme du Bas Domaine de Bâlincourt-Thury	4	80	Étendue et crête du valin français	Exploité
02918X0004	Forage	Le Bourg - Thury	67	156	Argiles à silex	Argiles à silex
02918X0044	Forage	Hesdin - Thury	Non renseigné	152	Argiles brunes grises à silex	Argiles brunes grises à silex
03284X0003	Forage	Lutz - Walbon	45	141	Argiles brunes et moulées	Argiles brunes et moulées
03285X0011	Puits	Ferme Marché - Walbon	25	139	Argile brune à gris foncé très sableuse avec silex et cendres volantes et minéraux	Argile brune à gris foncé très sableuse avec silex et cendres volantes et minéraux
03284X0071	Puits	Lutz - Walbon	40	141	Craie et silex	Craie et silex
03285X0002	Forage	Manconville - Villers	37,4	144	Craie grise à verte avec nodules calcaires bergeracien, subanguleux et silex	Craie grise à verte avec nodules calcaires bergeracien, subanguleux et silex
02918X0009	Forage	Tressau - Villers	38,8	144	Paleocène	Paleocène
02918X0005	Puits	Urpilielux ex - Voves	42	151	Argiles à silex	Argiles à silex
02917X0020	Puits	Genouville - Voves	48,75	146	Craie blanche à silex	Craie blanche à silex
02917X0009	Forage	Forage n°1 - Intérieur	- 61,7	142	Non exploité	Non exploité
02918X0005	Puits	Château d'eau - Voves	40,8	152	(Accès et mesure)	(Accès et mesure)
02918X0006	Puits	Sazenne - Voves	35,45	139	Non exploité	Non exploité
02918X0001	Forage	Les bellets - Villeneuve Sainte Nicolas	58,9	158	(Accès et mesure)	(Accès et mesure)
02918X0002	Forage	Le Bourg - Ymonville	44	144	Exploité	Exploité

Tabl. 6 Liste des ouvrages AEP - Source site Infoterre du BRGM

#### 2.2.4.5. PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Deux captages AEP bénéficient de périmètres de protection :

- Ouvrage de Praville,
- Ouvrages de Moutiers-en-Beauce (créé en tranché 1).

L'exploitation des forages F1 et F3 au lieu-dit « le Bois Cagnard » sur la commune de Moutiers-en-Beauce a été déclaré d'utilité publique le 28 novembre 2016 par l'aménagement n°16-11/28.

Ces deux forages captent la nappe de la craie du Séno-Turonien, captive sous les argiles paleocène.

Profoundeur	Formation	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
2,00	Célesteville de râlon	Collations et ferre végétale	Quaternaire	139,00
14,00	Calcaire de Pithiviers	Marne beige	Aquifère	126,00
17,00	Calcaire de Pithiviers	Marne beige plastique	Aquifère	123,00
23,00	Calcaire de Pithiviers	Calcaire beige très clair	Ruptien	117,00
29,00	Sables et Grès de Fontainebleau	Sable fin marron très foncé	Ruptien	111,00
34,00	Calcaire de Marly	Sable fin brun	Ruptien	106,00
36,00	Calcaire de Marly	Argile verte avec petits nodules de calcaire bleue	Ruptien	104,00
37,00	Calcaire de Marly	Calcaire bleu	Ruptien	103,00
38,00	Marne de Villers	Marne grise blanchâtre avec quelques nodules calcaires bleus ou noirs	Ruptien supérieur	102,00
46,00	Argile grise à verte avec nodules calcaires bergeracien, subanguleux et silex	Argile grise à verte avec nodules calcaires bergeracien, subanguleux et silex	Ruptien supérieur	94,00
49,00	Marne de Villers	Marne calcaire riche en silex et minéraux	Ruptien supérieur	91,00
51,00	Argiles à silex	Argiles à silex	Paleocène	89,00
54,00	Argiles brunes grises à silex	Argiles brunes grises à silex	Paleocène	86,00
57,00	Argile brune à gris foncé très sableuse avec silex et cendres volantes et minéraux	Argile brune à gris foncé très sableuse avec silex et cendres volantes et minéraux	Paleocène	83,00
58,00	Craie et silex	Craie et silex	Paleocène	82,00
60,00	Craie et silex	Craie et silex	Paleocène	80,00
62,00	Craie pâleuse à silex centimétriques	Craie pâleuse à silex centimétriques	Connacien inférieur	78,00

Fig. 13. Log validé Forage de Moutiers n°02918X0008 (Infoterre - BRGM)

ANALYSE DES IMPACTS

Le site des forages d'essai Fe1 et Fe2, de Prasville se situe à 1 500 mètres du périmètre de protection du captage de Moutiers et à plus de 2 000 mètres du périmètre de protection du captage de Prasville. Ce dernier sera abandonné, après mise en service des nouveaux forages.

**La faisabilité du site des 2 nouveaux ouvrages est en cours d'étude afin de définir un nouvel projet d'établissement de périmètres de protection.**

Aucune canalisation n'intersecte les périmètres de protection des 2 captages AEP.  
En tranche 3, une canalisation longe le périmètre du captage de Prasville, le long de la RD334.

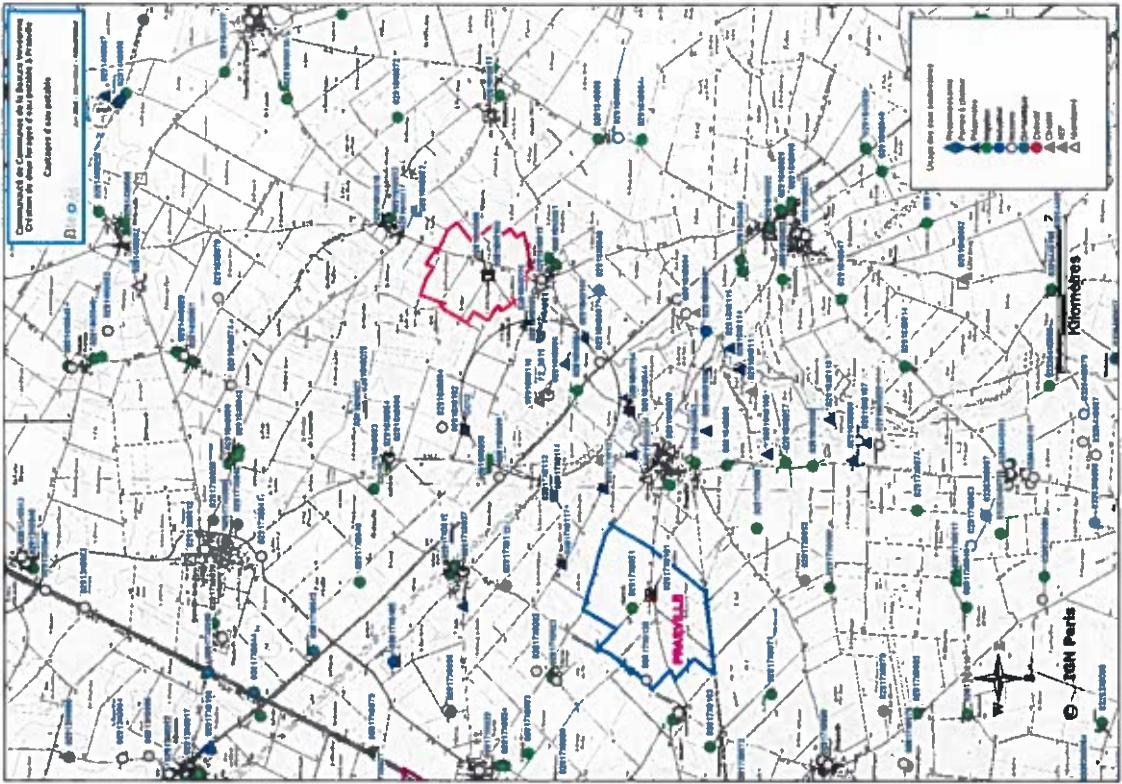
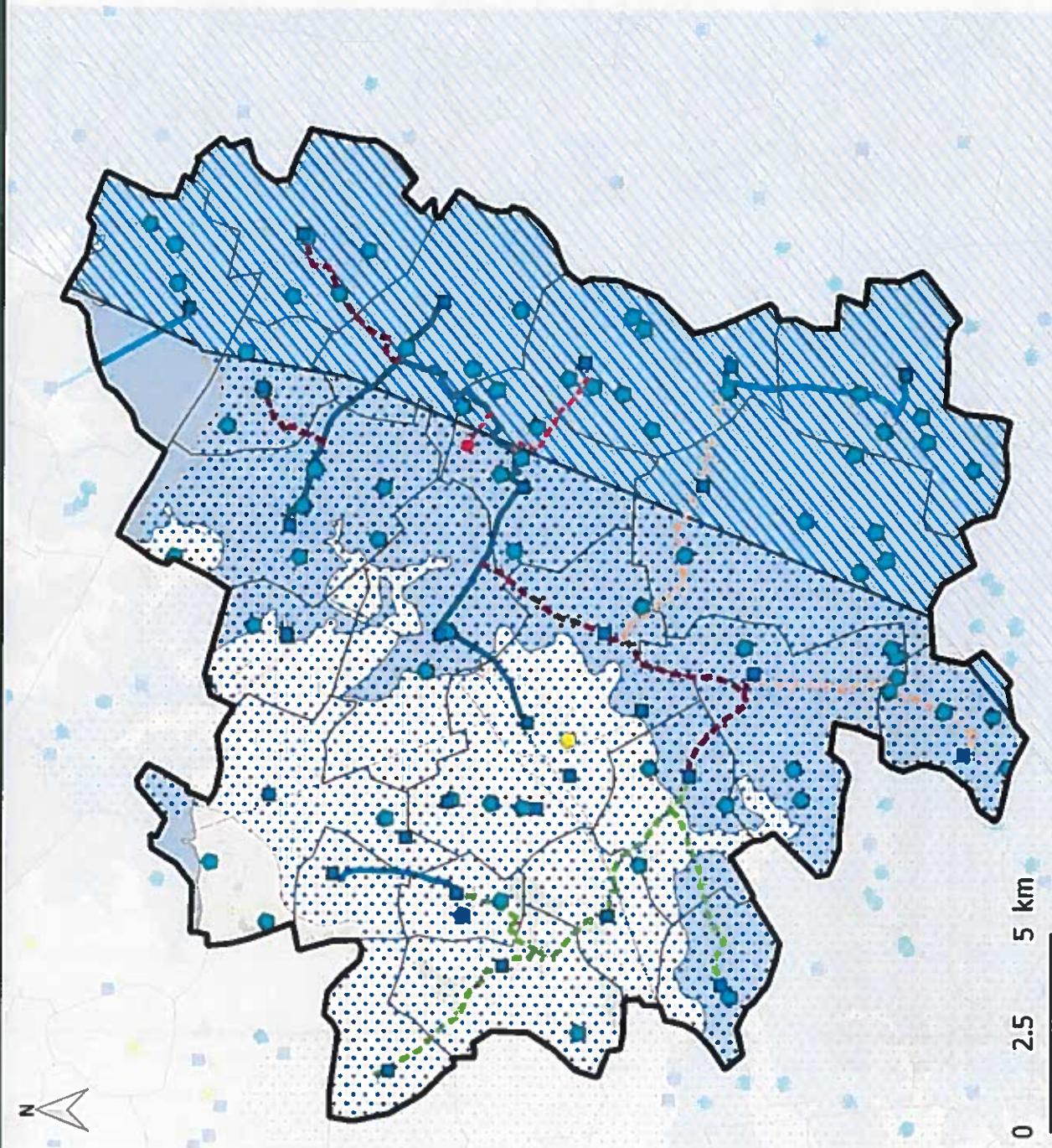


Fig. 14. Captages et ouvrages de Prasville et de Moutiers avec leurs périmètres de protection  
(source D.E - TELOSIA, données ARS)

## Points d'eau



Zone d'étude principale

### Canalisations

Existant

Tranche 1

Tranche 2

Tranche 3

Tranche 4

Tranche 5

### Masses d'eau souterraines

Calcaires de Pithiviers et de l'Orléanais de l'Aquitainien (Miocène inf.) du Bassin Parisien

Craie du Séno-Turonien, bassin de la Maine

Craie du Sénonien au Turonien inférieur partie profonde au centre du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et bassin Loire-Bretagne)

### Points d'eau isolé

Château d'eau

Réservoir

Station de pompage

Station de traitement

Source : Fond, Open street map ; couches CCBV; BD LISA

0 2.5 5 km

#### 2.2.4.6. QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

La nappe de la Craie du Sénio-Turonien visée par le projet est captive sous les formations résiduelles à silex. La qualité des eaux dénote clairement cette caractéristique, avec 1 mg/l en nitrates, environ 4 mg/l en oxygène dissous et la présence de fer. Elle est protégée par la présence des argiles à silex.

L'analyse des eaux souterraines sur les deux forages de reconnaissance Fe1 et Fe2 :

- ✓ une concentration en nitrates inférieure à 1 mg/l,
- ✓ l'absence de détection de pesticides, COHV, HAP, PCB, dérivés du benzène, du toluène et des phénols, microcystines, biphémate, acrylamide, des paramètres indésirables (métaux, métalloïdes) à des concentrations largement en-dessous des limites de qualité.

L'eau de la nappe calcaire profonde est donc de bonne qualité.

#### Sources de pollution potentielle

La consultation de la base de données BASOL n'a pas mis en évidence la présence de sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) sur le périmètre des communes concernées.

La base de données BASIAS répertorie plusieurs sites industriels et d'activités de service (voir carte page suivante)

Les futurs captages AEP F1 et F2 se trouvent dans un secteur remis en état après exploitation d'une carrière gérée par la société SMBP.

La piste de déplacement des engins de transport de matériaux de carrière se situe à 50 mètres des forages. Néanmoins, il s'agit de circulation locale peu fréquente, étant donné qu'il n'existe plus aucune exploitation de carrière à moins de 500 m du site des futurs captages.

Trois sites sont situés à proximité immédiate des zones de tranchées pour la pose des canalisations et du site d'implantation des captages d'eau potable.

	ANALYSE DES IMPACTS	
Identifiant	CEN2201327	CEN2201328
Commune principale :	PRASVILLE (28304)	YMONVILLE (28426)
Raisons(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) :	Sité S.M.B.P (Sité de Matériaux et Bétonne le Pierre)	Sité Transports ROY BARON
Etat de remise au réseau :	Inventorié	Inventorié
Etat d'occupation du site :	En activité	En activité
Date première mise en service :	14/10/1992	28/05/1992
Activité(s) :	Extraction de pierres ornamentals et de - Transport terrestre et transport par camion, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise - Dépôt de liquides inflammables	
	- Exploitation de graviers et sablettes, extraction d'argiles et de kaolin - Gorges, ateliers, mécanique et soudures	
Source : <a href="http://csgis.sfran.fr/">http://csgis.sfran.fr/</a>		

Tabl. 7 Inventaire des sites industriels et activité de services

## Sites et sols pollués (Basias)

Zone d'étude principale

### Canalisations

Existant

Tranche 1

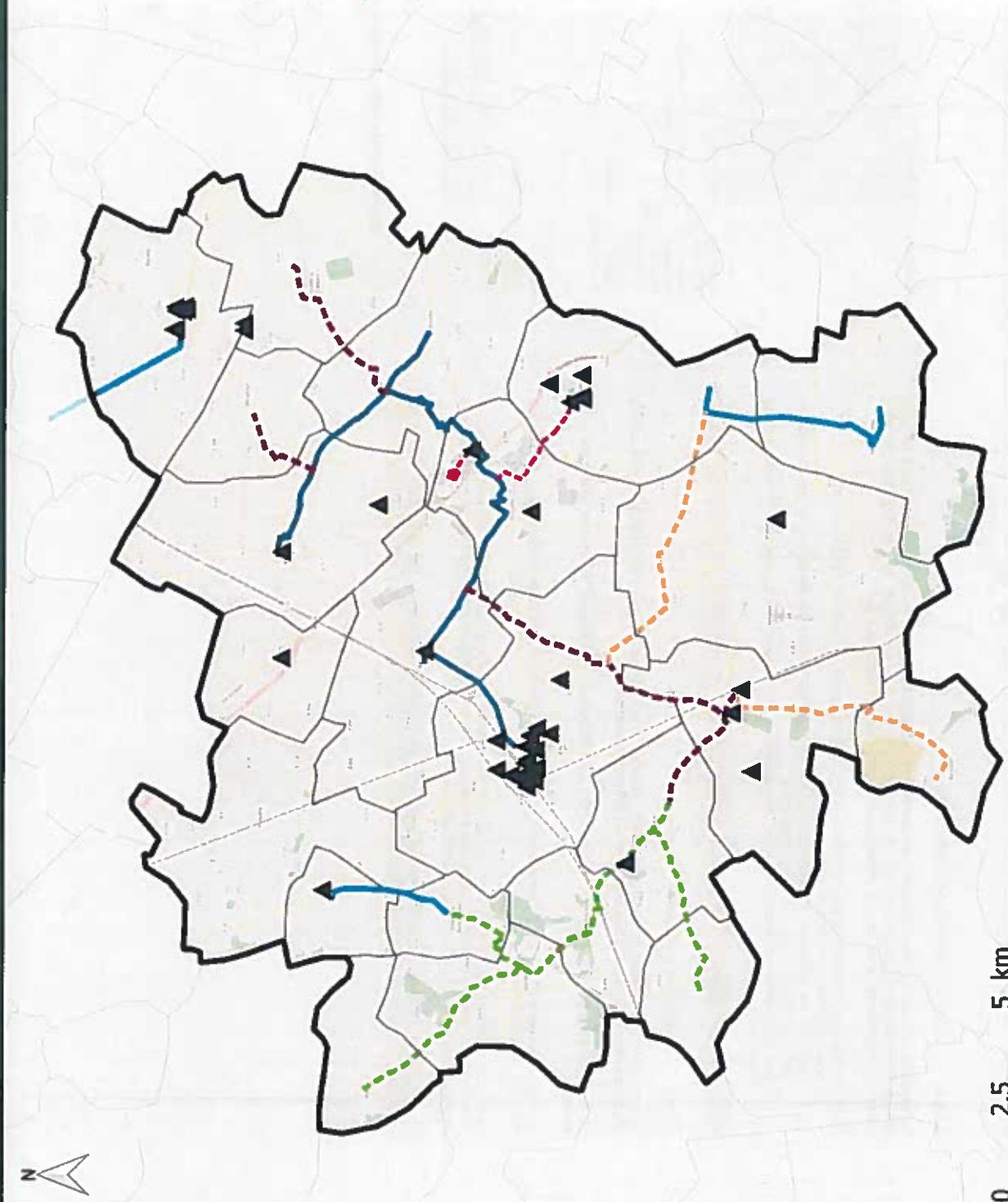
Tranche 2

Tranche 3

Tranche 4

Tranche 5

▲ Sites et sols pollués



Source : Fond, Openstreetmap ; couches CCBV ; Basias

## 2.2.5. Eaux de surface et milieux aquatiques

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude principale.

Mise à part la petite incursion, au Sud du territoire, de la Conie dont le cours est permanent, toutes les vallées comprises dans le territoire des communes concernées sont temporaires, soit sèches.

La zone étudiée couvre un territoire situé à la limite de deux bassins versants :

- ✓ l'Eure et la Voie aux extrémités Nord et Nord-Ouest (bassin Seine-Normandie).
- ✓ le Loir et la Conie à l'Ouest, à l'Est et au Sud (bassin Loire-Bretagne).

On distingue 2 sous-secteurs hydrographiques principaux (Cf. carte du réseau hydrographique) :

- ✓ Le Loir de la Foussarde à l'Ozanne
- ✓ Rau la Conie et ses affluents.

La Conie est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole.

Cours d'eau / bassin	Principales perturbations rencontrées dans les PDPG
Bassin de la Conie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apports polluants issus des activités agricoles et de quelques rejets domestiques</li> <li>- Pompage agricoles impactant</li> <li>- Disparition de zones humides et affaissement des berges dus à la sécheresse des années 90</li> <li>- La biorassasse en poissons blancs (gardon, vendange, ablette) étant insuffisante, le stock de poissons fourrés pour le brochet est devenu insuffisant.</li> </ul>

Tabl. 8 Synthèse des principales perturbations par cours d'eau/bassin (FDPPMA 26, 2002)

Le sous-bassin de la Conie (1 515 km<sup>2</sup>) présente un réseau de deux branches principales se rejoignant 14 km avant la confluence avec le Loir :

✓ les branches Nord et Sud ne présentent pas d'écoulement pérenne, notamment à partir des années 1989-1990, notamment en raison des sécheresses successives entraînant une baisse du niveau de la nappe de Beauce, cumulées aux effets de l'irrigation.

✓ En aval de la confluence de ces deux branches (Nottonville), l'écoulement retrouvé (nommé en 1989) un caractère pérenne.

Enfin, en aval du point nodal situé sur la Conie, des pertes ont parfois été constatées. Les eaux des calcaires de Beauce alimentent la craie sous-jacente dont la nappe a été localement déprimée par les prélevements pour l'irrigation.

Il est important de noter la « dépendance » hydrologique de la Conie vis-à-vis de la nappe de Beauce. En effet, cette rivière présente un débit fortement lié à la charge de cet aquifère. Le fonctionnement des milieux aquatiques est perturbé sur le sous-bassin de la Conie notamment par rapport aux débits. L'affrétement est fortement concerné lors des connexions avec les aménagements.

## 2.2.6. Outil de planification et de gestion de l'eau

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude élargie, correspondant aux bassins versants.

### 2.2.6.1. LES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La loi du 3 janvier 1982 a prescrit l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) par bassin afin de concilier les besoins en aménagement du territoire et en gestion équilibrée de la ressource en eau.

La zone étudiée est concernée par deux SDAGE. La délimitation des bassins sur lesquels s'appliquent ces documents de planification a été modifiée par l'arrêté du 27/10/2010 en vigueur depuis le 1er janvier 2011.

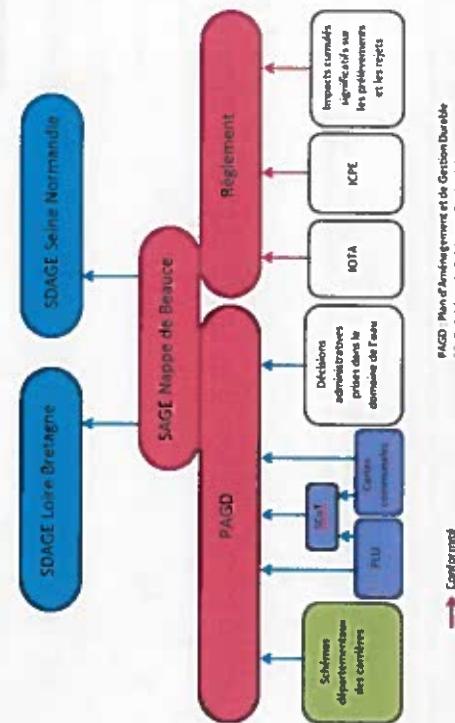
Sur les 23 communes concernées par le projet de réaménagement en eau potable :

- ✓ 2 communes (Santaul et Ouarville) sont situées au sein du bassin Seine-Normandie, SDAGE adopté le 05 novembre 2015.
- ✓ 21 communes appartiennent au bassin Loire-Bretagne, SDAGE adopté le 04 novembre 2015.

### 2.2.6.2. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Le SAGE est un dispositif de planification et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Depuis la LEMA, la portée juridique du SAGE est renforcée. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ses dispositions. Le règlement du SAGE est aussi désormais directement opposable aux tiers, publics ou privés, pour tout ce qui touche aux installations, ouvrages, travaux et activités définis dans la nomenclature eau.



PAGD : Plan d'aménagement et de Gestion Durable  
SAGE : Schéma de Gestion Territoriale  
PLU : Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisation et d'Aménagement  
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
INRAE : Institut National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
KPE : Recueil des éléments clés élaborés pour la Protection de l'environnement

Fig. 17. Parties juridiques du SAGE - SAGE Nappe de Beauce

ANALYSE DES IMPACTS

2.2.4.6.2. Qualité actuelle de l'eau du robinet – Cas représentatif d'Ymonville

Informations générales	
Date du prélèvement	07/05/2016 09h05
Commune de prélèvement	YMONVILLE
Installation	YMONVILLE BOURS
Service public de distribution	YMONVILLE
Responsable de distribution	Mairie de YMONVILLE
Hôte d'ouvrage	Mairie de YMONVILLE

Conformité	
Eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation.	Eau de qualité chimique non conforme face à une teneur en nitrates supérieure à la limite admissible de 50 mg/L. La consommation de cette eau est déconseillée pour le groupe sensible (conseil des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 mois). La population doit être informée de cette situation. Il est indispensable de pourvoyre activement les démarches engagées, dans le cadre du schéma départemental d'amélioration en eau possible, pour revenir rapidement à une situation normale.
Conformité physico-chimique non	
Conformité physico-chimique non	
Respect des références de sécurité oui	

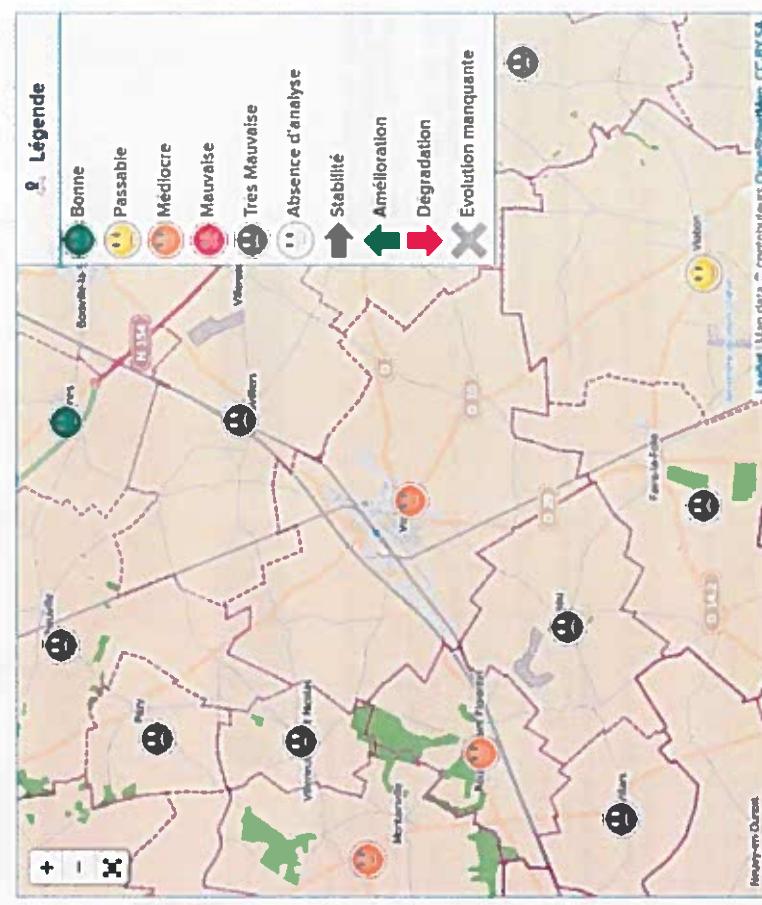
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	
		Référence de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en N) <sup>1</sup>	<0,05 mg/L	≤ 0,1 mg/L	≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualité)	0	<1 rv/mC	<1 rv/mC
Bact. aér. résistantes à 23°-6h	0	<1 rv/mL	<1 rv/mL
Bact. aér. résistantes à 36-44h	0	<1 rv/100mL	<1 rv/100mL
Bactéries conformes /100mL-NFS	0	≤ 200 et ≤1100 µS/cm	≤ 200 et ≤1100 µS/cm
Conductivité à 25°C	0	650 µS/cm	650 µS/cm
Couleur (qualité)	0	<1 rv/100mL	<1 rv/100mL
Électrolytes /100mL-NFS	0	≤ 0,1 rv/100mL	≤ 0,1 rv/100mL
Escherichia coli /100mL -NF	0	≤ 100 mL	≤ 100 mL
Nitrites (en NO <sub>2</sub> )	70 mg/L	≤ 50 mg/L	≤ 50 mg/L
Odeur (qualité)	0	≤ 2 NFU	≤ 2 NFU
Savour (qualité)	0	≤ 25 °C	≤ 25 °C
Teneur en eau *	14,9 °C	7,50 unité pH	7,50 unité pH
Turbidité optométrique NEU	0,1 NEU	26,5 et ≤ 9 unité pH	26,5 et ≤ 9 unité pH
pH *	7,35 unité pH	26,5 et ≤ 9 unité pH	26,5 et ≤ 9 unité pH

Source : Ministère chargé de la santé, <http://biorobot.sante.gouv.fr/biorobot/rechercheResultatQualite.do>

Fig. 15. Résultats d'analyse du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

La carte ci-dessous a été réalisée à partir des analyses de l'eau effectuées entre juillet 2011 et janvier 2014 sur les 36 588 communes de France métropolitaine, publiées sur le site du ministère de la Santé (<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-des-eaux-potable.html>), pour six critères : pesticides (quantité totale de pesticides, atrazine et ses métabolites), nitrates, sélenium, qualité bactériologique (bactéries conformes, entérocoques, Escherichia coli), aluminium et radicaux.

- Sur la zone étudiée, les appréciations suivantes ont été définies :
- Qualité de l'eau « Médiocre » : entre 25 % et 50 % d'analyses non conformes.
- Qualité de l'eau « Très mauvaise » : plus de 75 % d'analyses non conformes.



Source : <https://www.meteo-biofrance.com/forfaits/territoire/23241/>

Fig. 16. Extrait de la carte de la qualité de l'eau

En ce qui concerne les paramètres physico-chimique, les limites de qualité de l'eau distribuée sont dépassées. La concomitance de cette eau est déconseillée pour les personnes sensibles (femme enceinte, enfants de moins de 6 mois, ...).

## Sites et sols pollués (Basisias)

— Zone d'étude principale

### Canalisations

— Existing

— Tranche 1

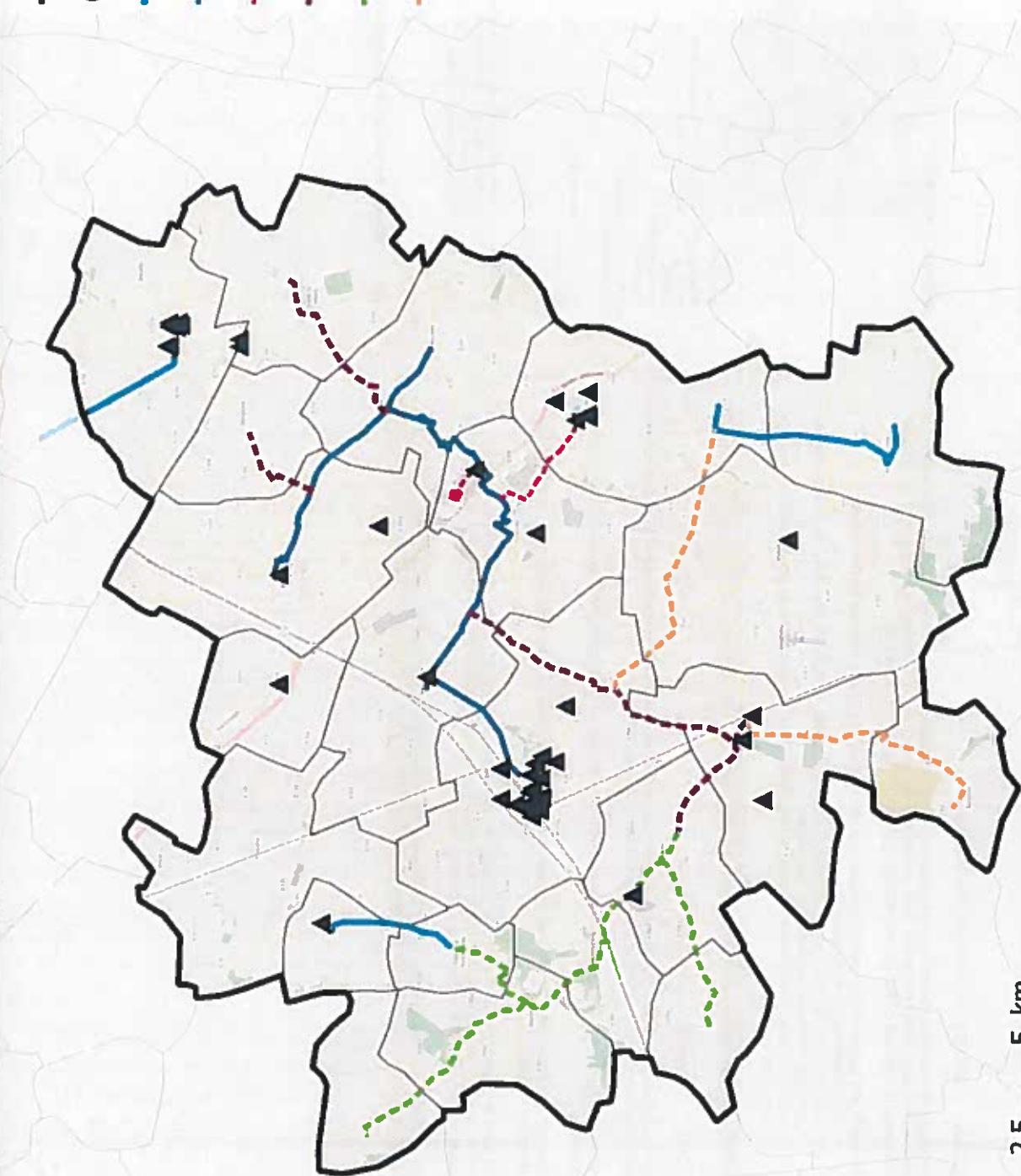
— Tranche 2

— Tranche 3

— Tranche 4

— Tranche 5

▲ Sites et sols pollués



Source : Fond Openstreetmap ; couches CCBV ; Bastias

0 2.5 5 km

#### 2.2.4.6. QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

La nappe de la Craie du Séno-Turonien visée par le projet est captive sous les formations résiduelles à silex. La qualité des eaux dénote clairement cette caractéristique, avec 1 mg/l en nitrates, environ 4 mg/l en oxygène dissous et la présence de fer. Elle est protégée par la présence des argiles à silex.

L'analyse des eaux souterraines sont similaires sur les deux forages de reconnaissance F01 et F02 :

- ✓ une concentration en nitrates inférieure à 1 mg/l,
- ✓ l'absence de détection de pesticides, COH, HAP, PCB, dérivés du benzène, du tolénene et des phénols, microcystines, bichémifine, acrylamide,
- ✓ des paramètres indésirables (métal, métalloïde) à des concentrations largement en-dessous des limites de qualité.

L'eau de la nappe calcaire profonde est donc de bonne qualité.

##### 2.2.4.6.1. Sources de pollution potentielle

La consultation de la base de données BASOL n'a pas mis en évidence la présence de sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) sur le périmètre des communes concernées.

La base de données BASIAS répertorie plusieurs sites industriels et d'activités de service (voir carte page suivante)

Les futurs captages AEP F1 et F2 se trouvent dans un secteur rennis en état après exploitation d'une carrière gérée par la société SMBP.

La piste de déplacement des engins de transport de matériaux de carrière se situe à 50 mètres des forages. Néanmoins, il s'agit de circulation locale peu fréquente, étant donné qu'il n'existe plus aucune exploitation de carrière à moins de 500 m du site des futurs captages.

Trois sites sont situés à proximité immédiate des zones de tranchées pour la pose des canalisations et du site d'implantation des captages d'eau potable.

	Identifiant	CEN2801329	CEN2801326	CEN2801327
Commune principale :				
Raisons(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) :	Sit S.M.B.P. (Sité de Méthinks de Berchères les Pâtures)			
Etat de connaissance :	Inventorié			
Activité(s) :	En activité			
Date première activité :	19/04/1974			
Activité(s) :	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	- Transport et transport par conduites	- Dépôt de liquides inflammables	- Exploitation de graviers et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
	Depôt de liquides inflammables			
Source :	<a href="http://cossefrance.fr/">http://cossefrance.fr/</a>			

Tabl. 7 Inventaire des sites industriels et activité de services

## Points d'eau

Zone d'étude principale

### Canalisations

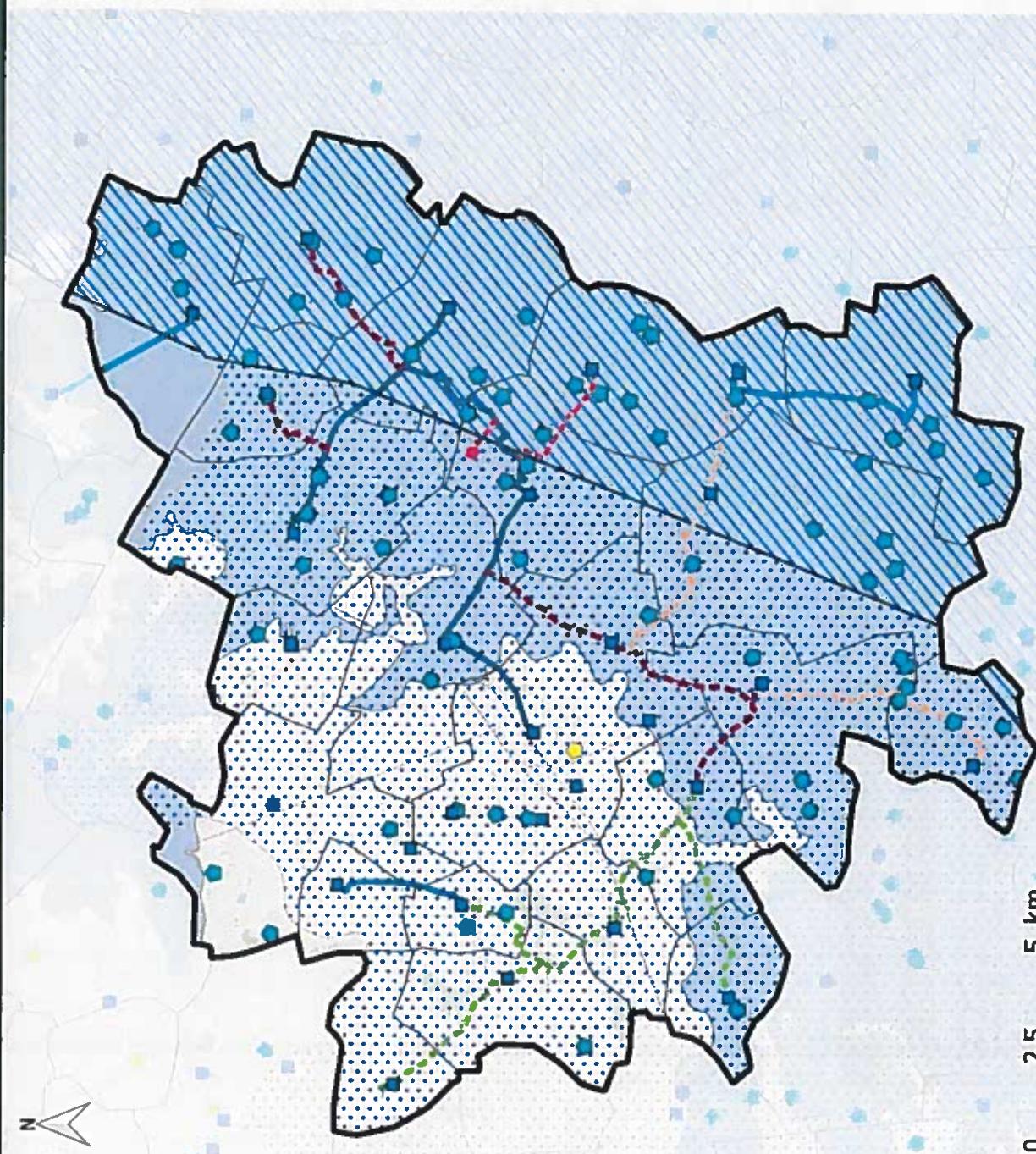
- Existant
- Tranche 1
- Tranche 2
- Tranche 3
- Tranche 4
- Tranche 5

### Masses d'eau souterraines

- Calcaires de Pithiviers et de l'Orléanais de l'Aquitainien (Miocène inf.) du Bassin Parisien
- Craie du Sénon-Turonien, bassin de la Maine
- Craie du Sénonien au Turonien inférieur partie profonde au centre du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et bassin Loire-Bretagne)

### Points d'eau isolé

- Château d'eau
- Réservoir
- ◆ Station de pompage
- Station de traitement



Source : Fond, Open street map ; couches CCBV; BD LISA

Le site des forages d'essai Fe1 et Fe2 de Prasville se situe à 1 500 mètres du périmètre de protection du captage de Prasville. Ce dernier sera abandonné, après mise en service des nouveaux forages.

La faisabilité de la protection du site des 2 nouveaux ouvrages est en cours d'étude afin de définir un projet d'établissement de périmètres de protection.

Aucune canalisatation n'intersects le périmètre de protection des 2 captages AEP.  
En tranche 3, une canellisation longe le long de la RD334.

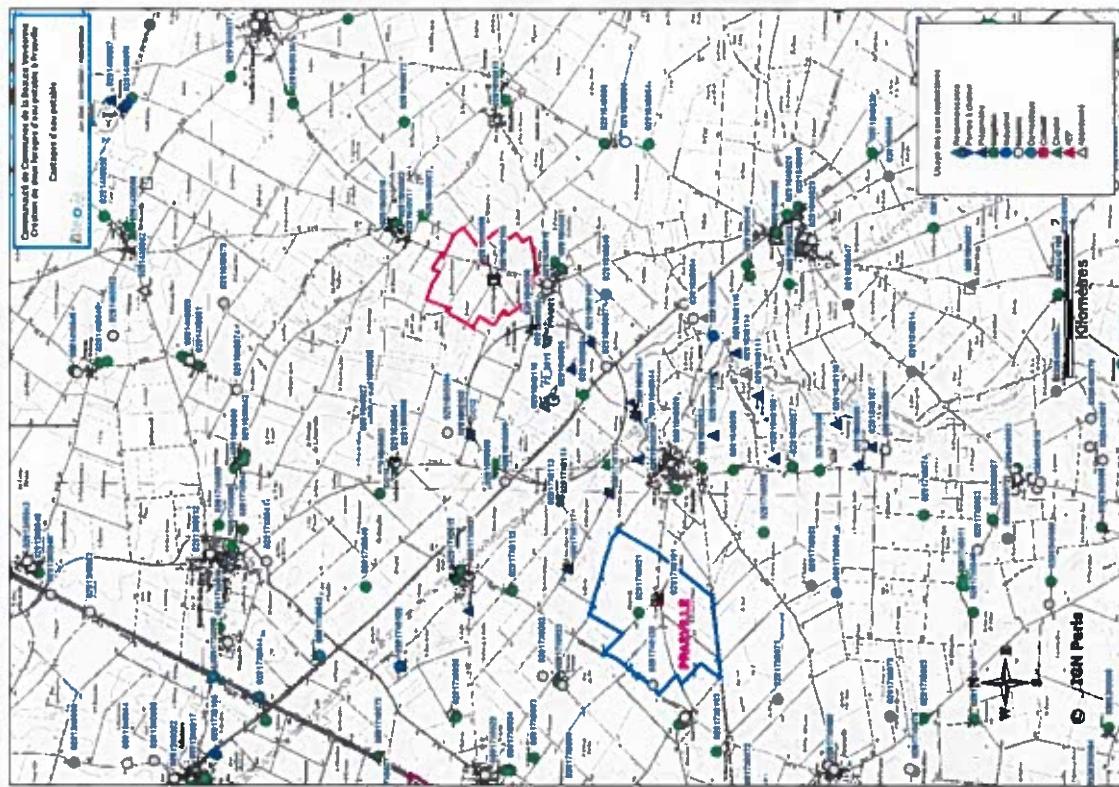


Fig. 14. Captages et ouvrages de Prasville et de Moutiers avec leurs périmètres de protection  
(source DDE - TELOSIA, données ARS)

#### 2.2.4. CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

De nombreux ouvrages de captage d'eau sont répertoriés par la banque de données du BRGM dans le périmètre d'étude. Une grande partie de ces captages concerne l'alimentation en eau des exploitations agricoles (irrigation, asperion). En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, plusieurs captages sont répertoriés dans la base de données BSS du BRGM.

N°BSS	Type d'ouvrage	Lieu-dit Commune	Profondeur (m)	Altitude (m)	Nom de la masse d'eau	Etat
02817X0075	Forage	Mesangon - Beauvilliers	68	146	Craie du sénior-turonien - Unité du Lohr	Abandon ?
02818X0029	Puits	Bouy-Station de pompage Prasville	- 27,7	141	Multicouches craie du sénior-turonien et calcaires de Beauce Ières	Non exploité (Accès et mesure)
02817Z0161	Forage	Moëville - Prasville	70,3	145	Craie du sénior-turonien - Unité du Leir	Exploité
02818X0068	Forages	Le Bois Cagnard - Moutiers-en-Beauce	80	140	Pas de donnée disponible	Exploité
02818X0168	Forage	Mandeville en Beauce	78	140	Multicouches craie du sénior-turonien et calcaires de Beauce	Exploité
02818X0005	Forage	Le Muid du Chêpitre - Louville la Chiend	35,35	151	Craie du sénior-turonien - Unité du Lier	Exploité
03283X0104	Forage	La vallée de Beugnyez	90	126	Craie du sénior-turonien - Unité du Lier	Exploité
03283X0001	Puits	Baignelet	38,84	130	Non renseigné	Non renseigné
02813X0012	Forage	Le Bourg - Boisville le Saint Père	60	151	Calcaire de Pathiers	Exploité
02815X0001	Forage	Le Bourg - Bonce	45	156	Calcaire de Pathiers	Exploité
03283X0004	Forage	Le gare - Faits la Folie	45	141	Calcaire de Pathiers	Exploité
03284X0022	Forage	Villeneuve - Gammevalle	35,3	138	Calcaire de Pathiers	Exploité
03284X0020	Puits	Château de Cambrai	- 18,5	130	Multicouches craie du sénior-turonien et calcaires de Beauce Ières	Non renseigné
02818X0034	Forage	Le Grand Cheminay - Montrésille	52	168	Calcaire de Pathiers	Exploité
02914X0001	Forage	La place du Château - Querville	58	153	Calcaire de Pathiers	Exploité
02914X0012	Puits	Le Bourg - Pazy	42,85	162	Calcaire de Pathiers	Exploité
02918X0007	Forage	Marœuil - Recquemville	33,5	151	Calcaire de Pathiers	Exploité
0128BX0015	Source	Ferme du Bas Domaine de 4 Balconcourt - Thiville	50	146	Éocène et craie du vein français	Exploité
02912X0004	Forage	Le Bourg - Thiville	67	156	Éocène et craie du vein français	Exploité
02918X0044	Forage	Nicorbin - Thiville	Non renseigné	152	Argiles à silex	Exploité
03284X0003	Forage	Lutz - Vabron	45	141	Argile grise à verte avec nodules calcaires et argiles bleutées et brunes	Non renseigné
03283X0011	Puits	Ferme Marais - Vabron	25	139	Argile grise à verte avec nodules calcaires et argiles bleutées et brunes	Non renseigné
03284X0007	Puits	Lutz - Vabron	40	141	Argile grise à verte avec nodules calcaires et argiles bleutées et brunes	Non renseigné
03282X0002	Forage	Montrésille - Villars	37,4	145	Calcaire et silex	Non renseigné
03282X0009	Forage	Tilteau - Villars	36,8	144	Crête marine	Non renseigné
02918X0004	Puits	Lhopital ex - Voves	42	151	Crête marine à silex continentaux	Non exploité (Accès et mesure)
02817X0020	Complexe	Gemerville - Voves	48,75	146	Crête marine à silex	Non exploité (Accès et mesure)
02917X0003	Forage	Forge n°1 - Intérieur - Château d'eau Voves	-	61,7	Crête marine à silex	Non exploité (Accès et mesure)
02918X0005	Puits	Villersexel	-	40,6	Crête marine à silex	Non exploité (Accès et mesure)
02918X0006	Puits	Sazelles - Voves	35,45	139	Crête marine à silex	Non exploité (Accès et mesure)
02918X0001	Forage	Les bâtiets - Villeneuve Saint Nicolas	58,9	158	Crête marine à silex	Exploité
02918X0002	Forage	Le Bourg - Ymonville	44	144	Crête marine à silex	Exploité

#### 2.2.4.5. PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Deux captages AEP bénéficiant de périmètres de protection :
- Ouvrage de Prasville,
- Ouvrages de Moutiers-en-Beauce (cité en tranche 1).

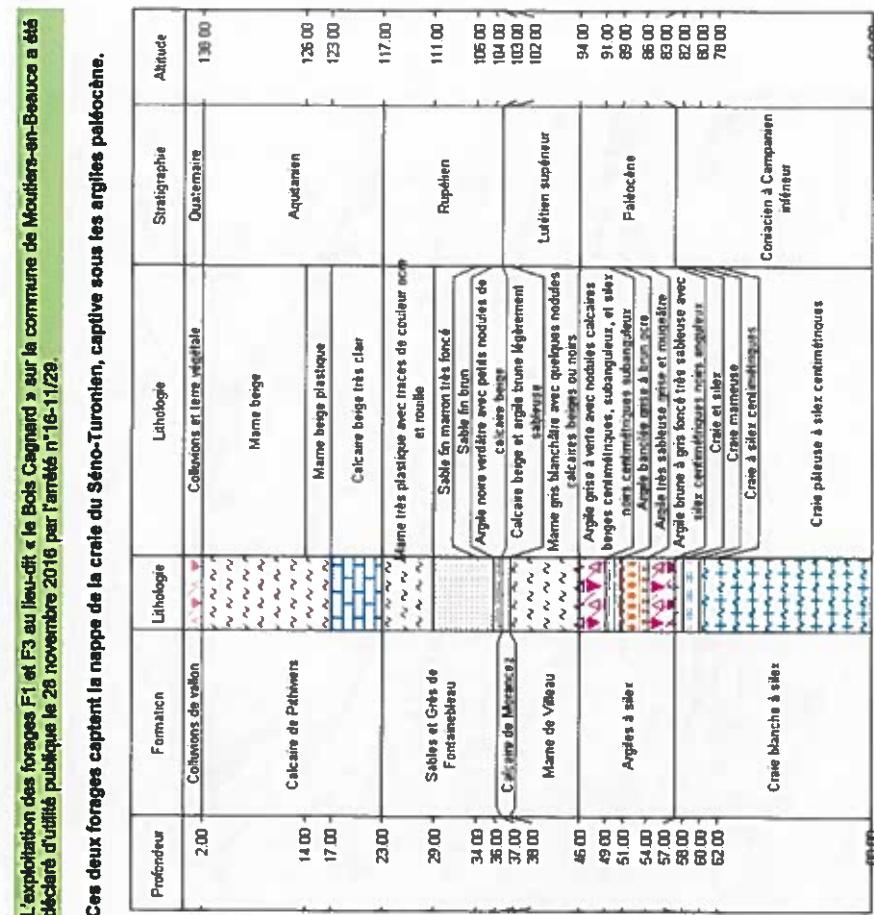


Fig. 13. Log validé Forage de Moutiers n°02918X0008 (infoterre - BRGM)

Tabl. 6 Liste des ouvrages AEP - Source site Infoterre du BRGM

#### 2.2.4.3. PIEZOMETRIE

Dans le cadre des essais de forages, une campagne piezométrique a été réalisée en mars 2016 et nivelée avec un GPS de précision centimétrique. Elle visait la nappe de la craie Sénôt-Turonien. Elle confirme les écoulements de la nappe du Nord vers le Sud à hauteur du site étudié et montre une allure générale similaire aux observations réalisées par le Conseil départemental d'Eure et Loir en 1894.

Pour rappel, le niveau piezométrique est l'altitude du niveau de la nappe, on la mesure à l'aide d'une sonde que l'on descend dans un puits.

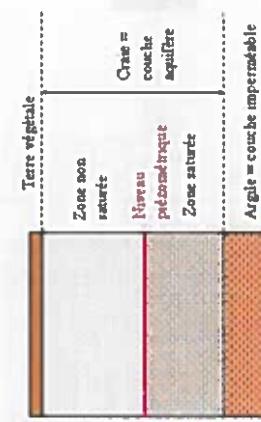


Fig. 10. Définition du niveau piezométrique

L'évolution piezométrique de la nappe de la Craie sur le site doit suivre assez fidèlement celle qui est observée sur le piezomètre de Berthières les Pierres, comme pour celui de Montiers en Beauce. Ces observations permettent d'estimer le niveau piezométrique de plus basse eaux connues de la nappe de la Craie sur le site de Prasville. Ainsi, pour un épisode de basses eaux de type 1892, le niveau statique sur le site sera d'environ 20,4 m sur le site.

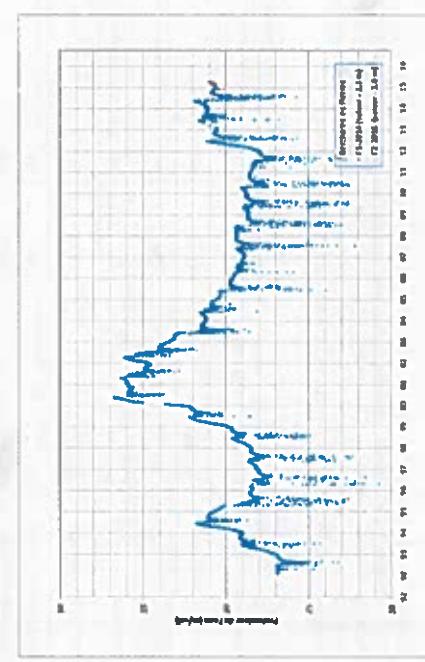
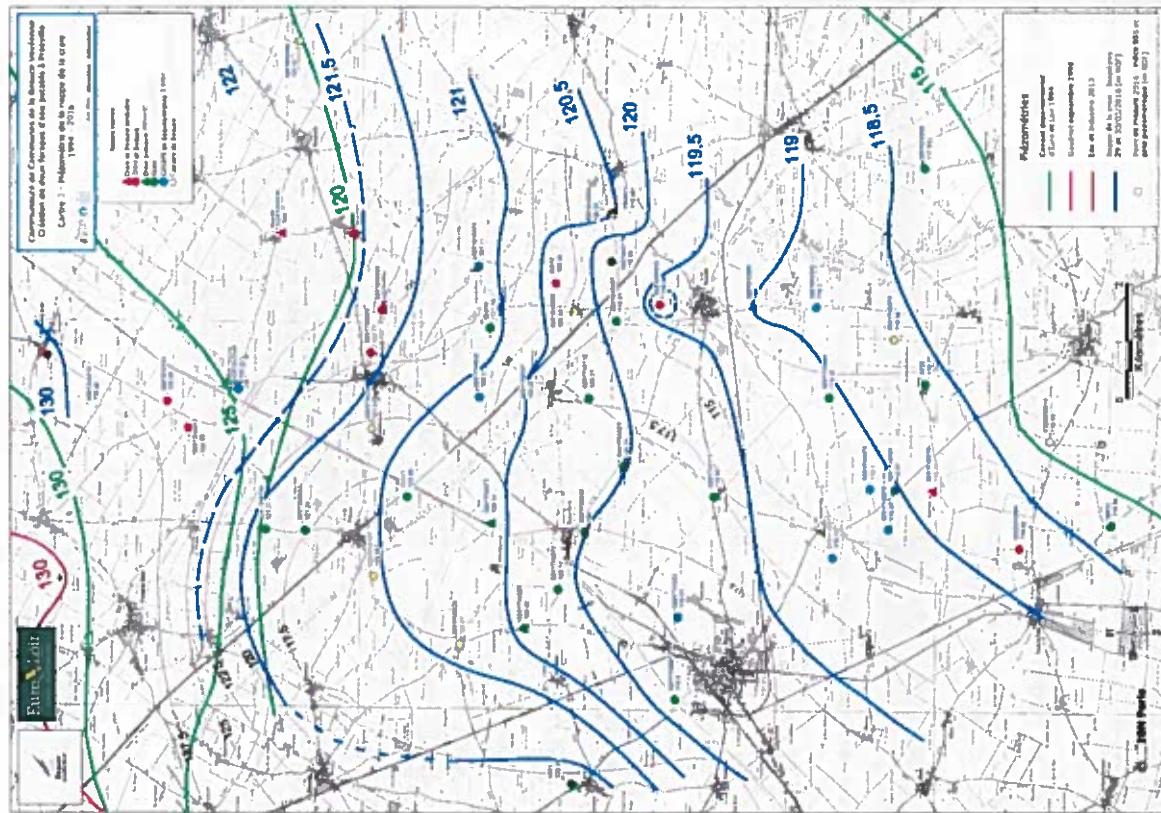


Fig. 11. Chronique piezométrique de Béthières les Pierres (023912X00002) (source ADEME) et mesures sur le site des forges F1 et F2 Prasville (source CDTB - TEL OSU4).

La côte de plus basses eaux est fixée entre 20,5 et 27 mètres par rapport au sol.



#### 2.2.4. Contexte hydrogéologique

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude élargie, correspondant aux masses d'eau souterraines sur le bassin Loire-Bretagne.

##### 2.2.4.1. DESCRIPTION DES NAPPES Sur le secteur, trois nappes sont présentes.

###### 1. La nappe de Beauce

La nappe des Calcaires tertiaires de Beauce est une nappe libre très étendue présente sur toute la partie Est de l'Eure-et-Loir. Elle contribue à l'alimentation des cours d'eau suivants en Eure et Loir :

- ✓ La Agira,
- ✓ La Conie,
- ✓ La Voie.

Afin de restaurer un équilibre global, la nappe de Beauce ainsi que les cours d'eau exutoires de la nappe ont été classée en ZRE. Etant donné que la nappe de Beauce est la première nappe rencontrée, la ZRE concerne tous les prélevements souterrains, ainsi que les prélevements superficiels dans les bassins versants des cours d'eau mentionnés ci-dessus.

###### 2. La nappe des craies du Sénio-Turonien

Cette nappe être reposée sur les marnes à ostracites du Cénomanien supérieur. Cette nappe devient captive sous les formations d'argiles vertes et d'argiles à silex post-Crétaçé. Les forages de reconnaissance Fe1 et Fe2 de Prasville montrent que le toit de la craie se situe sensiblement à la même profondeur : 48 mètres sur F1 et 45 mètres sur F2.

###### 3. La nappe du Cénomanien

La nappe du Cénomanien est une nappe souterraine profonde, sous recouvrement au centre du Bassin Parisien.

Cette ressource a été identifiée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne comme une nappe à réservoir en priorité à l'alimentation en eau potable.

La nappe de la craie est exploitée pour l'alimentation humaine en eau potable, elle est de fait très vulnérable mais protégée par les horizons supérieurs imperméabilisés.

#### 2.2.4.2. ZONE DE REPARTITION DES EAUX EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Les zones de répartition des eaux sont des zones caractérisées par une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélevements sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

Les communes concernées font partie de la Zone de Répartition des Eaux du système aquifère de la nappe de Beauce et du Cénomanien définie par l'Arrêté N°2006-272-3 du 29 septembre 2006.

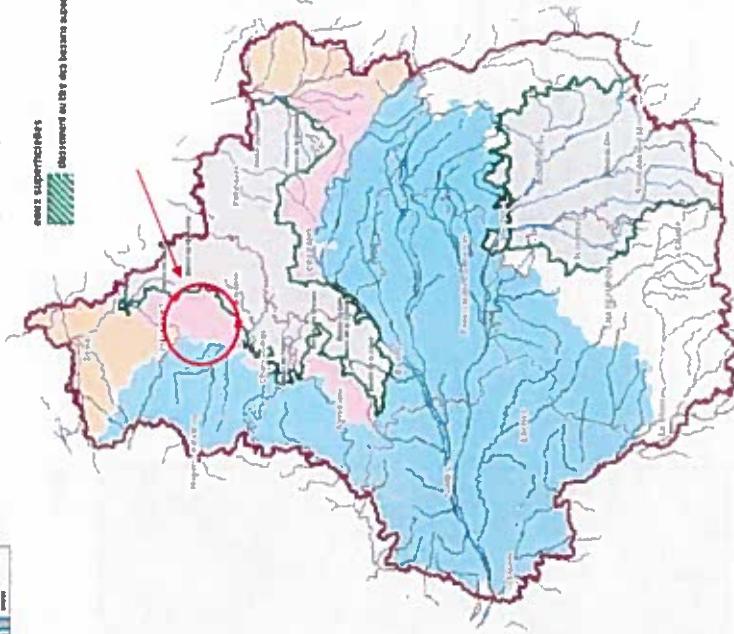
Ce classement signifie que d'un point de vue quantitatif, la ressource est vulnérable : les prélevements globaux ne sont pas compensés par les apports d'eau naturels. Dès lors, afin de préserver au mieux cette ressource, il est nécessaire de parvenir à une gestion équilibrée de cette dernière à l'échelle de la nappe d'eau. Dans cette optique, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durables (MEDD) recommande de ne plus accorder de nouveau prélevement ou d'augmentation du débit de prélevement, excepté en cas d'intérêt général pour l'alimentation en eau potable, tant qu'un système de gestion de ces nappes n'est pas établi.

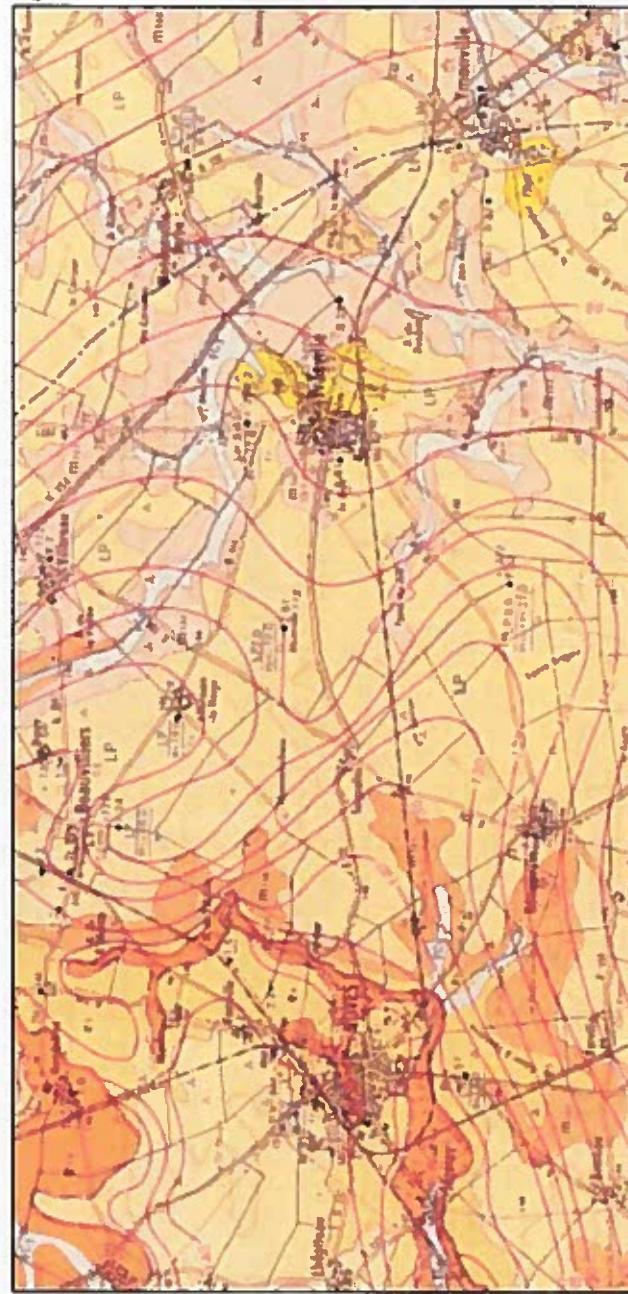
**Fig. 9. Zone de Répartition des Eaux /source DREAL Centre / SEB – Décembre 2010)**  
**COMMUNES CLASSEES en Z.R.E. / Zones de Répartition des Eaux**  
(au 1er octobre 2006)



EAU SOUTERRAINES  
Classification à partir de la  
disponibilité à l'usage et la  
conservation à l'usage de l'eau

EAU SUPERFICIELLES  
obtenu au titre des besoins superficiels



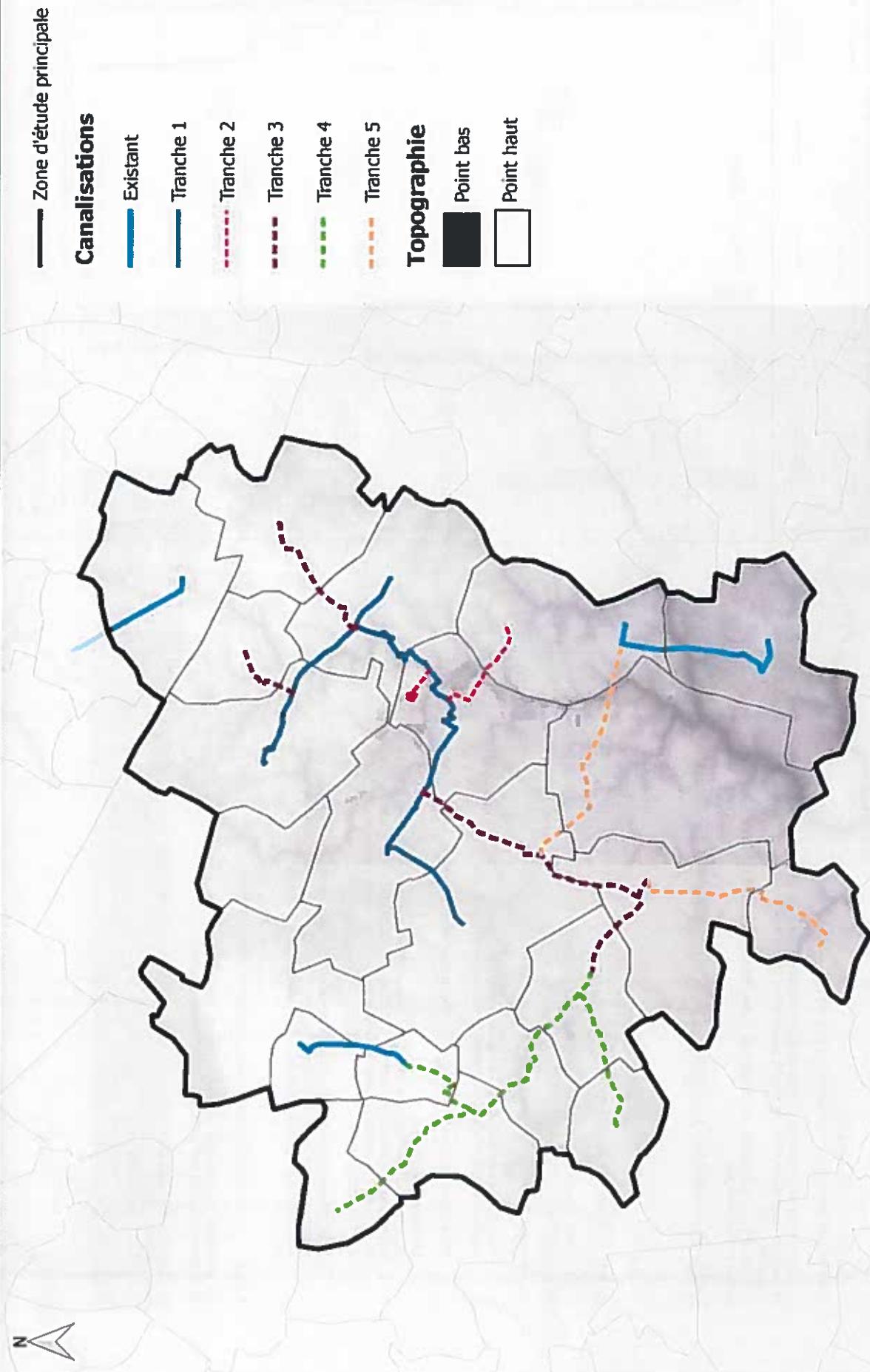


CIGN

1000 m

Carte géologique 1/50 000<sup>e</sup> de Voves (BRGM)

## Topographie



Source : Fond, IGN BD ALTI ; couches CCBV ; IGN

## ANALYSE DES IMPACTS

### 2.2.2. Topographie

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude principale.

La communauté de communes se situe au sein d'une vaste étendue relativement plane, la plaine de la Beauce. La majorité partie du territoire se situe à des altitudes proches de 150 mètres. On note une légère déclivité de l'Ouest vers l'Est. Les altitudes les plus basses se trouvent au niveau de la vallée de la Corbie dont les talwegs présentent des pentes inférieures à 1%.

Ainsi, la Beauce voyeville se trouve en position de plateau très légèrement vallonné.

### 2.2.3. Contexte géologique

#### 2.2.3.1. FORMATIONS AFFLEURANTES

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude élargie, correspondant au contexte de la carte géologique n°XXI-17 VOYES DU BRGM.

Les principales formations affleurantes sont les suivantes :

m1a2 Calcaire de Beauce (Aquitainien supérieur). Il affleure à l'Est, drainé par le réseau hydrographique de la Corbie.

m1a1 Marnes de Voise et Calcaire de Berchères (Aquitainien inférieur).

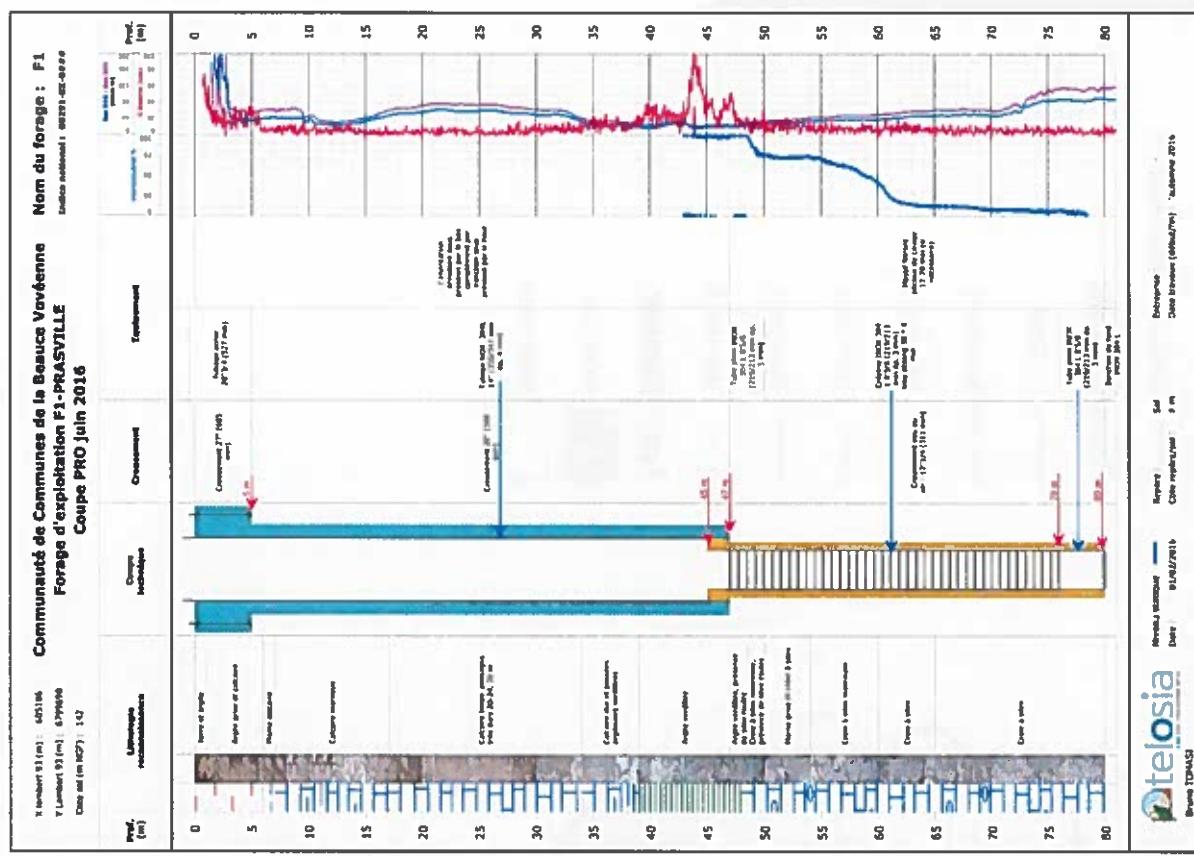
LP Union des plateaux. Ils recouvrent d'un pliage discontinu l'ensemble du territoire de la feuille Voyes. D'une épaisseur variant de quelques centimètres à 2 mètres, ils ont été notés LP lorsque leur puissance excède 0,18 m, et figurés en hachures latissimes lorsque les terrains sous-jacents, lorsqu'ils recouvrent les sables burdigaliens

FCy. Alluvions récentes et colluvions. Elles ne sont représentées que par une mince couche argileuse limoneuse de crue, passant dans les vallées de tête à un limon de ruissellement. Leurs témoins désignent en pointillés le tracé des vallées aujourd'hui asséchées.

#### 2.2.3.2. RECONNAISSANCE LITHOLOGIQUE DU FORAGE DESSAI

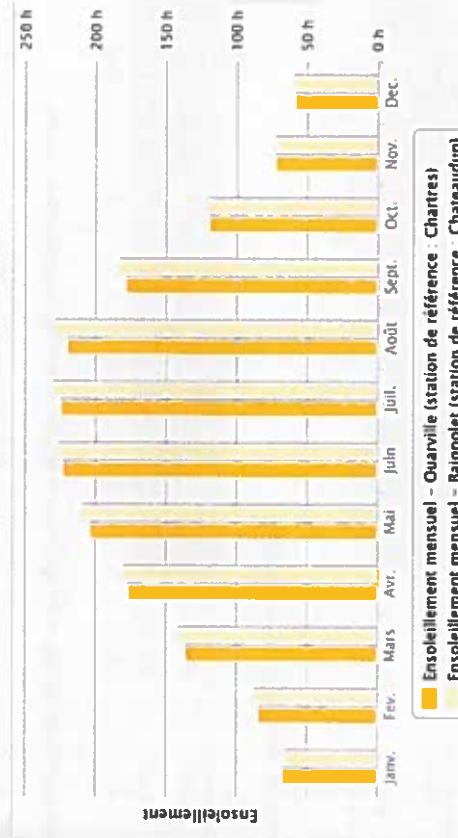
La réalisation des forages d'essai a permis d'appréhender les formations non affleurantes. La coupe lithologique du forage F1 à Prasville est présentée ci-dessous.

Le secteur d'étude est caractérisé par la présence des formations de Beauce sur une épaisseur de 35 mètres à 40 mètres. Ces formations correspondent à des calcaires, des marno-calcaires, des argiles et des sables fins. Elles sont séparées de la craie sous-jacente par un horizon d'argiles vertes et d'argiles à silice d'une épaisseur de 9 à 10 mètres. Bien que de nature variable, cet horizon argileux joue un rôle important dans l'érosion et la protection de la craie sous-jacente.



### 2.2.1.3. ENSOLEILLEMENT

Sur la période 1981-2010, on note une durée moyenne d'insolation de 1 778 h/an.



### 2.2.1.4. EAU DISPONIBLE POUR L'ÉCOULEMENT ET LA RECHARGE DES NAPPES POUR L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2015-2016

Si le cumul des précipitations efficaces est déficitaire sur une grande partie du pays. L'excédent perdure dans l'Eure-et-Loir.

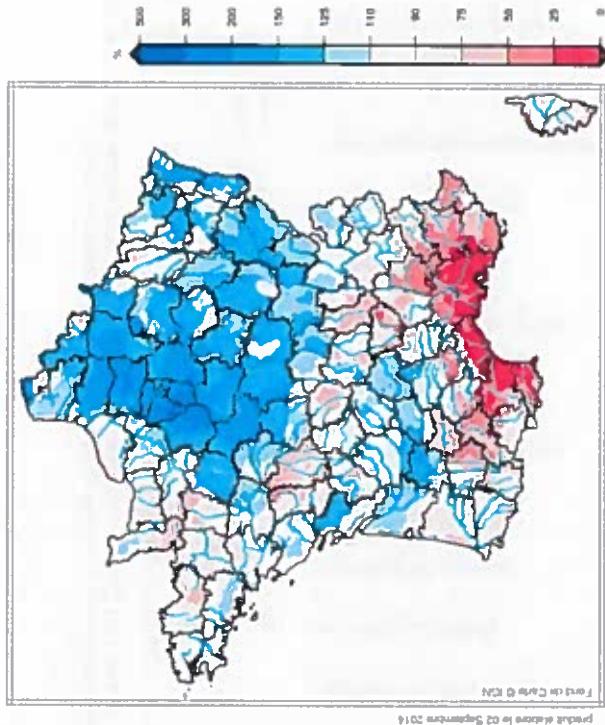
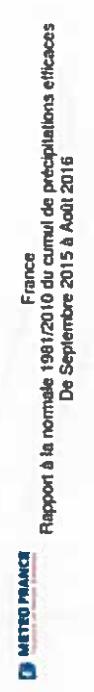


Fig. 8. Bilan global de saison hydrologique Août 2016 - Météo France

L'aire d'étude réunit les caractéristiques d'un climat océanique sous influence continentale. Les précipitations sont fréquentes tout au long de l'année avec une pluviométrie moyenne variant de 400 à 800 mm/an selon les secteurs. Les orages bénéficiant de vastes terrains plats ne donnant aucune contrainte aux vents qui les structurent, ceux-ci ont donc la particularité d'être parfois très violents. En 2014, les grêlons ont atteint jusqu'à 10 voire 13 cm sur le Loire, l'Eure-et-Loir et l'Essonie. Outre les orages, le climat Beauceron est relativement stable. Ainsi, même si les hivers sont assez chauds et ensoleillés permettant de nombreuses cultures.

La pluie efficace moyenne annuelle sur le bassin hydrogéologique est, en général, suffisante pour permettre une recharge des nappes phréatiques.

## 2.2. MILIEU PHYSIQUE

### 2.2.1. Contexte climatique

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude élargie, correspondant au contexte de la région Centre - Val de Loire.

Avec une composante océanique atténuée, le climat de la région Centre est modulé par l'éloignement de l'océan et une influence continentale occasionnelle. Du point de vue thermique, la région est divisée entre une moitié Est connaissant des hivers froids sans excès et des étés chauds mais supportables, et une moitié ouest avec des hivers plus cléments et des étés plus doux. En limite sud du Bassin Parisien et nord du Massif Central, la répartition des précipitations est contrôlée et dépendante de la présence de relief. L'ouest de la région est globalement plus sec.

L'étude climatologique a été réalisée sur la base des données fournies par le site Internet de Météo-France à partir de 2 stations de références :

- ✓ Station de Chartres,
- ✓ Station de Chateaudun.

#### Normales annuelles - Chartres

	Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement
1981-2010	15.3 °C	19.81-2010	590.9 mm	109.1	1799.0 h	571.85
1981-2010	6.7 °C	1981-2010	590.9 mm	109.1	1799.0 h	571.85

#### Normales annuelles - Chateaudun

	Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement
1981-2010	15.8 °C	19.81-2010	612.3 mm	109.0	1799.4 h	59.3
1981-2010	6.4 °C	1981-2010	612.3 mm	109.0	1799.4 h	59.3

Les principales caractéristiques climatiques au niveau de ces stations sont présentées ci-après.

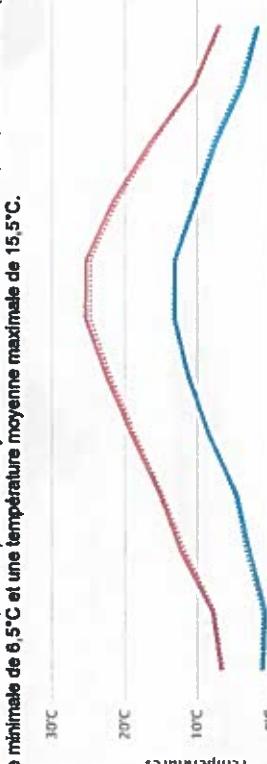
### 2.2.1.1. PRÉCIPITATIONS

La hauteur moyenne annuelle des précipitations au niveau de ces stations est de 605,8 mm, avec 109 jours/an de précipitations (hauteur > 1 mm) sur la période 1981-2010.



### 2.2.1.2. TEMPERATURES

Sur la période 1981-2010, la température moyenne annuelle est d'environ 10,9°C, avec une température moyenne minimale de 6,5°C et une température moyenne maximale de 15,5°C.



## 2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MILIEUX AFFECTES PAR LE PROJET

### 2.1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

La réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale nécessite la définition de plusieurs périmètres d'étude déterminés en fonction des thèmes abordés et de l'importance de ceux-ci vis-à-vis du projet envisagé. Au sein de l'analyse de l'état initial, 2 principales aires d'étude ont été définies :

- Les aires d'étude énergies, qui sont variables en fonction de la thématique étudiée. Elles ont été utilisées pour les thèmes dépassant le cadre de l'aire d'étude principale tels que le climat, la qualité de l'air, le fonctionnement hydraulique ou les incidences sur les sites Natura 2000 ;
- L'aire d'étude principale qui correspond au périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de la Beauce voyenne ;
- Les aires d'étude spécifiques, qui englobent une surface plus restreinte et ont été utilisées pour les thématiques qui ont nécessité des investigations de terrain ou des mobilisations telles que le milieu naturel ou encore la géotechnique.

### 1.9.3. Dispositions environnementales en phasé chantier

L'Entreprise dispose d'une démarche Environnementale. Les 10 critères du chantier respectueux de l'environnement suivants seront respectés :

- 1) Trier les déchets dangereux des non dangereux
- 2) Avoir au moins une action en faveur de la réutilisation ou du recyclage des déchets
- 3) S'assurer de la destination des déchets
- 4) Stocker des liquides dangereux sur rétention et à l'abri des intempéries
- 5) Mettre à disposition un kit anti-pollution
- 6) Limiter les rejets directs dans le milieu naturel
- 7) Propreté du chantier et de ses abords
- 8) Limiter et adapter les nuisances sonores au voisinage du chantier
- 9) Limiter les émissions dans l'air

Aucun dépôt ou atre de vie ne sera autorisé dans une zone présentant des enjeux écologiques

### 1.10. COUT PREVISIONNEL DU PROJET – TRANCHES 2 ET 3

L'opération a été chiffrée à un stade AWP en valeur 2014, hors frais de Assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le coût total des tranches 2 et 3 du projet est estimé à 3 500 000 euros hors taxes.

	Tranche 2			
	Nombre	Unité	Prix Unitaire	Prix Total
Création de forages	2	Fonfai	115 000,00	230 000,00
Équipement des forages	1	Fonfai	150 000,00	150 000,00
Extension de l'unité de traitement de fer	1	Fonfai	550 000,00	550 000,00
Conduites de jonction des forages et du réseau principal	1300	m	100,00	130 000,00
Création des conduites pour Ymonville	3500	m	110,00	385 000,00
Points de comptage et divers	1	Fonfai	50 000,00	50 000,00
Total travaux				1 495 000,00
<b>Total T2 (arrondi)</b>				<b>1 500 000,00</b>

	Tranche 3			
	Nombre	Unité	Prix Unitaire	Prix Total
Création de conduites pour Récainville	2 450	m	120,00	284 000,00
Création de conduites pour Louvillie-la-Chenard	5 000	m	120,00	600 000,00
Création des conduites pour Villevau et Faine-le-Folie	10 500	m	120,00	1 260 000,00
Points de comptage et divers	3	Fonfai	25 000,00	75 000,00
Total travaux				2 229 000,00
<b>Total T3 (arrondi)</b>				<b>2 250 000,00</b>

Le détail des coûts des mesures liées à l'environnement est présenté dans le chapitre – Effets et mesures.

Le montant des acquisitions foncières pour le terrain des forages s'élève à 15 000 €.

## 1.9. DESCRIPTION DE LA PHASE TRAVAUX

### 1.9.1. Phasage des travaux

Durant la phase travaux, l'alimentation en eau potable est maintenue. Les travaux de raccordement seront réalisés de façon à ne rien détruire ou modifier sur l'alimentation existante.

Le délai de réalisation des nouveaux ouvrages de raccordement est de 12 mois pour la tranche 2 et de 6 mois pour la tranche 3.

Tranches	2016	2017	2018	2019	
Tranche 2		DCE	En cours		
Tranche 3			DCE	En cours	A définir
Tranches 4 et 5					

Fig. 6. Phasage prévisionnel des travaux

### 1.9.2. Description de la phase de chantier

La phase de chantier comprendra :

- La mise en place des installations nécessaires au chantier;
  - La réalisation de tranchées pour la pose des canalisations;
  - Le remblaiement;
  - La remise en état des accès/entres.
- La phase de travaux commencera par la création d'une aire de chantier ; elle comprendra :
- Au minimum une base de vie;
  - Un parking pour les véhicules de chantier, si nécessaire;
  - Une aire de lavage;
  - Une zone de stockage de matériel;
  - Une zone de stockage de débris/remblais.

En ce qui concerne la réalisation des canalisations :

Il est prévu la réalisation de tranchées de réseaux d'une profondeur pouvant atteindre, à priori, 1,2 m de profondeur maximum par rapport au terrain naturel actuel.  
La pose des canalisations se fera en tranchée ouverte.

Du sable d'apport sera utilisé pour réaliser le lit de pose et l'enrobage des canalisations. Le reste de la tranchée sera remblayée avec les débris du terrassement, sauf en bord de routes où l'utilisation de remblais "nobles" est obligatoire. Les remblais seront alors réalisés avec des matériaux d'apport insensibles à l'eau et mis en œuvre selon les règles de l'art.

L'excédent de terre sera envoyé dans la carrière SMBP (répond aux obligations réglementaires de comblement et de remise en état des carrières).

En ce qui concerne le compactage des matériaux de remblai de tranchées, le guide technique SETRA/CPC – remblayage des tranchées sera respecté.

Dans tous les cas, les points suivants seront respectés :

- ✓ fond de tranchée compacté en deux passes de compactiveurs de géométrie appropriée permettant d'assurer la stabilité et la planéité du fond de la tranchée;
- ✓ enrobage de la canalisation par des matériaux comportant peu d'éclats grossiers et non argileux de manière à ne pas offrir d'entraînement hydraulique en cas de remontée de la nappe;
- ✓ recouvrement de la canalisation (matériau d'enrobage) sur une hauteur comprise entre 10 cm minimum et 30 cm maximum.

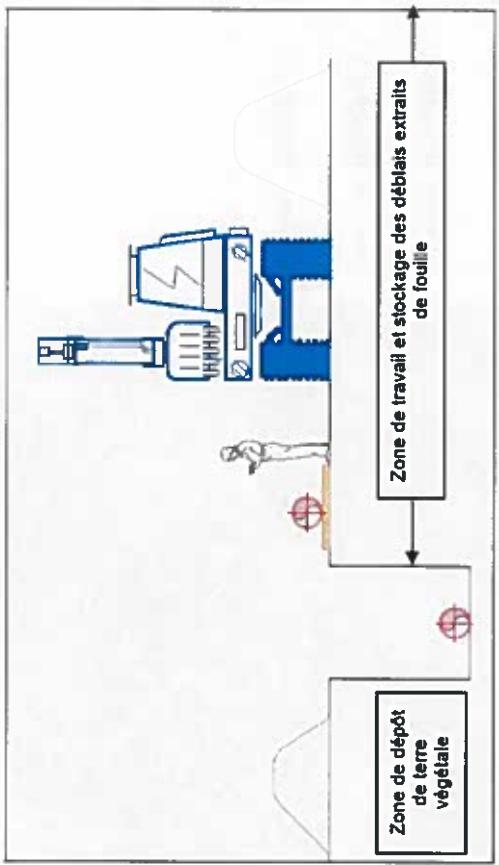


Fig. 7. Schéma d'organisation type pour la mise en place d'une canalisation

## Zoom sur la tranche 3



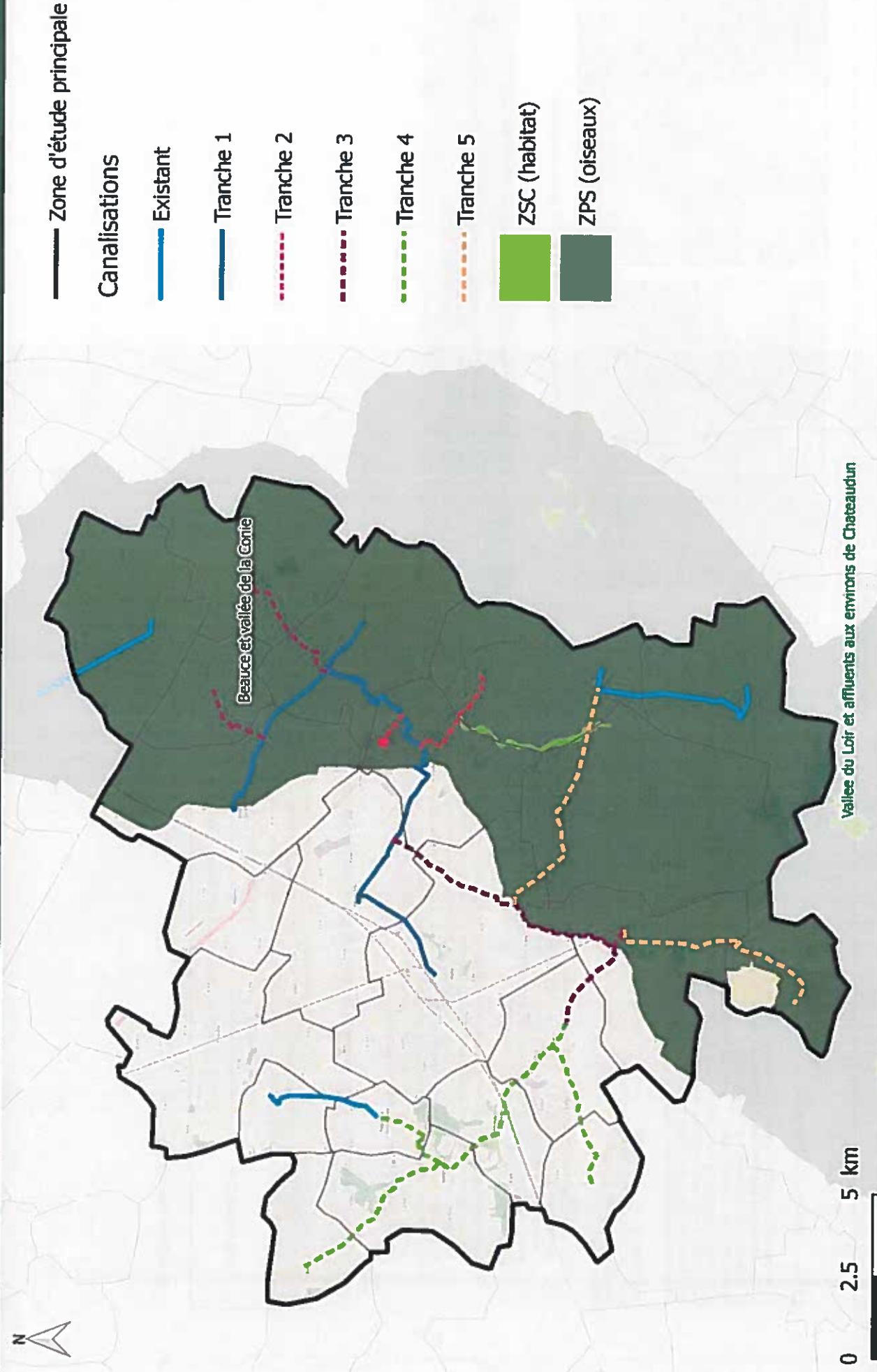
## Zoom sur la tranche 3



## Zoom sur la tranche 3



## Sites Natura 2000



#### 2.5.1.3. RESEAU NATURA 2000

Le réseau « Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, la faune et des biotopes importants. A cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe. Pour toutes les zones choisies, il sera fait application de ce qu'il est convenu d'appeler l'intention de dégradation, qui implique en substance que les états signalétaires de l'accord s'engagent à présenter à l'Union Européenne des rapports réguliers et à garantir une surveillance continue des zones de protection. Les aires de distribution naturelles des espèces ainsi que les surfaces de ces aires faisant partie du biotope à préserver doivent être maintenues constantes ou agrandies.

Ce programme « Natura 2000 » est en cours d'élaboration depuis 1995. Le maillage de base du réseau de zones de protection doit être défini d'ici à juin 2004. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

- ✓ La directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classées en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

- ✓ La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" prévoit la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des îles, milieux salés, dunes marines et continentales, habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes, et autres mollusques...

Après consultation du site de la DREAL Centre-Val de Loire, il apparaît que le périmètre principal intercepte 2 sites Natura 2000, une ZPS et une ZSC.

Type de site	Code du site	Nom du site
	ZPS FR 2410002	Beauche et valleé de la Conie
Site Natura 2000	ZSC FR 2400553	Valleé du Loir et affluents aux environs de Châteaudun

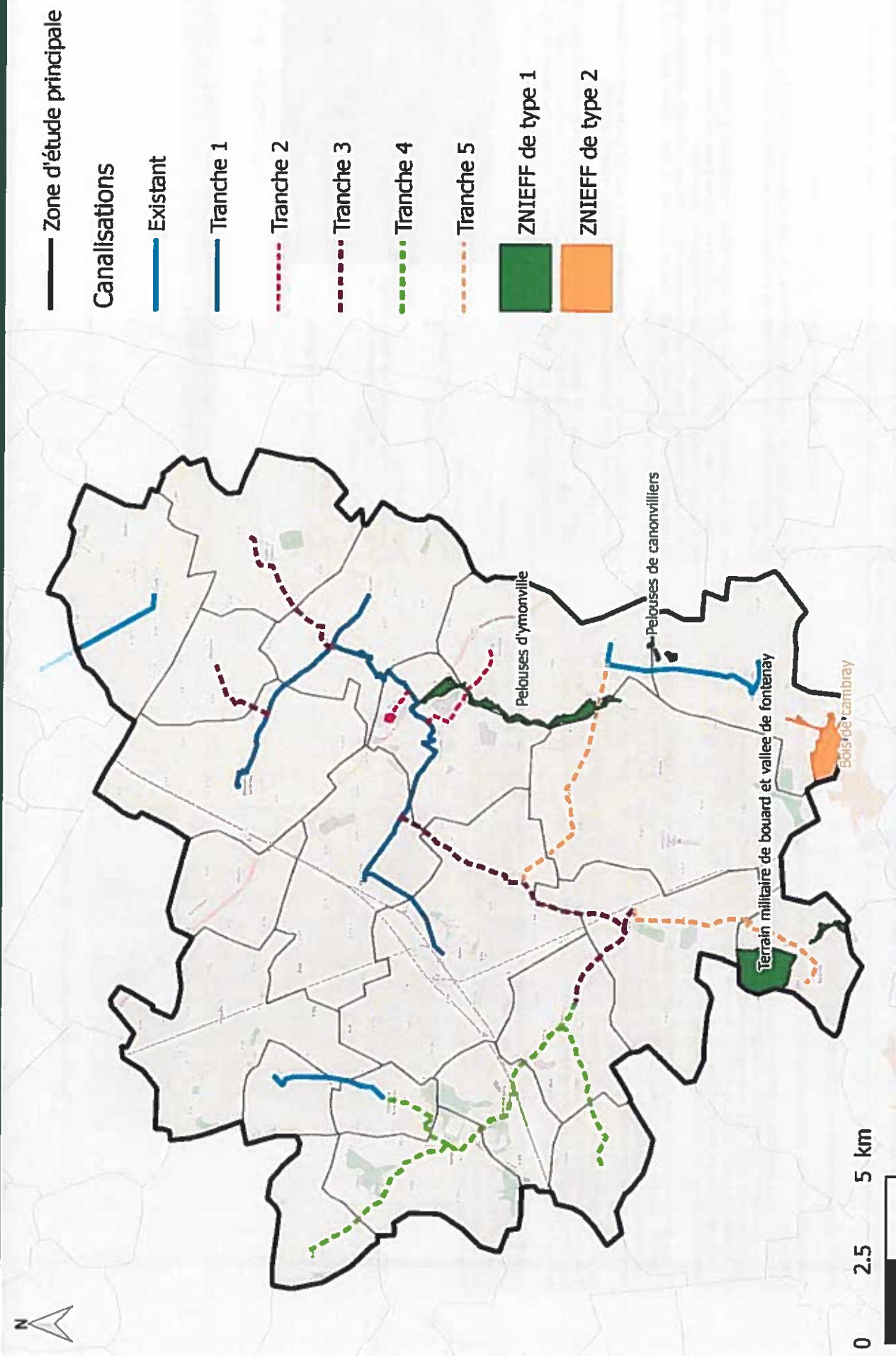
Tabl. 12 Sites Natura 2000



Fig. 21. Zoom - Localisation de la ZSC vis-à-vis du projet

Les tranches 2 et 5 sont incluses dans la ZPS FR 2410002 "Beauche et valleé de la Conie"  
En ce qui concerne la ZSC FR 2400553 "Valleé de la Loir et ses affluents aux environs de Châteaudun" :  
- La tranche 2 longe l'existant Nord de la ZSC par la RD114,  
- la tranche 5 intercepte la ZSC entre le bourg de Lutz et la RD 354.

# Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)



#### ZNIEFF de type I n°240001104 - PELOUSES D'YMONVILLE

Cette ZNIEFF, orientée selon un axe Nord-Sud, se situe entre les deux bourgs des communes de Prasville et d'Ymonville. Il s'agit d'un vaste ensemble de pelouses (principalement du Mesobromion, mais aussi de l'Alysso phryso-*Sedion albi*) situés en contexte de grandes cultures et entouré de carrières en activité. Les espèces et les milieux déterminants présentent une répartition relativement homogène. Quelques espèces sont toutefois plus rares sur le site comme l'Antémone pulsatille (Antemone pulsatilla) ou encore l'Orchis brûlée (Neotinea ustulata). Le site abrite aussi la seule station connue en Eure-et-Loir d'Orobanche pourpre (Orobanche purpurea), découverte en 2003.

Ce type de zone, de par sa taille et sa valeur écologique, est particulièrement rare dans la région, notamment en Beauce, mais il est fortement dégradé par les départs de matériaux, l'eutrophisation et la fermeture du milieu, notamment dans la partie sud. De nombreuses friches, sans grande valeur botanique, ponctuent l'ensemble du site, elles sont toutefois incluses dans le contour par continuité écologique et pour leur intérêt avifaunistique.

Sur le plan faunistique, cette ZNIEFF présente un intérêt patrimonial fort. La carrière partiellement exploitée revêt une importance pour l'avifaune et les amphibiens. La population d'Oedicème criard se situe au cœur de la zone la plus densément peuplée du département. L'Alouette calandrelle trouve ici la limite Nord de répartition du noyau de population beauceronne.

Cette ZNIEFF constitue un "réservoir" de diversité floristique et faunistique au milieu des cultures intensives. Les conditions actuelles de conservation sont correctes mais des potentialités biologiques importantes existent et devraient être concrétisées par une gestion des pelouses (dominées par les bromes) et des carrières. La canopée n'a pas été observée en 2003 et 2004.

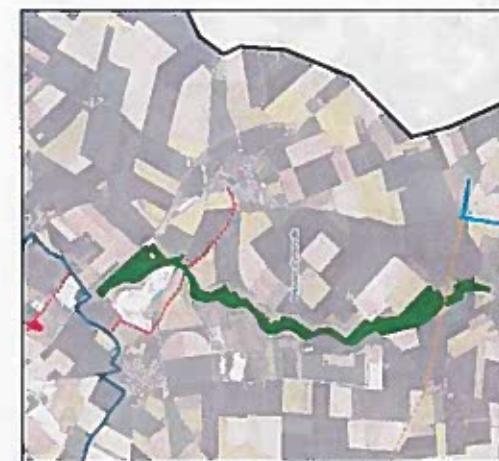


FIG. 20. Localisation de la ZNIEFF Ymonville du projet

#### 2.6.1.2. SITE DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, association loi 1901, s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique.

En 2013, le Conservatoire préserve et gère plus de 100 espaces naturels (tourbières, étangs, marais, prairies humides, pelouses sèches, forêts alluviales...) répartis sur plus de 3 400 hectares. Il coopère étroitement avec le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine-Cher pour ce département. Il est en outre co-gestionnaire de la Réserve naturelle du Val de Loire, avec le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne. Il est également animateur Natura 2000 sur 14 sites couvrant plus de 30 000 hectares, notamment sur l'ensemble de la Loire en région.

Après consultation du site de la DREAL Centre-Val de Loire, il apparaît que le périmètre principal comprend un site du Conservatoire des Espaces Naturels : la Michelherière (commune de Prasville).

La Société des Matériaux de Beauce (filiale commune de Lafarge Granulats et Eiffage Travaux Publics) exploite depuis plus de 30 ans, sur la commune de Prasville, une carrière de roche calcaire. Une partie de cette carrière, exploitée par le passé, a été réaménagée. C'est sur ce secteur qui retourne progressivement à la nature que le Conservatoire s'est positionné.

Superficie  
35,3 hectares.

Habitats naturels  
Pelouses sèches et milieux artificialisés (roches calcaires et zones humides).

Type de maîtrise  
Propriété privée appartenant à la SMB, confiée en gestion par bail emphytéotique de 30 ans au Conservatoire depuis 2012.

Plan de gestion  
Plan de gestion en cours pour la période 2013-2023.

Photo CENRC Benoit Allard ©

La tranche 2 du projet d'interconnexion AEP, avec notamment la création de 2 captages au niveau de la carrière SMB, ne concerne pas les terrains gérés par le CEN.

## 2.5. MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE

Afin de pouvoir appréhender les différentes contraintes écologiques du projet, deux périmètres d'étude ont été définis :

- Un périmètre étendu afin d'intégrer les différents zonages bibliographiques (ZNIEFF, Natura 2000...), et d'appréhender le fonctionnement écologique de la zone ;
- Un périmètre d'inventaire, plus restreint, sur lequel est mené le recensement des milieux naturels, des espèces faunistiques et floristiques pouvant être impactés par le projet en tranches 2 et 3.  
Le périmètre comporte les accotements de piste et d'autre des routes et chemins concernés (2 à 4 mètres de large).

### 2.5.1. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURELS PROTÉGÉS OU REMARQUABLES

D'après la DREAL Centre-Val de Loire, le périmètre d'étude est concerné par plusieurs zones de protection et d'inventaires du patrimoine naturel.

Type de site	Code du site	Nom du site	Type de site	Code du site	Nom du site
Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	240001103	Terrain militaire de Bouard et Vallée de Fontenay	Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	240001103	Terrain militaire de Bouard et Vallée de Fontenay
Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II	240001104	Pelouses d'Ymonville	Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	240001104	Pelouses d'Ymonville
Site géré par le CEN	240030447	Pelouses du Bois de la Fontaine	Site géré par le CEN	240030447	Pelouses du Bois de la Fontaine
Site Natura 2000	ZPS FFR2410002	Bois de Cambrey	Site Natura 2000	240001102	Bois de Cambrey
	ZSC FFR2400553	Beauche et vallée de la Conie			
		Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun			

Tabl. 10 Sites naturels protégés ou remarquables

Les différentes zones sont décrites et localisées sur des cartographies dans les pages suivantes.

### 2.5.1.1. ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

La Direction de la Nature et des Paysages du Ministère pour l'Environnement pour la partie administrative, et le Service du Patrimoine Naturel / Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité du Muséum National d'Histoire naturelle, pour la partie scientifique, organisent et suivent le recensement des espèces animales et végétales au niveau national, et centralisent des inventaires régionaux.

L'inventaire des ZNIEFF est une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose sur l'écologie et la richesse des écosystèmes – soit sur la présence d'espèces faunistiques ou végétales rares et menacées. A partir d'une méthodologie nationale élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et déclinée au niveau régional, un vaste travail de prospection de terrain a été lancé région par région.

Une ZNIEFF est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales ou végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espaces ou des habitats de grande valeur écologique.

Les ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les données de l'inventaire ZNIEFF nous fournissent des éléments de connaissance et d'évaluation du patrimoine naturel mais ne constituent pas un outil de protection négligementaire.

Après consultation du site de la DREAL Centre-Val de Loire, il apparaît que le périmètre principal comprend 4 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.

Type de site	Code du site	Nom du site	Type de site	Code du site	Nom du site
Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	240001103	Terrain militaire de Bouard et Vallée de Fontenay	Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	240001103	Terrain militaire de Bouard et Vallée de Fontenay
Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II	240001104	Pelouses d'Ymonville	Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	240001104	Pelouses d'Ymonville
Site géré par le CEN	240030447	Pelouses du Bois de la Fontaine	Site géré par le CEN	240030447	Pelouses du Bois de la Fontaine
Site Natura 2000	ZPS FFR2410002	Bois de Cambrey	Site Natura 2000	240001102	Bois de Cambrey
	ZSC FFR2400553	Beauche et vallée de la Conie			
		Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun			

Tabl. 11 Liste des ZNIEFF

Il apparaît que les tranches 2 et 5 interceptent la ZNIEFF de type I intitulée « Pelouses d'Ymonville ».

## Monuments historiques

— Zone d'étude principale

### Canalisations

Existant

Tranche 1

Tranche 2

Tranche 3

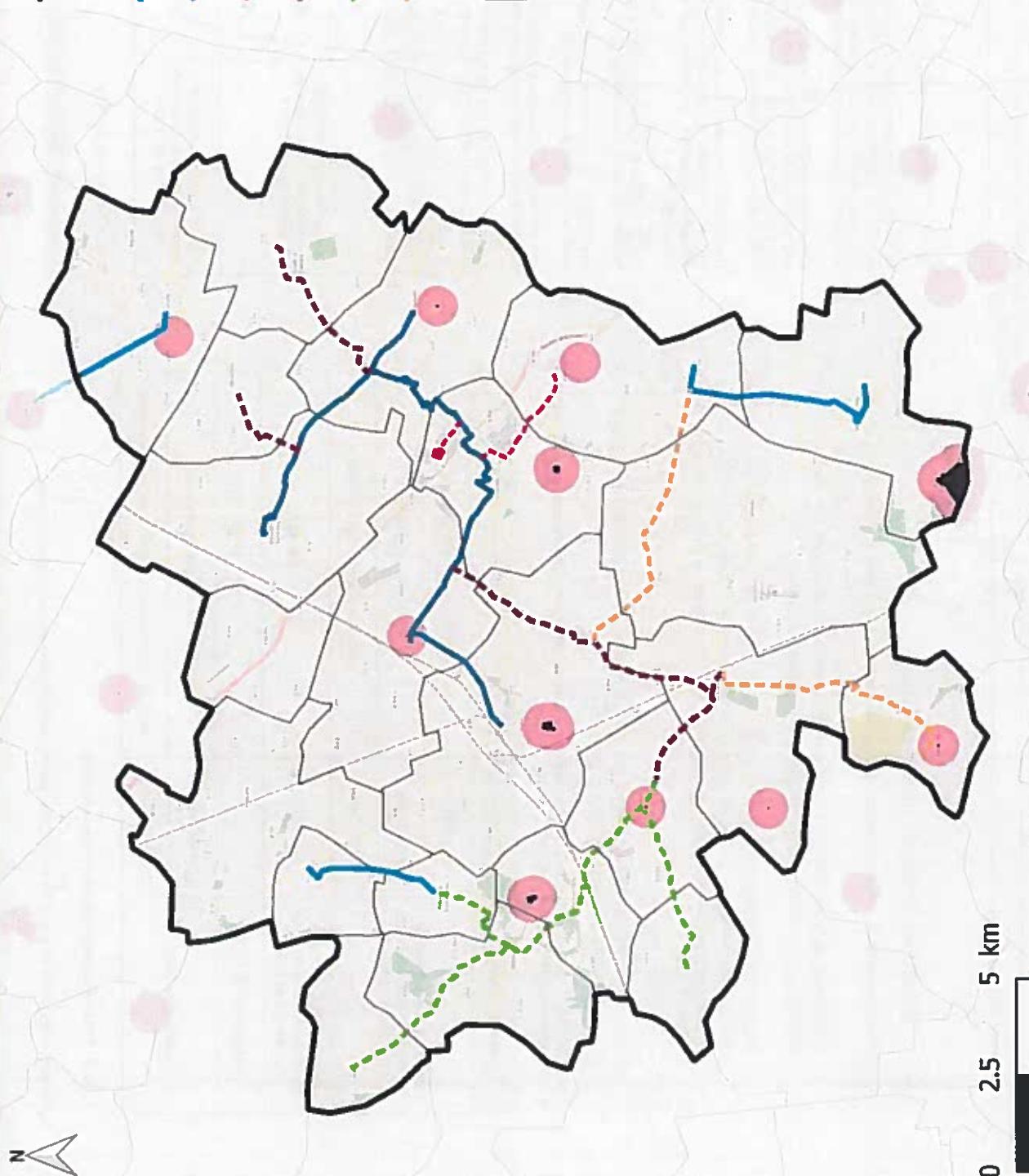
Tranche 4

Tranche 5

### Patrimoine

Monuments historiques

Rayon protection de 500 mètres



Source : Fond Openstreetmap ; couches CCBV ; Atlas des patrimoines

## 2.4. PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude principale.

### 2.4.1. Patrimoine archéologique

Plusieurs projets sur le territoire de la Communauté de Communes ont permis de mettre à jour des vestiges archéologiques : Nécropole néolithique au cours des travaux de la RN154, structures attestant d'une organisation locale au moyen âge, constructions gallo-romaines, ...

En application de l'article 1 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures en matière d'archéologie préventive, les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter dès détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la constatation des opérations.

L'article 4 précise que : « a) Les travaux d'affouillement de sol liés à des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 10 000 m<sup>2</sup> et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre » sont concernés.

Le territoire d'étude présente un patrimoine archéologique riche. Le creusement de tranchées d'environ 1 mètre de large sur un linéaire de 23 300 mètres pour le cumul des tranches 2 et 3 représente un affouillement des sols d'une superficie totale de 23 300 m<sup>2</sup>, à une profondeur comprise entre 0,8 et 1,2 mètre.

### 2.4.2. Monuments historiques

Les communes concernées disposent d'un patrimoine local relativement riche composé de statues anciennes, de fontaines ou encore de calvaires.

En application du titre II du livre VI du Code du Patrimoine, les immeubles présentant un intérêt public du point de vue historique et/ou artistique peuvent être classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Ce classement ou cette inscription à deux effets principaux :

- un effet sur le bâtiment même : la législation interdit de le détruire ou de le modifier et réglemente les travaux que l'on pourrait y faire ;
- un effet sur les abords du bâtiment : celui-ci bénéficie d'un périmètre de protection arbitraire de 500 m de rayon autour du bâtiment, sauf cas de périmètre modifié ou de création de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain) où le périmètre est défini de manière plus fine (pas de cercle), en fonction des enjeux urbains, paysagers et architecturaux locaux.

Les monuments historiques suivants se trouvent sur l'aire d'étude principale :

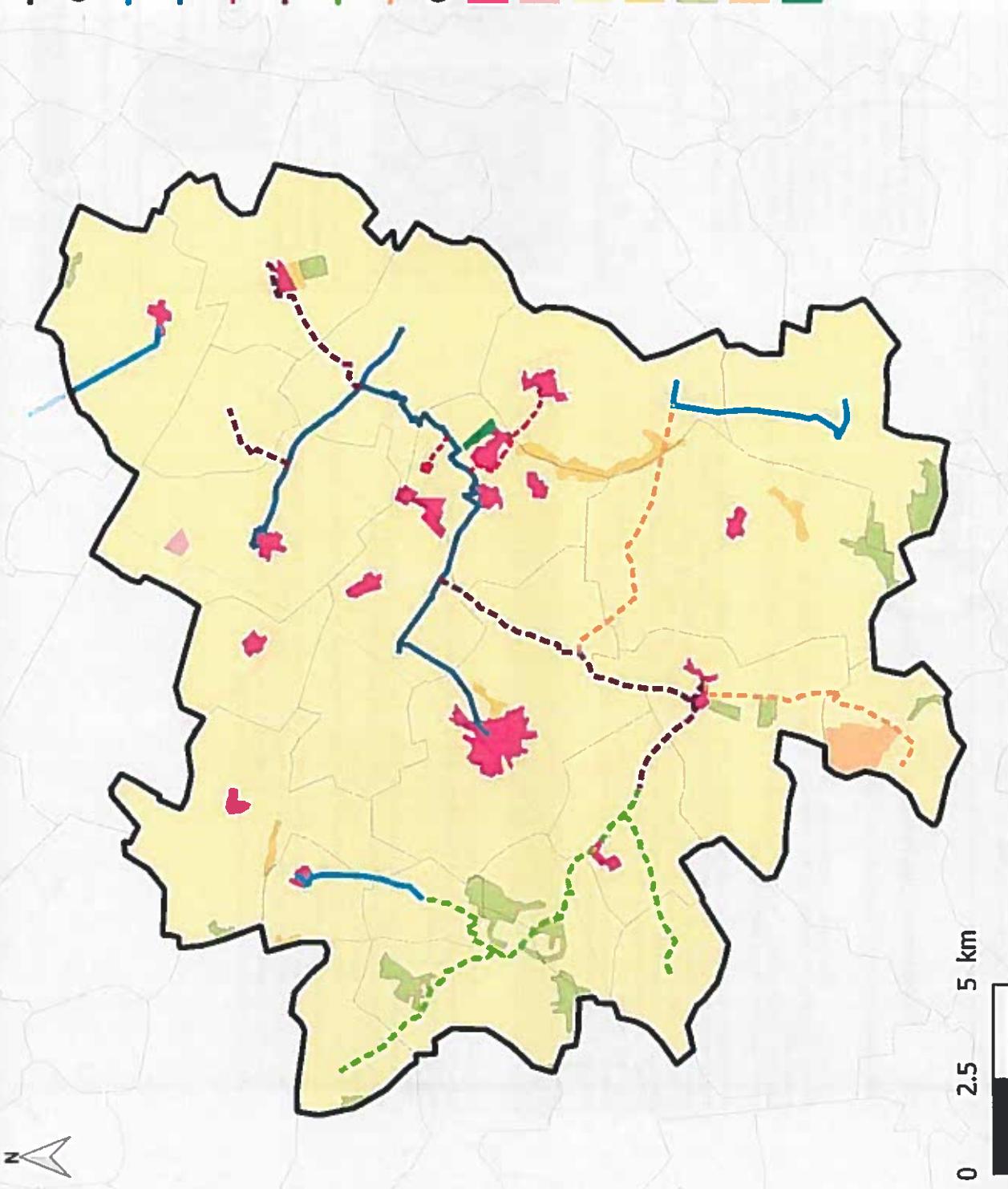
✓ Moulin à vent à Ouarville		Epise Saint Sébastien à Baignolet
✓ Église Saint-Martin à Beauvilliers		Ancien camp d'internement de Voves
✓ Église Saint-Sébastien à Baignolet		Château de Reversieux à Rouvray-St-Florentin
✓ Ancien camp d'internement de Voves		Église Saint-Jean à Villeau
✓ Château de Reversieux à Rouvray-St-Florentin		Moïse castrale à Prasville
✓ Église Saint-Jean à Villeau		Moulin à vent à Ymonville
✓ Moïse castrale à Prasville		Église de la Folie-Herbault à Fains-la-Folie
✓ Moulin à vent à Ymonville		Château de Cambrai à Germignyville
✓ Église de la Folie-Herbault à Fains-la-Folie		
✓ Château de Cambrai à Germignyville		

Source : <http://www.culture.gouv.fr/documents/plan/memoire/1/STE/SASS/affrance-doi.htm>

Tabl. 9 Localisation des monuments historiques vis-à-vis des futures canalisations

Le périmètre de protection de trois monuments croise le tracé de plusieurs canalisations en tranches 4 et 5. On ne note aucune co-vétilité entre les ouvrages, entourés dans le soi et les monuments historiques.

## Occupation du sol



— Zone d'étude principale

### Canalisations

— Existant

— Tranche 1

— Tranche 2

— Tranche 3

— Tranche 4

— Tranche 5

### Occupation du sol

■ Milieux artificialisés

■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes

■ Terres arables hors périmètres d'irrigation

■ Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants

■ Forêts de feuillus

■ Landes et broussailles

■ Forêt et végétation arbustive en mutation

Source : Fond, Openstreetmap ; couches CCBV ; Corine Land cover

### 2.3. OCCUPATION DU SOL ET PAYSAGE

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude principale.

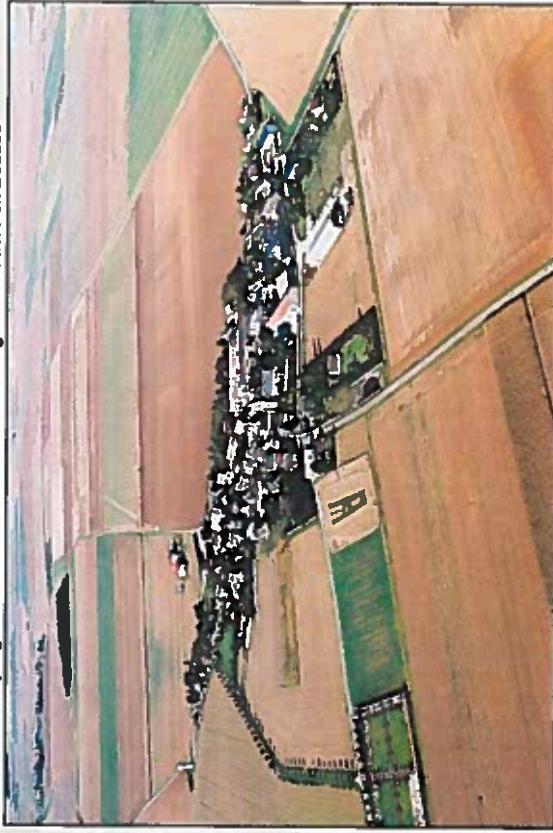
La carte page suivante donne l'occupation des sols à partir de la base de données géographiques CORINE Land Cover qui est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information géographique de référence pour 38 états européens.

Sur l'ensemble du secteur étudié, l'occupation du sol majoritaire concernée par le projet est qualifiée de « Terres arables hors périmètres d'irrigation » (code 211), ce qui correspond à des céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sardées et jachères. Les prairies permanentes sont exclues.

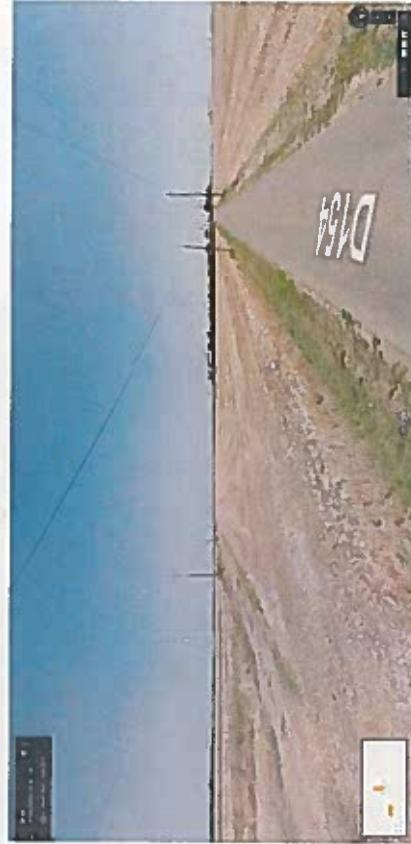
Plus grande plaine de France, la Beauce déroule un paysage de cultures à pente de vue, piqueté de hameaux et de villages. Ce vaste plateau, essentiellement consacré aux grandes cultures (céréales, colza, betterave sucrière), est souvent présenté comme le grenier à blé de la France.

Des vallées sèches, issues d'un écoulement des eaux superficielles postérieur aux grandes glaciations du Quaternaire, dessinent quelques ondulations.

Paysage de la Beauce voyenne - Le village de Moutiers en Beauce



Tranche 1 : Forage de Moutier



Tranche 2 : le long de la RD114 à l'intersection avec la ligne HT en direction d'Ymonville



Tranche 3 : le long de la RD154 vers Genouville à l'intersection avec le chemin agricole

2.2.2.2. SAGE Nappe de Beauce

Source : <http://www.sagebeauce.fr/>

Le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 11 juin 2013.

- ✓ La complète aquitaine des calcaires de Beauce s'étend sur 9 750 km<sup>2</sup> entre la Seine et la Loire. Il concerne :
- ✓ 2 grands bassins hydrographiques : Loire Bretagne et Seine Normandie,
- ✓ 2 régions : Centre et Ile de France,
- ✓ 6 départements : Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne, soit 681 communes.

Son rechargement s'effectue grâce aux précipitations. Cet aquifère d'un volume estimé à 20 milliard de mètres cubes, dont 1 milliard disponible est utilisé pour l'alimentation en eau potable de la population, l'industrie et l'agriculture (irrigation).

Les enjeux du SAGE ont été définis par la Commission Locale de l'Eau lors de la phase diagnostic sur la base de l'état des lieux de 2002 et des enjeux définis par les SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie.

Sans hiérarchisation, les enjeux retenus sont ainsi les suivants :

- Gérer quantitativement la ressource,
- Assurer durablement la qualité de la ressource,
- Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation,
- Préserver les milieux naturels.

Le SAGE a pour objectifs de répondre à ces quatre enjeux tout en définissant des actions permettant d'atteindre le bon état exigé par la DCE.

Le règlement du SAGE porte sur :

**Article 3 : les volumes prélevables annuels pour l'alimentation en eau potable**

- « Son concernera tous les prélevements en nappe ou en eau superficielle destinées à l'alimentation en eau potable. »

**Article 8 : limiter l'impact des nouveaux forages sur la qualité de l'eau**

« La réalisation des forages est toujours à risques pour la qualité de l'eau : mise en relation de nappes de qualité différente, impact direct sur la qualité (augmentation de la température de l'eau ou perte de fluides caloporeux,...). En conséquence, les forages peuvent avoir des impacts cumulés significatifs sur la qualité de l'eau. Tous les nouveaux forages, y compris s'ils sont destinés à un usage domestique ou géothermique, doivent respecter la norme AFNOR NFX 10-999 d'avril 2002 relative à la réalisation, au suivi et à l'abandon des ouvrages de captages ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forage. »

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce est inclus dans le périmètre du SAGE Nappe de Beauce.

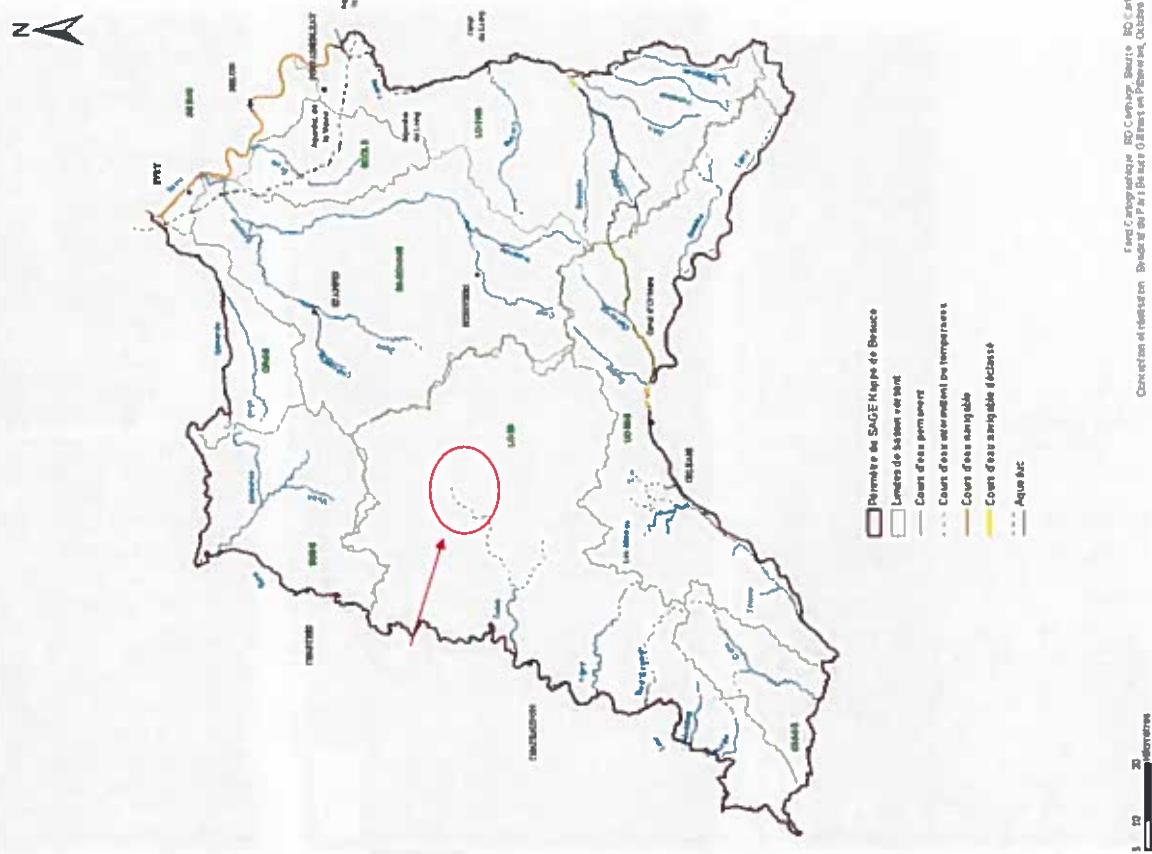


Fig. 19. Périmètre et réseau hydrographique - SAGE Nappe de Beauce

2.2.6.2.1. SAGE Loir

Source : <http://www.sage-loir.fr/>

Le SAGE Loir a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015.

Le périmètre du SAGE de 7160 km<sup>2</sup> inclut pour partie trois régions (Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire et Centre), sept départements (Maine-et-Loire, Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Orne et Eure-et-Loir), soit 445 communes.

Le principal cours d'eau, le Loir, a un linéaire d'environ 320 km, la Conie est un de ses affluents. Le Loir prend sa source dans le sud-est du Perche en Eure-et-Loir, près de Saint-Émilion ; en amont d'Uillers (sud-ouest de Chartres), à 170 m environ d'altitude. Avec la Sarthe et la Mayenne, il forme la Maine, affluent de la Loire.

Sur le périmètre du SAGE Loir dans le département d'Eure-et-Loir, on constate une ressource très souvent excédentaire mais présentant des problèmes de qualité. Cette vulnérabilité qualitative de la ressource est de plus en plus forte de l'ouest vers l'est de ce secteur. Il y existe peu d'interconnexions en place et de nombreux captages d'interconnexions jugés non stratégiques ont déjà été fermés. De nouveaux forages plus profonds (secteurs d'Orgères-en-Beauce, de Brûlé et de Bonneval) et des imports de ressources ont été faits ces dernières années pour souligner cette problématique de qualité.

Les principaux enjeux auxquels le SAGE doit répondre sont :

- 1- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et le portage du SAGE ;
- 2- La qualité des milieux aquatiques (morphologique/continuité) ;
- 3- La qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines (nitrate, pesticides, phosphore) ;
- 4- La connaissance, préservation et valorisation des zones humides ;
- 5- La sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- 6- Les inondations ;
- 7- La gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines.

Ces enjeux ont été hiérarchisés en intégrant l'analyse technique du bassin versant (écart au bon état DCE, satisfaction des usages...) et une approche sociologique faisant ressortir les préoccupations des acteurs locaux.

Le règlement du SAGE porte sur la qualité des milieux aquatiques et les inondations. En particulier :

« Tout nouveau projet d'installation, ouvrage, remblai, dans le lit majeur d'un cours d'eau, soumis au régime de déclaration ou d'autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement (rubrique 3.2.2.0) n'est autorisé que si son démontrée(s) :

- (...)
  - ou l'impossibilité technico-économique d'implanter en dehors de ces zones les infrastructures publiques de captage et de traitement des eaux usées, d'eau potable et les réseaux qui les accompagnent ».

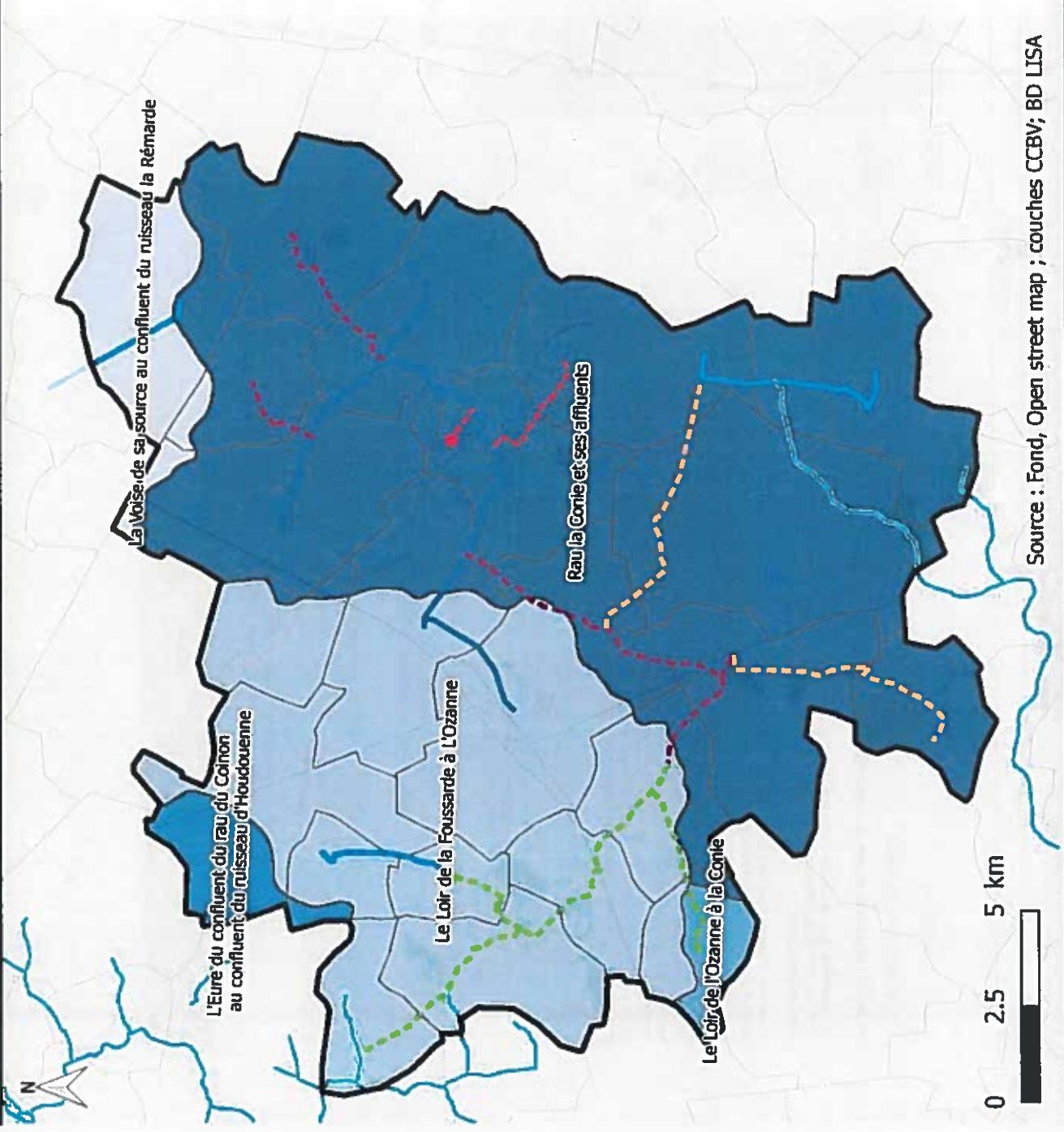
La majorité des communes concernées sont incluses dans le périmètre du SAGE Loir. En sont exclues : Querville, Récellesville, Louville la Chentard, Moutiers en Beauce, Praville et Ymonville.

Le règlement du SAGE porte sur la qualité des milieux aquatiques et les inondations. Le projet d'intégration AEP n'est pas concerné par ce règlement.



Fig. 10. Périmètre et réseau hydrographique – SAGE Loir

## Réseau hydrographique



Prairie de fauche ou pâture [§1.1]



Description

L'habitat de prairie de fauche ou de prairie pâturée est peu représenté à l'échelle du secteur d'étude. L'inventaire de la flore n'a pu être réalisé du fait de la fauche récente au moment de nos passages et des cultures interdisant l'accès.

Berme [§7.1]



Description

Les bermes routières ne présentent que très peu d'espèces floristiques identifiables du fait de la forte pression anthropique qui s'exerce sur celles-ci. Du fait de leur proximité immédiate avec la route, cet habitat subit des fauches de sécurité régulières sur le premier même.

De plus, la largeur parfois réduite des routes en plaine conduit les usagers de la route à se déporter sur ces bermes dégradant cet habitat. Des zones minérales dépourvues de végétation apparaissent sur de nombreux secteurs des linéaires prospectés.

DIVERSITE FLORISTIQUE

	NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETE DCFT.
	Euphorbe têtard-matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>	CC
	Euphorbe petit cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>	C
	Paincuit champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	CCC
	Muscari à toupet	<i>Muscaris comosum</i>	C
	Ranouille du Japon	<i>Fallopia japonica</i>	C
	Piquerevette	<i>Bellis perennis</i>	CCC
	Centranthe rouge	<i>Centranthus ruber</i>	nc

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

Friche prairiale [37.1]



Friche à landance sèche [34.1-37.1]

Sur certains secteurs, il apparaît que l'habitat de friche présente une végétation plus rase, avec un cortège d'espèces floristiques plutôt xérophiles. Cet habitat se rapproche d'un habitat d'intérêt communautaire. On y retrouve notamment 2 espèces d'orchidées « Communes » en Eure-et-Loir.

DIVERSITE FLORISTIQUE

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETE DÉPT.
Achillée millefeuilles	<i>Achillea millefolium</i>	CCC
Brome	<i>Bromus sp.</i>	-
Camomille sauvage	<i>Melica recutita</i>	CC
Chardon penché	<i>Carduus nutans</i>	CC
Clou des champs	<i>Cirsium heterophyllum</i>	CCC
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	CCC
Coquelicot douxoux	<i>Papaver dubium</i>	AC
Decyle aggrionné	<i>Dactylis glomerata</i>	CCC
Fromental	<i>Artemetherum elatius</i>	CCC
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	CCC
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	CCC
Grand plantain	<i>Plantago major</i>	CCC
Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>	CCC
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	CCC
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	CCC
Mélampyre des champs	<i>Melampyrum arvensis</i>	C
Muscari à toupet	<i>Muscaris comosum</i>	C
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	C
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>	C
Orobanche couleur d'anethystase	<i>Orobanchus amethystinus</i>	AR
Opini Acré	<i>Sedum acre</i>	CC
Oseille crêpue	<i>Rumex crispus</i>	CCC
Pancratium champêtre	<i>Engelmannia pectinata</i>	CCC
Phacélie à feuilles de tanaisie	<i>Phacelia tanacetifolia</i>	NC
Plantain lancolé	<i>Plantago lanceolata</i>	CCC
Ray-grass anglois	<i>Lolium perenne</i>	CCC
Sainfoin	<i>Onobrychis viciflora</i>	AR
Trefle	<i>Trifolium sp.</i>	-
Vease en épis	<i>Vicia cracca</i>	C
Vipérine	<i>Echium vulgare</i>	CCC

DESCRIPTION

L'habitat de friche prairiale présente un cortège d'espèces floristiques communes mais d'une diversité floristique intéressante. Les espèces de graminées y sont fortement représentées.

Les inventaires de la flore ont néanmoins permis de recenser 2 espèces « Assez Rares » en Eure-et-Loir (1 espèce d'orobanche et 1 espèce de labacie).

Il s'agit d'un habitat également propice à l'entomofaune.

Il apparaît que sur certains secteurs, ces friches prairiales subissent une fauche de sécurité en bord de route ou sur talus.

- ⇒ Deux espèces floristiques « Assez Rares » en Eure-et-Loir ont été inventoriées sur ce type d'habitat naturel.
- ⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

Friche arbuste [37.1]



Description

Cet habitat, présent à proximité immédiate d'une végétation de friche arbustive, présente des sujets d'arbres plus âgés dépassant significativement la strate intérieure. Il s'agit de l'évolution spontanée de l'habitat de friche arbustive. Les essences représentées sont communes voir même plantées du fait de la proximité de l'exploitation de la SMBP.

DIVERSITE FLORISTIQUE

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETE DEPT.
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	CCC
Erable	<i>Acer sp.</i>	AC à CCC
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	CCC

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

Friche arbuste [37.1]



Description

Les espèces qui composent cet habitat sont très communes à extrêmement communes.

Les friches arbustives, localisées sur les secteurs d'études sont des espaces « relais » pour la faune locale notamment dans un contexte de grandes plaines agricoles. Elles sont donc intéressantes de par la fonctionnalité qu'elles assurent aux espèces animales ainsi que par leur rôle de corridors écologiques dans certains cas. Par exemple, lorsque ces friches se sont développées dans la continuité d'anciennes voies ferrées laissées à l'abandon.

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETE DEPT.
Armoise commun	<i>Artemisia vulgaris</i>	CCC
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	CCC
Cerisier desseaux	<i>Prunus avium</i>	CCC
Clematite vigne-blanche	<i>Clematis vitalba</i>	CC
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	CCC
Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>	CCC
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	CCC
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	CCC

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

ANALYSE DES IMPACTS

Pièce d'eau sans végétation [22.1]



DÉSCRIPTION

Il s'agit d'un bassin situé à proximité d'une propriété (ferme). Le bassin est clôturé et ne présente aucune végétation aquatique. Les abords sont également dépourvus de végétation.

DIVERSITE FLORISTIQUE  
Aucune végétation.

Typhale en friche [53.13 \* 87.1]



DÉSCRIPTION

On observe le développement d'une végétation hygrophile au fond d'un ancien bassin bétonné servant à l'agriculture. Cette frange de végétation, spécifique des zones humides, recouvre une surface approximative de 20m<sup>2</sup>.

DIVERSITE FLORISTIQUE

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETE DEPT.
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	CC
Grande crête	<i>Urtica dioica</i>	CCC
Massete à larges feuilles	<i>Typha latifolia</i>	CC
Oripin Acré	<i>Sedum acre</i>	CC
Sauvage mansaut	<i>Salix caprea</i>	CC

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

#### 2.5.4. BIOEVALUATION DE LA FLORE ET DES HABITATS NATURELS

Pour rappel, le périmètre d'inventaire englobe les périmètres spécifiques aux tranches 2 et 3. Ce périmètre comporte les accotements de part et d'autre des routes et chemins concernés (2 à 4 mètres de large).

Les tranches TR3.4 et TR3.5 n'ont pas fait l'objet d'inventaire, le schéma de principe d'interconnexion ayant évolué au stade AVP.

##### 2.5.4.1. HABITATS NATURELS ET DIVERSITE FLORISTIQUE

Plusieurs grands ensembles de végétations ont été recensés. Le tableau suivant précise, pour chaque type de végétation : le grand type de végétation auquel il appartient, l'intitulé relatif, les correspondances typologiques avec les principaux référentiels (CORINE Biotopes, Natura 2000, Zone Humide).

Grand type de végétation	Legendé	Intitulé relatif	Codé CORINE Biotopes	Natura 2000	Zone Humide
Milieux aquatiques		Pièce d'eau sans végétation	22.1	-	-
		Typhace en riche	53.13 + 87.1	-	ouï
		Friche arboree	87.1	-	-
		Friche arbustive	87.1	-	-
		Friche prairiale	87.1	-	-
Végétation des prairies et friches		Prairie de fauche ou pâturée	87.1	-	-
Bâtiements		Aménagement paysager	[85.4]/[85.1]	[85.4]/[85.1]	-
		Typhale en friche	[87.1]	[85.4]	-
		Bordure de haie	[84.2]	[84.2]	-
		Acrotèmes	[87.1]	[87.1]	-
		Bermes avec espèces mesophiles	[82.2+87.2]	[85.4]	-
		Bermes tondue	[85.1]	[85.1]	-
		Bermes minérale	[87.1]	[87.1]	-
		Points remarquables			
		Autre remarquable			
		Espace Doltique 1 : Robinier faux-acacia			
		Espèce Fauchée 2 : Romya thi-japon			
		Espèce remplaçable 1 : Ophrys abeillie			
		Espèce remarquable 2 : Orchis bouc			
		Espèce remarquable 3 : Orchis pyramidal			

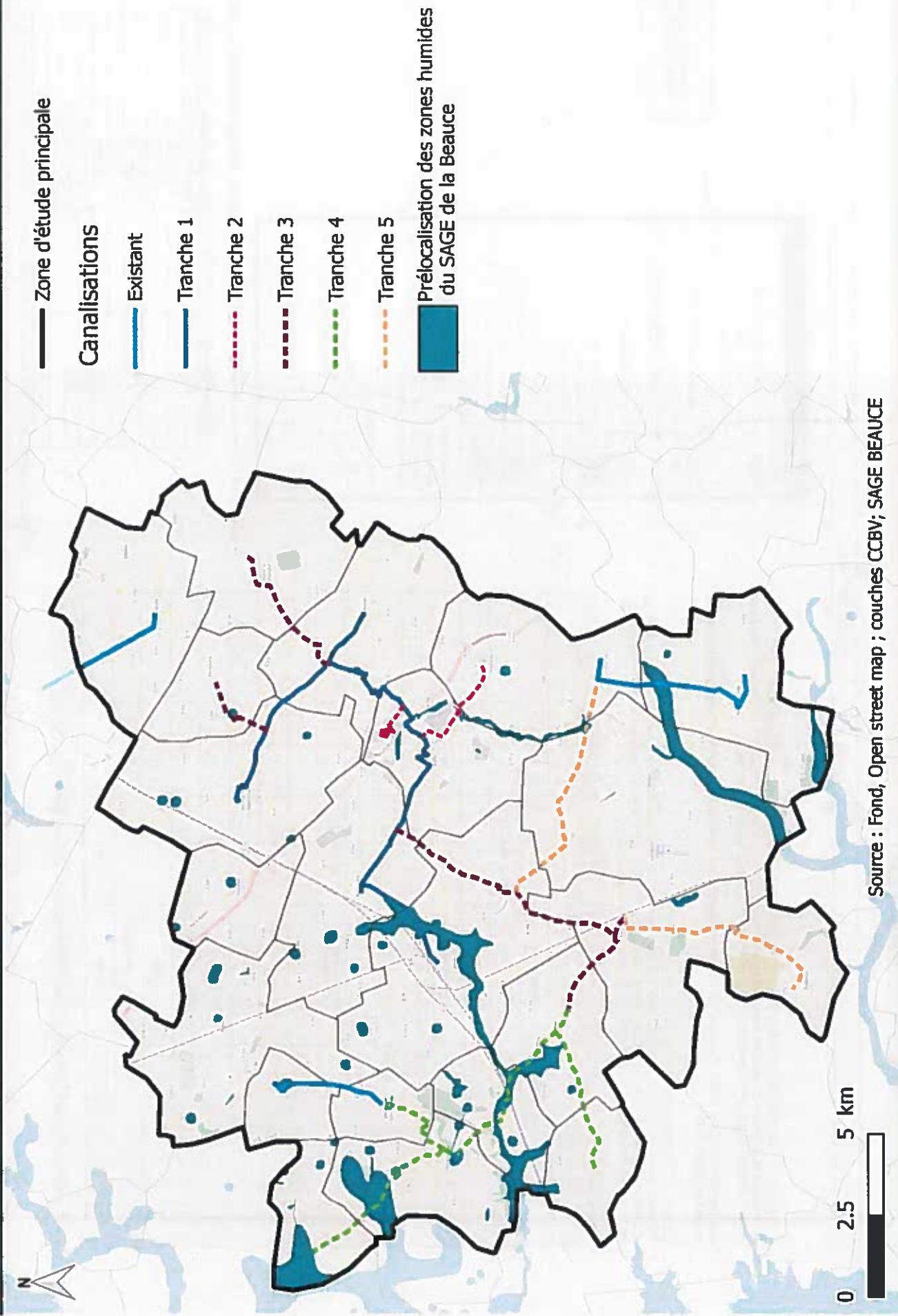
Abréviations concernant les « Classes de rareté » des espèces végétales en Euro-et-Loir (28) :

Abréviation	Nom de la classe
CCC	Extremement commun
CC	Tres commun
C	Commun
AC	Assez commun
AR	Assez rare
R	Rare
RR	Très rare
NRR	Extremement rare
-	Non reçu récemment
nc	Absent ou non connu
	Présent mais non calculé

L'Atlas cartographique de la flore et des habitats naturels est présenté en annexe 1.

Extrait du Catalogue de la Flore sauvage de la région Centre (Symbioses, 2010, nouvelle série, n°26 : 36-84)

## Prélocalisation des zones humides du SAGE Nappe de Beauce



### 2.5.3. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONES A DOMINANTE HUMIDE

#### 2.5.3.1. LES ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDE

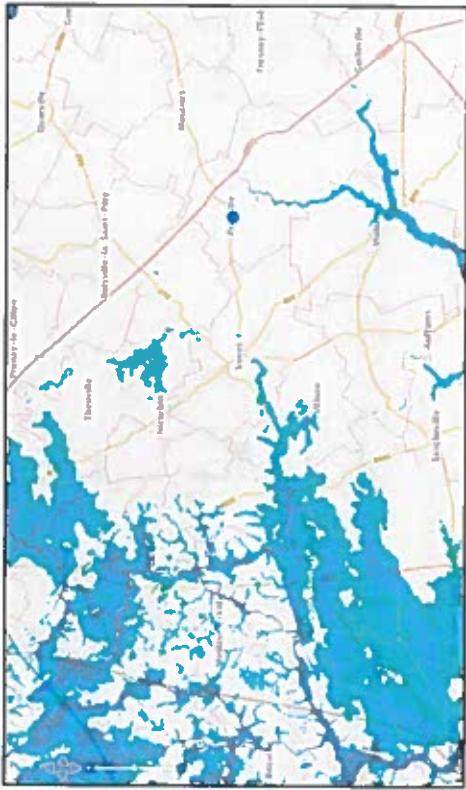
La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE transposée en droit français en 2004, qui structure la politique de l'eau, généralise ainsi l'approche par les "mieux naturels". Elle fixe un objectif d'atteinte du bon état écologique d'ici à 2015. Les zones humides qui font partie intégrante des « masses d'eau » contribuent, de par leur fonction, à l'atteinte de ce bon état. En conséquence, la mise en place d'une politique de préservation ambitieuse s'impose.

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2010/2015 décide à ce titre l'orientation N°8 « Préserver les zones humides et la biodiversité ».

Sollicités par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSo) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des meilleurs potentiellement humides de la France métropolitaine. Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des meilleurs potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

Ce travail permet de disposer d'une base cartographique homogène au niveau national, compatible avec une représentation graphique au 1/100 000, utile pour élaborer et piloter les politiques publiques qui concernent les meilleurs humides.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi défini. Il permet simplement de signaler, aux différents acteurs locaux la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide et qu'il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement est à l'étude, que les données soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.



Source : <http://sdissegu-zones-humides.carto.vtstatut.org/?idv=12907>

Fig. 29. Mieux potentiellement humides de la France métropolitaine

#### 2.5.3.2. SECTEURS A FORTE PROBABILITE DE PRESENCE DE ZONES HUMIDES DU SAGE NAPPE DE BEAUCHE

Le territoire du SAGE Nappe de Beauce comporte encore des zones à fort potentiel écologique et des écosystèmes riches et diversifiés tels que la vallée de la Conie.

Pour répondre à l'objectif spécifique n°3 « Protéger les milieux naturels », le SAGE fixe :

Disposition n°18 inscrite au PAGD : protection et inventaire des zones humides

Article n°13 du règlement : protéger les zones humides et leurs fonctionnalités

De plus, les actions suivantes sont prioritaires :

Action n°31 : inventorier, restaurer, préserver et entretenir les zones humides et les annexes hydrauliques.

Action n°33 : restaurer la continuité écologique et la mobilité des cours d'eau.

Action n°34 : prévenir et lutter contre la prolifération d'espèces aquatiques invasives.

Un secteur à forte probabilité de présence de zones humides est concernée par le projet d'interconnexion AEP en tranche 4.

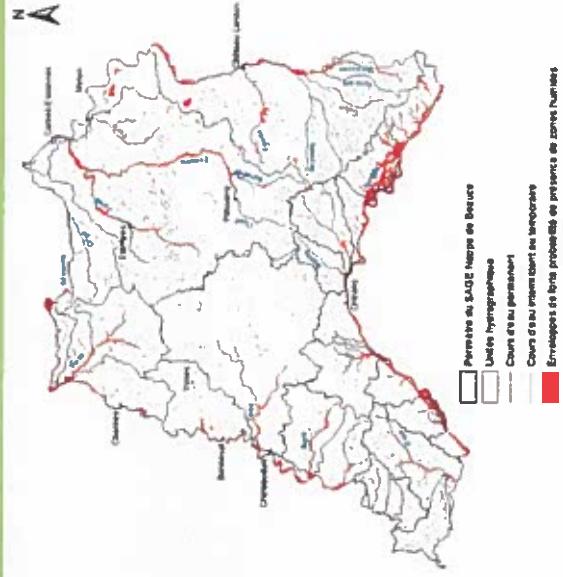


Fig. 30.

Secteurs à forte probabilité de présence de zones humides - SAGE Nappe de Beauce

2.6.2.6. SOUS-TRAME DES ESPACES CULTIFS

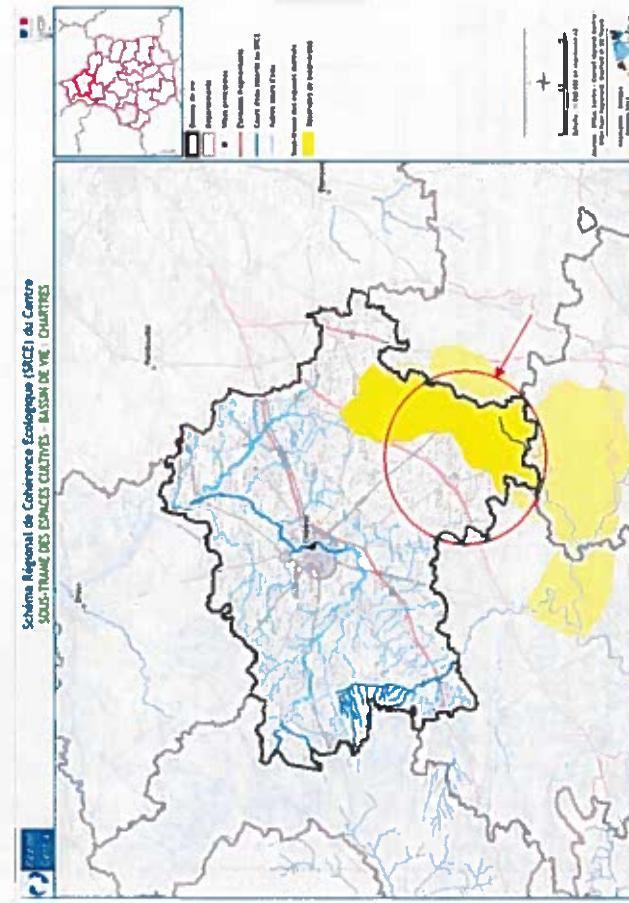


Fig. 28. Sous-trame des espaces cultifs - SFCSE

Les tranches 2, 3 et 5 interceptent le réservoir de biodiversité de la sous-trame des espaces cultifs.

**2.6.2.4. SOUS-TACHE PRIORITAIRE DES MILIEUX HUMIDES, DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX PRAIRIAUX**

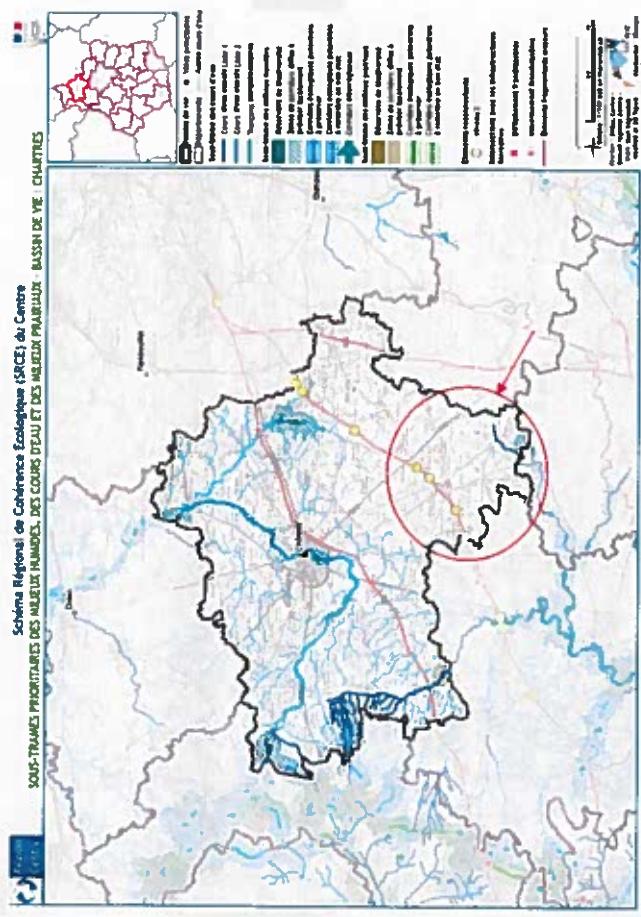


Fig. 26. Sous-tache des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux - SNCE

Aucune tranche n'intercepte d'éléments constitutifs de la sous-tache prioritaire des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux.

**2.6.2.5. SOUS-TACHE PRIORITAIRE DES BOCAGES ET AUTRES STRUCTURES LINÉAIRES**

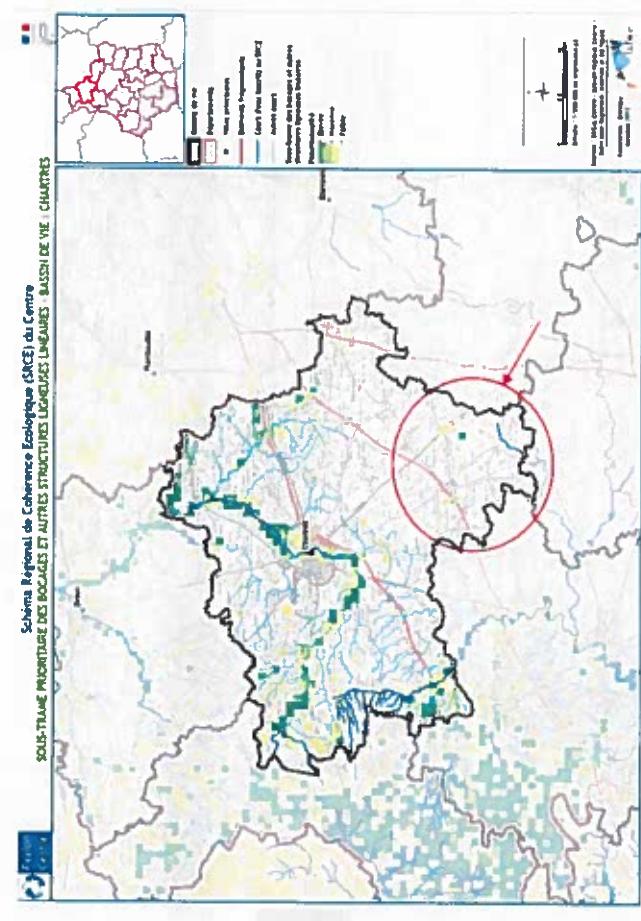


Fig. 27. Sous-tache des bocages et autres structures ligneuses linéaires - SNCE

Les tranches 3 et 5 interceptent des éléments constitutifs de la sous-tache prioritaire des bocages et autres structures ligneuses linéaires à fonctionnalité faible.

**ANALYSE DES IMPACTS**

**2.5.2.2. SOUS-TRAME PRIORITAIRE DES PELOUSES ET LISIÈRES SÈCHES SUR SOLS CALCAIRES**

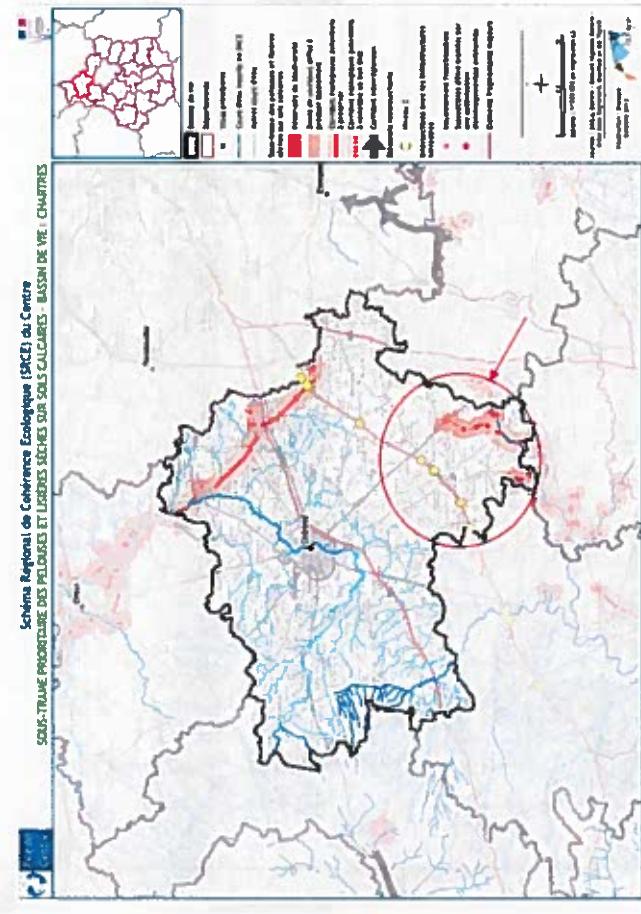


Fig. 24. *Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires - SRCE*

Les tranches 2 et 5 interceptent des éléments constitutifs de la sous-trame prioritaire des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires.

**2.5.2.3. SOUS-TRAME PRIORITAIRE DES PELOUSES ET LANDES SÈCHES A HUMIDES SUR SOLS ACIDES**

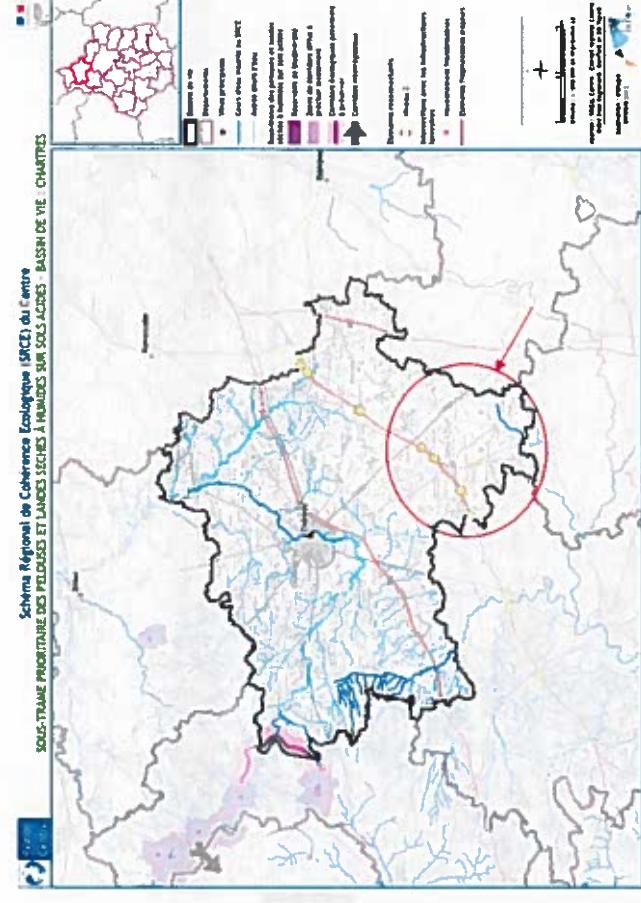


Fig. 25. *Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides - SRCE*

Aucune tranche n'intercepte d'éléments constitutifs de la sous-trame prioritaire des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides.

**2.5.2. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)**  
 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 18 Janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional pour délibération en séance du 18 décembre 2014.  
 Le SRCE du Centre-Val de Loire comporte un dossier présentant le diagnostic du territoire, les composantes de la trame verte et bleue régionale et les enjeux régionaux et un atlas cartographique présentant chacune des sous-trames :

- Sous-trame des milieux boisés :
- Sous-trame prioritaire des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ;
- Sous-trame prioritaire des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides ;
- Sous-trame prioritaire des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux ;
- Sous-trame prioritaire du bocage et autres structures ligneuses linéaires ;
- Sous-trame des espaces cultivés.

Une synthèse de ces éléments a été réalisée par bassin de vie.

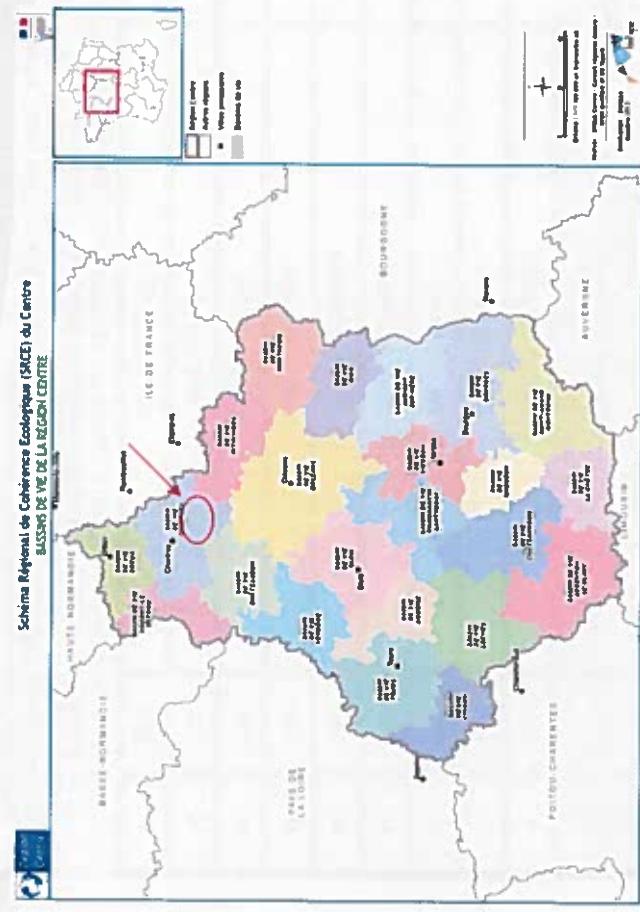


Fig. 22. Bassins de vie de la région Centre - SRCE

**La Communauté de Communes Cour de Beauce se situe dans le bassin de vie de Chartres.**

Le paysage écologique du bassin de vie de Chartres est caractéristique de la Beauce : vastes champs cultivés ouverts (openfields) parcourus par quelques vallées peu encaissées. Une aménagement plus bocagère et forestière se dessine vers l'ouest (abords du Perche). Les axes des corridors écologiques locaux se concentrent sur les vallées : Eure, Voise, Drouette, Loir et Vallée de Paray. Ce bassin de vie est concerné par un réservoir de biodiversité de la sous-trame des « milieux cultivés » (Beauce).

#### 2.5.2.1. SOUS-TRAME DES MILIEUX BOISES

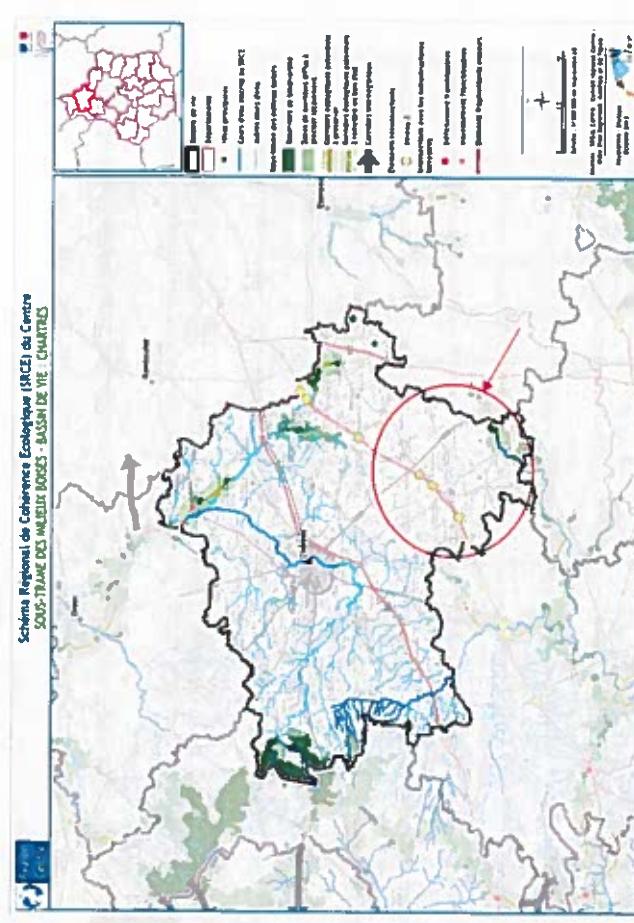


Fig. 23. Sous-trame des milieux boisés - SRCE

Aucune tranche n'intercepte d'éléments constitutifs de la sous-trame boisée.

LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AYANT PERMIS LA DESIGNATION DU SITE

Groupe	Code	Nom scientifique	Population présente sur le site						Évaluation du site					
			Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	AIBICD		AIBIC				
								MIn	Max	CIRVPP	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
-	1044	<i>Coenacanthus mercurialis</i>	P			-	P			D				
F	1163	<i>Cotinus coggygria</i>	P			-	P			C	C	C	C	
A	1166	<i>Tithonia cristata</i>	P			-	P			C	C	C	C	
M	1304	<i>Rhynchotus ferum megistum</i>	P			-	P			C	B	C	A	
M	1308	<i>Bartschella barbastellus</i>	P			-	P			C	B	C	C	
M	1321	<i>Modis emarginatus</i>	P			-	P			C	B	C	C	
M	1323	<i>Modis borchsteini</i>	P			-	P			C	C	B	C	
M	1324	<i>Modis immodis</i>	P			-	P			C	B	C	C	
F	5339	<i>Eriothrix arborescens</i>	P			-	P			C	B	C	A	

• Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures . area = Superficie en m<sup>2</sup>, females = Femelles reproductives , cmales = Mâles chanteurs . colonies = Colonies , items = Tigres horntails . items = Cavités rocheuses , stones = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes . trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes .

• Catégories du point de vue de l'abondance (Cat) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P= espèce présente.

• Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données Insuffisantes.

• Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

• Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonnes» ; C = «Moyenne / Réduite».

• Isolation : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition étendue.

• Évaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonnes» ; C = «Significative».

LISTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE AYANT PERmis LA DESIGNATION DU SITE

Code	Type d'habitat inscrit à l'annexe I	Évaluation du site						
		PF	Superficie (ha)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBCID	AIBC	
		(% de couverture)			Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<b>2130</b>	Eaux saumâtres, aggrégats et éboulis avec dégagement des lumières en surface sous les îlots humides		13,1 (1%)		B	C	B	B
<b>3140</b>	Eaux saumâtres sauvages avec régénération hydrologique à Cévennes esp.		26,2 (2%)		A	C	B	A
<b>3150</b>	Lacs saumâtres sauvages avec régénération hydrologique		52,4 (4%)		B	C	B	B
<b>3200</b>	Réserve des îles grises sauvages avec régénération hydrologique		52,4 (4%)		A	C	A	A
<b>4030</b>	Lacets saumâtres sauvages		104,8 (1%)		B	C	B	B
<b>5130</b>	Fenouillade à Antennaria officinalis sur brousses ou prairies calcaires	X	65,5 (1%)		A	C	A	A
<b>6110</b>	Pelouses saumâtres sauvages sur dépressions de l'Aigoual-Sainte-Cécile		26,2 (2%)		A	C	B	B
<b>6210</b>	Pelouses saumâtres sauvages et herbes d'omburentement sur sols érosionnés (fentes-sabots) dans le plateau marais-gardois		209,6 (18%)		A	C	B	A
<b>6430</b>	Algarde-potière hygroscopique d'herbes pâturées et des herbes mesophiles à épine		144,1 (11%)		B	C	B	B
<b>6510</b>	Pelouse saumâtre de fente de roche sauvage (Luzula spicata, Sphagnum ciliatum)		52,4 (4%)		B	C	B	B
<b>7210</b>	Landes saumâtres à Crithmum maritimum et rosiers de Corse dans dépressions	X	144,1 (11%)		B	C	C	B
<b>8210</b>	Pelouse saumâtre sauvage avec régénération hydrologique		13,1 (1%)		C	C	B	C
<b>9220</b>	Pelouse saumâtre avec régénération permanente des Scleria (Scleria nitens) sur le flanc sud de l'escarpement d'Alès		13,1 (1%)		B	C	B	B
<b>9310</b>	Cratère des régions par le lacustre		13,1 (1%)		A	C	B	A
<b>9160</b>	Fougères subtropicales et fougères humides (Asplenium nidus, Polypodium vulgare)	X	65,5 (5%)		A	C	B	B
<b>2130</b>	Habitat de l'Agave americana		104,8 (9%)		B	C	B	B
<b>9150</b>	Chênaie préhistorique ou dolomio-chênaie sténothermique et mélèze-mélaphénie de Cévennes-Ardèche		26,2 (2%)		A	C	B	A
<b>2180</b>	Fonds de planier, îlots et rives de l'Ardèche	X	52,4 (4%)		B	C	B	B

PF : Forme prioritaire de l'habitat.

• Qualité des données : G = « Bonnes » (données rapportées sur des ensembles, par exemple : M = « moyenne » ; données partielles + extrapolations, par exemple : P = « Médiocre » ; estimation approximative, par exemple : L).

• Représentativité : A = « extrêmement » ; B = « Bonnes » ; C = « significative » ; D = « présence non significative ».

• Superficie relative : A = 100 > p > 2 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % .

• Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « moyenne » ; D = « médiocre ».

• Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

ANALYSE DES IMPACTS

2.5.1.3.2. ZSC FR 2400553 – VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN

CARACTERISTIQUES DU SITE

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	26%
Maisis (végétation de caïture), Bas-marais, Tourbières,	22%
Landes, Broutailles, Recus, Maquis et Garrigues, Phrygana	18%
Pelouses sèches, Stoppes	18%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	9%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles aménagées	4%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

Tab. 14 ZSC FR2400553 - Habitats naturels

QUALITE ET IMPORTANCE

Présence de formations des eaux courantes remarquables sur les rivières de la Conie et de l'Alre avec le Potamot de Berthold et une mousselle, la Fontinelle. Ces îlots très variabes en étroite relation avec les variations de la nappe phréatique accueillent des formations des eaux calmes eutrophes avec la Grenouillette, l'Utriculaire commune et une bryophyte, Ricciocarpus natans.

Formations tourbeuses, de type neso-atlantique, accueillant un cortège varié d'espèces protégées sur le plan régional : Marisque, Thelyptère des marais, Locallement, sur le réseau hydrographique, présence de sites favorables à la reproduction de poissons comme le Chabot ou la Bourière (inscrits à l'Annexe II de la directive Habitats).

Le site comporte un cortège de muscicordes remarquables tels que *Riccia ciliata*, *Sphaerocarpos texanus*, *Dicranum spuriu* et *Dicranum montanum*, *Cephalozia douinii* et *Cephalozia baumgartneri*, *Lejeunea ulicina*, *Neciera crista*, *Seigeria paucifolia* et *doriana*, *Gymnostomum calcareum*, *Pottia recta*, *Reboulia hemisphaerica*, *Ptilidium pulcherrimum*, *Soultzia nigrella*, *Fissidens gracilifolius*. Prairies maigres abritant, selon l'humidité du sol, un cortège riche en Laitches et Oenanthes, ou en Oeillets des Chartreux et Scilles d'automne.

Pelouses d'orientations et de pentes variées, riches en espèces thermophiles en limite d'aire de répartition (Cardonelle douce), en Orchidées et en nombreux insectes singuliers (Zygènes, Lycahnes, Ascalaphes à longues cornes, Marante religieuse). Présence de landes à Buis.

Grès permettant le développement de groupements allant des végétations pionnières des roches affleurantes aux landes à Ajoncs.

Les massifs forestiers engendrent du fait de la variété des sols, une mosaïque de formations allant de la chênaie-hêtreale à Houx à la chênaie thermophile calcaire.

Les coteaux en exposition Nord présentent des chênaies charmaises sur pente ou en fond de vallon, riches en espèces (Gagée jaune, Scille d'automne, Coyotée solide, nombreuses fougères, Isopyle faux-pigment et Potentille des montagnes en limite d'aire de répartition).

Populations de chauves-souris connues depuis le XIXème siècle hibernant dans les galeries et les caves d'anciennes mammérières.

VULNERABILITE

Fermeture des milieux marécageux.  
Baïse du niveau de la nappe phréatique entraînant un assèchement des marais.  
Eutrophisation des pelouses.  
Boisement lent des landes par disparition du pâturage.

LISTE DES OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE AYANT PERMIS LA DESIGNATION DU SITE

Groupe	Code	Espace	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site		Évaluation du site		
					Min.	Max.	Taille	Cat.	Qualité des données
B	A072		<i>Erebia ligea</i>	r	12	17	p	p	d
B	A081		<i>Circus aeruginosus</i>	w				i	p
B	A081		<i>Circus aeruginosus</i>	r	7	10	p	p	d
B	A081		<i>Circus aeruginosus</i>	c			i	p	d
B	A082		<i>Circus cyaneus</i>	w				i	p
B	A082		<i>Circus cyaneus</i>	r	61	73	p	p	c
B	A082		<i>Circus cyaneus</i>	c			i	p	c
B	A084		<i>Circus cyaneus</i>	r	6	10	p	p	c
B	A086		<i>Falco columbarius</i>	w			i	p	d
B	A096		<i>Erithacus rubecula</i>	c			i	p	d
B	A103		<i>Erithacus rubecula</i>	w			i	p	d
B	A103		<i>Erithacus rubecula</i>	c			i	p	d
B	A133		<i>Parus majorinus</i>	r	40	45	p	p	c
B	A140		<i>Phoenicurus auroreus</i>	w			-	p	d
B	A140		<i>Phoenicurus auroreus</i>	c			-	p	d
B	A142		<i>Vireo varius</i>	w			-	p	d
B	A142		<i>Vireo varius</i>	r			-	p	d
B	A142		<i>Vireo varius</i>	c			-	p	d
B	A222		<i>Aegithalos</i>	w			-	p	d
B	A222		<i>Aegithalos</i>	r	0	2	p	p	c
B	A229		<i>Accipiter nisus</i>	p			-	p	d
B	A236		<i>Dromococcyx phasianellus</i>	p			-	p	d
B	A243		<i>Colaptes lucifer</i>	r	25	40	p	p	c

- Groupes : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (endémique), r = reproduction (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individu, p = couple, adulte = Adultes mûrs, area = Surface en m<sup>2</sup>, bennets = Nâles chantants, colonies = Cobrines, îlots = îlots florale, grids 10x10 = Grille 10x10 km, griseaux = Grille 5x5 km, longue = Longueur en km, localités = Séasons, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stomes = Cervis nochesues, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tuiles = Tuilles.
- Qualité des données : G = «Bonnes» (données reposant sur des empiètements, par exemple); M = «Moyennes» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocres» (estimation approximative, par exemple); D0 = «Douteuses».
- Population : A = 100 % ; p > 15 % ; B = 15 % ; p > 2 % ; C = 2 % ; p > 0 % ; D = Non significative.
- Habitat : A = «Excellent» ; B = «bonne» ; C = «bonne / réduite».
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «bonne» ; C = «Significative».

Évaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonnes» ; C = «Significative».

**2.5.1.3.1. ZPS FR 2410002 - BEAUCHE ET VALLEE DE LA CONIE**

**CARACTERISTIQUES DU SITE**

Catégories d'habitats	Couvertures
Autres terres arables	80%
Pelouses sèches, Steppes	8%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles arrosées	6%
Forêts caducifoliées	6%
Autres terres (Incluant les Zones urbanisées et Industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%

Tabl. 13 ZPS FR 2410002 - Habitats naturels

**QUALITE ET IMPORTANCE**

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures) : Oie des plaines criard (40-45 couples), élouettes (dont 25-30 couples d'Alouette calandrie, espèce en limite d'aire de répartition), cochevis, brouans, Parde grise (population importante). Cailla des blés, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Buseaux cendré et Saint-Martin).

La vallée de la Conie, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau et marais) et des pelouses sèches sur calcaire apprécie un cortège d'espèces supplémentaire avec notamment le Hibou des marais (picheur rare et hivernant régulier), le Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) ainsi que d'autres espèces migratrices, le Busard des roseaux et le Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et plusieurs espèces de passereaux palustres (résidents ou migrateurs).

**VULNERABILITE**

Le maintien de l'avifaune de plaine est en particulier tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micro-mammifères, ...) et en couvert végétal.

## Aléa retrait gonflement des argiles

— Zone d'étude principale

### Canalisations

Existant

Tranche 1

Tranche 2

Tranche 3

Tranche 4

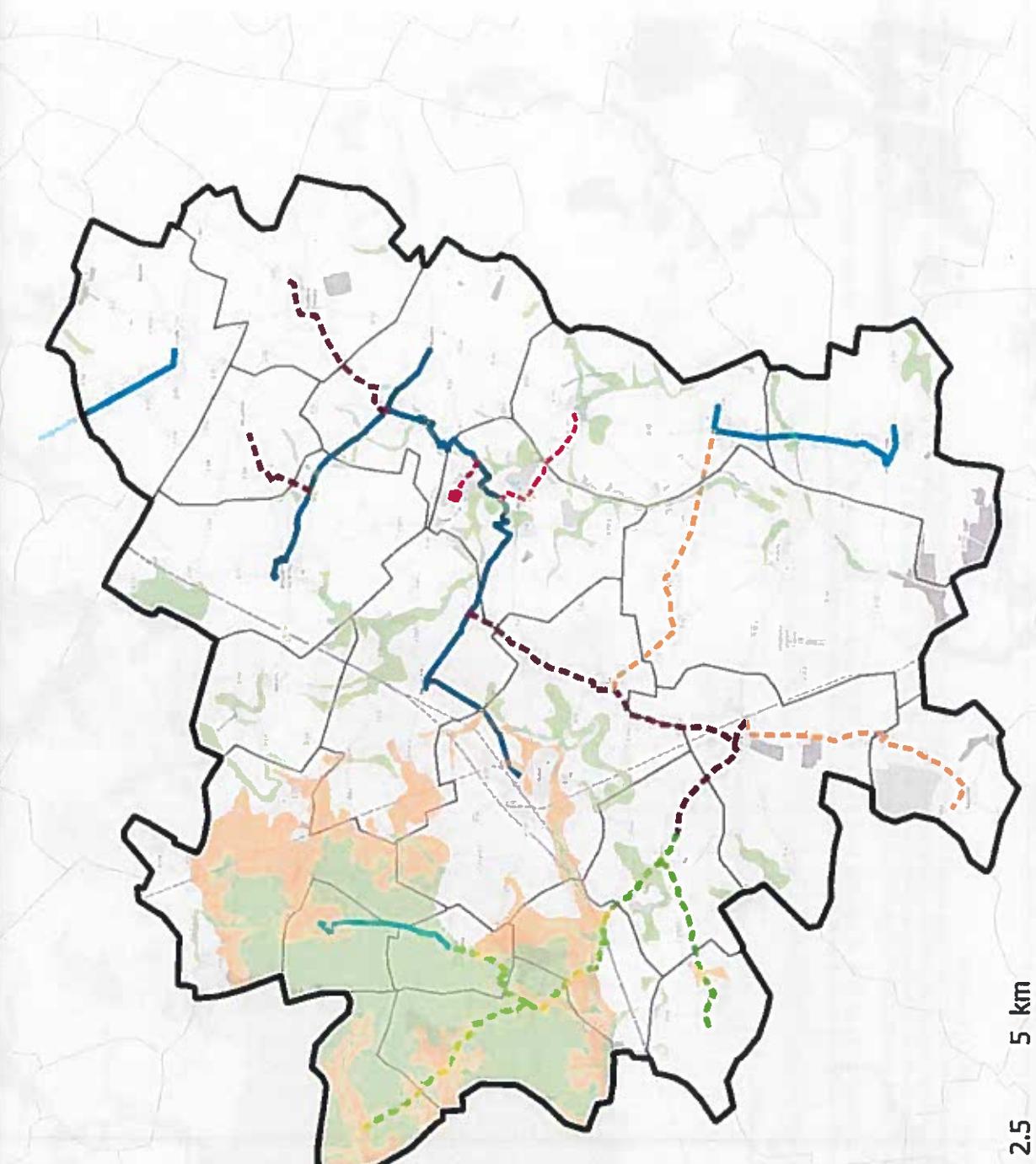
Tranche 5

### Aléa retrait gonflement des argiles

Faible

Moyen

Fort



Source : Fond Openstreetmap ; couches CCBV ; Géorisques

0 2.5 5 km

#### 2.7.4.3. RISQUE SISMIQUE

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010).

La CCCB est située en zone de sismicité 1, où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'atlas sismique associé à cette zone est qualifié de très faible).

Le risque sismique est très faible sur l'aire d'étude.

#### 2.7.4.4. RISQUES LIÉS AUX RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Plusieurs arrêtés portent connaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différents consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont recensées en 1886 et 1896.

L'aire est de niveau faible à moyen sur l'aire d'étude.

Cf. carte page suivante.

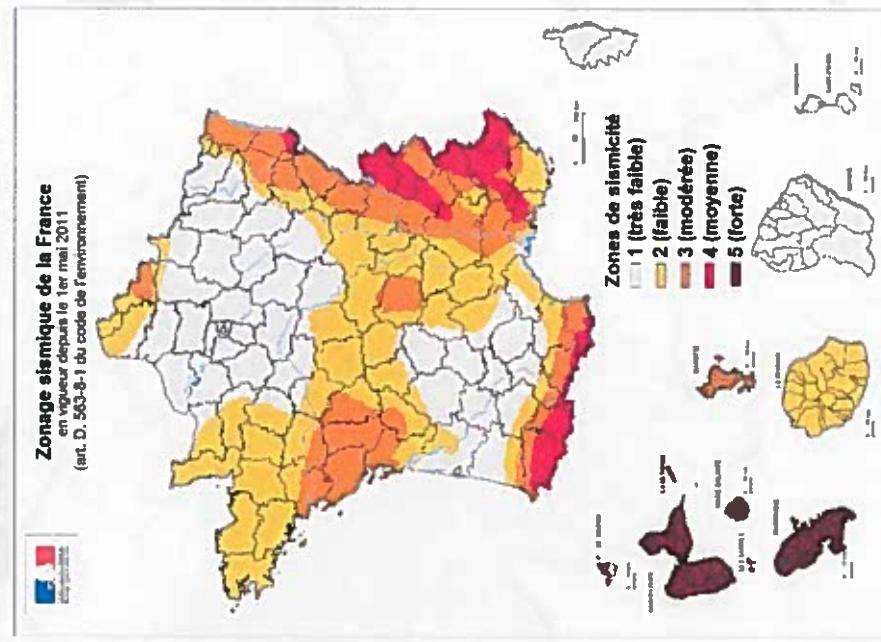


Fig. 36. Zonage sismique de la France

## 2.7.4. Risques

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude principale.

Tabl. 19 Les communes face aux risques -Primmet

Code INSEE	Communes	Risques
28291	Ouanville	Séisme
28313	Récalvados	Mouvement de terrain méliler - Effondrements généralisés
28215	Louvillers-le-Chenard	Transport de Matières Dangereuses
28274	Moutiers-en-Beauche	
28047	Botzville-le-Saint-Père	
28004	Allonnes	
28383	Thourville	
28287	Pézy	
28032	Beauvilliers	
28304	Prasville	
28426	Ymonville	
28178	Gemignanville	
28406	Vialon	
28422	Ivores	
28416	Villeneuve-Saint-Nicolas	
28049	Boncé	
28258	Montaliville	Séisme
28320	Rouffray -Saint-Florentin	Transport de Matières Dangereuses
28412	Villeau	Séisme
28145	Fains-la-Folie	Mouvement de terrain méliler - Effondrements généralisés
28020	Baignolet	Transport de Matières Dangereuses
28411	Villans	

L'aire d'étude est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses par voie routière.

## 2.7.4.1. RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

Plusieurs articles portant connaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des inondations et coulées de boue sont référencées en 1899, 2001 et 2011.

Aucun plan de prévention des risques n'est précisé et/ou approuvé sur le territoire des communes concernées.

## 2.7.4.2. RISQUE D'INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE PHRÉATIQUE

L'immense majorité des nappes d'eau est contenue dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable et gravier, de grès, de calcaire. La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique. Dans certaines conditions une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation « par remontée de nappe ».

L'aire d'étude étant située au droit d'une nappe sub-affleurante, la nappe des calcaires de Beauce. L'aire remonté de nappe est localement fort.

Source : <http://www/inondationsnappes.fr/donnees SIG.htm>

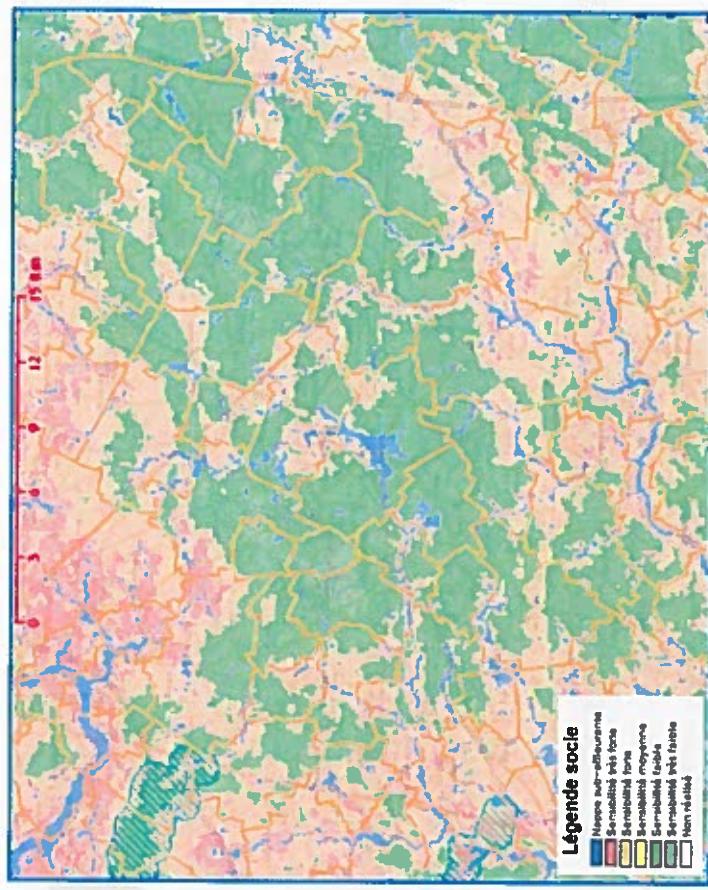
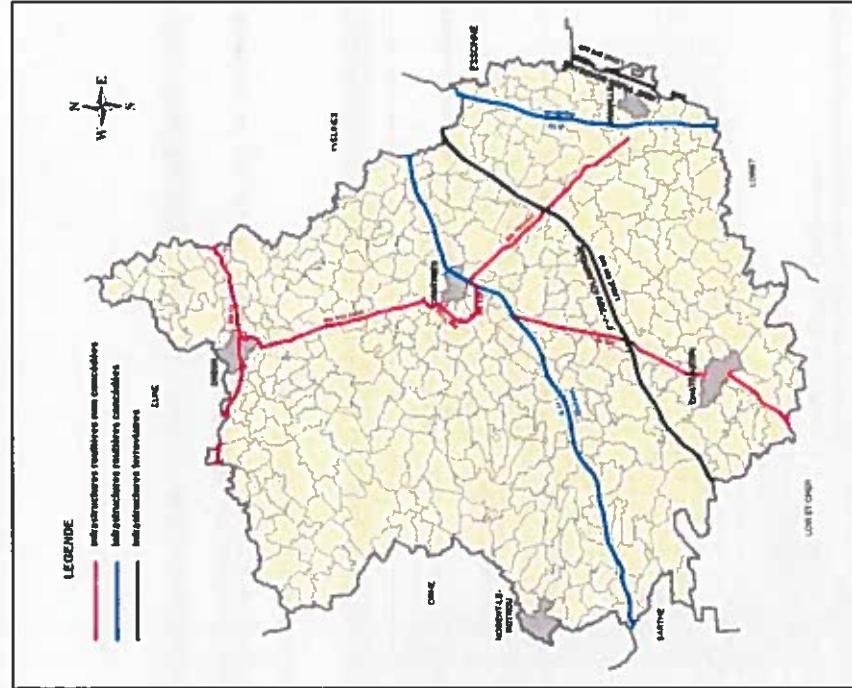


Fig. 35. Remontée de nappes

L'aire d'étude est classée globalement en zone d'inondation avec des passages en zone d'inondation par remontée de nappe sub-affleurante vis-à-vis du risque d'inondation par remontée de nappe.

La carte ci-dessous permet de repérer les infrastructures concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Eure et Loir (Arrêté Préfectoral n°2015027-0012).



#### 2.7.2. Ambiance sonore

L'aire d'étude est principalement située en zone rurale. L'environnement sonore peut être ainsi qualifié de calme. Ponctuellement, le niveau sonore est plus important à proximité des carrières SMB.

L'environnement sonore est surtout marqué par le passage des véhiculaires et des engins agricoles.

Deux infrastructures de transports sont classées au sein du périmètre d'étude.

L'aire d'étude est principalement située en zone rurale, les sources de bruit sont donc limitées.

#### 2.7.3. Qualité de l'air

La qualité de l'air sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire est surveillée par l'organisme Lig'Air. Aucune station de mesure fixe n'a été répertoriée à proximité de l'aire d'étude principale. La plus proche station de surveillance de la qualité de l'air est située à Chartres. C'est une station urbaine de fond.

La qualité de l'air est bonne, tant pour l'Ozone, les particules en suspension et le dioxyde d'azote et respectueuse des valeurs limites.

Source : Lig'Air - Réseau de surveillance de la qualité de l'air dans la région Centre-Val de Loire - <https://www.ligair.fr/>

FIG. 34. PPBE d'Eure et Loir

ANALYSE DES IMPACTS

A noter que la construction de l'autoroute Orléans – Chartres est prévue à partir de 2019 pour une mise en service en 2022.

L'enquête publique relative au projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession de la RN154 et de la RN12 est organisée du 15 novembre 2016 au 10 janvier 2017 inclus.



Source : [HTTP://WWW.154-12.CENTRE.GOUV.FR/](http://www.154-12.centre.gouv.fr/)

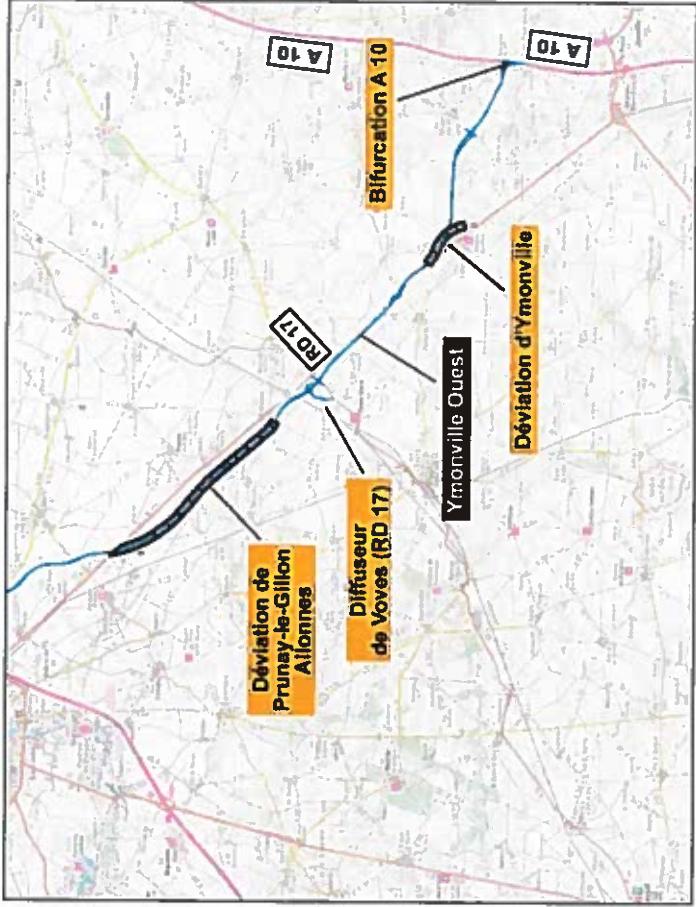


Fig. J.3. Aménagement des RN154 et RN12 - Tracé de référence

## 2.7. COMMODITE DU VOISINAGE, HYGIENE, SANTE, SALUBRITE PUBLIQUE ET RISQUES

L'aire d'étude retenue pour l'analyse de cet item est l'aire d'étude principale.

Toute opération de travaux et d'aménagement est soumise à la réglementation « Bruit de voisinage ». Les sources de bruit susceptibles d'être incriminées sont l'ensemble des bruits issus des activités (à l'exception des activités et installations particulières de la défense nationale, des installations nucléaires de base, des installations classées pour la protection de l'environnement) et des équipements mais aussi les bruits émis lors des travaux.

Les textes définissent la potentielité de gêne selon un critère d'émergence défini comme « la différence entre le niveau de bruit ambient (bruit total dans une situation donnée et comprenant la source sonore particulière) et le niveau de bruit résiduel (ensemble des bruits habituels en l'absence du bruit particulier) ». Ils fixent des seuils de gêne en fonction d'un niveau maximal d'émergence du bruit des installations par rapport au bruit ambiant. Un bruit devient particulièrement gênant lorsqu'il est perçu comme « dominant » par rapport aux autres bruits composant l'ambiance sonore habituelle.

### 2.7.1. Nuisances sonores liées aux infrastructures de transport

Le bruit routier est aujourd'hui une des premières nuisances ressenties par les habitants. Les infrastructures de transport existantes et en projet dites « bruyantes » sont classées en 5 catégories. Le classement est requis pour les infrastructures suivantes :

- routes et rues écoutant un trafic supérieur à 5 000 véhicules par jour,
- voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- lignes de transports en commun en site propre de plus de 100 rames par jour.

Chaque catégorie induit une largeur de secteur maximale affectée par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure allant de 10 à 300 m :

Tabl. 16 Classement des infrastructures de transport terrestres

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L <sub>eq</sub> (dB-22z) en dB(A)	Niveau sonore de référence L <sub>eq</sub> (22z-40) en dB(A)	Largueur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (m)
1	1>81	1>76	300 m
2	76<L<81	71<L<76	250 m
3	70<L<76	65<L<71	100 m
4	65<L<70	60<L<65	30 m
5	60<L<65	55<L<60	10 m

L'arrêté de classement sonore des infrastructures de transport de l'Eure et Loir a classé le TGV Atlantique en catégorie 1 impliquant une bande de 300 mètres de part et d'autre de la voie ferrée affectée par le bruit.  
La RN 154 Sud traversant la zone d'étude du Nord-Ouest au Sud-Est est classée en catégorie 2, soit une bande de 250 mètres de part et d'autre de la route affectée par le bruit.

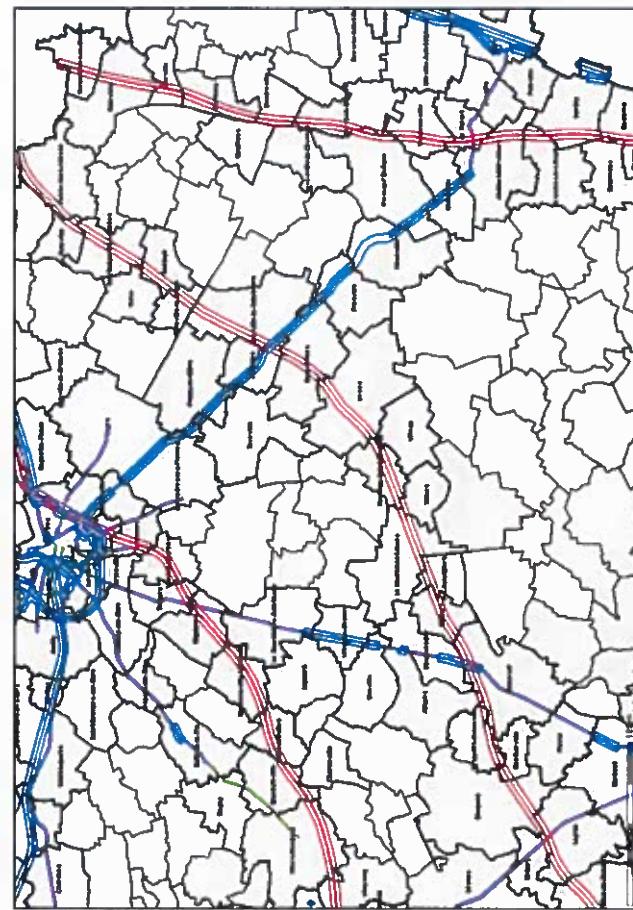


Fig. 32. Cartographie en ligne du classement sonore 2015 - Cartelle

### 2.6.3. Ressources disponibles

A l'heure actuelle, la ressource principale disponible est le captage de Bois Cagnard à Moudens qui a été créé lors de la tranche 1. Son débit est de :

- ✓ 70 m<sup>3</sup>/h
- ✓ 1 400 m<sup>3</sup>/j.

Le captage de Voves est également utilisé afin de compenser les insuffisances de débit de production actuelles (ajout au reste de la ressource pour permettre un mélange et une qualité satisfaisante des eaux).

Les forages d'essai de Prasville seront nommés captages du « Moulin de Pierre ».

Le premier forage d'essai de Prasville montre une capacité de :

- ✓ 70 m<sup>3</sup>/h
- ✓ 1 400 m<sup>3</sup>/j.

Le second forage de Prasville a été foré à la bouscule, ce qui conduit à des colmatages que le développement n'a pas complètement réussi à supprimer. Les résultats actuels donnent une productivité de 40 m<sup>3</sup>/h soit 800 m<sup>3</sup>/j. Il est envisagé qu'avec un développement poussé, on puisse amener ce forage à un débit proche du premier.

Sachant qu'au plus deux captages peuvent fonctionner né même temps, la productivité maximale entre 2 200 m<sup>3</sup>/jour et 2 800 m<sup>3</sup>/j.

Ce volume est tout à fait dérisoire par rapport à la plus efficace moyenne annuelle sur le bassin hydrogéologique du captage.

### 2.6.4. Bilan des besoins

Deux situations sont étudiées :

- 1- Alimentation de l'ensemble des communes, sans tenir compte des ressources complémentaires existantes

Scénario d'une alimentation de toutes les communes	Besoins	Production	Bilan
	3150 m <sup>3</sup> /j	2800 m <sup>3</sup> /j (éventuellement 2200)	Déficit de 350 m <sup>3</sup> /j (éventuellement 950 m <sup>3</sup> /j)

- 2- Utilisation des ressources complémentaires existantes :

- Prunay le Gilon pour Allonne et Thiville,
- SIAEP de Sauss Voise pour Querville

### Scénario avec utilisation des ressources complémentaires existantes

Besoins	Production	Bilan
	2800 m <sup>3</sup> /j (éventuellement 2200)	Excedent de 200 m <sup>3</sup> /j dans le cas le plus favorable
		Déficit de 400 m <sup>3</sup> /j dans le cas défavorable

La communauté de communes poursuit ses recherches pour diversifier sa ressource en eau.

### 2.6.5. Calcul du rabattement induit par les forages

En dehors de la baisse générale du niveau pliométrique, les captages par forage ont une influence sur la forme de la surface pliométrique (la surface superficielle de la nappe). Dans les forages, cela se traduit par un cône de rabattement, dont la projection en surface constitue la zone d'influence. La zone d'appel sera de base à l'établissement du périmètre de protection rapproché autour des captages, elle a une surface très variable et peut s'étendre, selon le contexte, sur plusieurs hectares.

L'incidence des pompage est tirée des essais de pompage sur le forage Fe1 en 2014.

Le tableau suivant montre que ces rabattements induits pendant les pompages d'essai sur les forages situés à des distances de 800 à 1 000 mètres du site de Prasville ne dépassent pas quelques centimètres. En pompage simultané, ils seront de l'ordre de deux fois plus importants.

N° BES forage	Niveau statique (métre) 24 mars 2014 - 11h05	Niveau fin de pompage (métre) 27 mars 2014 - 11h15	Rabattement (m)	Nappe captée
FI 2014	22,35	31,64	9,29	craie
02918X0967	20,96	20,12	0,84 (0,14 à 24,60)	craie
DO-12	27,73	27,82	0,09	craie
PRA001	24,04	24,45	0,41	craie
02918X0650	24,59	24,56	-0,03	Cévennes de Beauce
02918X0964	15,86	15,84	-0,02	Cévennes de Beauce

Tabl. 17 Rabattements observés en pompage sur le forage Fe1 en 2014 au débit de 70 m<sup>3</sup>/h

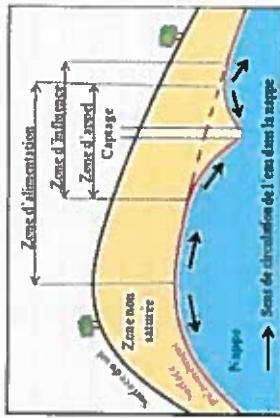


Fig. 37. Impact d'un captage par forage sur la forme de la nappe.

## 2.6. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET RESSOURCE EN EAU NÉCESSAIRE

Pour cet item, le périmètre d'étude retenu est celui de la zone d'étude principale.

### 2.6.1. Population

Liste des communes de l'intercommunalité

Num	Code Insee	Superficie (km²)	Population 2013	Variation de la population Taux annuel moyen entre 2008 et 2013, en %	Densité (hab./km²)		
						Communauté et hameau	Besoin moyen 2014 (m³/j)
Voves	28422	32,98	3 164	+1,7	96	Faïans	72
Allonnez	28004	10,55	328	+1,2	32	L'hopital	10
Baignelet	28020	10,07	128	-0,2	13	Génonville	30
Beauvilliers	28032	23,05	335	+1,9	15	Montainville	55
Boisville-la-Saint-Père	28047	24,92	705	-0,3	28	Villeneuve	37
Boncé	28049	8,78	243	+1	28	Pézy	28
Fains-la-Folie	28145	21,65	313	-0,7	14	Rouvray	34
Gemignonneville	28179	20,92	221	-1,6	11	Voves	571
Louville-la-Chenard	28215	19,51	262	-1,5	13	Villeau	41
Montainville	28256	15,35	320	-0,1	21	Bagnolot	27
Moutiers	28274	21,2	258	+1,1	12	Beaufvilliers	66
Ouanville	28291	20,13	527	-1,0	26	Lutz	94
Pézy	28297	6,19	244	-0,5	39	Gemignonneville	48
Prasville	28304	18,26	468	+6,7	29	Mérouvilliers	15
Récalainville	28313	9,8	191	+4,5	19	Ymonville	104
Rouvray-Saint-Florentin	28320	9,36	196	0	21	Prasville	65
Thauville (Eure-et-Loir)	28353	29,86	437	+1	15	Moutiers	55
Vialbon	28408	36,43	368	+3,3	10	Louville	72
Villars	28411	8,34	161	+3	19	Ouanville	101
Villeau	28412	13,79	187	+1,9	14	Reclinville	35
Villeneuve-Saint-Nicolas	28416	5,16	153	+3,6	30	Bolleville	165
Ymonville	28426	20,69	457	+0,3	24	Allonnez	64
						Theuville	132
						Boncé	27
						TOTAL	3147
							2042

Tabl. 15 Evolution démographique sur les communes concernées

Source : <http://www.insee.fr>

En termes de variation de population, le taux annuel moyen entre 2008 et 2013 sur les communes concernées est de +1,1%.

### 2.6.2. Evaluation des besoins en eau

L'évaluation est basée sur les relevés de la Communauté de Communes en 2014, auxquels est appliquée un facteur d'augmentation de la population.

Estimation à l'horizon 2030 :

- ✓ +5% pour les zones rurales avec un coefficient de pointe de 1,6;
- ✓ +10% pour Voves avec un coefficient de pointe de 1,4.

Ainsi les volumes journaliers de pointe estimés à l'horizon 2030 sont les suivants :

Communauté et hameau	Besoin moyen 2014 (m³/j)	Besoin moyen 2030 (m³/j)	Besoin de pointe (m³/j)
Faïans	72	75	120
L'hopital	10	11	17
Génonville	30	32	50
Montainville	55	58	93
Villeneuve	37	39	62
Pézy	28	27	43
Rouvray	34	36	57
Voves	571	600	839
Villeau	41	43	68
Bagnolot	27	28	45
Beaufvilliers	66	69	111
Lutz	94	99	158
Gemignonneville	48	50	80
Mérouvilliers	15	16	25
Ymonville	104	109	174
Prasville	65	69	110
Moutiers	55	57	82
Louville	72	76	122
Ouanville	101	108	169
Reclinville	35	36	58
Bolleville	165	173	277
Allonnez	64	68	108
Theuville	132	138	221
Boncé	27	28	46
TOTAL	1945	2042	3147

Tabl. 16 Evaluation des besoins en eau - Données BFIE

On notera qu'il ne s'agit pas de données sécuritaires car la croissance de population peut être supérieure dans les années à venir et les coefficients de pointes sont parfois plus forts que ceux retenus. Néanmoins ces estimations tiennent compte d'un effet de factonnement de la pointe.

#### 2.6.7.1. PRISE EN COMPTE DES TRONÇONS TR3.4 ET TR3.5 DANS LA STRATEGIE D'EVITEMENT

Suite à l'évolution du tracé des canalisations au stade AVP du projet d'interconnexion AEP de la CCCB, nous ne disposons plus d'inventaire précis au niveau des tronçons TR3.4 et TR3.5 en tranche 3. En effet, ces secteurs devraient être raccordés initialement en tranche 4, et non en tranche 3. Des prospections ont été réalisées sur ce linéaire en ciblant des points ponctuels pouvant potentiellement présenter un intérêt écologique.

Dans le mesure où les résultats des prospections de contrôle réalisées après achèvement de la tranche 1 montrent que l'enfouissement des canalisations n'a pas engendré de destruction ou de dégradation pérénne des habitats naturels à proximité, aucun inventaire complémentaire n'a été réalisé.

Le principe d'intervention général retenu est un enfouissement de la canalisation au centre des chemins lorsque les contraintes techniques le permettent. Dans le cas contraire, l'implantation des canalisations doit se faire préférentiellement sur l'accotement opposé aux boisements, haies et triches présentes.

#### 2.5.8. Conclusion

Les inventaires théâtrés et la recherche bibliographique approfondie constituent une base nécessaire et suffisante pour entreprendre une réflexion locale sur la conservation des espèces et des habitats sur les linéaires de la TRANCHE 2 et de la TRANCHE 3.

Pour les tranches 4 et 5, des orientations pourront être proposées afin d'adapter le schéma de principe établi à ce jour.

Il apparaît ainsi que certains secteurs présentent des sensibilités plus fortes que d'autres et de ce fait impliqueront la prise de mesures adaptées afin d'éviter, de minimiser, voire annuler les impacts (en phase travaux notamment) du projet sur le milieu naturel.

Nous soulignons que, de manière générale, le premier mètre des accotements routiers (majoritairement concernés par les travaux d'enfouissement des canalisations) ne présente que très peu d'intérêt en terme écologique. En effet, il est soumis au passage de véhicules régulier (largeur des voies souvent insuffisante pour permettre le croisement de 2 véhicules) ainsi que les fauches d'entretien et de sécurité. L'habitat présente une diversité végétale limitée due à la forte pression anthropique qu'il subit.

Néanmoins, cet accotement assure un rôle de « lignière protectrice » permettant aux habitats connexes de se maintenir en bon état. Ce sont essentiellement les habitats proches qui présentent un intérêt en matière d'écologie, quand il ne s'agit pas de grandes cultures.

Des continuités écologiques en plaine agricole ont été mises en évidence. La nature même du projet (enfouissement de canalisations) ne remet pas en cause le maintien de ces axes de déplacement.

La stratégie d'évitement proposée au vu des contraintes et enjeux écologiques identifiés, constitue un outil d'aide à la décision et ne tient pas compte des contraintes techniques.

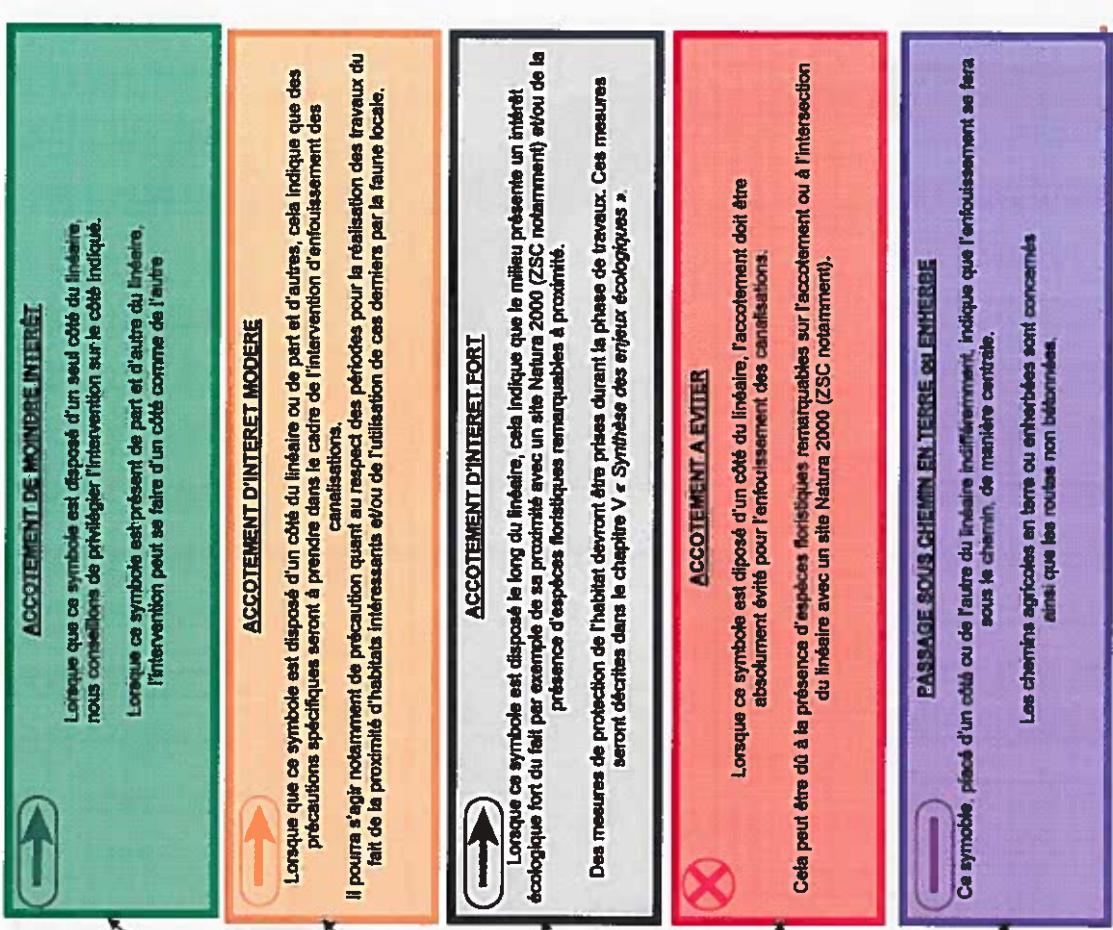
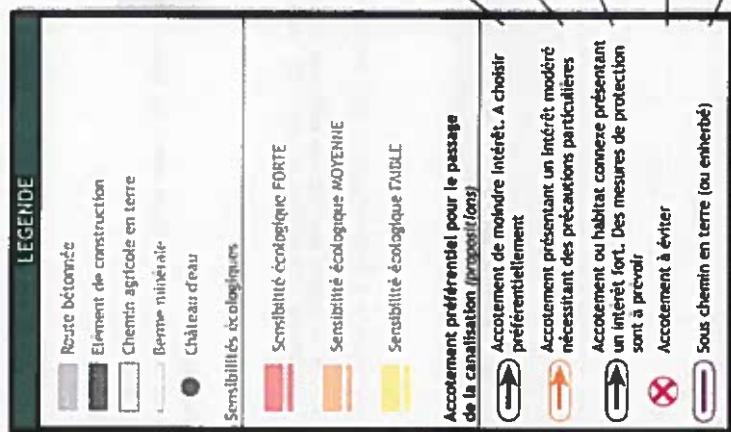
2.5.7. Synthèse des enjeux écologiques (tranches 2 et 3)

REFERENCES DES CARTES CONCERNÉES	N° des secteurs A ENJEUX	DESCRIPTION DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES	PROPOSITIONS DE MESURES POUR LA PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES ECOLOGIQUES					
			Faune	Flore	Naturelles	Florae	Faune	Florae
TR.2.1_SE 1/2 TR.2.1_SE 2/2	A	Présence d'une friche arbustive/arboree de part et d'autre de la route. Cette friche permet une certaine continuité écologique (axe de déplacement) le long d'une ancienne voie ferrée, avec au sud plutôt des grandes cultures et au nord-est la carrière en activité. ⇒ Cet habitat est utilisé par l'avifaune.						
TR.2.1_SE 1/2 TR.2.1_SE 2/2	B	Un habitat de friche à tendance sèche avec une forte concentration d'Orchis bouc ( <i>Aceras circinum</i> ) est présent en limite d'accotement sud de la route. Il semble intéressant de préserver certains communautés installées sur un habitat se rapprochant d'un habitat d'intérêt communautaire.	X	X				
TR.2.1_SE 1/2 TR.2.1_SE 2/2	C	L'accotement sud de la route jouxte la Zone Spéciale de Conservation intitulée « Vaiée du Loir et affluents aux environs de Chateaudun » (Site Natura 2000). La friche à tendance sèche abrite également des espèces d'Orobanches dont le statut en Eure-et-Loir est « Assez Rare ». L'accotement nord, quant à lui, borde un espace boisé favorable à l'avifaune. Au niveau de la friche à tendance sèche, des pieds d'Orchis bouc ont également été localisés à proximité de la route.	X	X	X	X		
TR.2.1_SE 2/2	C'	Des pieds d'Orobanche du Panicaut sont localisés au niveau de la friche prairiale à proximité du chemin, sur la commune d'Ymonville. Ces espèces floristiques sont « Assez Rares » en Eure-et-Loir.	X					
TR.3.2_SE 1/4	D	L'accotement ouest, sur le tronçon concerné, présente un cortège d'espèces messticole	X					
TR.3.2_SE 1/4	D'	Le Sainfoin, espèce « Assez Rare » en Eure-et-Loir, a été localisé en bordure de route.	X					
TR.3.2_SE 2/4	E	L'accotement ouest, sur le tronçon concerné, présente une friche arbusutive favorable à l'avifaune locale.	X					
TR.3.2_SE 3/4	E'	Des pieds d'Orobanche du Panicaut sont localisés au niveau de la friche prairiale (propriété privée) à proximité du chemin. Cette espèce floristique est « Assez Rare » en Eure-et-Loir.	X					
TR.3.3_SE 2/3	F	Présence d'une friche arbustive de part et d'autre de la route. Cette friche permet une certaine continuité écologique selon un axe est/ouest. ⇒ Cet habitat est utilisé par l'avifaune.	X					

Cf. l'étude cartographique en annexe 1.

### 2.6.2. CHOIX DE L'ACCOTEMENT

Des pictogrammes permettent de renseigner sur l'accotement préférant pour la réalisation des travaux d'enfoncement des canalisations d'eau. Il s'agit là de propositions (aide à la décision) au regard des enjeux et des contraintes écologiques identifiées.



La numérotation sur les cartes de sensibilités écologiques A, B, C - etc. renvoit au tableau de synthèse des enjeux écologiques, chapitre IV, afin de décrire plus précisément les sensibilités et les mesures à prendre dans le cadre des travaux

ANALYSE DES IMPACTS

**2.5.5.4. MAMMALIA TERRESTRE**

Le diagnostic de terrain des mammifères a permis de reléver la présence de 3 espèces :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection nationale
Lapin de Garenne	Oryctolagus cuniculus	-
Cerf élaphe	Cervus elephas	-
Hérisson d'Europe	Eriaceus europaeus	Arl.2

Trois espèces de mammifères ont pu être observées sur le périmètre d'étude de la TRANCHE 3.

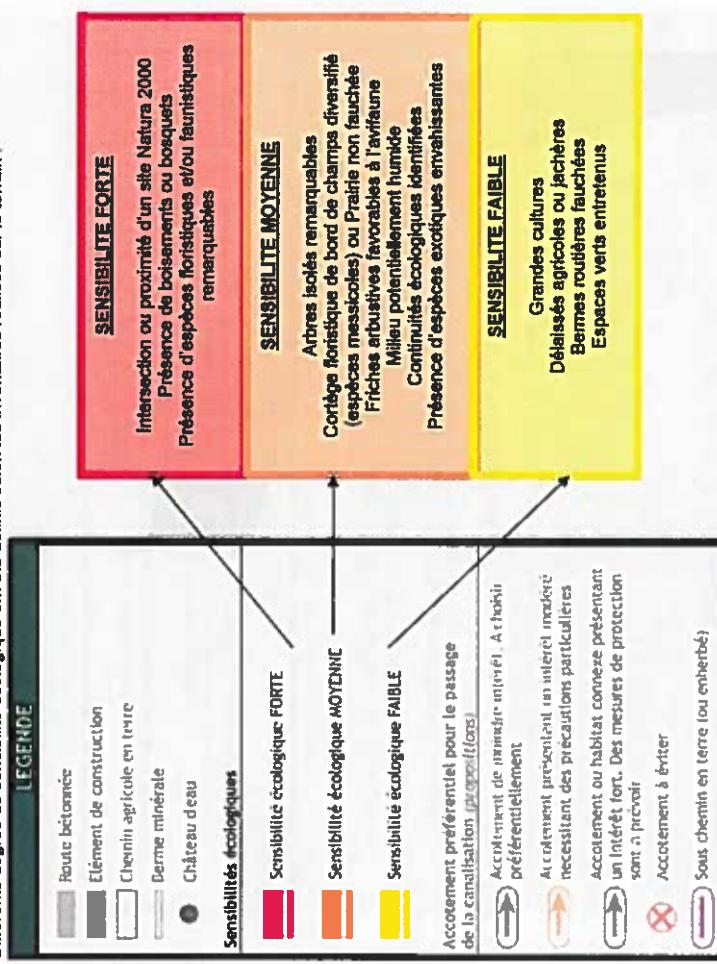
Une espèce, le Hérisson d'Europe, est protégée en France. Elle utilise les zones prospectées pour se déplacer. Le risque majeur pour cette espèce est la collision avec un véhicule circulant.

**2.5.6. SENSIBILITES ECOLOGIQUES**

La hiérarchisation de ces éléments a été effectuée selon la « valeur écologique » de ces derniers. Les critères suivants ont été pris en compte :

- Qualité des milieux (boisement en plaine agricole...),
- Rareté des milieux (milieux de pelouse calcicole sur un espace de grande culture par exemple...),
- Originalité des milieux (secteur bocager à l'interface entre des milieux agricoles et forestiers...).

Different degrés de sensibilité écologique ont été définis selon les inventaires réalisés sur le terrain :



**2.5.6. Méthodologie pour la hiérarchisation des enjeux écologiques**

Dans un souci de compréhension et de lisibilité des données collectées et analysées, l'ensemble des cartes (**« Habitats Naturels »** et **« Sensibilités Ecologiques »**) ont été regroupées dans un **« ATLAS CARTOGRAPHIQUE »**.

La méthodologie utilisée est :

- 1- Détermination des habitats naturels ;
- 2- Définition des degrés de sensibilité écologique selon les types d'habitats naturels identifiés et la biodévaluation de la faune et de la flore ;
- 3- Prise en compte des espèces protégées remarquables.

Légende issue de la « Cartographie des sensibilités écologiques » présentée dans l'ATLAS CARTOGRAPHIQUE.

## ANALYSE DES IMPACTS

### 2.5.5. Bioévaluation de la faune

#### 2.5.5.1. ENTOMOFAUNE

Le diagnostic de terrain des insectes a permis de relever la présence de 8 espèces parmi les groupes étudiés :

- 5 espèces de papillons de jour ;
- 1 espèce de papillons de nuit ;
- 2 espèces de criquets, grillons et sauterelles.

#### 2.5.5.1.1. Lépidoptères

Nom commun	Nom scientifique	Liste Rouge UICN France métropolitaine
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC
Moro sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	-
Myrié	<i>Maniola jurtina</i>	LC
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC
Pliéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC

LC : Préoccupation mineure

2.5.5.1.2. Odonates  
Aucune espèce n'a été observée lors de nos prospections en juin et août 2015.

#### 2.5.5.1.3. Orthoptères

Nom commun	Nom scientifique
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>
Décicade barboise	<i>Roeseliana roeselii</i>

Aucune espèce d'insecte protégée n'a été observée sur le périmètre d'étude de la TRANCHE 2 et de la TRANCHE 3.

#### 2.5.5.2. HERPETOFAUNE

##### 2.5.5.2.1. Reptiles

Aucune espèce d'amphibiens n'a été observée lors de nos prospections en juin et août 2015.

### 2.6.5.3. AVIFAUNE

Le diagnostic de terrain des oiseaux a permis de relever la présence de 13 espèces d'oiseaux :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	
		France rouge 2011	Directive oiseaux
Buseard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	LC	Art.3 I
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	Art.3 -
Caille des blés	<i>Colomix calomix</i>	LC	II/2
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	Art.3 -
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	II/2
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	Art.3 -
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	II/2
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	-
Perruche rouge	<i>Alectoris rufa</i>	LC	III, III/1
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	Art.3 -
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	Art.3 -
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	II/2

Convention de Berne : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel

- Annexe II : espèces de faune strictement protégées - Annexe III : espèces de faune protégées mais une certaine exploitation est possible si le niveau de population le permet.

Convention de Bern : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Protéction nationale : arrêté du 29/10/2009  
Arrêté en 1979, la France y adhère en 1990

Article 3 : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou la dégradation des sites de reproduction et des sites de repos des oiseaux notamment en période de reproduction et l'alimentation ou la dégradation des sites de reproduction et des sites de repos des animaux. Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le copartage, la mise en vente, la vente et l'achat, l'utilisation commerciale ou non des oiseaux.

Directive oiseaux : concerne la conservation des oiseaux sauvages

- Annexe I : liste des espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

- Annexe II/1 : liste des espèces autorisées à la chasse dans toute l'union.

- Annexe II/2 : liste des espèces autorisées à la chasse seulement dans certains pays. La vente d'oiseaux sauvages, le transport pour la vente et la détention pour la vente sont interdits.

- Annexe III/2 : liste les 26 espèces qui s'abstinent à la règle concernant le transport, la vente et la détention de l'annexe II.

#### ► Le cas du Buseard des Roseaux (*Circus aeruginosus*)

C'est une espèce de plaine qui évite les zones forestières et montagneuses. L'habitat préférentiel est constitué d'eaux peu profondes en vallées de grandes roselières ou typhaies. D'autres milieux tels que les tourbières, les champs irrigués, les prairies et cultures peuvent être utilisés, notamment comme terrains de chasse, lorsque les roselières sont insuffisantes.

⇒ L'espèce a été observée au dessus des grandes plaines agricoles qu'elle utilise comme territoire de chasse. Elle n'utilise pas les bords de route.

Huit espèces d'oiseaux ont été observées sur le périmètre d'étude et sont protégées au titre de l'article 3.

Une seule espèce est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, il s'agit du Buseard des roseaux.

2.5.4.1.3. Flore exotique envahissante

Deux espèces végétales d'origine exotique ont été recensées sur le périmètre d'étude. Ces espèces présentent un caractère envahissant et se substituent à la végétation originelle.

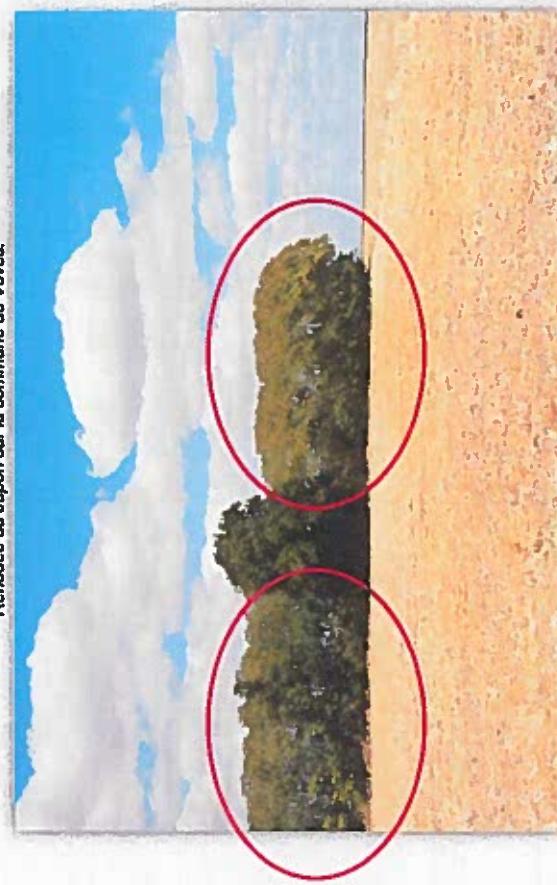
Ces espèces sont qualifiées d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Nom commun	Nom scientifique
Renouée du Japon	<i>Fagopyrum japonicum</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>

Deux espèces exotiques envahissantes ont été observées sur le périmètre d'étude de la TRANCHE 2 et de la TRANCHE 3.



Renouée du Japon sur la commune de Voves.



Robinier faux-acacia en îlots de bosquet.

#### 2.5.4.1. Flore remarquable

Deux espèces floristiques dont le statut de rareté départemental est « Assez Rare » ont été recensées sur les périmètres d'étude spécifiques.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection européenne	Statut de protection nationale	Statut de rareté départ.
Orobanche couleur Améthyste ou Orobanche du Pancaut	Orobanche amethystea	-	-	Assez Rare
Saintoin	Orobanchis vicinifolia	-	-	Assez Rare

L'Orobanche couleur Améthyste (ou Orobanche du pancaut) a été observé :

- à proximité de la ZSC « Vallée du Loir et affluents de Chateaudun », au niveau de la TRANCHE 2 entre Prasville et Ymonville (carte TR.2.1) ;
- au niveau de la TRANCHE 2, sur la commune d'Ymonville (carte TR.2.1)
- au niveau de la TRANCHE 3 entre Fains-la-Folie et Genouville (carte TR.3.2)

Enfin le Saltoin a été localisé au niveau de la TRANCHE 3 entre la commune de Fains-la-Folie et Genouville (carte TR.3.2)

#### 2.5.4.2. Flore intéressante

Une espèce végétale de la famille des Orchidacées a été localisée dans le périmètre d'étude spécifique de la tranché 2.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection européenne	Statut de protection nationale	Statut de rareté départ.
Orchis bouc	Aceras hispidum	-	-	Commune

Deux espèces floristiques remarquables « Assez Rares » en Euro-et-Loir (28) ont été recensées sur les périmètres d'études de la TRANCHE 2.

Une espèce floristique intéressante « Commune » en Euro-et-Loir (28) a été recensée sur le périmètre d'étude spécifique de la TRANCHE 2. Cette espèce est notamment liée à la « friche à tendance sèche » se rapprochant d'un habitat d'intérêt communautaire.

Notons que l'*Orchis bouc* a été observé, en grand nombre, à proximité de la ZSC « Vallée du Loir et affluents aux environs de Chateaudun ».

Les *Orchis bouc* ont été cartographiées au niveau de la TRANCHE 2 entre Prasville et Ymonville (carte TR.2.1) ;



ANALYSE DES IMPACTS

**Espace agricole délaissé [B7.1]**



Description

Milieu fortement perturbé du fait de l'activité agricole utilisant ses espaces pour le stockage, le partage et le transit.

Flore similaire aux bermes routières dans un état fortement dégradé

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

**Jachère [B7.1]**



Description

Terres agricoles laissées au repos.

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

**Propriété privée / Élement bâti [86]**



DESCRIPTION

Cet habitat, majoritairement anthropisé et urbanisé, regroupe l'ensemble des constructions (hangars, maisons,...) mais également toutes les zones privatisées et clôturées (jardins, potager,...).

DIVERSITE FLORISTIQUE

Aucune végétation.

**Culture [82.1]**



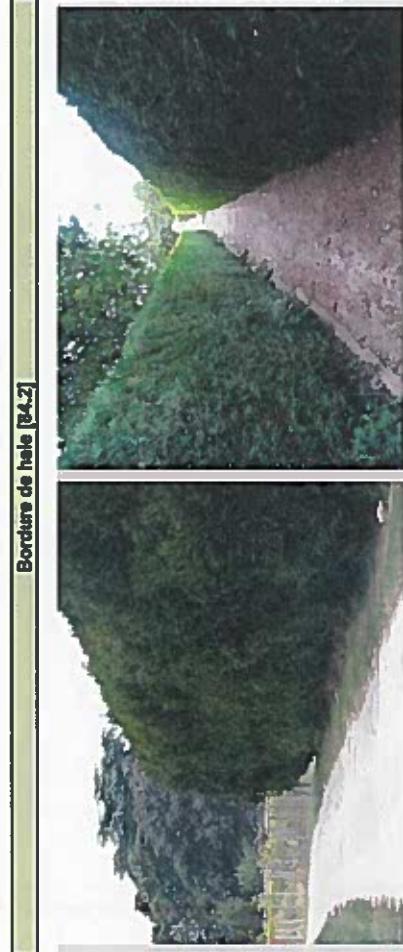
DESCRIPTION

Il s'agit de grands espaces de terres cultivées (blé, maïs, pavot, etc.)

DIVERSITE FLORISTIQUE

Plantes cultivées (blé, maïs, pavot, etc.)

- ⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.



Bordure de haie [84.2]

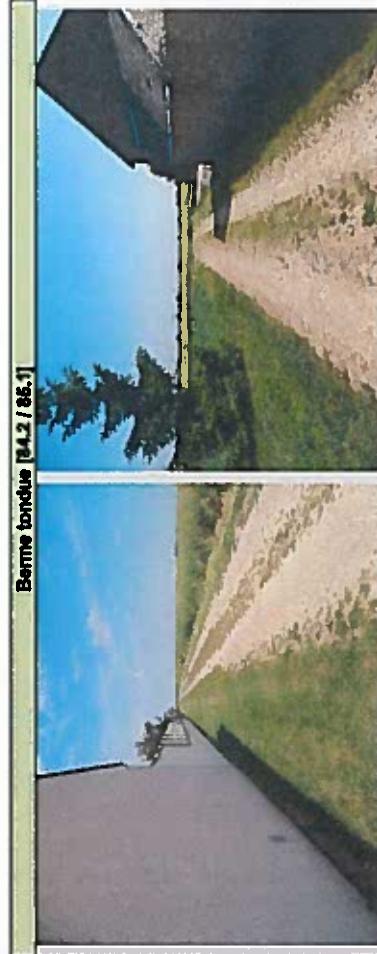
Description

Il s'agit généralement d'espèces horticoles plantées pour leur intérêt de brise-vue entre la voie publique et une propriété privée.

Diversité Forestière

NON COMMUN	NON SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETÉ DEPT.
Thuyas	Thuja sp.	nc
Charme	Carpinus sp.	CCC

⇒ Aucune espèce forestière protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.



Borne tondue [84.2 / 86.1]

Description

Il s'agit de bords de route ou de chemin subissant une tonte régulière similaire à des pelouses de parcs.

Diversité Floristique

NON COMMUN	NON SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETÉ DEPT.
Trefle	Trifolium sp.	-
Ray-grass anglais	Lolium perenne	CCC
Paturin annuel	Poas annua	CCC

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

**Boisement ou bosquet [B.4.]**



**Description**

Des massifs boisés ont été localisés dans le périmètre d'étude. Les essences arborees les composant n'ont pas été répertoriées du fait que l'intérêt de ces formations résidé plus dans la fonctionnalité de ces îlots boisés dans un contexte de grandes plaines agricoles que dans la composition même.

DIVERSITE FLORISTIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	STATUT DE RARETE DEPT.
	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	CCC
Erable	<i>Acer sp.</i>		AC à CCC
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>		AC à CCC
			CC

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

**Aménagement paysager [B.5.4 / B5.1]**



**Description**

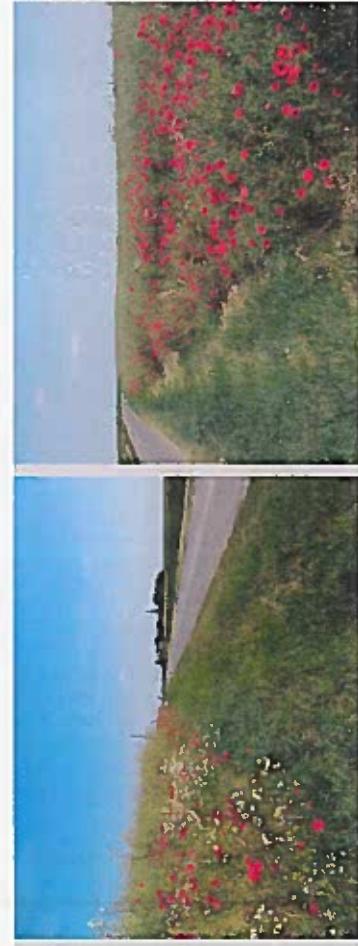
Il s'agit de parcs urbains, d'espaces aménagés plantés et régulièrement entretenus. Il s'agit souvent d'espèces horticoles.

DIVERSITE FLORISTIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	STATUT DE RARETE DEPT.
	<i>Acer sp.</i>	Erable	AC à CCC
	<i>Cedrus sp.</i>	Cèdre	Introduite
	<i>Aesculus sp.</i>	Marronnier	Subspontanée
	<i>Tilia sp.</i>	Tilleul	C
	<i>Prunus avium</i>	Cerisier des oiseaux	CCC

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

ANALYSE DES IMPACTS

Berme avec espèces messicoles [32.2°07.2]



DESCRIPTION

Cet habitat naturel se localise généralement à l'interface entre les bermes fauchées et les grandes cultures, au-delà du premier mètre. Le contenu floristique inventorié est diversifié.

DEFINITION DES ESPECES MESSICOLES

Les messicoles sont des plantes annuelles à germination préférentiellement hivernale habitant dans les moissons. A un degré de précision supérieur se trouve le qualificatif de "plante adventice" qui, en agriculture, sert à désigner tous les végétaux qui se développent accidentellement dans les cultures (Bouffard, 1965) ; ainsi en feront partie aussi bien les plantes "sauvages" (dont celles des moissons) que les plantes cultivées indésirables (par exemple un tourne-sol levant dans un champ de blé). Le botaniste en donne une autre définition est adventice toute plante qui, pour des raisons diverses, se répand brusquement et spontanément dans une nouvelle région en s'y établissant parfois indésirable pour l'homme. Plus simplement, une "plante adventice" est étymologiquement (du latin *adventum* supplémentaire) une plante qui s'ajoute à un peuplement végétal auquel elle est initialement étrangère" (Bourriau, 1989).

La notion de plante messicole (étymologiquement : habitant les moissons) est plus précise mais autorise encore diverses approches. François (1943) précise : " On désignera du nom de messicole les commensales de nos moissons ". Pour Aymarim (1962) : " les messicoles sont des plantes annuelles ayant un cycle biologique comparable à celui des céréales et sont très inféodées au milieu 'moisson'. Si la première définition semble trop vaste, la seconde en exclut les plantes vivaces.

⇒ Il s'agit d'un habitat également propice à l'entomofaune.

DIVERSITE FLORISTIQUE

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE RARETE DÉPT.
Achille millefeuilles	<i>Achillea millefolium</i>	CCC
Brome	<i>Bromus sp.</i>	-
Camarille sauvage	<i>Matricaria recutita</i>	CC
Chardon penché	<i>Carduus nutans</i>	CC
Cirsée des champs	<i>Cirsium arvense</i>	CCC
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	CCC
Couleïcot douceur	<i>Papaver dubium</i>	AC
Dactyle agglomérés	<i>Dactylis glomerata</i>	CCC
Fronmental	<i>Artemisia herba-alba</i>	CCC
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	CCC
Géranium herbe-à-robert	<i>Geranium robertianum</i>	CCC
Grand plantain	<i>Plantago major</i>	CCC
Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>	CCC
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	CCC
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	CCC
Mélampyre des champs	<i>Melampyrum arvense</i>	C
Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i>	C
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	C
Orchis bouc	<i>Habenaria hircinum</i>	C
Orpin Acré	<i>Sedum acre</i>	CC
Oseille crêteuse	<i>Rumex crispus</i>	CCC
Pancratium champêtre	<i>Pancratium campestre</i>	CCC
Phacélie à feuilles de tanaisie	<i>Phacelia tanacetifolia</i>	NC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	CCC
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>	CCC
Trehé	<i>Trifolium sp.</i>	-
Vesce en épis	<i>Vicia cracca</i>	C
Vipérine	<i>Echium vulgare</i>	CC

⇒ Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée sur ce type d'habitat naturel.

### 3.4. SYNTHESE DES MESURES

La compensation s'inscrit dans une séquence qui exige :

- d'abord d'éviter au maximum ;
- puis de réduire au maximum les impacts qui ne peuvent pas être évités ;
- enfin, si un impact résiduel significatif persiste, de le compenser.

Cela revient à ce qu'on appelle la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC).

Les différents éléments d'appréciation de l'impact du projet montrent que ce dernier a :

- ✓ des effets positifs sur la population avec une sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable ;
- ✓ des effets très relatifs sur la ressource en eau compte tenu des quantités prélevées par rapport aux pluies efficaces alimentant les aquifères ;
- ✓ des effets résiduels faibles sur les milieux naturels et la biodiversité.

Le projet ne répond pas complètement aux besoins en eau de la population des communes concernées sur l'ancien périmètre de la CdC de la Beauce voyenne. La communauté de communes poursuit ses recherches pour diversifier sa ressource en eau et engagera les tranches 4 et 5 du schéma d'alimentation dans les prochaines années.

**Il n'est donc pas utile de définir des mesures compensatoires pour gérer les effets résiduels du projet.**

### 3.5. DESCRIPTION DES MESURES ET SUIVIS POUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

#### 3.5.1. Mesures d'évitement et de réduction

Measure	Prassage des interventions dans le temps et dans l'espace
Habitat(s) et/ou groupes biologiques visés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avifaune protégée et/ou patrimoniale</li> <li>• Habitats d'espèces fréquentés par la faune patrimoniale et protégée.</li> </ul>
Principes de la mesure	<p>L'adaptation du calendrier des travaux, obtenant spécifiquement certaines phases de bruyerie et certains groupes d'espèces permet de réduire significativement les risques de destructions directes d'individus. La période de très forte sensibilité aux travaux correspond aux travaux dits « prématinaux » c'est-à-dire aux opérations de dégagement d'entreprise. C'est en effet à ce moment que la régulation est dénuée et que l'humus (« terre végétale ») est décapé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Adapter le calendrier des travaux préopératoires, des défrichements et du chantier en respectant les périodes de reproduction des espèces animales</li> </ul>
Localisation	Zone d'emprise chantier des canalisations.
Acteurs de la mesure	Toutes les entreprises intervenantes.
	Les travaux s'échelonnent de 2017 à 2018 (tranches 2 et 3).
	<b>Adaptations de planning concernant l'avifaune</b>
Modalités techniques	<p>Concernant l'avifaune en période de reproduction (entre mars et juillet, phase du cycle lors de laquelle les spécimens, notamment les jeunes, sont les plus vulnérables), il convient d'éviter strictement tout abattage ou dérasage d'arbres et arbustes susceptibles d'accueillir des nichées.</p> <p>Les travaux de terrassement conduisent à l'enlèvement de la strate herbacée existante devant également être réalisés avant le démarrage de la période de nidification afin d'éviter la destruction directe de nichées au sol.</p>
Période admissible	Voir le calendrier proposé ci-dessous.
Coûts indicatifs	Coûts inclus dans la conception du projet.
Indicateurs de mise en œuvre	Vérification du respect des adaptations de planning par le maître d'ouvrage.
Résultats attendus	Les mesures d'évitement sont très efficaces car elles permettent d'éviter un impact, en l'occurrence cette dernière permet d'éviter des impacts sur les individus dans les périodes les plus sensibles.
Measures associées	Q2 : Délimitation précise de l'emprise chantier et mise en défens des zones sensibles en bordure du chantier.

Calendrier	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Calendrier	Vert	Vert	Jaune									

Elargie, accotage des artères (dans avifaune nichera)

Période préférable pour les travaux au regard des enjeux

Période défavorable pour les travaux mais mise en œuvre possible avec application de la mesure R05 et R06

Période très défavorable pour les travaux

ANALYSE DES IMPACTS

THEMATIQUES	EFFETS APRES EVITEMENT		MESURES DE REDUCTION		Cotation de l'effet résiduel	SUIVI DES MESURES
	Description	Cotation	Description	Cotation		
Patrimoine	• Aucun effet		• Sans objet	Nul	• Sans objet	
Ambiance sonore						
Qualité de l'air						
Ambiance lumineuse						
Risques technologiques	• Risque lié aux remontées de nappe pas d'effet sur les canalisations entourees, pas d'effet au niveau du site des forges.		• Sans objet	Nul	• Sans objet	
Risques naturels	• Pas d'aggravation du risque mouvement de terrain • Risque sismique pas d'aggravation du risque sismique		• Sans objet	Nul	• Sans objet	

COMMUNAUTE DU VOISINNAGE

### 3.3. EFFETS EN PHASE EXPLOITATION ET MESURES

Tabl. 23 Synthèse des effets et mesures en phase d'exploitation

THEMATIQUES	EFFETS APRES EVENEMENT		MESURES DE REDUCTION		Cotation de l'effet résiduel	SUIVI DES MESURES
	Description	Cotation	Description	Cotation		
Contexte climatique	• Pas d'émissions de gaz à effet de serre	Nul	• Sans objet	Nul	• Sans objet	
Topographie et géomorphologie	• Pas de rehaussements ou de remblais de terrains	Nul	• Sans objet	Nul	• Sans objet	
Géologie	• Pas d'exhaussement	Nul	• Sans objet	Nul	• Sans objet	
Eaux souterraines	• Pas de modification notable de la qualité des eaux souterraines par effet de concentration	Négligeable	• Pluies efficaces suffisantes pour assurer la recharge de l'aquifère sollicité.	Négligeable	Négligeable	
Eaux de surface et milieux aquatiques Zones humides	• Pas de modification prévisible	Négligeable	• Procédure de DUP pour protéger les nouveaux captages AEP	• Suivi et enregistrement des consommations d'eau	• Négligeable	
Usages de l'eau	• Effets limités sur la nappe du Sanno-Turonien	Positif	• Opérations de maintenance préventive	• Contrôle par télésurveillance pour repérer tout dysfonctionnement des équipements de pompage et de traitement	Positif et durable	
Milieu physique	• Securisation de l'alimentation en eau potable	Positif	• Prospections post-travaux afin d'observer le temps de régénération des milieux et d'appliquer des correctifs, si nécessaire, pour les tranches suivantes	• Planification des opérations de maintenance	Positif	
Agriculture	• Pas d'effet en phase d'exploitation	Nul	• Unité de traitement des eaux par filière biologique	• Suivi des populations d'Orchis bouc	Nul	
Passage	• Aucune modification	Nul	• Sans objet	• Sans objet	Nul	
Population et évolution démographique	• Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Positif	• Dispositif de suivi de la qualité de l'eau au niveau de la station de traitement.	Positif	Positif	
Occupation des sols	• Remise en état	Nul	• Sans objet	Nul	• Sans objet	
Déplacements, Infrastructures et réseaux	• Aucun effet	Nul	• Sans objet	Nul	• Sans objet	
MILIEU HUMAIN ET SANTE						

ANALYSE DES IMPACTS

THEMATIQUES	EFFETS APRES EVÉNEMENT	Description	MESURES DE REDUCTION		Cotation de l'effet résiduel	SUIVI DES MESURES
			Cotation	Description		
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Génération de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Poussières,</li> <li>dégagements gazeux des moteurs des engins de chantier.</li> </ul> </li> </ul>		Faible Direct Temporaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation de la vitesse sur le chantier</li> <li>Conformité des camions et engins de chantier à la réglementation en vigueur en matière de gaz d'échappement</li> <li>Optimisation du nombre de déplacement des camions de transport de matériaux.</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>
Ambiance lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de travaux réalisés de nuit</li> </ul>		Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>
Risques tactnologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés au transport de matières dangereuses <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'aggravation du risque lié au réseau routier</li> </ul> </li> <li>Pas de risques liés aux installations industrielles.</li> </ul>		Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés au transport de matières dangereuses <ul style="list-style-type: none"> <li>signalisation du chantier sur les voies routières</li> <li>transport en journée</li> <li>formation du personnel sur le respect des règles de sécurité et vitesses de circulation limitées</li> </ul> </li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque lié aux remontées de nappe <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux d'enfoncement des canalisations prennent place globalement en zone d'âle faible avec des passages en zone d'âle fort voire de nappe sub-suffisante vis-à-vis du risque d'inondation par remontée de nappe.</li> <li>Le niveau de la nappe de Beauce est à 22 mètres par rapport au sol au niveau du site des forges.</li> <li>Existence possible de circulations d'eau anarchiques et/ou ponctuelles qui n'ont pas été détectées par les sondages géotechniques</li> </ul> </li> <li>Risque lié aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles <ul style="list-style-type: none"> <li>Âle faible à nul</li> <li>Les formations superficielles sont de natures limoneuse et argileuse, et donc sensibles à l'eau</li> </ul> </li> <li>Risque sismique <ul style="list-style-type: none"> <li>Zone de sismicité 1 : niveaux très faible »</li> </ul> </li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Drainage en phase chantier</li> <li>les travaux devront être réalisés dans des conditions météorologiques favorables.</li> <li>Les dispositions spécifiques prévistas seront adaptées au cas par cas pour assurer la mise au sec dès la plateforme de travail à tout moment</li> </ul>	
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue des parois de la tranchée <ul style="list-style-type: none"> <li>les foulées seront :</li> <li>Soit réalisées avec un talus de l'ordre de 2/1 (2 horizontal pour 1 vertical) à court terme dans les différents horizons,</li> <li>Soit blindées avant ou pendant le terrassement par passes descendantes à l'avancement immédiatement après l'ouverture des foulées.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>

THEMATIQUES	EFFETS APRES EVENEMENT		MEURES DE REDUCTION		Cotation de l'effet résiduel	SUIVI DES MESURES
	Description	Cotation	Description	Cotation		
Occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occupation des sols</li> <li>modification temporaire et très ponctuelle de l'occupation des sols au niveau de l'emprise des travaux (beses de vie, aires de stockage, etc.)</li> <li>Usage actuel du sol :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accotements de voirie,</li> <li>Chemins en terre ou enherbés,</li> <li>Carrière.</li> </ul> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occupation des sols</li> <li>Indemnisation si occupation temporaire sur des parcelles privées (base vie, stockage matériaux), remise en état des terrains en fin de phase chantier et indemnisation des propriétaires concernés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occupation des sols</li> <li>Indemnisation si occupation temporaire sur des parcelles privées (base vie, stockage matériaux), remise en état des terrains en fin de phase chantier et indemnisation des propriétaires concernés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occupation des sols</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>
Déplacements, infrastructures et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacements, infrastructures et trafic</li> <li>Perturbation locale des axes routiers par la circulation des engins de chantier.</li> <li>La réalisation du projet actuel implique l'exécution de déblais au voisinage immédiat d'ouvrages existants (réseaux divers, ...) dont les caractéristiques sont mal connues</li> <li>coupures accidentelles,</li> <li>coupures</li> <li>dommages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacements, infrastructures et trafic</li> <li>Passage des usagers sur les nouveaux itinéraires à emprunter le cas échéant.</li> <li>Mise en place d'un dispositif de sécurité (signalisation, panneaux) entrée/sortie des voies et accès chantier.</li> <li>Restabilissement des accès des routes départementales et communales interconnectées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacements, infrastructures et trafic</li> <li>Passage des usagers sur les nouveaux itinéraires à emprunter le cas échéant.</li> <li>Mise en place d'un dispositif de sécurité (signalisation, panneaux) entrée/sortie des voies et accès chantier.</li> <li>Restabilissement des accès des routes départementales et communales interconnectées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible Direct Temporaire</li> </ul>	Faible Direct Temporaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un plan de communication avec la population riveraine</li> </ul>
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune perturbation dans les activités économiques locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Patrimoine archéologique</li> <li>découverte possible au niveau des zones de tranchées</li> <li>Monuments historiques</li> <li>Le périmètre de protection de trois monuments croise le tracé de plusieurs canalisations en tranches 4, 5, 6 et 7</li> <li>aucune co-visibilité entre les ouvrages, enfouis dans le sol et les monuments historiques.</li> <li>Aspect temporaire des travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modéré Direct Permanent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Patrimoine archéologique</li> <li>attention particulière au cours des travaux toute découverte fortuite sera signalée et des mesures provisoires seront définies</li> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle des tranchées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>
Ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur des travaux non concernés par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement d'Eure et Loir (TGV Atlantique et RN154 Sud)</li> <li>Modification de l'ambiance sonore par les activités de travaux dans un environnement rural :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tranche 2 le long la carrière SMBP qui est génératrice du bruit dominant » localement,</li> <li>Village de Villeau, Fâche-Je-Folie et Genouville concerné par les travaux de raccordement en tranche 3.</li> </ul> <li>Bruit induit par le pompage de l'eau au niveau de la station de forage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modéré Direct</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect strict de la réglementation relative aux nuisances sonores et sur les bruits du voisinage, en particulier à l'approche des centre-bourgs.</li> <li>Pompe à moteur électrique dont le fonctionnement sera pratiquement inaudible en surface et ce d'autant moins que l'ouvrage est protégé par une structure maçonnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible Direct</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>

ANALYSE DES IMPACTS

THEMATIQUES	EFFETS APRES EVENEMENT		MESURES DE REDUCTION		Cotation de l'effet résiduel	Suivi des mesures
	Description	Cotation	Description	Cotation		
Milieu naturel et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le creusement d'une tranchée et l'utilisation des accotements vont entraîner la suppression temporaire du couvert végétal.</li> <li>Altération de zones humides et d'habitat d'espèces - Aires de repos et territoires de chasse et de déplacement</li> <li>la pose de la canalisatoin nécessitera une emprise de chantier d'une largeur de 4-5 mètres.</li> <li>Travaux d'enfoncement des canalisations en partie dans la ZPS</li> <li>Dérangements de l'avifaune occasionnés lors des travaux de pose de la canalisation :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>perle d'habitats temporaires,</li> <li>perle d'habitats temporaires.</li> </ul> <li>Pas de travaux en ZSC pour le projet :</li> <li>Enfoncement des canalisations du tronçon TR2.2 sur l'accotement opposé à la limite de la ZSC le long de la RD114.</li> <li>Tracé actuel de la trame 5 traverse la ZSC.</li> <li>Maintien des continuité écologique :</li> <li>La nature même du projet (enfoncement de canalisations) ne remet pas en cause le maintien des axes de déplacements.</li> <li>Pas de perturbation attendue aux réservoirs biologiques.</li> <li>Aucune émission lumineuse.</li> </ul>	Faible Direct Temporaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de lutte contre les envahissantes</li> <li>Calendrier d'intervention hors période de nidification et de reproduction de l'avifaune</li> <li>Prévention des pollutions en phase chantier</li> <li>Remise en état des accotements</li> <li>Restauration de la fonctionnalité des habitats impactés : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le temps nécessaire pour retrouver un milieu identique est estimé sur la base du temps de récupération des milieux naturels de la tranche 1 achevée, soit une année.</li> <li>En tenant compte du décalage temporal et spatial entre les tronçons à réaliser, les effets sont de faible ampleur.</li> </ul> </li> <li>Le projet long Site la ZSC « Vallée du Loir et affluents aux environs de Chateaudun » à long de la D 114 sur une longueur d'environ 50 m.</li> <li>Des précautions particulières seront prises le long de ce linéaire de manière à ce que les travaux n'empiètent pas à l'intérieur du périmètre du site N200 et n'induisent aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire.</li> </ul>	Négligeable et non notable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modalités de suivi et contrôle de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction</li> </ul>	
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'acquisition de parcelles agricoles</li> <li>Modification temporaire de l'ambiance paysagère</li> </ul>	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	
Payage		Faible Direct Temporaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Empêtrage limitées aux voies d'accès et accotements</li> <li>Remise en état des sites en fin de travaux</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation besoins/ressources</li> </ul>	
Population et évolution démographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan des besoins en eau déficitaire</li> <li>Alimentation de l'ensemble des communes, sans tenir compte des ressources complémentaires existantes : Déficit de 350 m<sup>3/j</sup> (éventuellement 850 m<sup>3/j</sup>)</li> <li>Utilisation des ressources complémentaires existantes :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>Excédent de 200 m<sup>3/j</sup> dans le cas le plus favorable,</li> <li>Deficit de 400 m<sup>3/j</sup> dans le cas défavorable.</li> </ul> <li>Réserve émise par l'AES sur le captage d'Ymonville.</li> </ul>	Fort Direct Permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>La communauté de communes poursuit ses recherches pour diversifier sa ressource en eau.</li> <li>Secours potentiels limités (SAEP de Sours Vaise et captage de Prunay-le-Gillon).</li> <li>Captage de Santeuil.</li> </ul>	Moderé Direct Permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des consommations d'eau</li> </ul>	
MILIEU HUMAIN ET SANTE						

ANALYSE DES IMPACTS

THEMATIQUES	EFFETS APRES EVITEMENT			MESURES DE REDUCTION			Cotation de l'effet restuel	SUIVI DES MESURES												
	Description	Cotation		Description																
Eau de surface et meilleurs aquatiques Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet sur la quantité d'eau disponible           <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des besoins en eau et des volumes prélevés sur le bassin hydroéologique du projet.</li> <li>Augmentation du volume global prélevé sur le bassin par rapport aux précipitations efficaces assurant la recharge du bassin.</li> </ul> </li> <li>La perturbation des activités de prélevements d'eau           <ul style="list-style-type: none"> <li>Rabattements liés à l'exploitation des nouveaux captages de Prasville.</li> </ul> </li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #FFFF00;">Modéré</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Direct</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Permanent</td> </tr> </table>	Modéré	Direct	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>peut avoir accès aux installations.</li> <li>Accottement ouest à privilégier pour le passage de la canalisation le long de la RD334 en limite du périmètre de protection du captage de Moisville N°02817X0101 (Prasville).</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #FFFF00;">Productif et limites d'exploitation des captages</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Compte-tenu de la mauvaise qualité des eaux de la nappe de Beauce, il apparaît important de ne pas surexploiter la nappe de la Craie sous-jacente et de limiter les rabattements. La productivité sur le site des forges est conditionnée par cette contrainte de rabattement.</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Débits d'exploitation optimaux : F1 à 70 m<sup>3</sup>/h et F2 à 50 ou 80 m<sup>3</sup>/h.</td> </tr> </table>	Productif et limites d'exploitation des captages	Compte-tenu de la mauvaise qualité des eaux de la nappe de Beauce, il apparaît important de ne pas surexploiter la nappe de la Craie sous-jacente et de limiter les rabattements. La productivité sur le site des forges est conditionnée par cette contrainte de rabattement.	Débits d'exploitation optimaux : F1 à 70 m <sup>3</sup> /h et F2 à 50 ou 80 m <sup>3</sup> /h.	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #FFFF00;">Faible</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Direct</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Permanent</td> </tr> </table>	Faible	Direct	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volume pompé négligeable par rapport à la pluie efficace moyenne annuelle sur le bassin hydroéologique des captages.</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #FFFF00;">Négligeable</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Sans objet</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Sans objet</td> </tr> </table>	Négligeable	Sans objet	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi pléiométrique pour connaître les fluctuations de nappe.</li> </ul>
Modéré	Direct	Permanent																		
Productif et limites d'exploitation des captages	Compte-tenu de la mauvaise qualité des eaux de la nappe de Beauce, il apparaît important de ne pas surexploiter la nappe de la Craie sous-jacente et de limiter les rabattements. La productivité sur le site des forges est conditionnée par cette contrainte de rabattement.	Débits d'exploitation optimaux : F1 à 70 m <sup>3</sup> /h et F2 à 50 ou 80 m <sup>3</sup> /h.																		
Faible	Direct	Permanent																		
Négligeable	Sans objet	Sans objet																		
Modification de la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'existe aucun cours d'eau à proximité des travaux envisagés.</li> <li>Effet sur les échanges naturels existants entre la Craie et les nappes d'eaux souterraines.</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le seul cours d'eau recensé est beaucoup trop éloigné des zones de travaux pour être significativement influencé de manière directe ou indirecte par le projet.</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #FFFF00;">Négligeable</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Sans objet</td> <td style="background-color: #FFFF00;">Sans objet</td> </tr> </table>	Négligeable	Sans objet	Sans objet	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>										
Négligeable	Sans objet	Sans objet																		
Eaux de surface et meilleurs aquatiques Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pompagea suffisent la nappe de la Craie du Sén-Turonien et non celle de Beauce.</li> <li>Le rabattement induit par les essais sur la nappe de Beauce sera inexistant.</li> <li>Pas de perturbation du fonctionnement des meilleurs aquatiques et des zones humides sur le sous-bassin versant de la Conie.</li> <li>Le rabattement de nappe, induit à distance par les透水lements d'eau ne devrait pas impacter les équilibres hydrologiques des zones humides et des meilleurs remarquables associés dans la mesure où l'équilibre sollicité entrent peu, et de façon indirecte, des relations hydrodynamiques avec les eaux drainant les meilleurs superficiels.</li> </ul>	Négligeable					Négligeable													

Tab. 22 Synthèse des effets et des mesures en phase travaux

THEMATIQUES	EFFETS APRES EVENEMENT		MEURES DE REDUCTION		Cotation de l'effet résiduel	SUIVI DES MESURES
	Description	Cotation	Description	Cotation		
Contexte climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions de Gaz à Effets de Serre (GES) issus de :           <ul style="list-style-type: none"> <li>l'utilisation d'engins de terrassement lors de la phase chantier</li> <li>les engins de chantier et les véhicules</li> </ul> </li> <li>Décapage léger et superficiel conduisant à une modification temporaire de la topographie par des aménagements terrestres</li> <li>aires d'enrishopage des matériaux,</li> <li>création de la base vie.</li> </ul>	Faible Temporaire Direct	<ul style="list-style-type: none"> <li>Measures de réduction prises lors du chantier :</li> <li>réutilisation des matériaux excavés,</li> <li>Excédent de terre envoyé dans la carrière SMBP.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Décapage léger :</li> <li>Stockage de l'intégralité de la terre végétale décapée et remise en place de celle-ci en fin de travaux à sa place initiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Measures de réduction prises lors du chantier :</li> <li>réutilisation des matériaux excavés,</li> <li>Excédent de terre envoyé dans la carrière SMBP.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Décapage léger :</li> <li>Stockage de l'intégralité de la terre végétale décapée et remise en place de celle-ci en fin de travaux à sa place initiale</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisation et suivi mensuel des quantités de matériaux utilisés</li> <li>Suivi mensuel des quantités de déblai/remblais évacués</li> <li>Vérification de la remise en place des terres végétales à leur emplacement initial par le chantier</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terrassement / Creusement des tranchées / génération de déblai/remblais.</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Measures de gestion des déblai / remblais :</li> <li>éjectements excavats réutilisés sur le chantier ou redirection vers carrière SMBP</li> <li>remise en état de la zone après les travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Measures de gestion des déblai / remblais :</li> <li>éjectements excavats réutilisés sur le chantier ou redirection vers carrière SMBP</li> <li>remise en état de la zone après les travaux.</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la remise en état de la zone de travaux une fois la phase de chantier terminée</li> <li>Sans objet</li> </ul>
Topographie et géomorphologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Creusement local de certaines formations superficielles les sols de fonds de fouille seront constitués des formations limono-argileuses et calcaires</li> <li>Exclusion des explosifs.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La réalisation des déblai dans les formations de surface et les limons et argiles à blocs ne présentera pas de difficultés particulières d'extraction.</li> <li>Les terrassements s'effectueront à l'aide d'engins classiques de moyenne puissance.</li> </ul>		Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet comportera également des déblai dans des calcaires très résistants ou rencontrera des blocs indurés, l'utilisation d'engins ou de procédés adaptés est donc prévu.</li> <li>Éclateur, dérocheur, petite puissance, BRH, ...</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des explosifs.</li> </ul>	Négligeable			Négligeable	
Géologie						
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution potentielle des eaux souterraines par :           <ul style="list-style-type: none"> <li>risque lié à la présence de produits/stockage de matériel dans des zones d'âs de remontée de nappe,</li> <li>les déversements accidentels (hydrocarbure, produits chimiques).</li> </ul> </li> <li>Aucune autre source de pollution potentielle n'a été relevée dans l'environnement rapproché du site des captages : décharge, ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, stockages d'hydrocarbures, bâtiments d'élevage, parcellages d'épandage de déjections animales, d'effluents d'élevage ou de boues de stations d'épuration.</li> </ul>	Faible Temporaire Indirect	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aspect qualitatif travaux conformes au schéma départemental de la DDAF Eure et Loir.</li> <li>Nettoyage et/ou récupération des eaux issues des surfaces imperméabilisées.</li> <li>Réalisation des travaux en période d'étape pour éviter l'âs de ramonage de nappe fondation des tranchées et les pollutions induites sur les secteurs à risque,</li> <li>après chaque période de travaux, nettoyage des zones de travaux, évacuation de tous les stockages et déchets.</li> <li>moyens de prévention et de contrôle en lien avec la phase chantier (carburant et hydrocarbures stockés sur aires étanches, kits anti-pollution à disposition, certification des engins, etc.).</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque année, après chaque phase de travaux, vérification de l'eau au niveau de la station de nettoyage de la zone de travaux.</li> <li>Vérification régulière de la présence de kits anti pollution sur le chantier à proximité des zones à risque.</li> <li>Contrôle des engins de chantier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Captages AEP</li> <li>Pollution potentielle de l'aquifère par déversement accidentel.</li> <li>Aucun terrassement profond prévu.</li> <li>Aucune canalisatoin n'intersecte les périmètres de protection existant sur 2 captages AEP.</li> </ul>	Faible Permanent Indirect	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection des captages</li> <li>Les nouveaux forages sont réalisés dans les règles de l'art, en conformité avec la norme AFNOR NFX 10-999 d'avril 2007 et avec une cimentation permettant de protéger la nappe de tout risque d'infiltration.</li> <li>L'ouvrage est alimenté en énergie électrique par un raccordement au réseau de distribution, il n'y aura donc aucun stockage ni aucun transport d'hydrocarbure à des fins de pompage, et donc aucun risque de pollution lié à ce type d'activité.</li> <li>Le site des forages est sécurisé et aucune personne ne</li> </ul>	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif de suivi de la qualité de l'eau au niveau de la station de traitement</li> </ul>	

### 3. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES

Cette partie comprend :

- les éléments de la stratégie d'évitement,
- les effets du projet en phase travaux et les mesures associées,
- les effets du projet en phase d'exploitation et les mesures associées.

#### 3.1. STRATEGIE D'EVITEMENT

Le choix du projet présenté dans le présent dossier a été mené dans la logique systématique d'évitement et de minimisation des impacts au regard des effets sur l'environnement et sur la santé humaine.

Les solutions de substitution et les justifications quant aux choix du projet présenté sont décrites dans la partie 7 – Scénario de référence et raisons du choix du projet

#### 3.2. EFFETS EN PHASE TRAVAUX ET MESURES

Les impacts liés aux canalisations d'eau potable (enterrées) sont essentiellement dus aux travaux de pose de la conduite nécessitant la réalisation de tranchées ouvertes. Ces impacts seront majoritairement temporaires. En effet, une fois la canalisation mise en place et la tranchée rebouchée, il ne persiste en surface presque aucun trace de l'ouvrage à proprement dit.

La pose des canalisations s'effectuant majoritairement sous accollement le long des voiries existantes, l'impact du projet est par conséquent très limité et temporaire dans la mesure où l'emprise sur les milieux adjacents est réduite.

Les effets de ce type de projet sont des impacts directs et temporaires.

Les impacts liés aux forages d'eau potable concernent les eaux souterraines en termes de quantité et de qualité.

Les effets sont permanents, directs ou indirects, en lien avec les usages de l'eau.

Le tableau suivant synthétise les effets du projet après évitement sur l'environnement ainsi que les mesures associées.

ANALYSE DES IMPACTS

THÈME ENVIRONNEMENTAL	ENJEUX	SENSIBILITÉ
	MILIEU HUMAIN	
Population et évolution démographique	Les communes sont essentiellement rurales et de petite taille, la commune la plus importante étant Voves. L'évolution de la population est globalement à la hausse avec de nombreuses différences selon les secteurs. Le taux annuel moyen entre 2008 et 2013 sur les communes concernées est de + 1,1%.	Modérée
Infrastructures de transport	Plusieurs axes routiers sont présents sur l'aire d'étude. L'enfoncissement des canalisations se fera au niveau des accotements des routes bitumées ou sous les chemins en terre ou enrobés.	Faible
Patrimoine culturel	Le périmètre de protection de trois monuments croise le tracé de plusieurs canalisations en tranches 4, 5, 6 et 7. On ne note aucune co-visibilité entre les ouvrages, entourés dans le sol et les monuments historiques. Au regard de la richesse archéologique du secteur, la découverte de vestiges lors des affouillements de sol est possible.	Faible
Ambiance sonore	Deux infrastructures de transports sont classées au sein du périmètre d'étude : TGV Atlantique et RN154 Sud L'aire d'étude est principalement située en zone rurale, les sources de bruit sont donc limitées.	Négligeable
Qualité de l'air	Aucune station de mesure fixe n'a été répertoriée à proximité de l'aire d'étude principale. La plus proche station de surveillance de la qualité de l'air est située à Chartres. C'est une station urbaine de fond. La qualité de l'air mesurée est bonne, tant pour l'Ozone, les particules en suspension et le dioxyde d'azote et respectueuse des valeurs limites. En ce qui concerne les paramètres physico-chimique, les limites de qualité de l'eau distribuée sont dépassées. La consommation de cette eau est déconseillée pour les personnes sensibles + femme enceinte, enfants de moins de 6 mois, ... En ce qui concerne les sources de pollutions potentielles, la consultation de la base de données BASOL n'a pas mis en évidence la présence de sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) sur le périmètre d'étude.	Négligeable
Qualité de l'eau	La base de données BASIAS répertorie trois sites industriels et d'activités de service dont la société SMBP. La piste de déplacement des engins de transport de matériels de carrière se situe à 50 mètres des forages. Néanmoins, il s'agit de circulation locale peu fréquente, étant donné qu'il n'existe plus aucune exploitation de carrière à moins de 500 m du site des futurs captages.	Fort
Risques technologiques	L'aire d'étude est concernée par le risque de transport de matière dangereuse avec la présence d'un axe routier important. Aucun plan de prévention des risques n'est prescrit et/ou approuvé sur les communes concernées.	Faible
Risques naturels	L'aire d'étude est concernée par un site faible à moyen concernant les mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles. L'aire d'étude est classée globalement en zone d'âles faible avec des passages en zone d'âles fort voire de nappe sub-affleurante vis-à-vis du risque d'inondation par remontée de nappe. Le risque sismique est très faible sur l'aire d'étude.	Négligeable à forte

THÈME ENVIRONNEMENTAL	SENSIBILITÉ
	ENJEUX
Usage de l'eau	Forte
Resource en eau potable	Forte
Zonages du patrimoine naturel	<p>Débits d'exploitation optimaux limités au regard des contraintes de rabattement : F1 à 70 m<sup>3</sup>/h et F2 à 50 ou 60 m<sup>3</sup>/h en simultané.</p> <p>La productivité oscillerait entre 2 200 m<sup>3</sup>/jour et 2 800 m<sup>3</sup>/jour.</p> <p>Le scenario avec utilisation des ressources complémentaires existantes montre que les besoins sont à peine couvert dans le cas le plus favorable.</p> <p>La communauté de communes poursuit ses recherches pour diversifier sa ressource en eau.</p>
Flore et végétation	<p>Le périmètre d'étude est concerné par plusieurs zones de protection et d'inventaires du patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Trois ZNIEFF de type I           <ul style="list-style-type: none"> <li>240001103 Ternain militaire de Bouard et Vallée de Fontenay</li> <li>240001104 Pelouses d'Ymonville</li> <li>240030447 Pelouses du Bois de la Fontaine</li> </ul> </li> <li>Une ZNIEFF de type II           <ul style="list-style-type: none"> <li>240001102 Bois de Cambrai</li> </ul> </li> </ul> <p>Un site géré par le CEN : La Michellerie</p> <p>Deux sites Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ZPS FR2410002 Beauce et vallée de la Conie</li> <li>ZSC FR2400553 Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun</li> </ul> <p>Habitat de friche à tendance sèche Code 34.1 '87 à se rapprochant d'un habitat d'intérêt communautaire</p> <p>Pas d'espèces protégées</p> <p>Deux espèces floristiques remarquables « Assez Rares » en Eure-et-Loir (28) : <i>Orobanche amethystea</i> et <i>Orobrychis vicifolia</i></p> <p>ESPèces exotiques envahissantes : 2 espèces recensées dont la Renouée du Japon et le Robnier faux acacia</p> <p>Le valleau de la Conie est considéré comme un secteur à forte probabilité de présence de zones humides par le SAGE Beauce.</p> <p>Insectes : aucune espèce protégée et/ou patrimoniale observée</p> <p>Amphibiens : aucune espèce protégée et/ou patrimoniale observée</p> <p>Répilles : aucune espèce protégée et/ou patrimoniale observée</p> <p>Oiseaux : présence de 8 espèces protégées et patrimoniales Huit espèces d'oiseaux ont été observées sur le périmètre d'étude et sont protégées au titre de l'article 3.</p> <p>Une seule espèce est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : le Busard des roseaux.</p> <p>Mammifères terrestres : Hérisson d'Europe</p> <p>Relevé de biodiversité de la sous-trame des espèces cultivées</p> <p>Eléments constitutifs de la sous-trame prioritaire des pelouses et lisiers sèches sur sols calcaires</p> <p>PAYSAGE</p>
Corridors écologiques	Négligeable
Paysage	Négligeable

## 2.9. SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES AU COURS DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

L'analyse de l'état initial a abouti à la connaissance des milieux concernés, nécessaire pour dégager dans un premier temps les enjeux, puis la sensibilité de ceux-ci au regard des caractéristiques spécifiques du projet. Par enjeu, on entend une thématique attachée à une portion de territoire qui, compte tenu de son état actuel ou prévisible, présente une valeur au regard des préoccupations environnementales, patrimoniales, culturelles, esthétiques, monétaires ou techniques.

La notion de sensibilité tient compte des caractéristiques du projet et notamment ses effets présents, ainsi que de différents facteurs dont l'étendue de la population, la biodiversité, la présence d'espèces rares ou protégées, l'importance économique, la capacité de rétablissement des populations ou de la qualité du milieu après effet, le pourcentage d'écosystème ou de ressources affectées à un niveau régional ou national.

La conclusion sur la sensibilité du milieu fait intervenir une notation qualitative par « avis d'expert » allant d'une sensibilité négligeable et à une sensibilité forte.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux environnementaux et leur sensibilité.

Tabl. 20 Cotation de la sensibilité

Forte	Sensibilité forte de l'enjeu
Modérée	Sensibilité modérée de l'enjeu
Faible	Sensibilité faible de l'enjeu
Nulle/Négligeable	Sensibilité négligeable voire nulle de l'enjeu

Tabl. 21 Synthèse des enjeux identifiés lors de l'analyse de l'état initial

THEME ENVIRONNEMENTAL	ENJEUX	MILIEU PHYSIQUE	SENSIBILITE
Climat	L'aire d'étude réunit les caractéristiques d'un climat océanique sous influence continentale. Le climat Beauceron est relativement stable. La pluie efficace moyenne annuelle sur le bassin hydrogéologique est suffisante pour permettre une recharge des nappes phréatiques.		Faible
Topographie	La Beauce se trouve en position de plateau très légèrement vallonné avec une faible déclivité de l'Ouest vers l'Est.		Négligeable
Géologie	Le secteur d'étude est caractérisé par la présence des formations de Beaune sur une épaisseur de 35 mètres à 40 mètres. Ces formations correspondent à des calcaires, des marno-calcaires, des argiles et des sables fins. Elles sont séparées de la craie sous-jacente par un horizon d'argiles vertes et d'argiles à silex d'une épaisseur de 9 à 10 mètres. Bien que de nature variable, cet horizon argileux joue un rôle important dans l'isolement et la protection de la craie sous-jacente.		Forte
Eaux souterraines	L'aire d'étude est concernée par 3 masses d'eau souterraines dont celle des calcaires tertiaires de Beaune, très vulnérable car non protégée par un niveau imperméable. La nappe de la craie visée par le projet pour l'alimentation humaine en eau potable, est protégée par les horizons supérieurs imperméables et présente donc une bonne qualité.		Forte
Eaux superficielles	La zone d'étude couvre un territoire situé à la limite de deux bassins versants : ✓ l'Eure et la Voie aux extrémités Nord et Nord-Ouest (bassin Seine-Normandie), ✓ le Loir et la Conie à l'Ouest, à l'Est et au Sud (bassin Loire-Bretagne).  La Conie, seul cours d'eau permanent est classé en 2 <sup>nd</sup> catégorie piscicole. Le fonctionnement des milieux aquatiques est perturbé sur le sous-bassin de la Conie notamment par rapport aux débits, dépendant de la nappe de Beauce. L'altération est importante concernant les connexions avec les annexes.		Modérée

ANALYSE DES IMPACTS

MILIEU PHYSIQUE SOL, RELIEF ET EAU	MILIEU NATUREL AGRICULTURE, HABITATS NATURELS, ESPÈCES PROTÉGÉES	MILIEU HUMAIN ET CADRE DE VIE RIVERAIN, PAYSAGE ET PATRIMOINE
<p><b>MILIEU PHYSIQUE SOL, RELIEF ET EAU</b></p> <p>Climat/éau : Les précipitations ont une influence sur la recharge des aquifères. La pluie efficace moyenne annuelle sur le bassin hydrogéologique est suffisante pour permettre une recharge des nappes phréatiques.</p> <p>Sols/étu : la perméabilité et le caractère affleurant des sols aquiférons de la zone d'étude sont à l'origine de la vulnérabilité des eaux de la nappe de la Beauce aux pollutions en provenance de la surface.</p> <p>Réleffeu : Des vallées sèches ou temporaires creusent quelques dépressions au sein d'un relief de plateau</p> <p>Eau/Risques naturels : Le risque inondation par remontée de nappe est localement fort</p> <p>Eau, souterraines/Eaux superficielles : la nappe de la Beauce est connectée avec le ruisseau de la Conie dont le débit est lié à la charge de cet aquifère</p>		
<p><b>MILIEU PHYSIQUE SOL, RELIEF ET EAU</b></p> <p>Climat/éssences aquifères : Les conditions climatiques peu contrastées et stables permettent de nombreuses cultures.</p> <p>Eau/espaces agricoles : l'utilisation des sols pour l'agriculture est à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux souterraines par les produits phytosanitaires, du fait de la perméabilité de l'équilibre et de son caractère affleurant.</p> <p>Eau/espaces naturels : la présence de l'eau est le premier facteur de biodiversité, les milieux présentant l'intérêt écologique le plus fort à l'échelle de la zone d'étude se retrouvent le long du lit de la Conie.</p> <p>Sols/espaces naturels : le sol est une composante importante de l'habitat.</p>	<p><b>MILIEU NATUREL AGRICULTURE, HABITATS NATURELS, ESPÈCES PROTÉGÉES</b></p> <p>Sol/activités économiques : l'extraction carrière est une composante économique importante sur l'aire d'étude.</p> <p>Réleff/Paysage : Le relief plan est caractéristique du paysage de la Beauce.</p> <p>Usages de l'eau/Milieu humain : L'alimentation en eau potable est un enjeu de santé publique.</p>	<p><b>MILIEU HUMAIN ET CADRE DE VIE RIVERAIN, PAYSAGE ET PATRIMOINE</b></p> <p>Bisate/Industrie/Infrastructures, de transport : le transport de matières dangereuses constitue un risque industriel à proximité de l'aire d'étude.</p> <p>Trafic/Commerce, du tourisme : Le trafic routier est un facteur de dégradation de la qualité de l'air et de l'amplitude sonore.</p> <p>Milieu naturel/Paysage : Le paysage de l'aire d'étude est structuré par la présence de vastes zones agricoles.</p>

## 2.8. INTERRELATION ENTRE THEMATIQUES

Le décret du 29 décembre 2011 relatif à la réforme des études d'impact indique que :

« Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur la population, la faune et la flore, les sites et paysages, les biens matériels, les continuités écologiques, les équilibres biologiques, le patrimoine culturel et archéologique, le sol, l'eau, l'air, le bruit, les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, ainsi que les interrelations entre ces éléments. »

Les interrelations entre les multiples composantes de l'environnement sont nombreuses et complexes.

Une analyse sous forme de tableau « croisant » les différentes thématiques est proposée. Cette approche permet de mettre en avant les liens privilégiés entre certaines composantes du territoire, principalement celles qui ont contribué à façonner les territoires traversés.

L'objectif de cette analyse est double : d'une part, identifier les relations entre compartiments de l'environnement qui sont primordiales dans le maintien de l'identité du territoire et, d'autre part, identifier l'évolution actuelle et future (prévisible) de ces liens. De nombreuses interrelations entre les différentes thématiques de l'état initial de l'environnement existent.

**12. ANNEXE - ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE LA  
FLORE ET DES HABITATS NATURELS**

## 1.1. RESUME NON TECHNIQUE

L'étude porte sur 22 communes regroupant 9 894 habitants : Allonne, Beugnonet, Beauvilliers, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Faîte-le-Folie, Germignyville, Louville-le-Chenard, Montainville, Moutiers-en-Beauchêne, Ouarville, Parzy, Prasville, Récadinville, Rouvray-Saint-Florentin, Theuville, Viabon, Villars, Villieu, Villeneuve-Saint-Nicolas, Voves et Ymanville.

Face aux problèmes de nitrates et pesticides observés sur plusieurs points de production, la Communauté de Communes souhaite restructurer son réseau avec de nouveaux points de captage et de nouvelles interconnexions. L'objectif de la restructuration est d'assurer une production sécurisée d'eau de qualité.

Un schéma d'alimentation a été réalisé par le DDAF de l'Eure et Loir. La première tranche est实现ée. Cette étude porte sur les tranches 2 et 3 avec :

- ✓ la mise en place de canalisations sur un linéaire total de 23 300 mètres linéaires,
- ✓ la réalisation de 2 nouveaux captages d'eau potable dans la craie,
- ✓ le raccordement à l'unité de traitement existante qui sera agrandie.

Afin de mettre en œuvre ce programme, la communauté de communes a pris la compétence production d'eau potable. L'exploitation du réseau a été confiée à la SAUR. La distribution de l'eau reste de compétence communale jusqu'au 01 janvier 2020 où la compétence reviendra à la Communauté de Communes Cœur de Beauce, fusion des CdC de la Beauce voyenne, CDC de la Beauce de Jamville et la CdC de la Beauce d'Orgères.

La protection des captages, le traitement des eaux et le développement des adductions collectives devront permettre d'assurer à la population la fourniture d'une eau du robinet de bonne qualité. Les forages dits du « Bois Cagnard » à Moutiers-en-Beauchêne, réalisé en tranche 1 a reçu un avis favorable des services de l'état.

Les forages d'essai ont été réalisés à une profondeur de 80 mètres.

Le projet capte la nappe de la craie Sén-Turtonien.

Le niveau d'eau se situe à une vingtaine de mètres/sol le 24 mars 2014 et la nappe de la craie est captive sur le site, protégée par les formations d'argiles. Les essais réalisés en mars 2014 montrent qu'ils peuvent être exploités respectivement à :

- ✓ F1 à 70 m<sup>3</sup>/h
- ✓ F2 à 50 ou 60 m<sup>3</sup>/h

Les besoins exprimés représentent un volume annuel de 3 150 m<sup>3</sup> à l'horizon 2030. Les ressources disponibles actuellement sont de 2800 m<sup>3</sup>/h en étape. Le bilan besoin+ressource fait apparaître un déficit de 350 m<sup>3</sup>/h. Des ressources complémentaires sont disponibles :

- Prunay le Gilon pour Allonne et Theuville,
- SIAEP de Souza Voïse pour Ouarville.

Le réseau hydrographique est constitué d'un seul cours d'eau pérenne, la Conie.

Les milieux naturels ont été identifiés et correspondent à des zones Natura 2000 et des ZNIEFF. L'étude faune, flore et habitats naturels réalisée en 2015 a permis de localiser les accotements présentant un intérêt et de mettre en place une stratégie d'évitement. Les informations disponibles montrent que le projet se situe au cœur d'un réservoir de biodiversité correspondant aux vastes espaces cultivés.

L'analyse des effets du projet sont les suivants :

Sur les captages voisins : elle est négligeable pour le débit de 140 m<sup>3</sup>/h avec production sur 2 captages en simultané.

Sur les ressources de la craie :

Le volume prélevé représente une part mineure des précipitations efficaces sur le bassin.

Les pompes ne présentent aucun risque de modification de la qualité des eaux de la nappe de la craie.

L'ouvrage est bien protégé de la surface par un ouvrage maçonné.

Sur les eaux superficielles :

Les effets sur le ruissellement, les eaux de surface et les zones humides recensées sont négligeables.

Sur les cours d'eau recensés, la Conie, est trop éloigné pour être significativement influencée de manière directe ou indirecte par le projet.

En ce qui concerne les meilleurs naturels, les perturbations sont ponctuelles et localisées lors du creusement des tranchées. L'évitement des accotements et habitats naturels connexes présentant un intérêt pour la faune et la flore a permis de minimiser l'impact sur la faune, la flore et les habitats naturels. Des précautions seront prises en phase travaux pour éviter la propagation d'espèces envahissantes. Le calendrier des travaux a été adapté pour réduire le dérangement de l'avifaune.

La nature du projet ne remet pas en cause les continuités écologiques.

Sur le patrimoine paysager et historique :

La perception visuelle du forage sera très restreinte et limitée à un abri sécurisé situé dans un secteur en fin d'exploitation de la carrière SMBP. Le secteur du forage, dans la carrière SMBP, ne présente pas de particularités paysagères remarquables. Le site ne sera pas affecté dans ses qualités paysagères par l'édification d'une cabine de pompage.

Aucune co-visibilité n'est à signaler avec les monuments historiques présents sur le territoire.

Sur l'ambiance sonore :

Les prélevements d'eau seront opérés au moyen d'une pompe à moteur électrique dont le fonctionnement ne sera pratiquement pas audible en surface et ce, d'autant moins que les ouvrages seront placés sous une cabine de pompage maçonnée.

Le projet est en cohérence avec les principaux objectifs du SDAGE Loire Bretagne et avec les PAGD du SAGE Nappe de Beauce et meilleurs aquatiques et du SAGE Loir. Il ne montre pas d'incompatibilité avec les documents et la réglementation afférents à la gestion du territoire.

Compte tenu de l'absence d'impact significatif du projet sur le milieu environnant, sur la ressource en eau et le milieu humain, aucune mesure compensatoire n'est proposée.

## 10. AUTEURS DES ETUDES

Les différents bureaux d'étude en charge des études spécifiques ayant conduit à la réalisation du présent rapport sont listés dans le tableau suivant :

Tabl. 30 Bureaux d'études ayant participé au dossier

Type d'études	Bureau d'étude en charge de parties spécifiques du dossier	Nom et qualité des auteurs
Etude d'impact environnemental	VERDI Conseil	A. LAMERANDT - Chef de projets Environnementaliste
Etude hydraulique	Téota	B. TOMASI - Hydrogéologue
Etude géotechnique	Ginger CEBTP	S. SPANNAGEL - Chargée d'affaires
Etudes faune, flore, habitats, zones humides	VERDI Conseil	B. RIGAUX - Spécialiste Entomofaune, herpétofaune et avifaune P. LLUNEAU - Spécialiste Mammalofaune (dont chiroptères)
Maitre d'Œuvre	BFIE	F. BUSSON - Gérant

## 9.5. POUR LES COMMUNITES DU VOISINAGE

Principales sources	
Bruit	Classement des infrastructures de transport terrestres Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Eure et Loir
Air	UrgAir
Risques technologiques	Basol / Basiss
Risques naturels	MEDDE Site internet Prim.net BRGM

Les données issues de la DREAL Centre-Val de Loire ont également été mobilisées pour l'ensemble de ces thématiques.

## 9.6. RECONNAISSANCES DE TERRAIN

En complément des collectes de données informatiques ou auprès d'organismes, des reconnaissances de terrain ont été effectuées dans le but de s'imprégner des zones étudiées, de valider certaines informations bibliographiques et de constater les caractéristiques spécifiques à chaque site. Elles ont permis, par la réalisation notamment d'études spécifiques de :

- connaître avec précision les caractéristiques géomorphologiques des futures emprises du projet,
- reconnaître l'existence des milieux naturels, des habitats, de la faune et de la flore,
- signaler des paysages de grand intérêt,
- réaliser des reportages photographiques.

## 9. PRESENTATION DES METHODES UTILISEES ET DIFFICULTES EVENTUELLES

L'établissement de l'état initial est effectué par recueil des données disponibles auprès des différents détenteurs d'informations, complété par des analyses documentaires et des investigations de terrains.

L'analyse de l'environnement du présent dossier s'est appuyée sur :

- La collecte des documents auprès des différents organismes compétents ;
- Le recueil des documents existants ;
- La collecte de données sur le terrain ;
- L'expérience des auteurs.

La quantification thématique de l'état initial s'est basée sur deux approches :

- une qualification du territoire traversé en identifiant chacune des composantes ;
- des approches spécialisées ou systématiques destinées à comprendre le fonctionnement des milieux traversés.

Le recueil de données a pour objet de rassembler les informations préalablement à la phase de terrain et de guider les investigations.

La grande majorité des données documentaires ont été obtenues auprès des services publics dont les administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes susceptibles de disposer de données environnementales (BFRGM, Météo France...).

Les principales sources de données exploitées pour cette phase d'étude sont présentées dans les chapitres suivants.

Certains éléments résultent de l'analyse cartographique :

- Cartes IGN et orthophotos,
- Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'ensemble des données obtenues a permis de caractériser l'environnement concerné par le projet sous ses différents aspects et d'établir une synthèse des contraintes et des sensibilités du site vis-à-vis du projet.

### 9.1. POUR LE MILIEU PHYSIQUE

Principales sources	
Climat	Météo France (station de Chantres et de Chateauroux)
Topographie	IGN (Géoportail et BD Alti)
Géologie	Reliefs topographiques (uniquement tranche 2) Cartes géologiques (BRGM) Etude géotechnique (uniquement tranche 2) Reconnnaissance lithologique des forages d'essai
Eaux souterraines	SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne BD LISA Base de données BSS du BRGM Arrêté N°2008-272/3 du 29 septembre 2008 portant sur la ZRE Suivi pléiométriques au droit des forages d'essai
Cours d'eau	BD Cartage

Les données issues de la DREAL Centre – Val de Loire ont également été mobilisées pour l'ensemble de ces thématiques.

ANALYSE DES IMPACTS	
AEP public et périmètres de protection	Agence de l'Eau Banque Hydro SAGE Loir et SAGE Nappe de Beauce ARS BRGM (InfoTerre)
Zones du patrimoine naturel	DREAL Centre – Val de Loire CARMEN
Paysage	Principales sources DREAL Centre – Val de Loire Guide de tourisme

### 9.2. POUR LE MILIEU NATUREL

ANALYSE DES IMPACTS	
Principales sources	DREAL Centre – Val de Loire Coeur Land Cover
Occupation des sols / Zones bâties	CCMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE BEAUCE Mairies
Planification socio-économique (documents d'urbanisme)	Basol / Basias BRGM
Sites SEVESO Sites pollués	IGN RFF / SNCF
Déplacements	Base Mérimée
Patrimoine	

### 9.3. POUR LE PAYSAGE

**8.2.5. Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie**

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté préfectoral n°12.120 du 28 juin 2012.

Le document d'orientation présente 7 orientations et leurs sous-orientations en vue d'atteindre les objectifs pour 2020 et 2050, dont :

- 4 orientations thématiques (maîtrise de la demande énergétique, réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air)
- 3 orientations transversales. Un effort particulièrement important en matière d'efficacité énergétique est prévu dans le secteur du bâtiment.

Avec 51 opérations de géothermie de très basse énergie conduites en région Centre sur la période 2005-2010, cette énergie renouvelable est en progression. Plusieurs dispositifs de géothermie sur aquifère sont recensés sur la zone d'étude. L'eau souterraine est prélevée par un puits de pompage ou un forage d'eau : une fois passée dans la pompe à chaleur (y compris un échangeur), elle doit, sauf exceptions, être reinjectée dans sa formation géologique d'origine à l'aide d'un second forage dit de réinjection.

Le projet d'interconnexion AEP n'aura pas d'effet notable sur la qualité de l'air au niveau régional.  
Le projet qui visé la nappe de la craie n'aura pas d'incidence sur le potentiel géothermique.

**8.2.6. Orientations pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - SRCE**

**Sous-schéma prioritaire des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux**

L'unique cours d'eau permanent est celui de la Conie, situé au Sud du territoire. Le débit de la Conie se caractérise par une dépendance marquée avec la nappe des calcaires de Beauce.

Les pompes sollicitent la nappe de la Craie plus profonde et séparent des horizons terriaux par un niveau d'argiles vénues et d'argiles à silier. Le rabattement induit par les nouveaux captages sur la nappe de Beauce sera donc inexistant. Les nouveaux captages n'auront donc aucune incidence sur les milieux de surface, en particulier sur les milieux humides du sous-bassin de la Conie.

Réserve de biodiversité de la sous-trame des espaces cultivés  
Le projet prend place dans le noyau de biodiversité de la sous-trame des espaces cultivés.

**Sous-schéma prioritaire des pelouses et hautes sèches sur sols calcaires**

Le projet intercepte des zones de corridors diffus à préciser localement.

Le projet n'est pas de nature à remettre en cause les orientations du SRCE en matière de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

## 8. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

### 8.1. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISMES OPPOSABLES

#### 8.1.1. SCOT

Le Syndicat du Pays de Beauce s'intéresse depuis longtemps sur l'opportunité de réaliser un Schéma de Cohérence Territorial sur son territoire. En 2000, l'annonce du projet de construction du troisième aéroport de Paris sur la commune de Beauvilliers (Canton de Voves), faisant suite à l'aménagement de la ligne à grande vitesse Paris - Bordeaux, a été le déclencheur d'une forte mobilisation entre les élus du territoire pour se protéger de ce projet.

Aujourd'hui, le projet d'aéroport a été abandonné, mais le Pays est soumis à l'influence grandissante des territoires urbains alentours et ressent la nécessité de mieux maîtriser son développement. Le projet de SCoT a fait l'objet d'une étude en juillet 2010 visant à définir l'opportunité de doter le territoire de cet outil d'urbanisme qui permettrait de guider son développement sur le long terme.

Le pays de Beauce n'est pas doté d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

#### 8.1.2. Documents d'urbanisme communaux

Les communes de Fains la Folie, Louville la Chenard, Prasville et Villevau sont au RNU.  
Les communes de Moutiers en Beauce et Rédevalville sont dotées d'une carte communale. Le projet s'inscrit en zone N et U (en traversée du bourg d'Épency).

Tabl. 29 Compatibilité avec les PLU

PLU	Beauvilliers	Boisville Père	Saint Verves	Ymonville
Règlement applicable à la zone	Zone A	Zone A	Zone A et U	Zone A
Date d'approbation	18/05/2013	Arrêté le 25/06/2012	28/01/2009	06/09/2012

Les dispositions existantes dans les différentes pièces des documents d'urbanisme en vigueur sont compatibles avec le projet et permettent sa réalisation.

## 8.2. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

#### 8.2.1. SDAGE Loire Bretagne

Le projet d'interconnexion s'inscrit dans les orientations fondamentales du SDAGE notamment à travers :

- ✓ Les orientations fondamentales n°5 « Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses » et n°6 « Protéger la santé en protégeant l'environnement » et n°7 « Maintenir les prélevements d'eau ».
- ✓ L'orientation fondamentale n°8 « Préserver les zones humides et la biodiversité à travers l'utilisation de techniques de franchissement sans tranchée et la prise en compte du patrimoine naturel présent ».
- ✓ L'orientation fondamentale n°15 « Informer, sensibiliser, favoriser les échanges » via la prise en compte des éléments des tranches suivantes au sein de la présente étude.

#### 8.2.2. SDAGE Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Pour rappel le SDAGE du bassin Seine-Normandie ne concerne que les communes de Santeuil et d'Quarvilly. Le projet d'interconnexion s'inscrit dans les orientations fondamentales du SDAGE notamment à travers :

- ✓ Le Défi 5 « Protéger les capacités d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ».
- ✓ Le Défi 7 « Gestion de la rareté de la ressource en eau » notamment par l'aspect diversification de la ressource et la sécurisation de l'alimentation en eau potable (interconnexion).

Le projet de par sa nature, vise à diversifier et à sécuriser l'alimentation en eau potable des communes. Il respecte en outre les autres orientations fondamentales des SDAGE.

#### 8.2.3. SAGE Loir

Le projet s'inscrit bien en cohérence avec les objectifs du SAGE, notamment pour les 3 enjeux suivants :

- 3- La qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines (nitrates, pesticides, phosphore)
- 5- La sécurisation de l'alimentation en eau potable
- 7- La gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines.

Le règlement du SAGE porte sur la qualité des milieux aquatiques et les inondations. Le projet d'interconnexion AEP situé en dehors du lit majeur de la Conie, n'est pas concerné par ce règlement.

#### 8.2.4. Sage Nappe de Beaure

Le projet répond aux enjeux du SAGE :

- o Gérer quantitativement la ressource,
- o Assurer durablement la qualité de la ressource.

Les articles 3 et 8 du règlement ont été pris en compte dans la conception du projet, en particulier pour la création des 2 nouveaux capteages :

- Volumes prélevables maximum,
- Respect de la norme AFNOR NF X 10-999 d'avril 2007.

Le projet est conforme au règlement du SAGE Nappe de Beaure.

## 7.4. CHOIX DU TRACE DES CANALISATIONS

De manière générale, le choix du tracé résulte des études de restructuration de l'alimentation en eau potable menées depuis 2007, issu du schéma d'alimentation réalisé par la DDAF d'Eure et Loir.

Le choix du tracé a été orienté de manière à ce que le projet soit réalisé en domaine public et que les canalisations soient posées principalement sous accotement de route ou de chemin.

L'itinéraire des canalisations d'interconnexion a été établi en tenant compte des contraintes rencontrées lors des visites de terrain, en particulier des résultats de l'étude faune, flore Habitats naturels.

Un levé topographique a été réalisé et a permis lors des études de déterminer les points hauts et les points bas du tracé afin de dimensionner les différents équipements hydrauliques à mettre en place.

Le tracé des tranches 4 et 5, qui ont pour objectif de desservir Rourray St Florentin, Villeneuve St Nicolas, Villars, Bocq, Baignole, Luz (Vabron) et Mérouvilliers (Ymonville), est au stade du schéma de principe. La réflexion sur le choix des tracés et des accotements pour l'enfouissement des canalisations se poursuit.

## 7.5. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS DANS LA CONCEPTION DE PROJET

### 7.5.1. Choix de création de 2 nouveaux forages

La réalisation de travaux d'interconnexion en eau potable répond à un double objectif :

- produire une eau de qualité, qui soit conforme aux exigences sanitaires ;
- s'engager dans une démarche pérenne.

La plupart des captages communaux présentant des problèmes de qualité, la Communauté de Communes a décidé de créer de nouveaux forages permettant de capter la nappe calcaire plus profonde et de meilleure qualité.

Des études menées ont permis de trouver des sites potentiellement intéressant pour créer de nouveaux captages d'eau.

La première solution envisagée était un fonctionnement autour de 4 forages :

- ✓ Prunay le Gilon,
- ✓ Moutiers en Beauce,
- ✓ Deux nouveaux forages à créer : Senteuil et Ymonville.

L'ARS ayant émis des réserves sur le forage d'Ymonville au regard de la présence de Sélénium, un nouveau site favorable a été recherché. Après discussion avec l'ARS et l'Hydrogéologue, il est apparu qu'une des solutions les plus intéressantes était de créer un captage au droit des carrières de Prasville dans une zone définie comme peu vulnérable. Les forages d'essai se sont révélés productifs avec une eau riche en fer.

La solution retenue est celle d'une production autour de 3 captages productifs et correctement protégés :

- ✓ Forage de Moutiers en Beauce,
- ✓ Forages 1 et 2 de la carrière de Prasville.

Le captage historique de Prasville n'est pas maintenu au regard des problèmes générés par sa protection.

Le captage de Voves n'est utilisé qu'en secours, pour compenser les insuffisances de débit actuelles.

## 7.2. OPTION DE REFERENCE

L'option de référence correspond au scénario le plus probable en l'absence de réalisation du projet évalué à l'horizon 2020.

Non atteinte de l'objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable sera organisée autour des captages communaux. L'eau souterraine captée, principalement dans la nappe des calcaires de Beauce, ne respectera pas les normes ou les recommandations de qualité exigées.

Pour réduire les concentrations de plusieurs substances et éliminer les microorganismes nuisibles, l'usine de traitement existante ne traitera qu'une partie de la production, issue du forage de Moullens. Plus la qualité de l'eau brute servant de source d'approvisionnement est dégradée, plus son traitement est complexe et dispendieux. Le traitement de l'eau et le contrôle des substances pouvant être nuisibles à la santé représentent un coût important pour la collectivité et ses contribuables.

Compte-tenu des tendances d'évolution attendues, la qualité de l'eau distribuée à la population sera sensiblement identique : qualité chimique non conforme du fait des teneurs en nitrates et pesticides supérieure à la limite admissible. La présence de nitrates dépassant la norme dans l'eau potable affectera particulièrement les jeunes enfants et les femmes enceintes, qui sont plus vulnérables au développement de maladies telle la méthémoglobinémie. Cette maladie ou intoxication est parfois dite « syndrome du bébé bleu ».

Afin de protéger la santé de la population, des avis de non-consommation seront émis par les responsables de réseaux de distribution à titre préventif. Les besoins en eau ne seront plus couverts par le service public.

La problématique de la disponibilité de la ressource pour desservir les populations en eau potable est un facteur déterminant au développement des communes et limitera les dynamiques locales.

## 7.3. SOLUTIONS ÉTUDIÉES

D'une manière globale, les principaux critères pris en compte dans la conception des différentes composantes de ce projet portent notamment sur :

Tabl. 27 Critères pris en compte dans la conception du projet

Critères hydrogéologiques	Ressource en eau disponible et vulnérabilité des nappes d'un point de vue quantitatif et qualitatif
Critères liés à la santé et aux usages existants	Respect des usages existants, dont les rejets et prises d'eau existants, Absence d'impact sur tout bâti existant.
Critères biodiversité et environnementaux	Assurer la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Maintien de la continuité écologique.
Critères techniques	Maintien de la continuité écologique. Limitation de l'impact sur l'environnement Topographie Conformité avec la norme AFNOR NFX 10-989 d'avril 2007 Optimisation des coûts d'interconnexion, d'exploitation et de maintenance du réseau.

Dans cette partie, deux solutions ont été comparées :

- Solution « zéro » : il n'y a pas de projet.
- Solution « projet » qui correspond au projet d'interconnexion AEP.

L'analyse des avantages/inconvénients des deux solutions est donnée dans le tableau suivant :

Tabl. 28 Cotation des avantages/inconvénients des deux solutions

Thématique	Solution « Zéro »	Solution « projet »
Milieu physique	--	++
Milieu naturel et biodiversité	++	-
Paysage		Pas de critère
Milieu humain et social		Pas de critère
Commodités du voisinage, hygiène, santé, sécurité publique et risques	---	+++
Déplacements – infrastructures et réseaux		Pas de critère

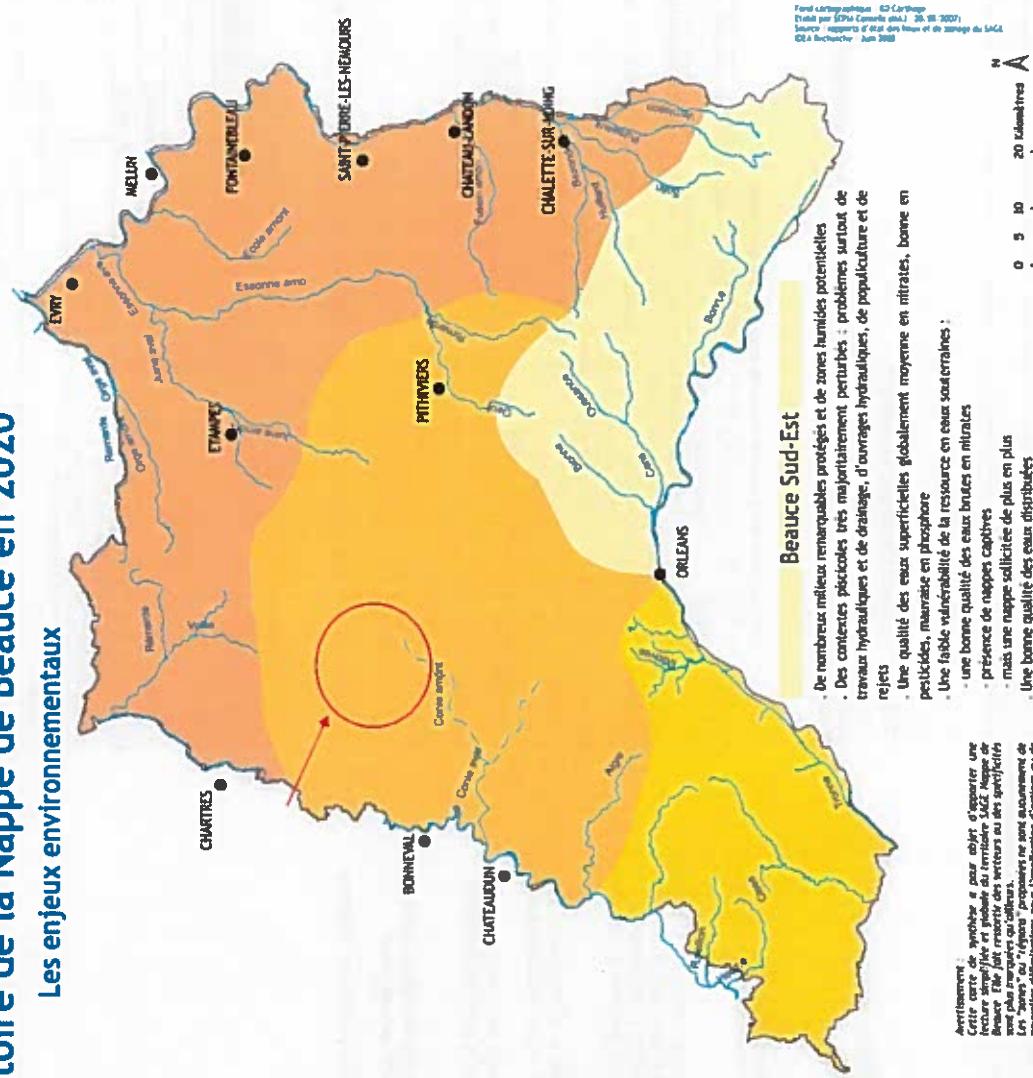
La comparaison des scénarii avec aménagement et de référence montre clairement que la solution « projet » est plus favorable que l'absence de projet.

## Le territoire de la Nappe de Beauce en 2020 : tendance d'évolution



### Le territoire de la Nappe de Beauce en 2020

#### Les enjeux environnementaux



#### Beauce Nord

- De nombreux milieux remarquables protégés et de zones humides florables potentielles
- Des contextes piézotendus dégradés, très perturbés (Ecole et Remarque) :
- présence de travaux et ouvrages hydrauliques, apports de polluants
- Une qualité des eaux superficielles globalement moyenne, ponctuellement médiocre en nitrates et pesticides ; non conformes en substances prioritaires ; bonne à passable en phosphore
- Une vulnérabilité importante de la ressource en eau souterraine :
- présence de nappes libres en affleurement,
- une ressource de plus en plus sollicitée
- Une bonne qualité des eaux distribuées
- Zone soumise au risque inondation / ponctuellement absences de PPAU

#### Beauce Centrale

- Présence partielle de milieux remarquables protégés et de zones humides
- Des contextes piézotendus dégradés ponctuellement conformes : des apports diffus, du pompage dans les cours d'eau, des travaux et des ouvrages hydrauliques, présence de drainage sur la frange Ouest
- Une qualité des eaux superficielles très bonne en phosphore, passable en pesticides, mauvaise en nitrates
- Une vulnérabilité très importante de la ressource en eau souterraine :
- une qualité des eaux toutes médiocre en nitrates et ponctuellement en pesticides
- Présence de nappes libres en affleurement
- Une bonne qualité des eaux distribuées
- Une zone soumise au risque inondation sur la frange Ouest

#### Beauce Sud-Ouest

- Présence partielle de milieux remarquables protégés et de zones humides
- Des contextes piézotendus dégradés, ponctuellement perturbés (Remarque) :
- présence d'apports diffus, de ruissellement, de pompage dans les cours d'eau, de drainage, d'ouvrages, et de travaux hydrauliques, de population et d'urbanisation sur la frange Est
- Une vulnérabilité importante de la ressource en eau souterraine :
- une qualité des eaux toutes moyennes en nitrates, ponctuellement mauvaise en pesticides
- Présence de nappes libres en affleurement
- Une bonne qualité des eaux distribuées
- Une qualité des eaux superficielles bonne en phosphore, médiocre en nitrates
- Quelques communes soumises aux inondations sur la frange Est

Déroulement :  
Cette carte de synthèse a pour objectif d'apporter une lecture simplifiée et globale du territoire SAGE Beauce de l'EPIC qui recouvre des territoires où des spécificités sont plus marquées que diffuses. Les zones ou l'agence proposées se sont notamment de manière délibérée positionnées pour représenter le territoire de représentation communautaire et plurielle.

De nombreux milieux remarquables protégés et de zones humides potentielles

- Des contextes piézotendus très majoritairement perturbés : problèmes surtout de travaux hydrauliques et de drainage, d'ouvrages hydrauliques, de population et de rejets
- Une qualité des eaux superficielles globalement moyenne en nitrates, bonne en pesticides, mauvaise en phosphore
- Une faible vulnérabilité de la ressource en eau souterraine :
- une bonne qualité des eaux toutes en nitrates
- Présence de nappes captives
- mais une nappe sollicitée de plus en plus
- Une bonne qualité des eaux distribuées
- Une frange Sud vulnérable aux inondations

### 7.1.1. Evolutions environnementales

#### Les prélèvements

L'hypothèse est faite que la consommation unitaire par habitant en eau potable reste la même d'ici 2015. Ainsi, en ce qui concerne la consommation globale d'eau sur le territoire du SAGE, elle devrait donc évoluer seulement en fonction de la population, à savoir une augmentation de 13,5 % entre 1889 et 2015.

La nappe de Beauce est un immense réservoir d'eau souterraine qui garantit les besoins en eau pour la production d'eau potable, l'irrigation, l'industrie et l'alimentation des cours d'eau. Intensément exploitée, cette nappe a connu une baisse très importante de son niveau dans les années 90, suffis à des périodes de sécheresse. Des conflits d'utilisation sont apparus. Ce constat couplé à la mauvaise qualité des eaux souterraines a conduit les collectivités à rechercher l'eau potable au niveau de la craie.

#### Les apports et rejets

La pression agricole ainsi que l'influence de la nappe seront maintenues telles qu'actuellement sur le territoire du SAGE à l'issue du scénario tendanciel. Il en est de même vis-à-vis du phosphore. Si des actions telles que les bandes enherbées ou les couverts végétaux sont menées pour limiter le ruissellement, l'efficacité de ces mesures reste limitée. Le maintien de la pression actuelle a donc été retenu pour 2015.

Si l'on observe une réduction des quantités de produits phytosanitaires épandus, les efforts entrepris ne sont pas encore généralisés, les temps de réaction des mireux peuvent être lents, et la quantification et la caractérisation des substances restent partielles. En termes de scénario tendanciel, la pression devrait donc être maintenue à l'horizon 2015.

#### Les atteintes au milieu physique

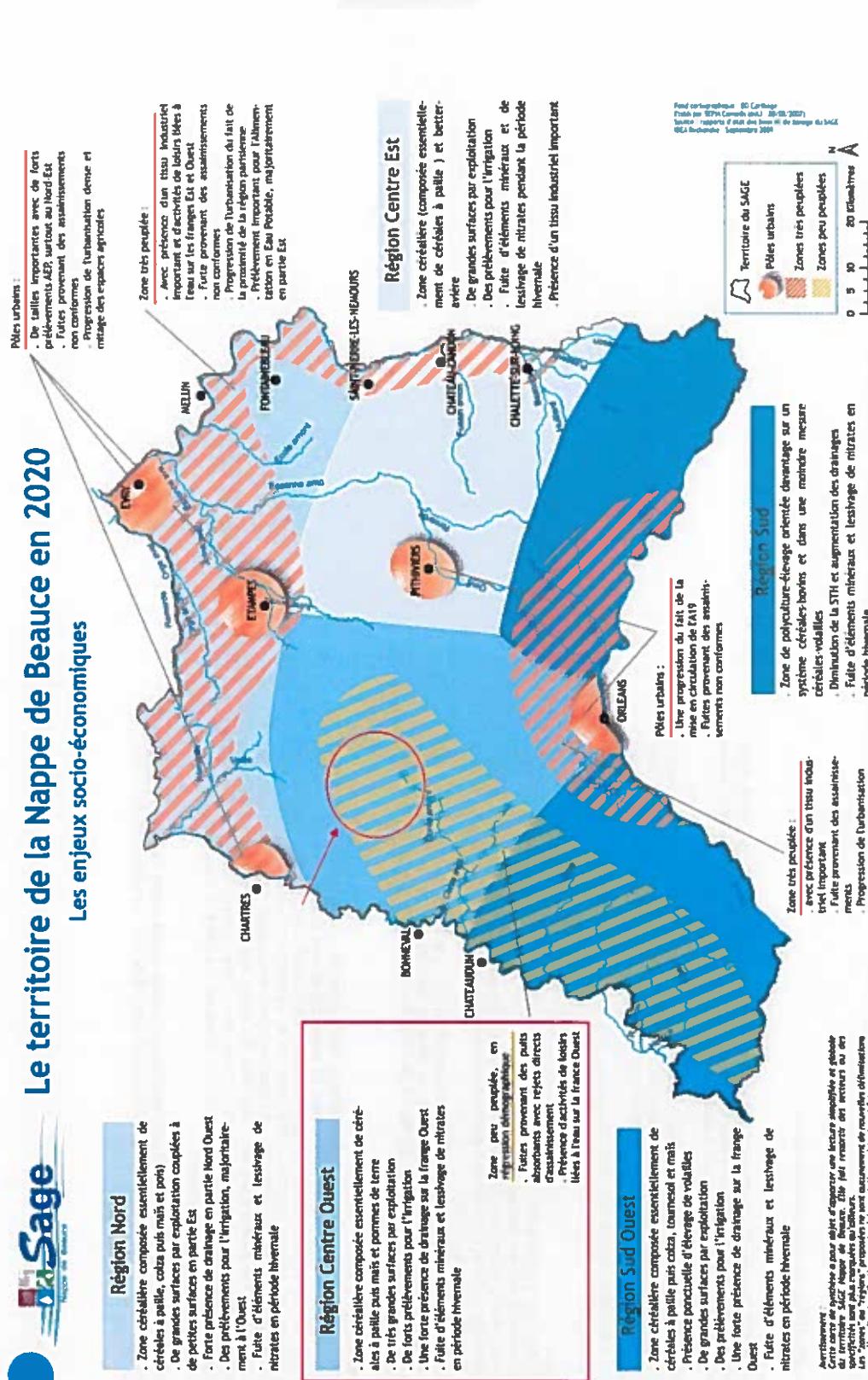
Si aujourd'hui le drainage agricole n'affecte en général plus directement les zones humides, les prairies humides peuvent être encore concernées. Elles sont souvent de petite taille et sont incluses dans des systèmes humides ou situées en bordure de cours d'eau. On assiste donc à un véritable « grignotage » progressif du réseau de prairies humides qui à terme peut aussi être préjudiciable au fonctionnement des zones humides patrimoniales : dégradation des habitats, modification du fonctionnement hydraulique des rivères, perte des fonctionnalités écologiques de ces milieux humides. Cependant, les textes réglementaires récents (loi sur le développement des territoires ruraux, nouvelle PAC, et nouvelle loi sur l'eau) offrent un dispositif incitatif cohérent pour le maintien des prairies et des zones humides. La tendance actuelle à la disparition des zones humides devrait donc être attenue voire supprimée.

L'entretien non adapté qu'il soit trop intensif ou absent pour les cours d'eau ou les zones humides devraient diminuer du fait de la généralisation de schémas de restauration et d'entretien des cours d'eau et de la lente transformation des pratiques d'entretien.

## Le territoire de la Nappe de Beauce en 2020 : tendance d'évolution



### Le territoire de la Nappe de Beauce en 2020 Les enjeux socio-économiques



## 7. SCENARIO DE REFERENCE ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET

### 7.1. SCENARIO DE REFERENCE

Le scénario de référence est constitué de l'ensemble des hypothèses d'évolution les plus plausibles. L'analyse est basée sur les chiffres de l'Agence de l'eau et le SAGE Beauce – PAGD « Tendance d'évolution ».

#### 7.1.1. Evolution des consommations d'eau des ménages

Sur les 33,4 milliards de m<sup>3</sup> d'eau prélevés en France métropolitaine en 2009, 5,5 milliards de m<sup>3</sup> (soit 17% du total prélevé) ont été consacrés à la distribution d'eau potable.

Au cours des décennies 1970, 1980 et 1990 la consommation d'eau des ménages a fortement augmenté. En France, elle est passée de 108 litres par jour et par habitant en 1975, à 158 litres par jour et par habitant en 1998. Aujourd'hui, chaque Français utilise en moyenne 148 litres d'eau par jour dans sa vie quotidienne, contre 165 litres par jour en 2004, soit une diminution de plus de 2% par an.

Après avoir fortement augmenté au début des années 80, la consommation domestique d'eau potable poursuit donc sa baisse depuis une dizaine d'années. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- La volonté de réduire le montant de la facture d'eau
- Les comportements éco citoyens, pour la préservation de la ressource et la lutte contre le gaspillage.
- Le renouvellement progressif des équipements sanitaires et électroménagers (lave-linge et lave-vaisselle à faible consommation d'eau)
- Les restrictions d'utilisation par arrêté préfectoral,
- La surveillance et l'amélioration du réseau contribuant à limiter les fuites d'eau.

Source : Agences de l'eau / SOeS – SSP-Agreste, enquête eau 2008

#### 7.1.2. Evolutions socio-économiques

##### De nouvelles infrastructures structurantes

###### Un vieillissement de la population

Un centre et au sud-ouest du territoire de la nappe de Beauce, les pressions liées à la démographie resteront modérées. Un vieillissement de la population sera le trait dominant, vieillissement qui pourrait se traduire par une attention plus grande à la qualité de la vie

##### D'après les acteurs agricoles du territoire, les tendances à retenir sont :

- ✓ La diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de leur taille.
- ✓ Une augmentation des surfaces drainées irriguées et une diminution de la surface toujours en herbe.

Cf. Carte du territoire de la Nappe de Beauce en 2020 page suivante.

verdi

Neanmoins, il est difficile aujourd'hui de connaître les évolutions de l'agriculture pour 2015-2020 tant les éléments à prendre en compte sont importants et complexes à analyser. Le monde agricole en France a vu l'avènement des fermes modernes gérées par les exploitants agricoles. La modernisation agricole a changé la composition du bourg, du village, provoquant un exode rural important, voire une désertification des campagnes. Les petites fermes familiales ont laissé la place à des fermes beaucoup plus grandes tandis que l'agriculture de subsistance a été remplacée par une agriculture modernisée liée à l'industrie agroalimentaire. Les excès des pratiques agricoles sont aujourd'hui largement mis en cause dans la pollution des eaux, l'athérite de la faune et de la flore naturelle ou encore l'érosion des sols. Le regain des initiatives locales et régionales qui valorisent les circuits courts a permis de favoriser une consommation et une économie locales. De plus, en plus de consommateurs achétant des produits du terroir directement auprès des producteurs, soit par internet soit en se rendant directement à la ferme. Même les enseignes de supermarchés s'y mettent. La restauration collective n'y échappe pas non plus : de plus en plus d'initiatives régionales viennent le jour afin de mettre en relation les producteurs locaux et les gestionnaires de cantines.

Entre la crise de confiance suscitée par l'agriculture intensive et les limites de l'agriculture biologique, on assiste aujourd'hui à une nouvelle étape dans l'évolution du monde agricole, pour produire mieux avec moins de surface agricole disponible.

L'occupation du sol : une urbanisation croissante, mais localisée

La tendance d'évolution va dans le sens de l'urbanisation croissante et les modifications de l'occupation du sol concernent. Les évolutions devraient rester localisées en périphérie des centre-bourgs existants, qui devraient continuer à se développer (densification ou extension progressive).

#### 7.1.3. Les programmes et documents d'orientation

En complément des actions rendues obligatoires par la réglementation, des programmes ou politiques sont menées par les Agences de l'Eau, les Conseils Généraux et Régionaux, les Chambres d'Agriculture et les services de l'Etat, etc., via des documents d'orientation ou des financements accordés. Voici les principaux programmes ou politiques pour les années à venir :

- ✓ la Charte départementale pour l'Environnement de l'Eure-et-Loir décline en 15 actions quatre grands objectifs pour améliorer la qualité des milieux et le cadre de vie
- ✓ Les schémas régionaux de développement économique ou le contrat de Projet Etat-Région déterminent la stratégie des Régions en matière économique à moyen terme et permettent d'appréhender la situation à un horizon plus lointain, pour les axes structurants, comme pour le développement des activités économiques ou touristiques.
- ✓ Les aides apportées à la réalisation de schémas d'aménagement par les Agences de l'Eau, les Conseils Généraux et éventuellement les Conseils Régionaux devraient se poursuivre et celles destinées à la gestion des eaux pluviales devraient se développer et inciter les collectivités à une meilleure gestion des ruissellements.
- ✓ La prise de conscience relative à l'utilisation des produits phytosanitaires devrait conduire à une augmentation des actions de sensibilisation – non seulement auprès des agriculteurs – mais également auprès des usagers non agricoles (collectivités, SNCF...).
- ✓ Les Schémas d'alimentation en eau potable permettent également d'avoir une vision globale et à long terme de la gestion de l'eau en quantité, qualité et sécurité.
- ✓ Les politiques de sensibilisation aux économies d'eau devraient se développer compte tenu des conditions climatiques actuelles et pourraient induire des économies d'eau pour l'ensemble des usages.
- ✓ La mise en place ou le renforcement des procédures de protection de captages d'alimentation en eau potable devrait s'accélérer.
- ✓ Mise en place de contrats de bassin, de rivières ou études spécifiques ou globales sur les masses d'eau.

### 6.3. VULNERABILITE DU PROJET<sup>1</sup>

Les agents climatiques qui jouent un rôle dans la disponibilité de la ressource en eau sont essentiellement les précipitations, la température et la demande évaporative.

Les débits hivernaux devraient légèrement augmenter et les débits printaniers diminuer avec un accroissement des périodes de sécheresse.

La disponibilité de la ressource en eau est également affectée par des facteurs non climatiques comme le changement d'affectation des terres, la construction et la gestion de réservoirs, l'émission de polluants, le traitement des eaux usées, mais aussi par l'usage fait de la ressource. Le changement climatique est un facteur additionnel qui vient influencer le stress hydrique, les facteurs sociodémographiques restant les principaux déterminants du stress hydrique.

Si l'accès sur à l'eau potable dépend plus des infrastructures que de la capacité de renouvellement des nappes phréatiques, la diminution de ces dernières, du fait du changement climatique, rend plus difficile et plus coûteux l'accès à l'eau potable pour tous. De plus, le changement climatique a aussi une influence sur la demande en eau : avec l'augmentation des températures et des saisons plus chaudes, la demande en eau devrait augmenter tant dans l'agriculture pour les besoins d'irrigation que pour la consommation domestique ou industrielle.

Tabl. 25 Risques et impacts du changement climatique sur la ressource en eau

Changement climatique	Aléas climatiques	Impacts sur les ressources en eau
Variabilité des régimes pluviométriques saisonniers	La moyenne des précipitations sur une année peut être stable mais les périodes entre 2 saisons de pluie peuvent être beaucoup plus longues.	Faible voire absence de ressources en eau de surface et souterraine en « fin » de saison sèche disponibles pour le service d'eau.
Sécheresse	Sécheresse	Baisse de la quantité et de la qualité des eaux de surface et souterraines
Érosion	→ Réduction du débit de la Conie et baisse des processus de dilution notamment en période d'orage. → Augmentation de l'alimentation des nappes souterraines (chimiques, organiques) en raison de leur plus faible dilution	→ Augmentation de la concentration des divers polluants dans l'eau
Hausse des températures	→ Pollution - contamination des eaux de surfaces et souterraines assainissement conduisant à une contamination de l'ensemble des eaux de surface, puis des nappes et par infiltration de ces eaux contaminées par les pluies et les forages	→ Pollution d'eaux souterraines
Érosion et Tempête	Faible infiltration	Faible infiltration
	Le bruité des épisodes pluvieux ne permet pas à l'eau de s'infiltrer, mais seulement de ruisseler.	La bruité des épisodes pluvieux ne permet pas à l'eau de s'infiltrer, mais seulement de ruisseler.

Tabl. 26 Liens entre changement climatique et services d'eau potable

Aléas climatiques	Impacts sur la consommation spécifique	sur la qualité du service	sur l'état des infrastructures et des équipements	Impacts sociaux, sanitaires indirects
Sécheresse	Augmentation des besoins en eau et des volumes intérieurs pour tous les usages (domestiques, agricoles, industriels etc.)	Dégénération de la qualité de l'eau distribuée induite par l'insuffisance de la traitements de l'eau brute fortement concentrée en agents pathogènes, polluants physico-chimiques, sel, etc., ou présentant une importante turbidité	Fragilisation des installations : - sur-utilisation des équipements en période de sécheresse pour répondre aux fortes demandes - risque de pompage à sec dégradant les pompes	→ Baisse de la productivité avec une nappe d'eau plus profonde et moins productive
Vague de chaleur		Interruption du service en cas de panne de la source	Assurance du bétail et des végétaux de chaleur lors de vagues de chaleur	- dégradation de la qualité de l'eau utilisée par les populations d'une eau non conforme aux normes de qualité
Episode pluvieux intenses et brutaux		Contamination de la ressource par l'écoulement des eaux pluviales non marquées et la submersion des fossés contenant des polluants	→ Multiplication des bénéfices d'utilisation lors de l'irrigation et de l'assèchement des prairies d'eau	→ Fragilisation, baisse du rendement et destruction des installations : inondation des puits, érosion, dégagement des équipements électriques, érosion submergée, érosion des ouvrages, rupture de canalisations, fuites au niveau des réseaux etc.
Tempête hivernale de neige et de poussière		Interruption du service en cas de tempête de neige et de poussière	→ Interruption du service en cas de tempête de neige et de poussière	→ Inaccessibilité aux points d'eau (éboulement de terrains - inondations)
Varibilité de la pluviométrie saisonnière			Fragilisation des ouvrages de stockage par saturation	rupture ou réduction temporaire du service en raison du manque de ressource disponible

Source : Eau et changement climatique. Note de recherche – Coalition eau et 5<sup>ème</sup> rapport du GIEC

Au regard des projections climatiques, la vulnérabilité du projet au changement climatique est faible. Néanmoins, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE BEAUCHE poursuit ses recherches pour diversifier sa ressource en eau et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

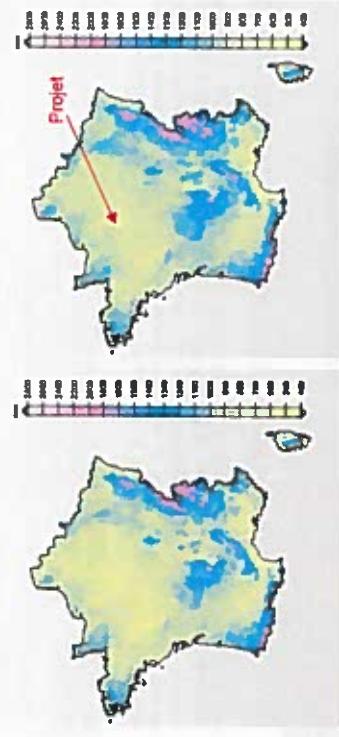
<sup>1</sup> Bates, B., C., Z. W. Kundzewicz, S., Wu et J. P. Palutikoff, ed., 2008 : Le changement climatique et l'eau, document technique publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Secrétariat du GIEC, Genève, 236 p.

## 6.2. PROJECTIONS CLIMATIQUES

Drias<sup>®</sup> a été mis à disposition des projections climatiques régionales réalisées dans les laboratoires français de modélisation du climat (IPSL, CERFACS, CNRM-GAME).

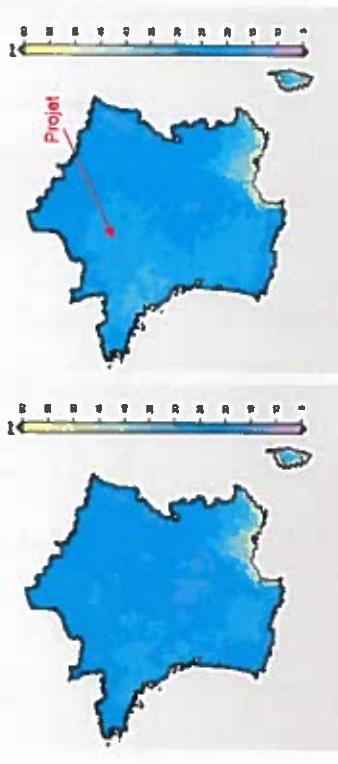
Les projections suivantes ont été réalisées à l'horizon proche (20 à 30 ans) avec un scénario d'une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>.

Référence (1976-2005)      Horizon proche (2021-2050)



*Fig. 42. Cumul de précipitation à l'horizon +20 à 30 ans*

Référence (1976-2005)      Horizon proche (2021-2050)

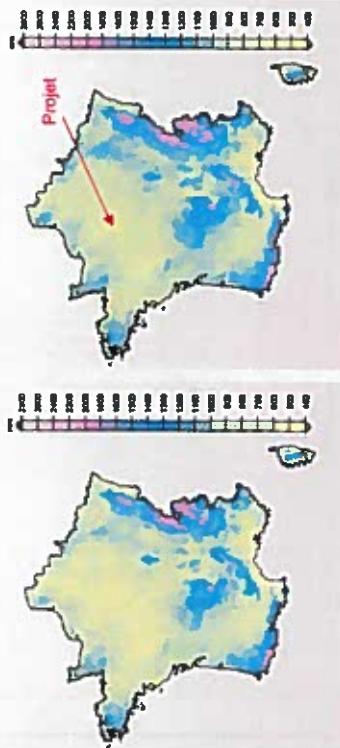


*Fig. 43. Période de sécheresse à l'horizon +20 à 30 ans*

Source : <http://www.drias-climat.fr>

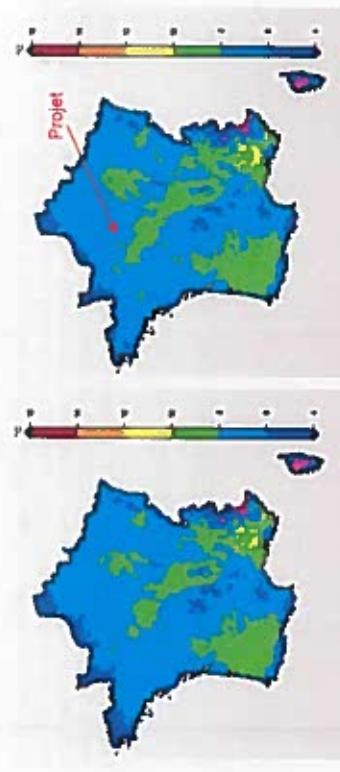
Les différentes projections montrent que le climat du territoire de la Beauce évolue peu, en dehors des périodes de sécheresse qui s'accroît. Le nombre de jours consécutifs sans pluie devrait en effet augmenter passant de 20 à 25 jours par an à 25 à 30 jours par an.

Référence (1976-2005)      Horizon proche (2021-2050)



*Fig. 40. Température moyenne à l'horizon +20 à 30 ans*

Référence (1976-2005)      Horizon proche (2021-2050)



*Fig. 41. Amplitude thermique à l'horizon +20 à 30 ans*

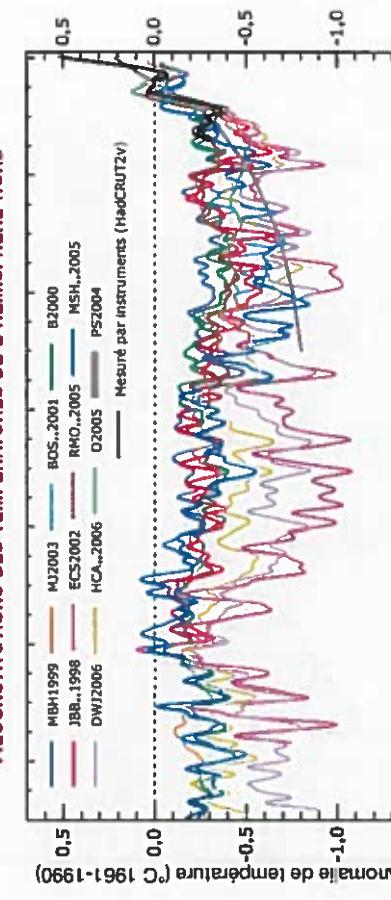
Le volume 4 du rapport "Le climat de la France au 21<sup>e</sup> siècle" intitulé « Scénarios régionaux édition 2014 » présente les scénarios de changement climatique en France jusqu'en 2100. En présentant des projections à moyen terme (2021-2050) et à long terme (2071-2100), le rapport permet de percevoir la progressivité des changements possibles tout en montrant les premiers impacts perceptibles.

## 6. VULNERABILITÉ DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution du climat s'observe et se mesure à l'échelle du globe et relève de la responsabilité de tous. Par contre, les conséquences du déclassement climatique se manifestent localement : ses répercussions sont variables d'un territoire à un autre et en cela, elles demandent des réponses adaptées. Si les incertitudes sont plus grandes et la prévisibilité plus difficile lorsque la zone d'observation se réduit, la connaissance des réalités d'un territoire et l'application des mesures qu'elles exigent, elles, sont locales.

### 6.1. LE CLIMAT FUTURE EN FRANCE (RAPPORT JOUZEL 2014)

#### RECONSTITUTIONS DES TEMPÉRATURES DE L'HÉMISPHERE NORD



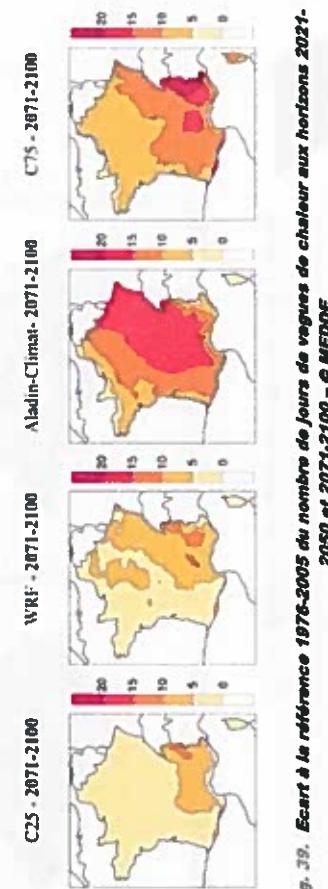
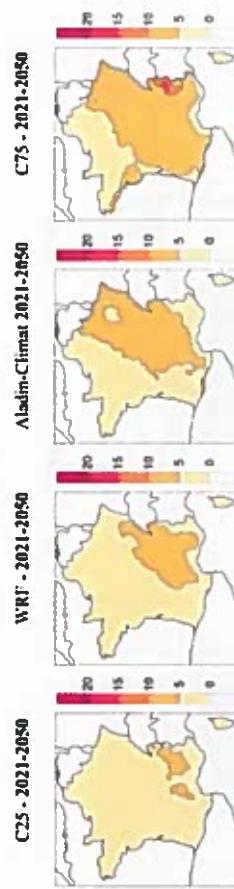
Variations de la température moyenne à la surface de l'hémisphère nord (par rapport à la moyenne énergétique pendant la période 1961-1990) au cours de la dernière 200 dernières années, obtenues à partir de 12 reconstructions (représentées en couleur) fondées sur des meilleurs dons des climatiques indiscutables, semblables à la température (camer de croissance des arbres, longueur de glace...) et d'instruments instrumentaux (représentés en noir).

- une hausse des températures moyennes entre 0,8 et 1,3°C,

- une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur en été,

- une diminution du nombre de jours abnormally froids en hiver sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Les différents modèles montrent peu d'évolution sur le territoire de la Beauce à moyen terme.



Source : <http://www.meteo-france.fr/climat-passe-et-future/climat-future-en-france>

Les différents travaux consultés s'accordent sur le postulat selon lequel le réchauffement global de l'atmosphère affecte les régimes pluviométriques et accentue les phénomènes climatiques extrêmes. Ainsi, selon les projections du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), au-delà de 2°C de réchauffement par référence à 1990, chaque degré supplémentaire pourrait entraîner une réduction des ressources en eaux renouvelables de 20 % pour au moins 7 % de la population mondiale.

En métropole dans un horizon proche (2021-2050) :

- une hausse des températures moyennes entre 0,8 et 1,3°C,

- une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur en été,

- une diminution du nombre de jours abnormally froids en hiver sur l'ensemble de la France métropolitaine.

ANALYSE DES IMPACTS

Thématique	Phase	Prélevement d'eau sur un nouveau forage à Thiville	Prélevement d'eau sur un forage existant au lieu-dit « Villarsoux » à Voves
Milieu naturel et Biodiversité		<p>Prayvile sont situés à environ 12km de ce forage.</p> <p><b>Effets cumulés négligeables</b></p>	<p>Le volume prélevé par le projet représente 5,3 % des prélevements à la nappe sur le bassin hydroéologique du projet. Le volume prélevé par le projet représente 1,8 % des prélevations efficaces sur le bassin.</p> <p>L'exploitation sera étalée sur 3 à 6 mois, ce qui, pour un volume maximal de 355 000 m<sup>3</sup> représente un débit moyen continu de pompage de 164 et 82 m<sup>3</sup>/h.</p> <p>Les rabattements liés à la part d'exploitation de l'EAPL de Vauventiers seront nettement plus faibles que celle de l'exploitation de l'ouvrage à 220 m<sup>3</sup>/h, ne dépassant pas 0,01 m à 0,05 m sur les capteurs les plus proches.</p> <p><b>Effets cumulés faibles</b></p> <p>Effet sur les échancrances naturels existantes entre la Conie et les nappes d'eaux souterraines.</p> <p>Aucun effet cumulé</p>
Phase travaux		<p><b>Pas d'interaction temporelle.</b></p>	<p><b>Perturbation et destruction d'espèces et d'habitats (zones humides), mise en danger de la faune et la flore.</b></p> <p>Le rabattement de nappe, induit à distance par les prélevements d'eau ne devrait pas impacter les équilibres hydriques des zones humides et des milieux remarquables associés dans la mesure où l'aquifère sollicité entraîne peu, et de façon indirecte, des relations hydrodynamiques avec les eaux drainant les milieux superficiels.</p> <p><b>Effets cumulés négligeables</b></p>
Forage	Phase exploitation	<p>Le secteur du forage ne présente pas de particularités paysagères remarquables et ne sera pas affecté dans ses qualités paysagères par l'établissement de la cabine de pompage.</p> <p>Aucun effet cumulé</p>	<p><b>Perturbation et destruction d'espèces et d'habitats (zones humides), mise en danger de la faune et la flore.</b></p> <p>Le rabattement de nappe sera étalé depuis la route D28 à la sortie du bourg de Villarsoux. La perception visuelle du forage sera très restreinte et limitée à un ébri sécurisé.</p> <p><b>Effets cumulés négligeables</b></p>
Displacements, infrastructures et réseaux divers		<p><b>Pas d'interaction temporelle.</b></p> <p><b>Pas d'effet cumulé négatif.</b></p>	<p><b>Risque sanitaire</b></p> <p>Le projet ne présente aucun effet sur la santé et ne présente aucun risque sanitaire.</p> <p>Le forage a été réalisé dans les règles de l'art et avec une cimentation permettant de protéger la nappe de tout risque d'infiltration. L'ouvrage est alimenté en énergie électrique par un raccordement au réseau de distribution. Il n'y aura donc aucun stockage ni aucun transport d'hydrocarbures à des fins de pompage, et donc aucun risque de pollution lié à ce type d'activité.</p> <p><b>Pas d'effet cumulé négatif.</b></p>
Displacements, infrastructures et réseaux divers	Phase exploitation	<p><b>Pas de perturbation attendue sur le réseau routier local et prochain (RD 150).</b></p> <p>Aucun effet cumulé</p>	<p><b>Pas de perturbation attendue sur le réseau routier local et prochain (RD 150).</b></p> <p>Aucun effet cumulé</p>

## 5. EFFETS CUMULES AVEC LES PROJETS CONNUS

### 5.1. PRESENTATION DES PROJETS CONNUS

Les projets en question sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ✓ Ont fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article R214-8 et d'une enquête publique ;
- ✓ Ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Les projets pour lesquels un avis a été rendu depuis le 1er janvier 2016 par le préfet de la région Centre-Val de Loire en sa qualité d'autorité environnementale sont les suivants :

Projet	Communes concernées	Effets cumulés
Elevage porcin dans le cadre d'un regroupement et d'une augmentation du cheptel - société SARL PORC BEAUCÉ	Allonnes et Theuville	Aucun
Parc éolien des "Epinettes" - SAS Beauce Energie	Moutiers et Réchainville	Aucun
Parc éolien de la "Butte de Menouville" - SAS Beauce Energie	Villars	Aucun
Parc éolien du "Moulin d'Emmanville 2"	Allonnes	Aucun
Forage agricole au lieu-dit « Haut de Doré » - Mine Coupe Neuville	A analyser	A analyser
Forage agricole au lieu-dit « Villarceaux » – EARL de Vauventiers	Neuville	A analyser
	Voyes	

Les projets connus sélectionnés, car susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet d'interconnexion AEP, sont analysés dans le tableau suivant.

### 5.2. APPRECIATION DES EFFETS CUMULES DES TROIS PROJETS CONNUS AVEC LE PROJET D'INTERCONNEXION AEP

Tabl. 24 Analyse des effets cumulés entre les projets connus et le projet d'interconnexion AEP

Thématique	Phase	Prélevement d'eau sur un nouveau forage à Neuville	Prélevement d'eau sur un forage existant au lieu-dit « Villarceaux » à Voyes
Milieu physique	Phase travaux	<p>Péditions des eaux souterraines et superficielles.</p> <p>Effet sur la quantité d'eau disponible et sur les échéances nettoies entre la source d'eau et les nappes d'eau souterraines.</p> <p>Réalisation d'un forage dans la nappe de la craie au lieu-dit du « Haut de Doré » pour irriguer 131 ha de terres agroches. Le débit de pompage prévisionnel en exploitation est de 100m<sup>3</sup>/h.</p> <p>L'exploitation de l'ouvrage n'aura pas d'incidence sur les équilibres hydrauliques et hydrologiques de l'environnement superficiel, ni sur le régime de la Creuse.</p> <p>Le caïcou du BECSESO (indicateur du Bon Etat Quantitatif des Eaux Souterraines) montre une valeur inférieure à celle considérée comme critique de 10%.</p> <p>Effets cumulés faibles</p>	<p>Effet sur la quantité d'eau disponible.</p> <p>Les indicateurs proposés pour le calcul de l'incidence du projet sur les ressources de la craie sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; il représente 5,3 % des prélevements à la nappe sur le bassin hydrologique du projet.</li> <li>-&gt; il représente 39 % des précipitations efficaces sur le bassin.</li> <li>Effets cumulés faibles</li> </ul> <p>La perturbation des activités de captations d'eau (captaine AEP).</p> <p>Le débit de pompage prévisionnel en exploitation est de 220 m<sup>3</sup>/h dans la nappe de la craie.</p>

## 4. MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

### 4.1. EN PHASE TRAVAUX

L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur en matière d'environnement, pour avoir un effet minimal sur l'environnement pendant toute son intervention.  
L'entreprise se donnera ainsi les moyens d'éviter toute pollution du sol et des milieux aquatiques.

### 4.2. EN PHASE D'EXPLOITATION

#### 4.2.1. Dispositif de suivi de la qualité de l'eau

En phase exploitation, les moyens de surveillance et d'intervention concernent la surveillance et l'entretien courant des ouvrages.

L'instrumentation de la station de traitement comprend :

- ✓ Débitmètres électromagnétiques :
  - DN150 sur le circuit de lavage du filtre
  - DN200 sur le circuit de refoulement des pompes de reprise
- ✓ Sondes piezométriques, de mesure de niveau :
  - 1 sonde dans la bâche non-chlorée
  - 2 dans la bâche d'eau traitée, soit 1 dans chaque compartiment
- ✓ Turbidimètres :
  - En amont de l'injection d'air, sur l'eau brute
  - En sortie de filtration, sur l'eau traitée.
- ✓ pH-mètres :
  - En amont de l'injection d'acide, sur l'eau brute
  - En amont de la station de lavage, sur l'eau traitée.
- ✓ Débitmètre de C12.

#### 4.2.2. Télésurveillance

L'ensemble des équipements de traitement est piloté à partir d'une armoire de commande et de contrôle placée dans le bâtiment de la filtration. Cette armoire comprend l'automate central du site.

Le fonctionnement coordonné de la station et des pompes est entièrement automatisé : gestion des pompes, des cycles de filtration, de lavage.

La liaison entre l'armoire centrale et les coffrets électriques des forges s'effectue au moyen d'un automate de télégestion. Ce dernier assure l'ensemble des fonctions de télétransmission depuis la station vers le central de la communauté de communes.

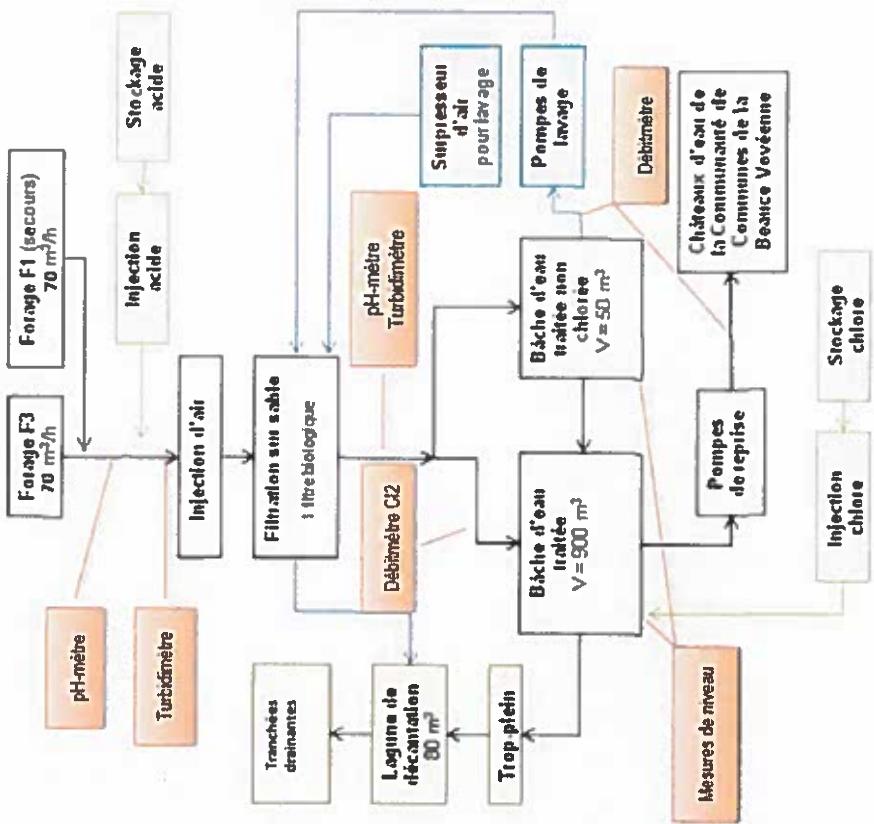


Fig. 37. Schématisation de l'Instrumentation

### 3.5.2. Suivi et bilan post-travaux

Le suivi naturaliste consiste à réaliser des expertises écologiques (inventaires faune (non habitats) sur les secteurs impactés pour évaluer :

- Les habitats naturels présents et leur état après remise en état ;
- La situation biologique de l'accroissement et des milieux adjacents et son évolution par rapport à l'état initial décrit l'étude faune flore de 2015.

Le premier objectif de ce suivi est d'évaluer l'efficacité des mesures de réduction et d'évitement :

- Les habitats et espèces vives sont-ils effectivement présents et dans une dynamique écologique favorable au maintien ou l'amélioration de leur état de conservation ?
- Comment ces espèces investissent les lieux restaurés, les utilisent pour se reproduire ?

Les réponses à ces questions permettront une analyse critique, conduisant soit à en confirmer le cahier des charges des entreprises soit à proposer des correctifs pour la réalisation des tranches suivantes.

Cette étude sera réalisée un an après l'achèvement des travaux.

La méthodologie sera similaire à celle utilisée pour les inventaires faune flore de 2015.  
Estimation en jours écologique (prospection de terrain + dossier... 8 | terrain + 2 | rédaction).

### 3.6. COUTS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Le montant total du coût des mesures en faveur de l'environnement est estimé à 10 000 euros hors taxe.

Mesure	Coût unitaire	Tranche	Surface m <sup>2</sup> ou ml	Coût
01 : Phasage des interventions dans le temps et dans l'espace	-	Tranche 2 et 3	-	Coûts inclus dans la conception du projet.
02 : Délimitation précise de l'emprise chantier et mise en défens des zones sensibles en linéaire bordure du chantier	50 euros HT / mètre linéaire	Tranche 2	65 ml	3 250,00 € HT
03 : Management de la phase travaux	-	Tranche 2 et 3	-	Coûts inclus dans le projet.
04 : Plan de lutte contre la flore envahissante	Entre 0,5 et 0,8 euros HT le m <sup>2</sup>	Non observé sur les tranches 2 et 3	Principe précaution	Forfait pour une intervention sur 100 m <sup>2</sup> : 100,00 € HT
Suivi et bilan post-travaux	800 €/jour Ecologue	Tranche 2 et 3	-	8 000,00 €HT

ANALYSE DES IMPACTS

<b>Mesure 03</b>	<b>Management environnemental de la phase travaux</b>
<b>Habitats et/ou groupes biologiques visés</b>	Tous.
<b>Principes de la mesure</b>	Par la mise en œuvre d'un système de management environnemental incluant plan de respect de l'environnement (ou plan d'assurance environnement) et schéma organisationnel pour chaque entreprise. Incitant plan de respect de l'environnement, par les entreprises prestataires, dans sensibilité environnementale :
<b>Localisation</b>	L'ensemble du tracé des canalisations en tranches 2 et 3
<b>Acteurs de la mesure</b>	Assurer la mise en œuvre de bonnes pratiques, en phase chantier.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer la mise en œuvre de bonnes pratiques, en phase chantier.</li> <li>• Assurer la mise en œuvre de bonnes pratiques, en phase chantier.</li> </ul>
	<b>Clauses environnementales des Documents de consultation des entreprises (DCE)</b>
<b>Modalités techniques</b>	<p>Les clauses environnementales des Documents de consultation des entreprises (DCE) intégreront en amont les problématiques liées à la faune et à la flore. Il s'agira en particulier de préciser l'enlèvement des zones sensibles, notamment celles à baliser avant le démantèlement des travaux (voir mesure 02) et les interdictions liées à la préservation de ces zones : interdiction d'y manœuvrer, d'y déposer des matériaux, même de façon temporaire.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux espèces à caractère envahissant.</p> <p>Le cahier des charges environnement devra être intégré au cahier des charges techniques de chaque entreprise prestataire.</p> <p>Le choix des prestataires retenus intègrera une forte composante environnementale, dont une sensibilité faune-flore particulièrement attendue, sur la base du cahier des charges environnement et de la capacité des entreprises à satisfaire aux exigences du maître d'œuvre.</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	Indicateur de bonne correspondance entre les engagements du maître d'œuvre et les modifications du chantier.
<b>Résultats attendus</b>	Cette mesure apporte une grande plus-value pour la protection de l'environnement et donc la réduction des effets du projet car elle met en place un processus qui met au cœur des préoccupations des acteurs du chantier la prise en compte de l'environnement au même titre que la sécurité des personnes.
<b>Coûts indicatifs</b>	Ceux inclus dans le projet.

<b>Mesure 04</b>	<b>Plan de lutte contre la flore envahissante</b>
<b>Habitats et/ou groupes biologiques visés</b>	Renouée du Japon, Robinier faux-acacia...
<b>Principes de la mesure</b>	Eviter l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques à caractère envahissant, difficiles à contrôler une fois leur implantation effective.
<b>Localisation</b>	L'ensemble du tracé des canalisations en tranches 2 et 3
<b>Acteurs de la mesure</b>	Tous et les entreprises intervenantes.
	<p>Les espèces végétales à caractère envahissant constituent une menace pour la biodiversité. En effet, en l'absence d'agents naturels de contrôle sur notre territoire (prédateurs, pathogènes...), elles sont très compétitives et peuvent se substituer à la flore indigène. Deux espèces végétales envahissantes ont été identifiées sur ce projet. En fonction du caractère plus ou moins agressif des espèces envahissantes et des résultats des techniques de contrôle et d'éradication, cette mesure doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'éviter la dissémination des espèces envahissantes aux espèces alentour</li> <li>• Ne pas créer de conditions favorables à l'implantation massive d'espèces envahissantes</li> <li>• de limiter la progression des espèces très vigoureuses ou pour lesquelles les actions d'éradication sont peu probantes,</li> <li>• d'éradiquer les espèces moins vigoureuses ou pour lesquelles les actions d'éradication sont efficaces.</li> </ul> <p>Durant la phase de travail, les secteurs présentant des plantes à caractère envahissant seront balisés et mis en garde pour éviter la dissémination.</p> <p>Dans le cas où la lutte contre certaines espèces envahissantes suppose l'évacuation de parties de la plante, on verra à stocker ces parties dans un lieu où leur destruction totale ne permettra pas l'apparition de nouveaux foyers de colonisation de la plante (échange spécifique).</p>
	<b>Phase pré-travaux et travaux : Contrôle de la dissémination des espèces envahissantes</b>
	<p>Les mesures à mettre en place pour éviter la dissémination sont de plusieurs natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier les foyers avant le lancement de la dissémination.</li> <li>• Baliser tous les foyers d'espèces envahissantes avec de la rubisie et mettre en place une signalisation, avant le démarrage des travaux</li> <li>• Couper et faucher avant fructification puis couper les rejets au moins 2 fois par an, jusqu'au démarrage du chantier, en veillant à collecter l'ensemble des résidus (export en décharge agréée)</li> <li>• Déclasser les terres afin d'éviter un maximum de racines.</li> </ul> <p>Autres précautions :</p> <p>Nettoyer tout matériel entrant en contact avec ces espèces envahissantes (godets et grilles de pelletuses, pneus et chaîne des véhicules, outils manuels et bottes ou chaussettes du personnel, etc.) avant leur arrivée sur site, au sein même du site de chantier, entre les zones trattées afin d'éviter de multiplier les problématiques d'invadentes et avant leur sortie du site, pour une autre zone d'intervention, d'entreposage et de stockage ;</p> <p>Intégrer toute utilisation des terrains initialement traitées en dehors des limites du chantier. Les terres ramassées seront utilisées sur site uniquement.</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	Niveau de respect des préconisations pour limiter l'implantation des espèces envahissantes par vérification par le maître d'œuvre.
<b>Résultats attendus</b>	Cette mesure est difficile à mettre en œuvre et les importants moyens ne sont pas toujours couronnés de succès. Les résultats reposent en partie sur la bonne compréhension de chaque situation particulière et l'anticipation des risques de contamination. L'expérimentation des interventions sur le site est primordiale.
<b>Coûts indicatifs</b>	Coût du traitement des surfaces : environ 0,5 et 0,8 euros HT le m <sup>2</sup> en fonction des espèces et des contraintes.

ANALYSE DES IMPACTS

<b>Meure 02</b>	<b>Délimitation précise de l'entreprise chantier et mise en défens des zones sensibles en bordure du chantier</b>
<b>Habitats et/ou groupes biologiques vides</b>	- Habitats naturels sensibles rencontrés : - Flore protégée et/ou patrimoniale ; - Habitats d'espèces fréquentées par la faune patrimoniale et protégée.
<b>Principes de la mesure</b>	<b>Eviter la dégradation accidentelle des zones sensibles situées en bordure du chantier en les malbâissant sur le terrain.</b> Zones écologiques remarquables situées en dehors mais à proximité des emprises nécessaires au chantier. Elles sont identifiables sur les cartes des impacts sur les milieux naturels.
<b>Localisation</b>	
<b>Acteurs de la mesure</b>	<b>Entreprise intervenante.</b>
	L'objectif de cette mesure est d'éviter que les entreprises en charge des travaux ne dégradent accidentellement les milieux non concernés par le projet mais situés à proximité immédiate. En effet, plusieurs milieux d'intérêt sont présents en bordure des zones de chantier. L'ensemble des activités liées à l'aménagement des sites (y compris les éventuels déblai, sites de stockage de matières et d'engins, bennes etc...) devra être incluse au sein des emprises de chantiers définies.
	<b>Bâillage des zones sensibles</b>
	Le bâillage mis en place devra donc nécessairement être respecté par les entreprises en charge des travaux pour éviter ces impacts potentiels temporaires permanents. Les clôtures seront implantées en limite des emprises du projet qui incluent les zones de travaux. Ce bâillage sera majoritairement par une signalisation visible et claire :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de clôtures permanentes pour la protection d'espèces protégées ou de secteurs particulièrement sensibles en bordure de chantier ;</li> <li>• Installation de rubisette fixée à des piquets pour des travaux ponctuels ou dans des secteurs moins sensibles.</li> </ul>
<b>Modalités techniques</b>	

Exemple de différents types de bâillage d'un site sensible (© Biotope)

**Posee de panneaux explicatifs**

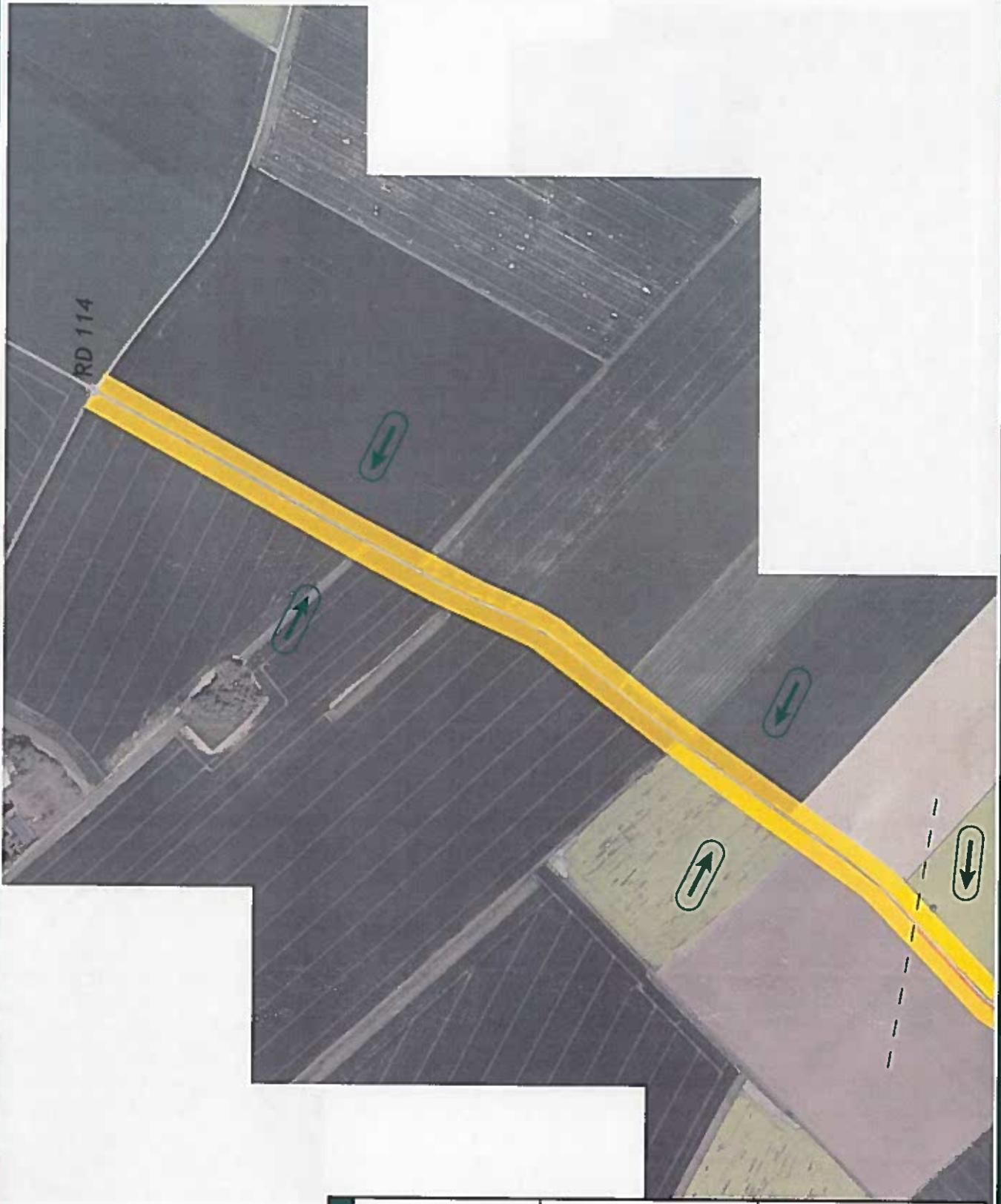
Afin de sensibiliser les entreprises sur le terrain, des panneaux explicatifs seront installés sur les clôtures pour signifier l'intérêt de protéger ces zones (voir exemple ci-après).  
Chaque un estampillé de signature.



<b>ANALYSE DES IMPACTS</b>	
<b>Meure 02</b>	<p><b>Délimitation précise de l'entreprise chantier et mise en défens des zones sensibles en bordure du chantier</b></p>  <p>Exemples de panneaux explicatifs installés en bordure de sites sensibles durant des travaux (© Biotope)</p> <p><b>Période adaptée</b> Le bâillage sera mis en place avant le démarrage du chantier. Les clôtures nécessaires seront posées avant l'implantation des installations de chantier.</p> <p><b>Coûts Indicatifs</b> ⇒ 50 euros HT / mètre-linéaire pour une clôture permanente (fourchette + pose)</p> <p><b>Indicateurs de mise en œuvre</b> Conformité des surfaces chantier avec les plans d'aménagement par vérification du maître d'ouvrage</p> <p><b>Résultats attendus</b> Cette mesure est très efficace car elle permet de supprimer les effets du projet à proximité des entreprises.</p> <p><b>Measures associées</b> 01 : Phasage des interventions dans le temps et dans l'espace</p>

### TR 3.3\_SE 3/3

## CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES TRANCHE 3 entre GENONVILLE et la RD114



### LEGENDE

- Route bétonnée
- Elément de construction
- Chemin agricole en terre
- Berme minérale
- Château d'eau

### Sensibilités écologiques

Sensibilité écologique FORTE

Sensibilité écologique MOYENNE

Sensibilité écologique FAIBLE

Accotement préférable pour le passage  
de la canalisation (*propositions*)

Accotement de moindre intérêt. A choisir  
préférentiellement

Accotement présentant un intérêt modéré  
nécessitant des précautions particulières

Accotement ou habitat connexe présentant  
un intérêt fort. Des mesures de protection  
sont à prévoir

Accotement à éviter

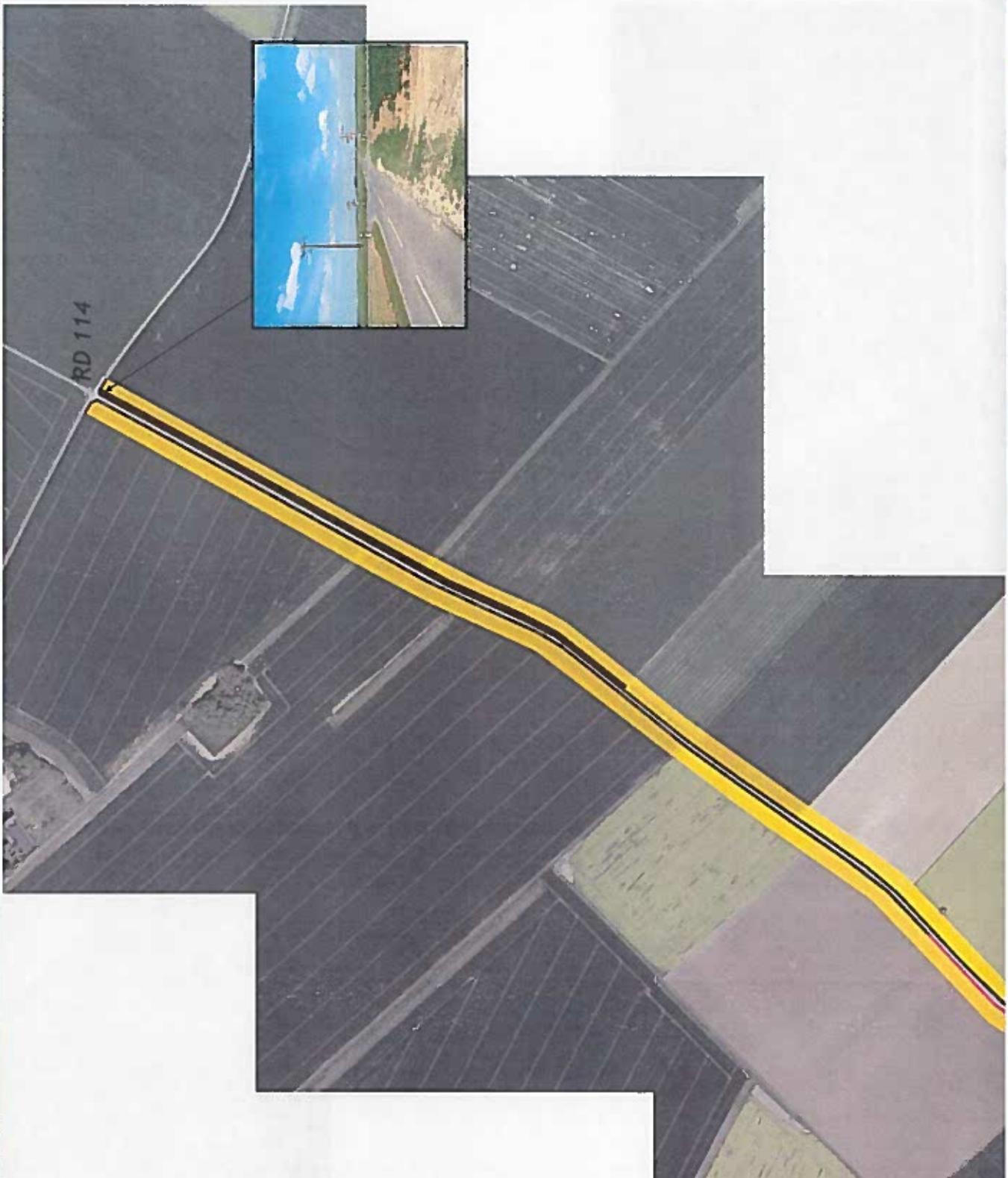
Sous chemin en terre (ou enherbé)

Diagnostic écologique

CCB

### TR 3.3\_HN 3/3

## CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS TRANCHE 3 entre GENONVILLE et la RD114

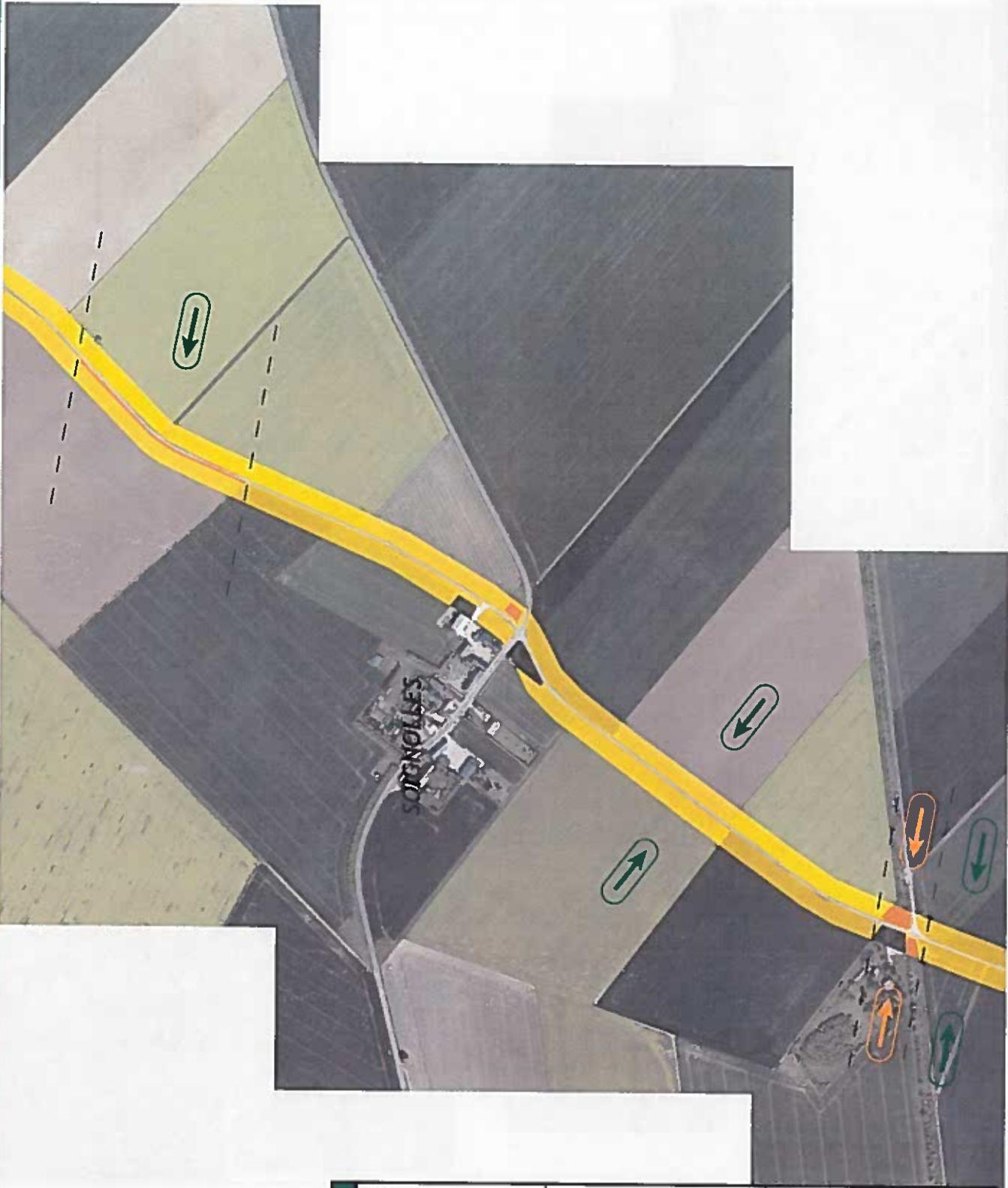


### LEGENDE

Route bétonnée	Propriété privée / élément bâti [B6]
Chemin agricole en terre	
Chemin agricole enherbé	
Talus (relief)	
Château d'eau	
<b>Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]</b>	
Culture [B2.1]	Espace agricole délaissé [B7.1]
Jachère [B7.1]	Buisson/Bosquet [B4.3]
Friche arborée [B7.1]	Friche arbustive [B7.1]
Friche prairiale [B7.1]	Friche prairiale sur talus [B7.1]
Prairie de fauche ou pâturée [B1.1]	Prairie de fauche ou pâturée [B1.1]
Aménagement paysager [B5.4]/[B5.1]	Aménagement paysager sur talus [B5.4]/[B5.1]
Accotements	Bordure de haie [B4.2]
Berme [B7.1]	Berme avec espèces mesristoliques [B2.2/B7.2]
	Berme tondue [B5.4]/[B5.1]
	Berme minérale
<b>Points remarquables</b>	
Arbre remarquable	
Robinier faux-acacia	
Renouée du Japon	
Ophrys abeille	
Orchis bouc	

### TR 3.3\_SE 2/3

## CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES TRANCHE 3 entre GENONVILLE et la RD114



### LEGENDE

Route bétonnée	■
Élement de construction	■
Chemin agricole en terre	□
Berme minérale	■
Château d'eau	●
Sensibilités écologiques	

Sensibilité écologique FORTE

Sensibilité écologique MOYENNE

Sensibilité écologique FAIBLE

Accotement préférentiel pour le passage de la canalisation (propositions)

Accotement de moindre intérêt. A choisir préférentiellement

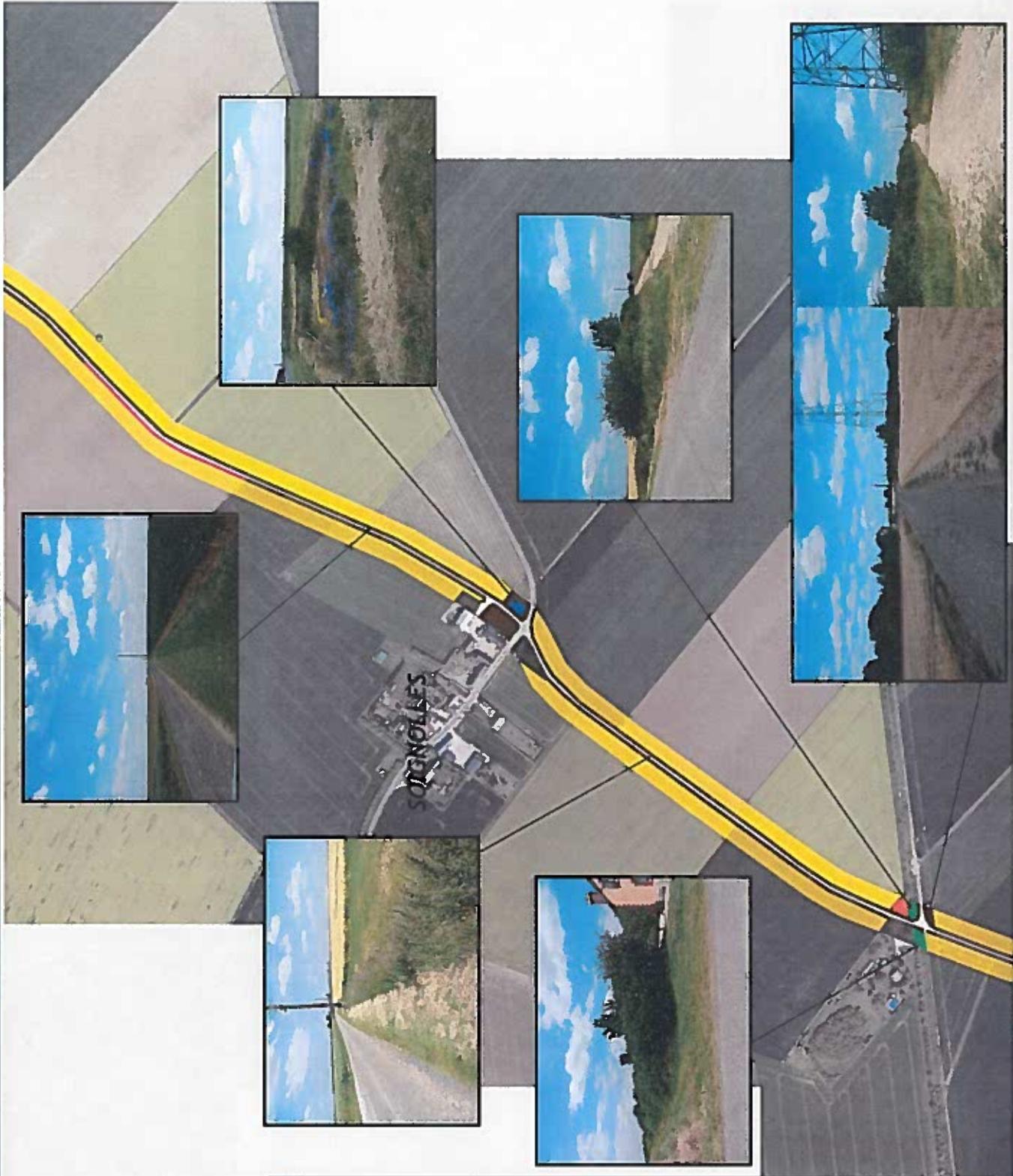
Accotement présentant un intérêt modéré nécessitant des précautions particulières

Accotement ou habitat connexe présentant un intérêt fort. Des mesures de protection sont à prévoir

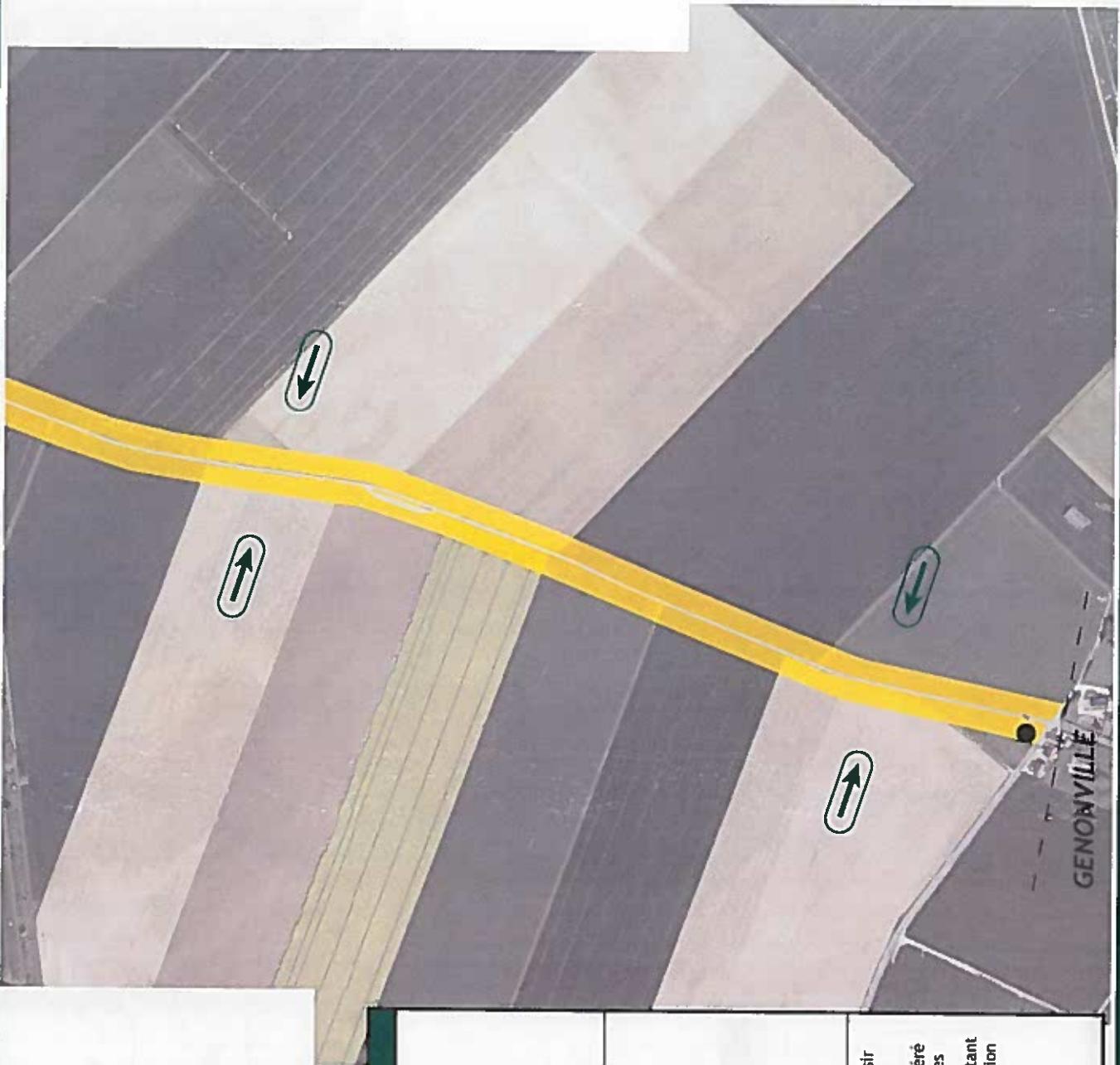
Accotement à éviter

Sous chemin en terre (ou enherbé)

Diagnostic écologique



LEGENDE	Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]	Accotements	Points remarquables
Route bétonnée	Culture [82.1]	Bermes [87.1]	Arbre remarquable
Propriété privée / élément bâti [86]	Espace agricole délaissé [87.1]	Jachère [87.1]	Robinier faux-acacia
Chemin agricole en terre	Boisement/Bosquet [84.3]	Boisement/Bosquet [87.1]	Renouée du Japon
Chemin agricole enherbé	Friche arborescente [87.1]	Friche arbustive [87.1]	Ophrys abeille
Talus (relief)	Friche prairiale [87.1]	Friche prairiale sur talus [87.1]	Orchis bouc
Pièce d'eau sans végétation [22.1]	Prairie de fauche ou pâturee [81.1]	Prairie de fauche ou pâturee [81.1]	
Château d'eau	Aménagement paysager [85.4]/[85.1]	Aménagement paysager sur talus [85.4]/[85.1]	
	Aménagement paysager [85.4]/[85.1]	Aménagement paysager sur talus [85.4]/[85.1]	
	Typhaie en friche [53.13]87.1	Typhaie en friche [53.13]87.1	
	Bordure de hale [84.2]	Bordure de hale [84.2]	



## LEGENDE

- Route bétonnée
- Elément de construction
- Chemin agricole en terre
- Berme minérale
- Château d'eau

## Sensibilités écologiques

Sensibilité écologique FORTE

Sensibilité écologique MOYENNE

Sensibilité écologique FAIBLE

Accotement préférant pour le passage  
de la canalisation (propositions)

Accotement de moindre intérêt. A choisir  
préférentiellement

Accotement présentant un intérêt modéré  
nécessitant des précautions particulières

Accotement ou habitat connexe présentant  
un intérêt fort. Des mesures de protection  
sont à prévoir

Accotement à éviter

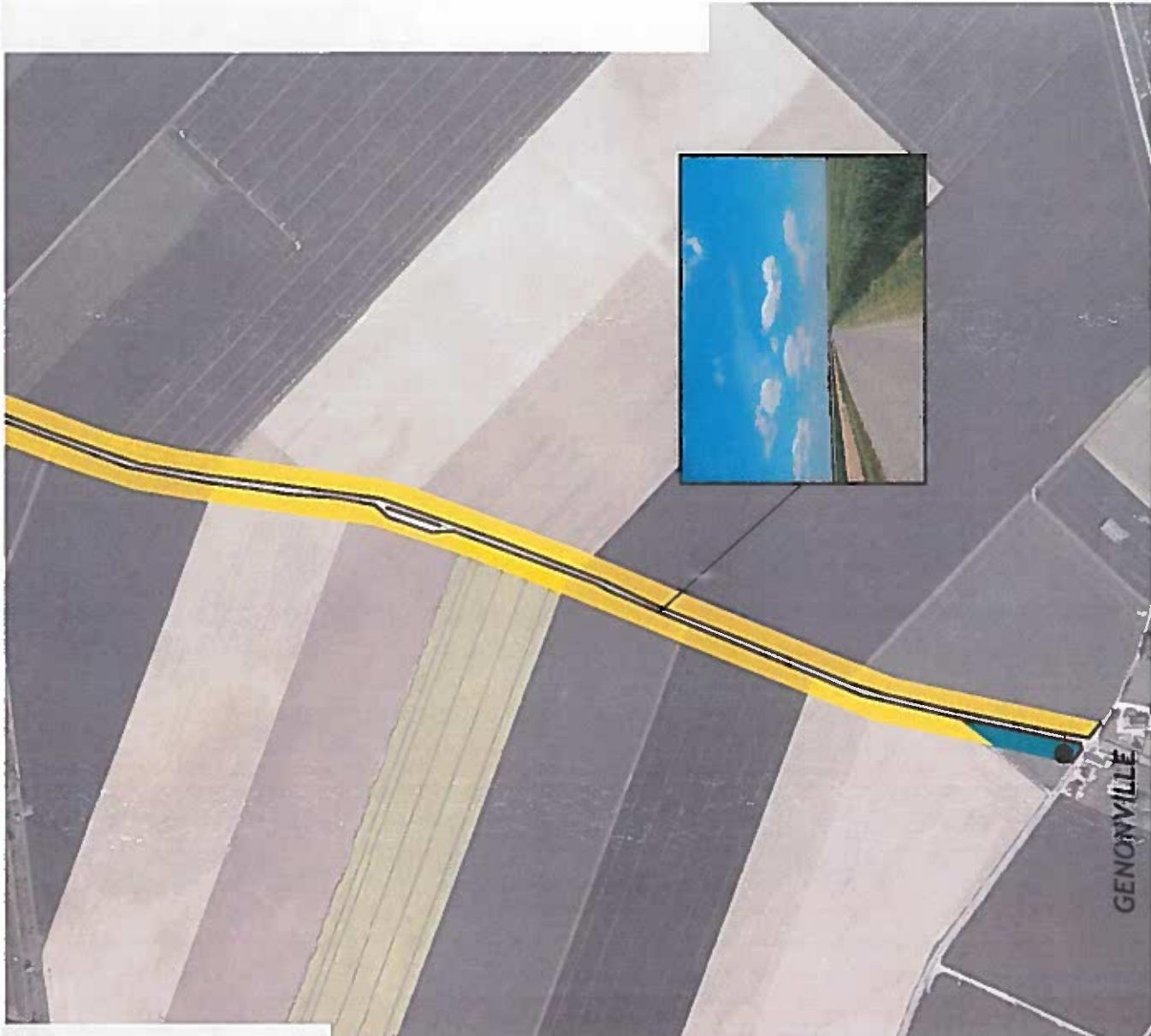
Sous chemin en terre (ou enherbé)

Diagnostic écologique

CCBV

### TR 3.3\_HN 1/3

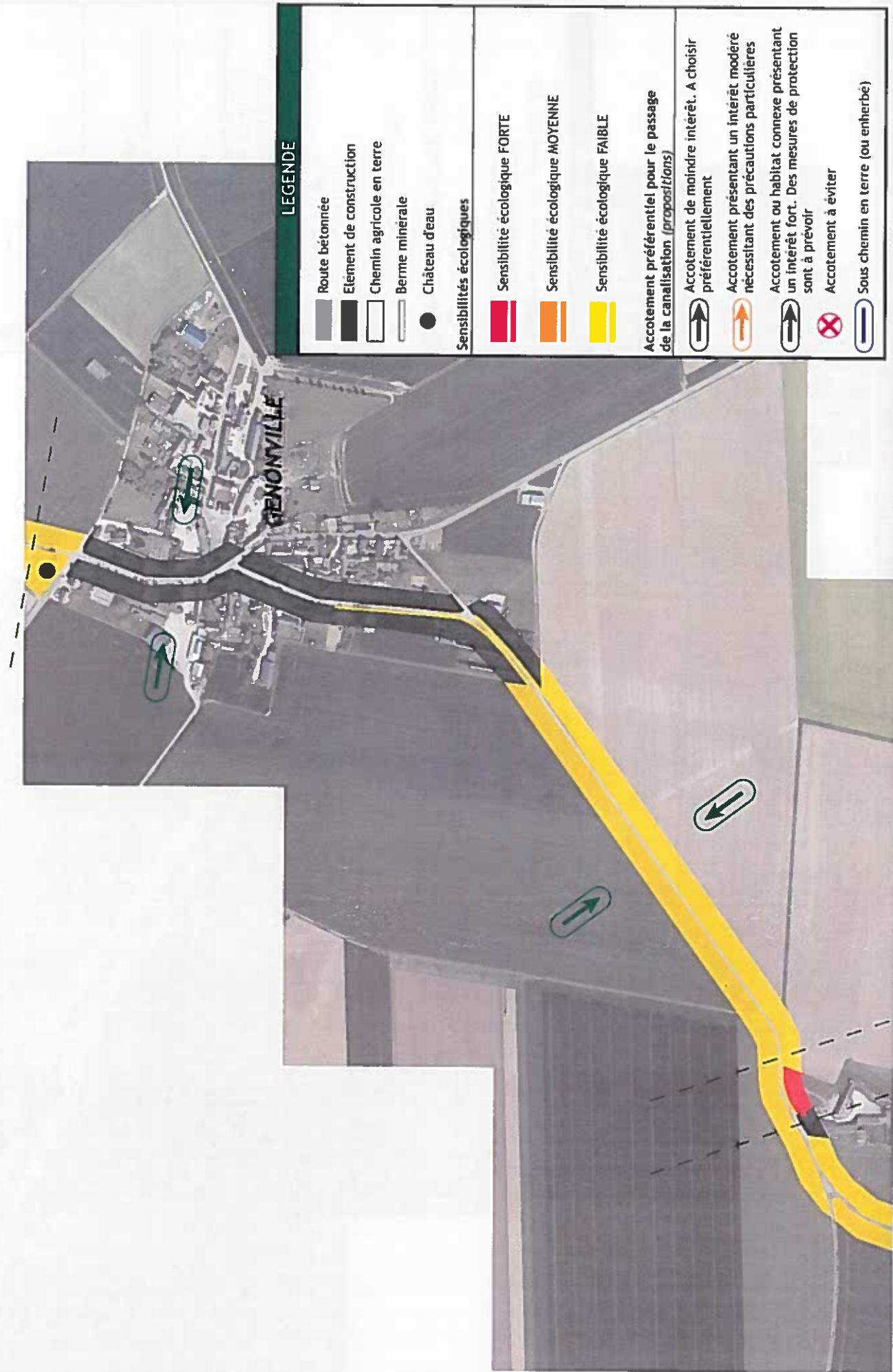
## CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS TRANCHE 3 entre GENONVILLE et la RD114



### LEGENDE

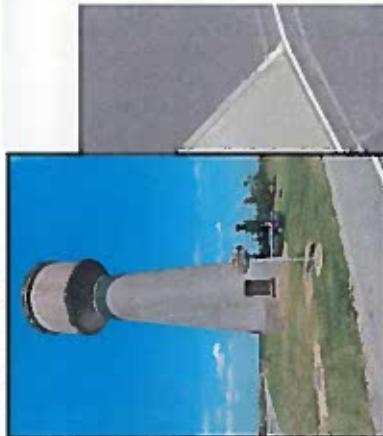
Route bétonnée	[Grey]
Propriété privée / élément bâti	[White]
Chemin agricole en terre	[Light Brown]
Chemin agricole enherbé	[Yellow]
Talus (reflet)	[Hatched]
Château d'eau	[Black circle]
Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]	
Culture [82.1]	[Yellow]
Espace agricole délaissé [87.1]	[Light Brown]
Jachère [87.1]	[Dark Brown]
Boisement/Bosquet [84.3]	[Green]
Friche arborescente [87.1]	[Dark Green]
Friche arbustive [87.1]	[Light Green]
Friche prairiale [87.1]	[Red]
Friche prairiale sur talus [87.1]	[Pink]
Prairie de fauche ou pâturée [81.1]	[Light Blue]
Aménagement paysager [85.4] / [85.1]	[Dark Blue]
Aménagement paysager sur talus [85.4] / [85.1]	[Medium Blue]
Bordure de hale [84.2]	[Dark Teal]
Accotements	
Berme [87.1]	[Dark Grey]
Berme avec espèces mesécoles [82.2*87.2]	[Pink]
Berme tonde [85.4] / [85.1]	[Dark Teal]
Berme minérale	[Light Grey]
Points remarquables	
Arbre remarquable	[Black circle]
Espèce Exotique 1 : Robinier faux-acacia	[Orange square]
Espèce Exotique 2 : Renouée du Japon	[Red square]
Espèce remarquable 1 : Ophrys abeille	[Blue star]
Espèce remarquable 2 : Orchis bouc	[Yellow star]
Espèce remarquable 3 : Orchis pyramidalis	[Yellow star]

## CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES TRANCHE 3 entre FAINS-LA-FOLIE et GENONVILLE



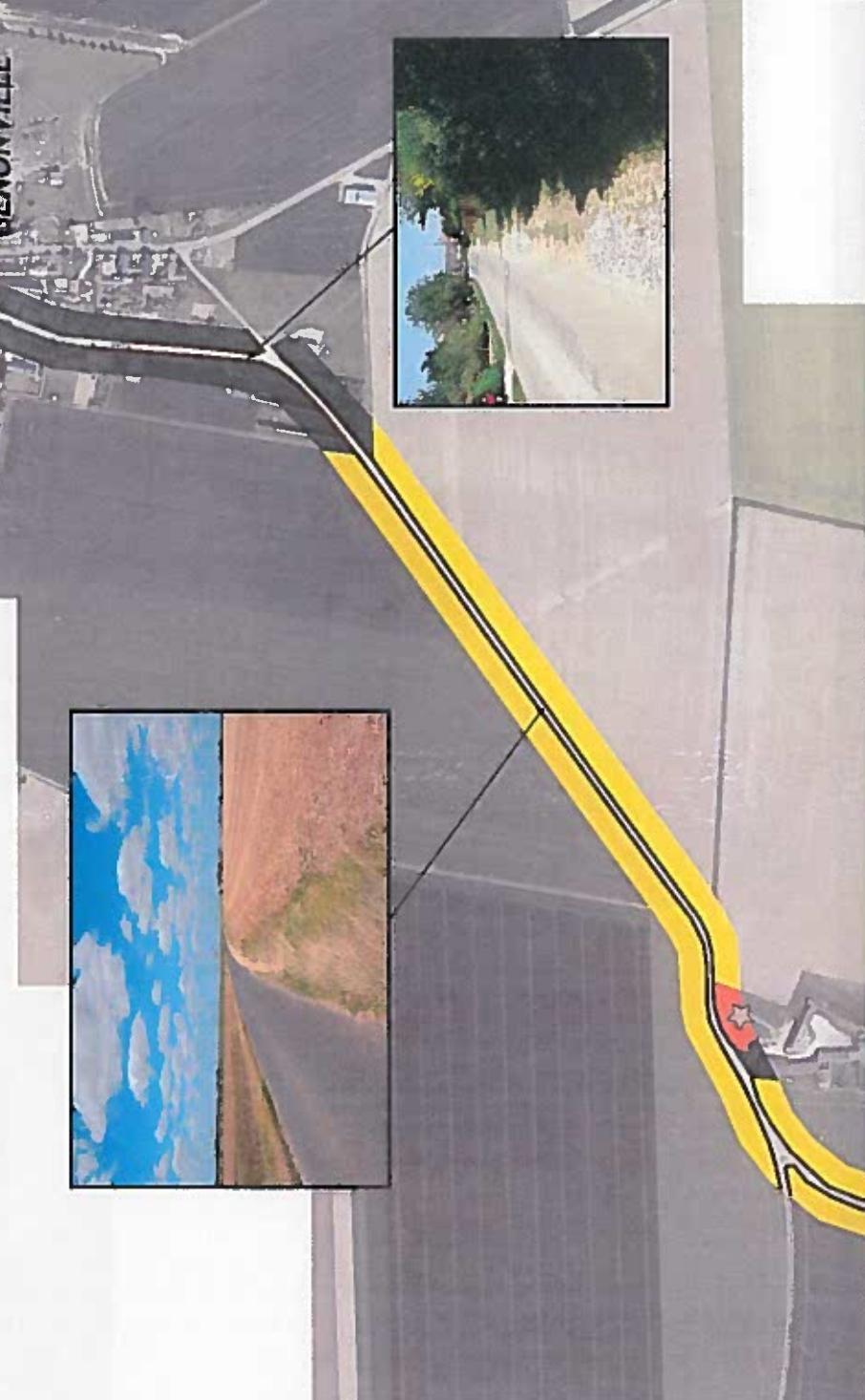
## TR 3.2\_HN 4/4

### CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS TRANCHE 3 entre FAINS-LA-FOLIE et GENONVILLE



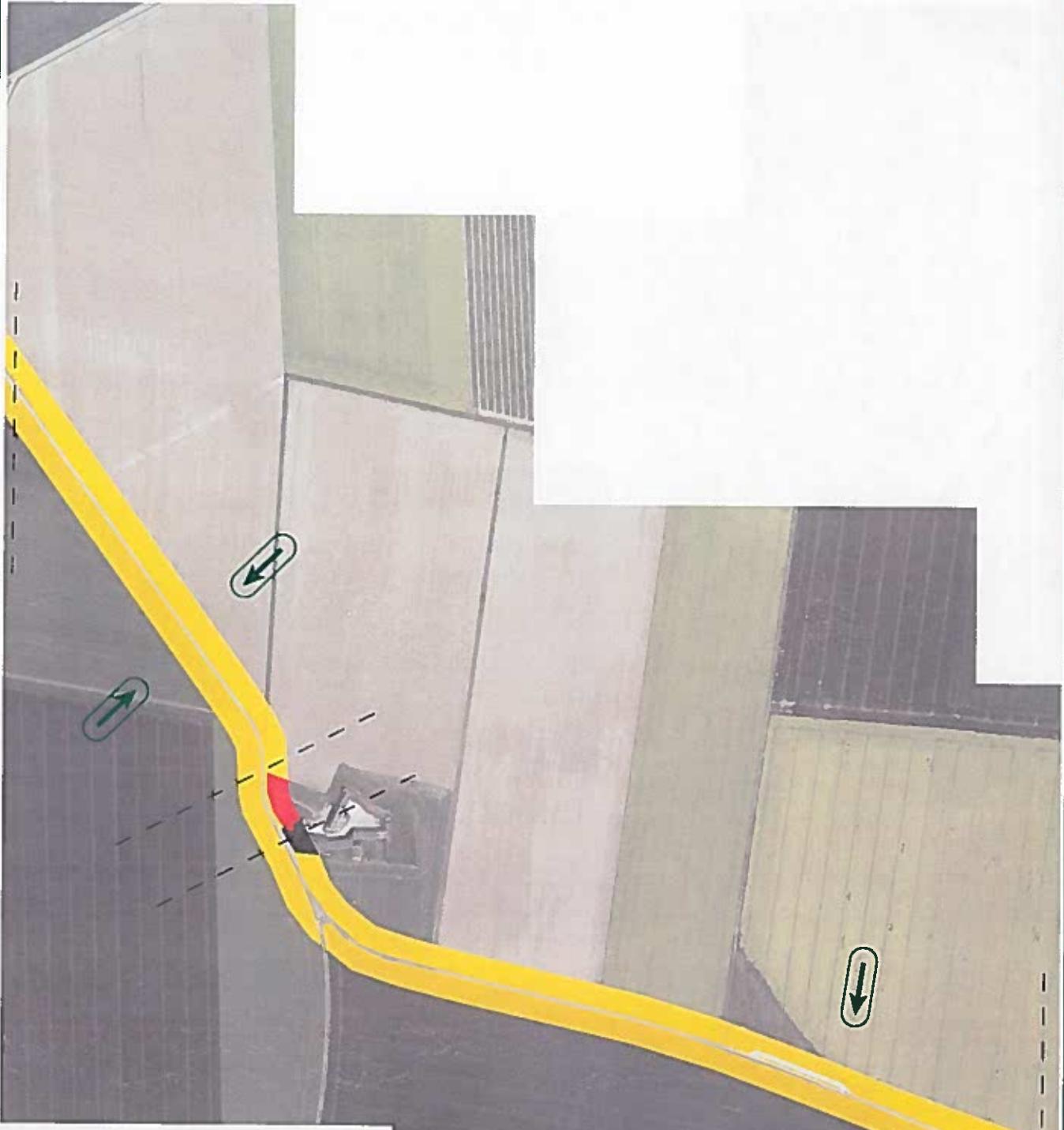
#### LEGENDE

Route bétonnée	[86]
Propriété privée / élément bâti	[86]
Chemin agricole en terre	
Chemin agricole enherbé	
Talus (relief)	
Château d'eau	
Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]	
Culture	[82.1]
Espace agricole délaissé	[87.1]
Jachère	[87.1]
Bollement/Bosquet	[84.3]
Friche arborée	[87.1]
Friche arbustive	[87.1]
Friche prairiale	[87.1]
Friche talus	[87.1]
Prairie de fauche ou pâturée	[81.1]
Aménagement paysager	[85.4]/[85.1]
Aménagement paysager sur talus	[85.4]/[85.1]
Bordure de haie	[84.2]
Accotements	
Berme	[87.1]
Berme avec espèces messicoles	[82.2*87.2]
Berme tondue	[85.4]/[85.1]
Berme minérale	
Points remarquables	
Arbre remarquable	
Robinier faux-acacia	
Renouée du Japon	
Ophrys abeille	
Orchis bouc	
Orobanche du Panicaut	



## TR 3.2\_SE 3/4

### CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES TRANCHE 3 entre FAINS-LA-FOLIE et GENONVILLE



#### LEGENDE

Route bétonnée

Elément de construction

Chemin agricole en terre

Berme minérale

Château d'eau

#### Sensibilités écologiques

Sensibilité écologique FORTE

Sensibilité écologique MOYENNE

Sensibilité écologique FAIBLE

Accotement préférentiel pour le passage de la canalisation /proposition/

Accotement de moindre intérêt. A choisir préférentiellement

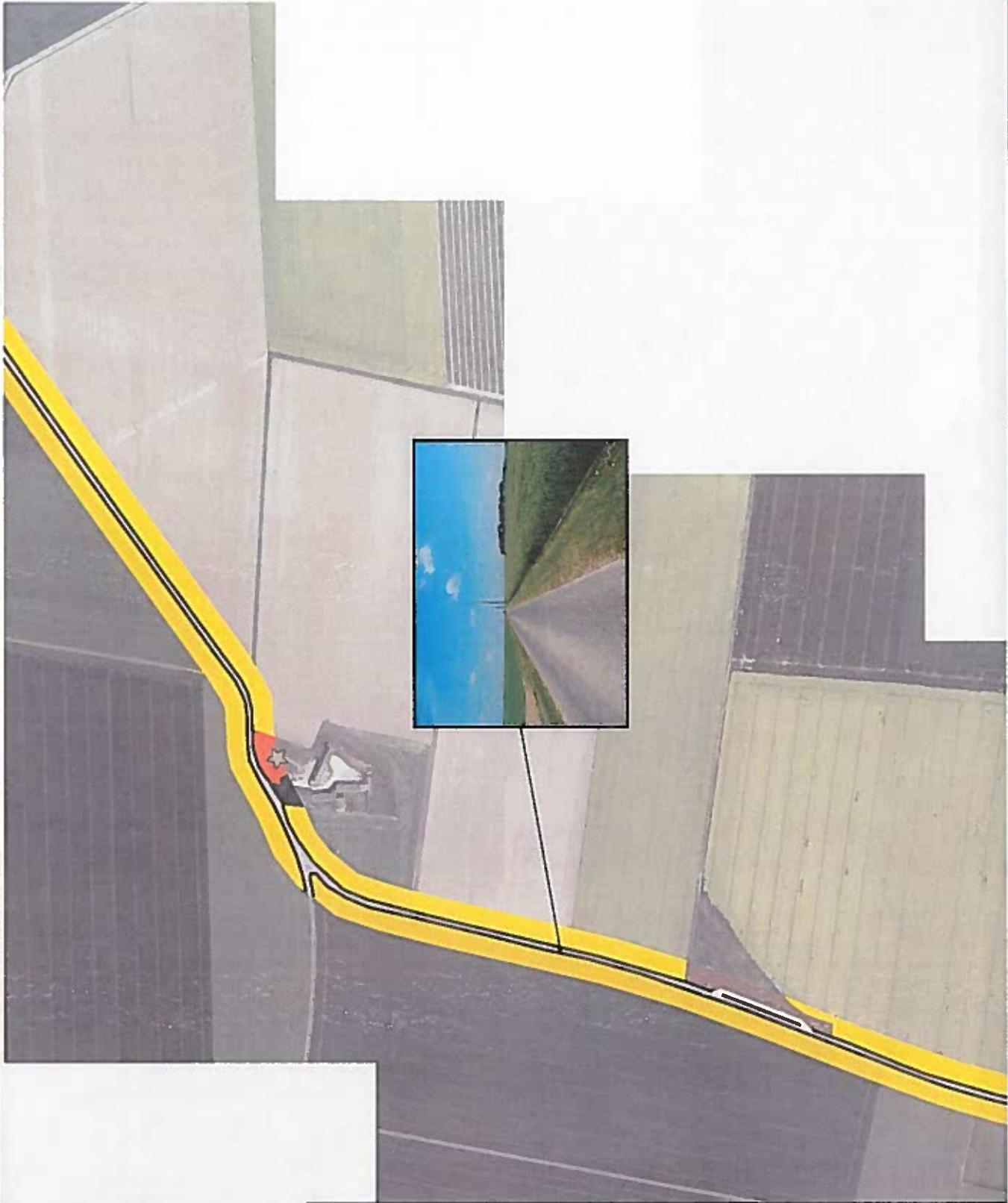
Accotement présentant un intérêt modéré nécessitant des précautions particulières

Accotement ou habitat connexe présentant un intérêt fort. Des mesures de protection sont à prévoir

Accotement à éviter

Sous chemin en terre (ou enherbée)

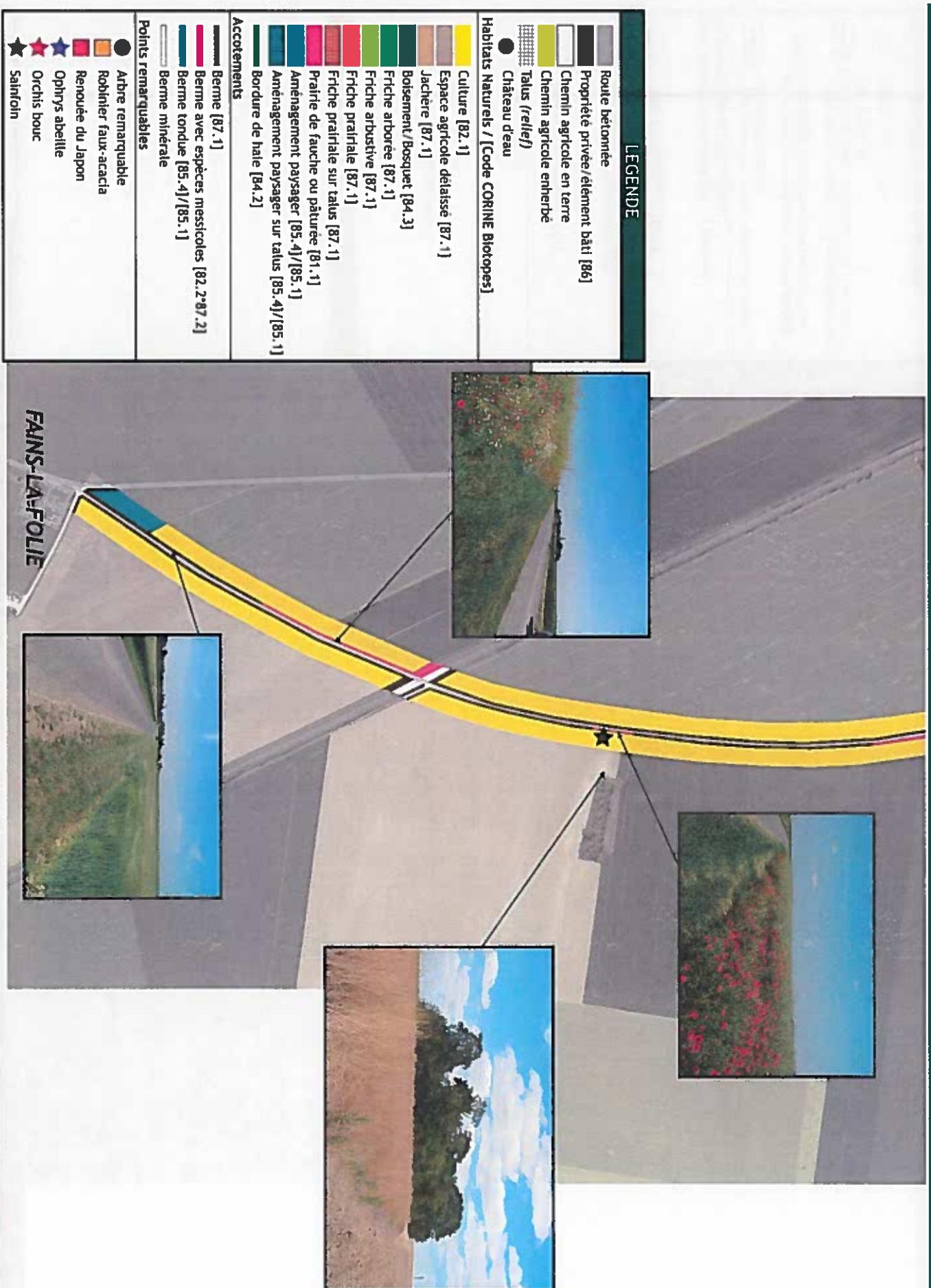
#### Diagnostic écologique



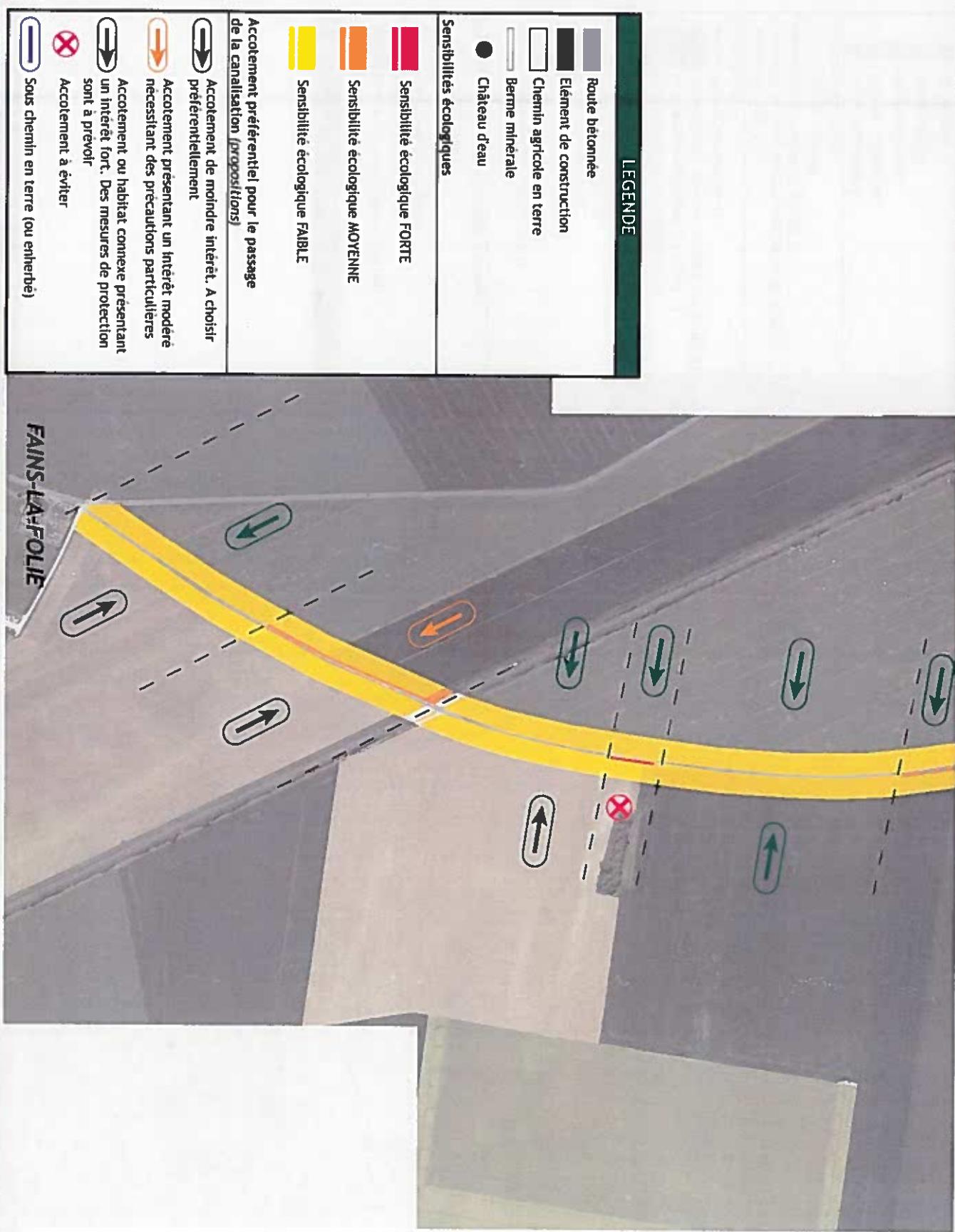
## LEGENDE

Route bétonnée	Propriété privée/élément bâti [86]
Chemin agricole en terre	
Chemin agricole en herbe	
Talus (relief)	
Château d'eau	
Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]	
Culture [82.1]	
Espace agricole délaissé [87.1]	
Jachère [87.1]	
Boisement/Bosquet [84.3]	
Friche arborée [87.1]	
Friche arbustive [87.1]	
Friche prairiale [87.1]	
Friche prairiale sur talus [87.1]	
Prairie de fauche ou pâturee [81.1]	
Aménagement paysager [85.4]/[85.1]	
Aménagement paysager sur talus [85.4]/[85.1]	
Bordure de hale [84.2]	
Accotements	
Berme [87.1]	
Berme avec espèces messicoles [82.2/87.2]	
Berme tondue [85.4]/[85.1]	
Berme minérale	
Points remarquables	
Arbre remarquable	
Robinier faux-acacia	
Renouée du Japon	
Ophrys abeille	
Orchis bouc	
Orobanche du Panicaut	

**CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS  
TRANCHE 3 entre FAINS-LA-FOLIE et GENONVILLE**

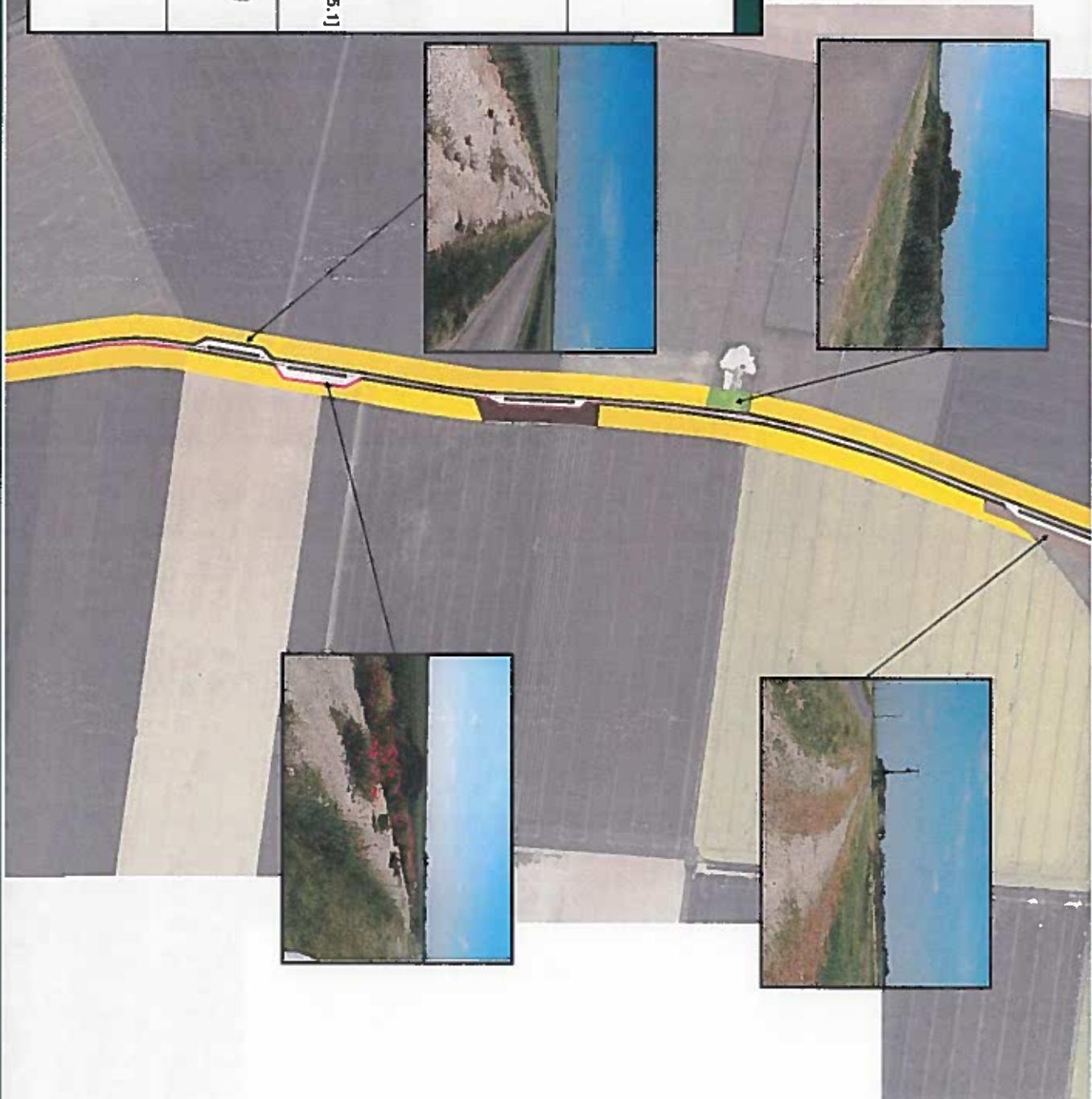


CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES  
TRANCHE 3 entre FAINS-LA-FOLIE et GENONVILLE

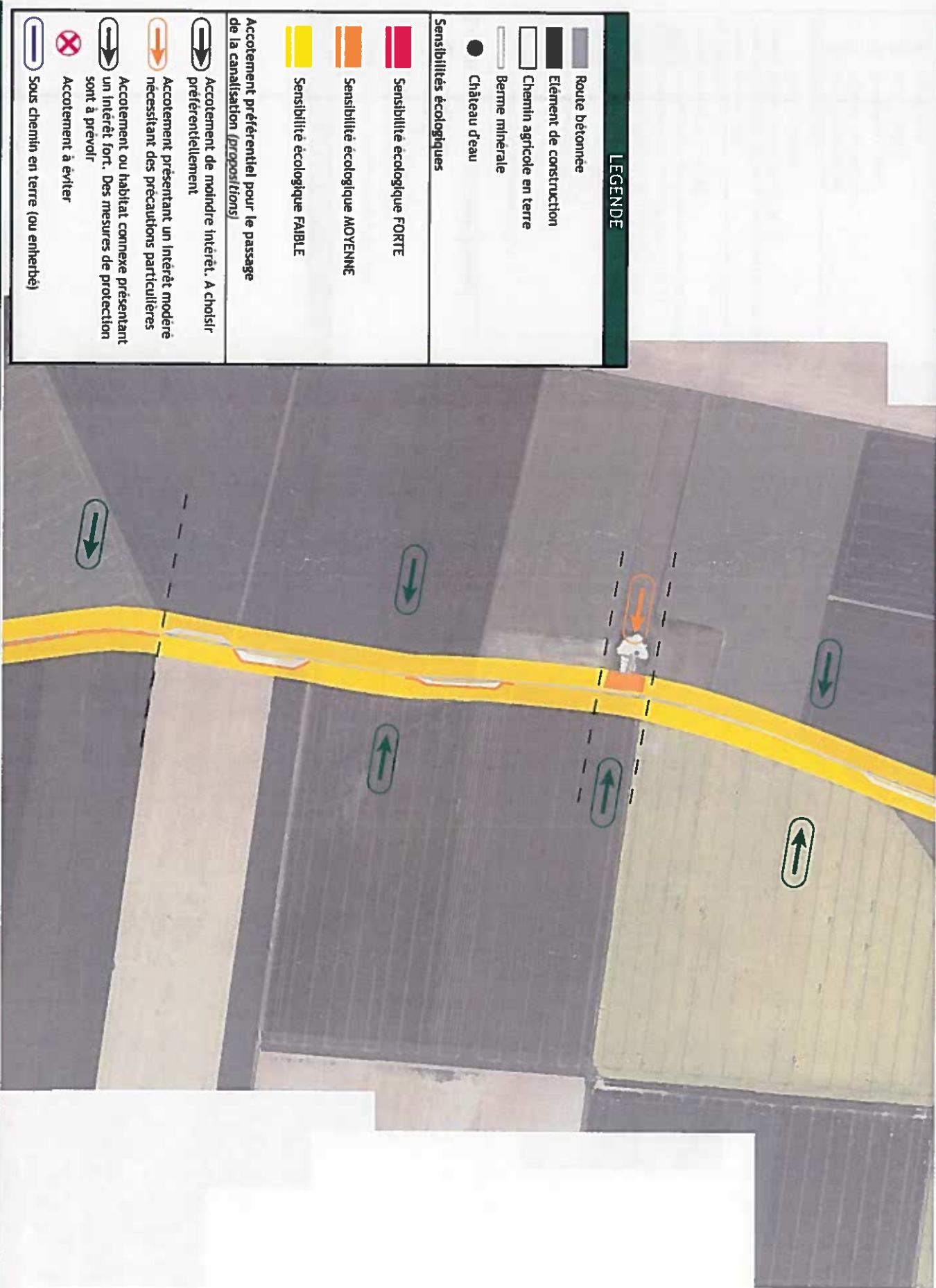


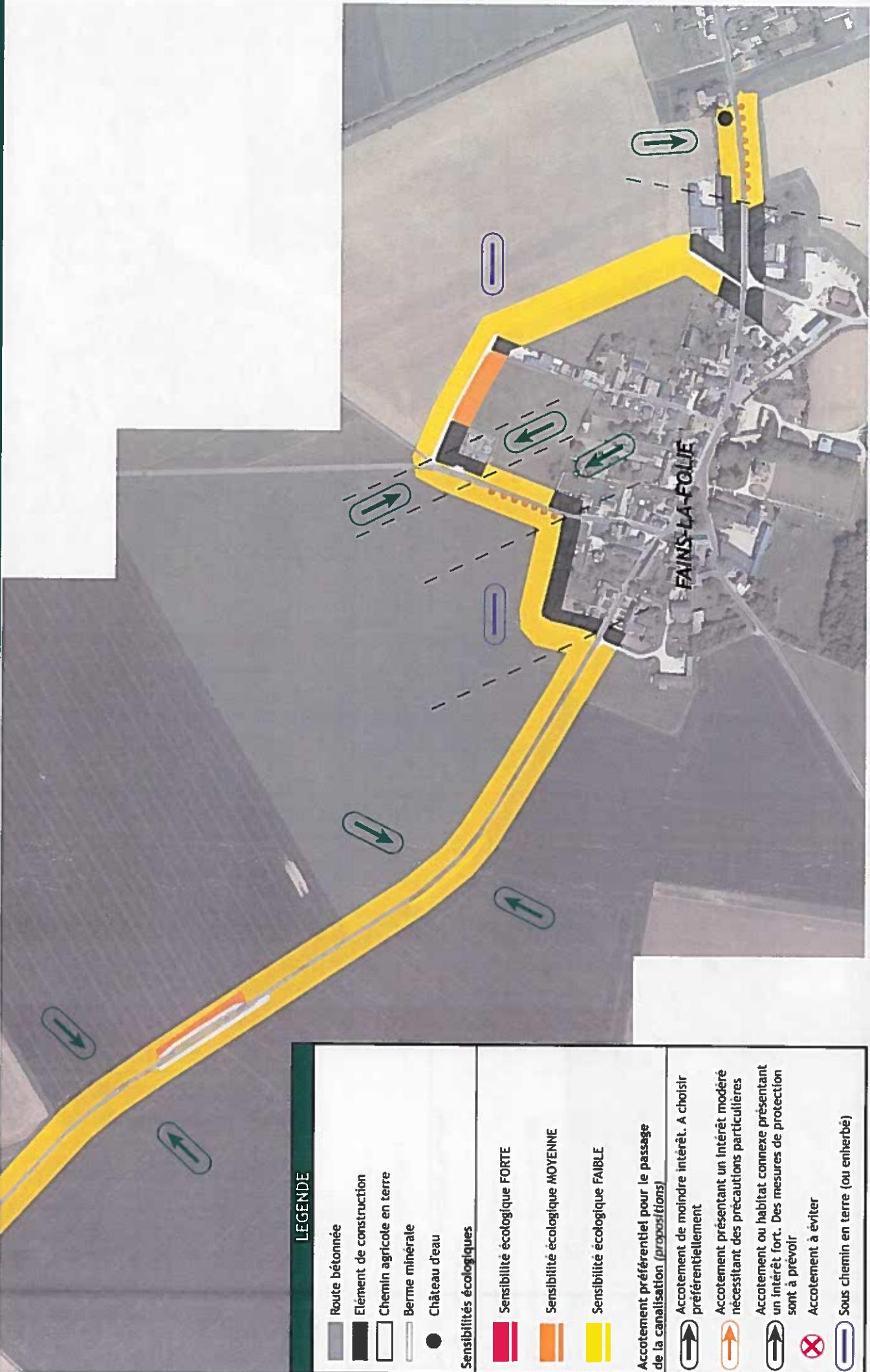
**CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELLEN**  
**TRANCHE 3 entre FAINS-LA-FOLIE et GENONVILLE**

LEGENDE	
	Route bétonnée
	Propriété privée/élément bâti [86]
	Chemin agricole en terre
	Chemin agricole en herbe
	Talus (relief)
	Château d'eau
<b>Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]</b>	
	Culture [82.1]
	Espace agricole délaissé [87.1]
	Jachère [87.1]
	Boisement/Bosquet [84.3]
	Friche arboree [87.1]
	Friche arbustive [87.1]
	Friche prairiale [87.1]
	Friche prairiale sur talus [87.1]
	Prairie de fauche ou pâturee [87.1]
	Aménagement paysager [85.4]/[85.1]
	Aménagement paysager sur talus [85.4]/[85.1]
	Bordure de hale [84.2]
<b>Accotements</b>	
	Berme [87.1]
	Berme avec espèces mésicoles [82.2*87.2]
	Berme tondue [85.4]/[85.1]
	Berme minérale
<b>Points remarquables</b>	
	Arbre remarquable
	Robinier faux-acacia
	Renoncée du Japon
	Ophrys abeille
	Orchis bouc



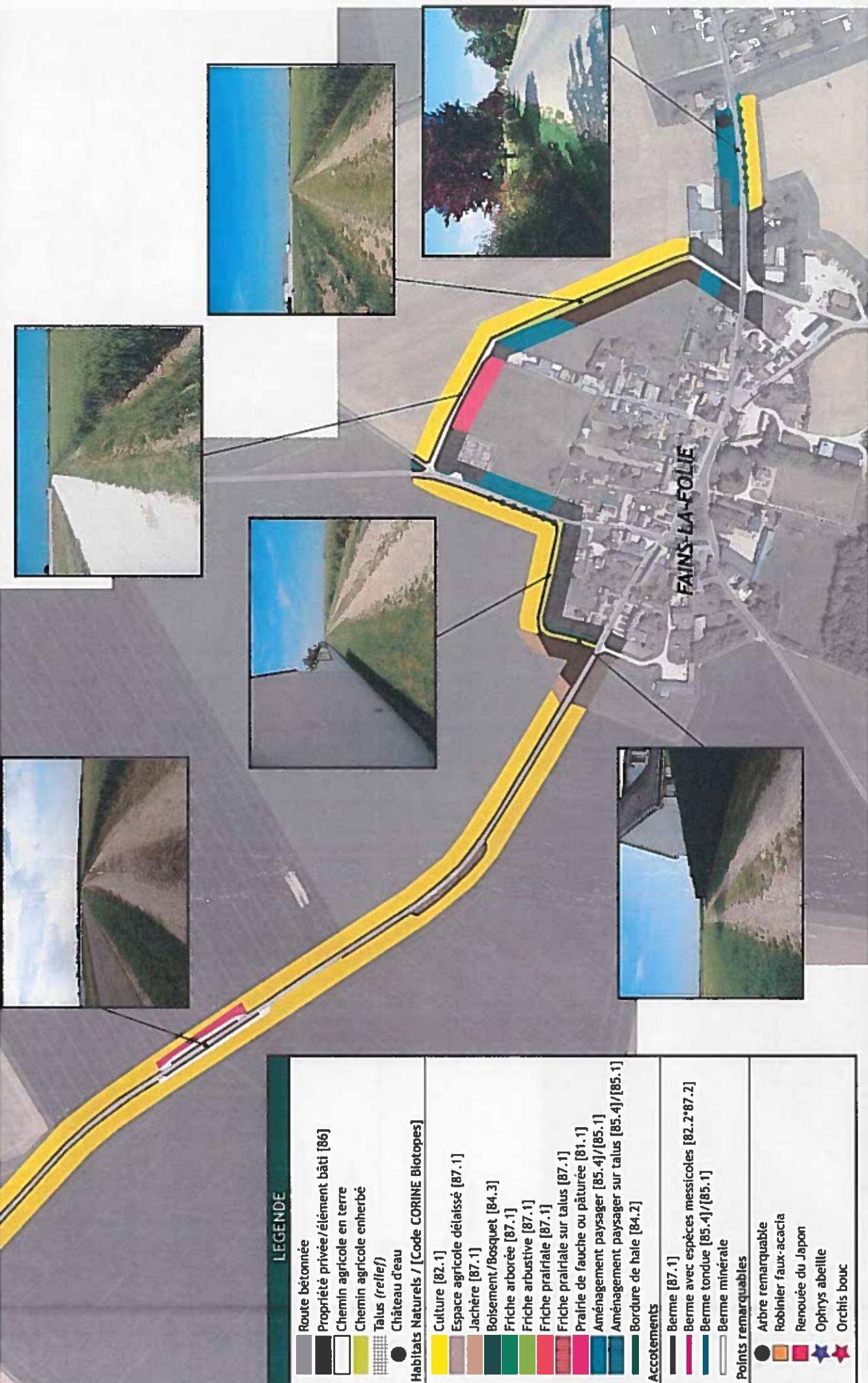
CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES  
TRANCHE 3 entre FAINS-LA-FOLIE et GENONVILLE

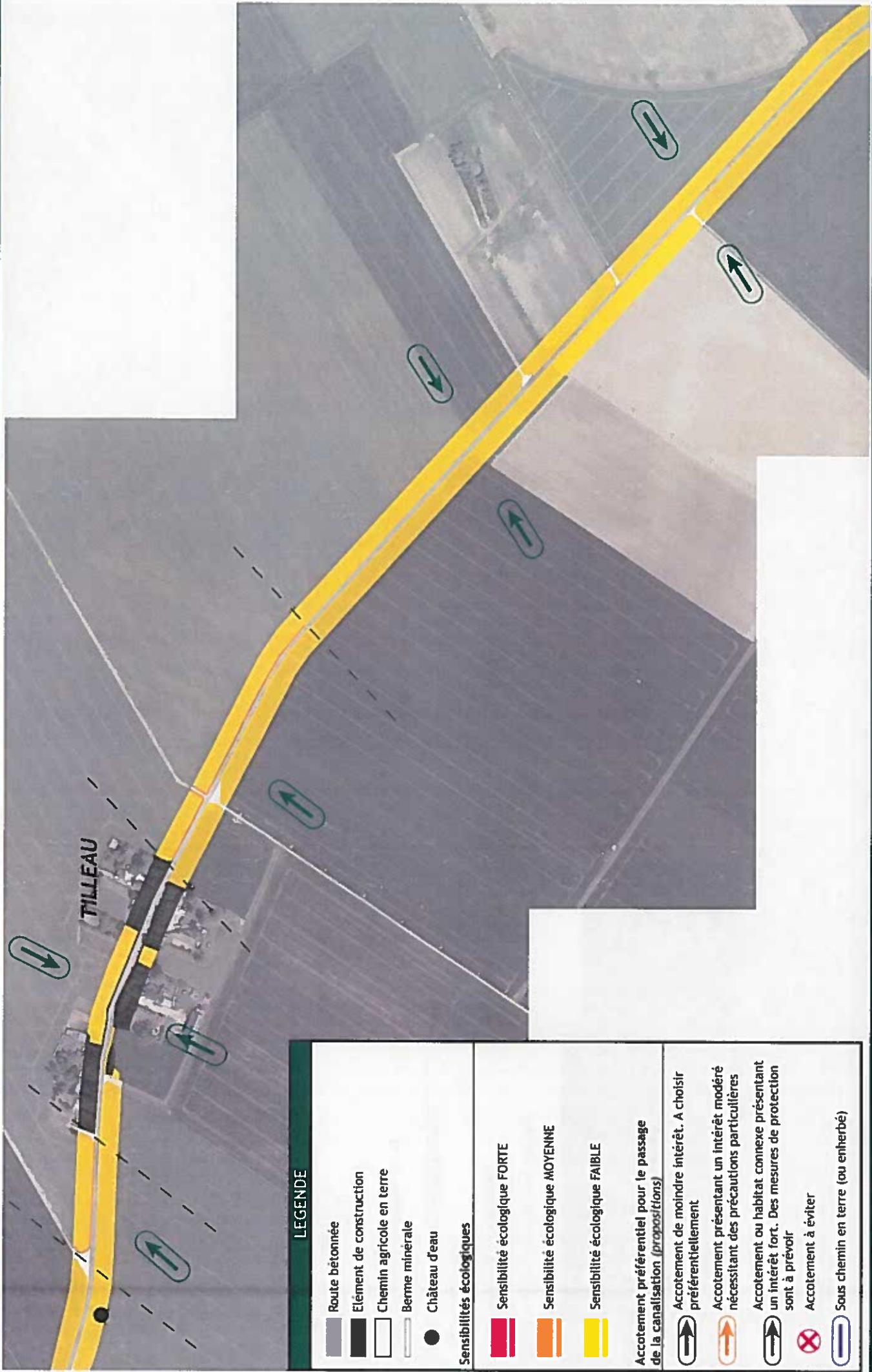




## TR 3.1\_HN 2/2

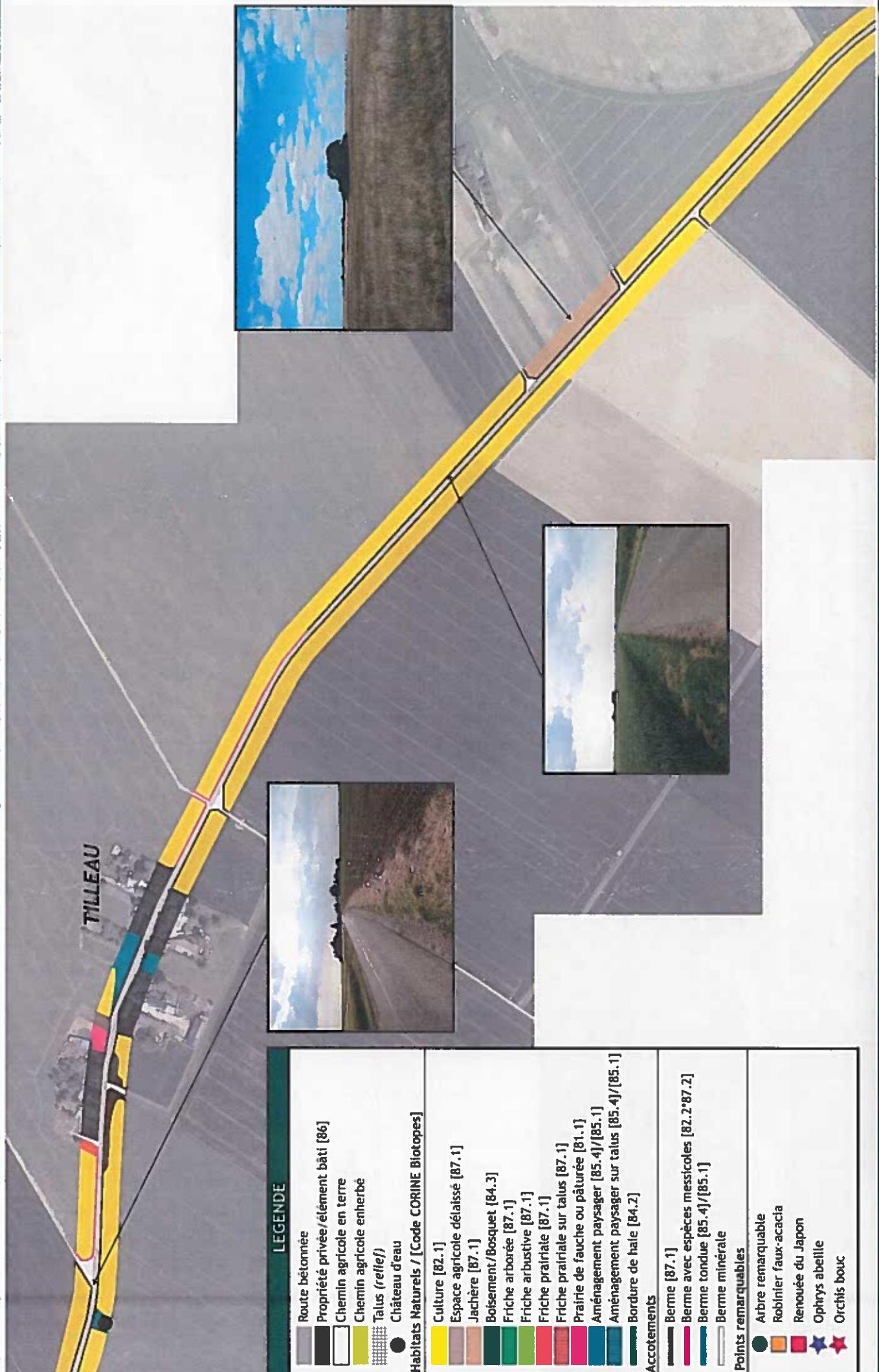
## CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS TRANCHE 3 entre VILLEAU et FAINS-LA-FOLIE





## TR 3.1\_HN 1/2

## CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS TRANCHE 3 entre VILLEAU et FAINS-LA-FOLIE



## CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES TRANCHE 2 à MONDONVILLE SAINTE-BARBE



### LEGENDE

Route bétonnée	[Grey square]
Element de construction	[Black square]
Chemin agricole en terre	[White square]
Berge minérale	[Light grey bar]
Château d'eau	[Black circle]

### Sensibilités écologiques

Sensibilité écologique FORTE

Sensibilité écologique MOYENNE

Sensibilité écologique FAIBLE

Accotement préférentiel pour le passage de la canalisation (proposition)

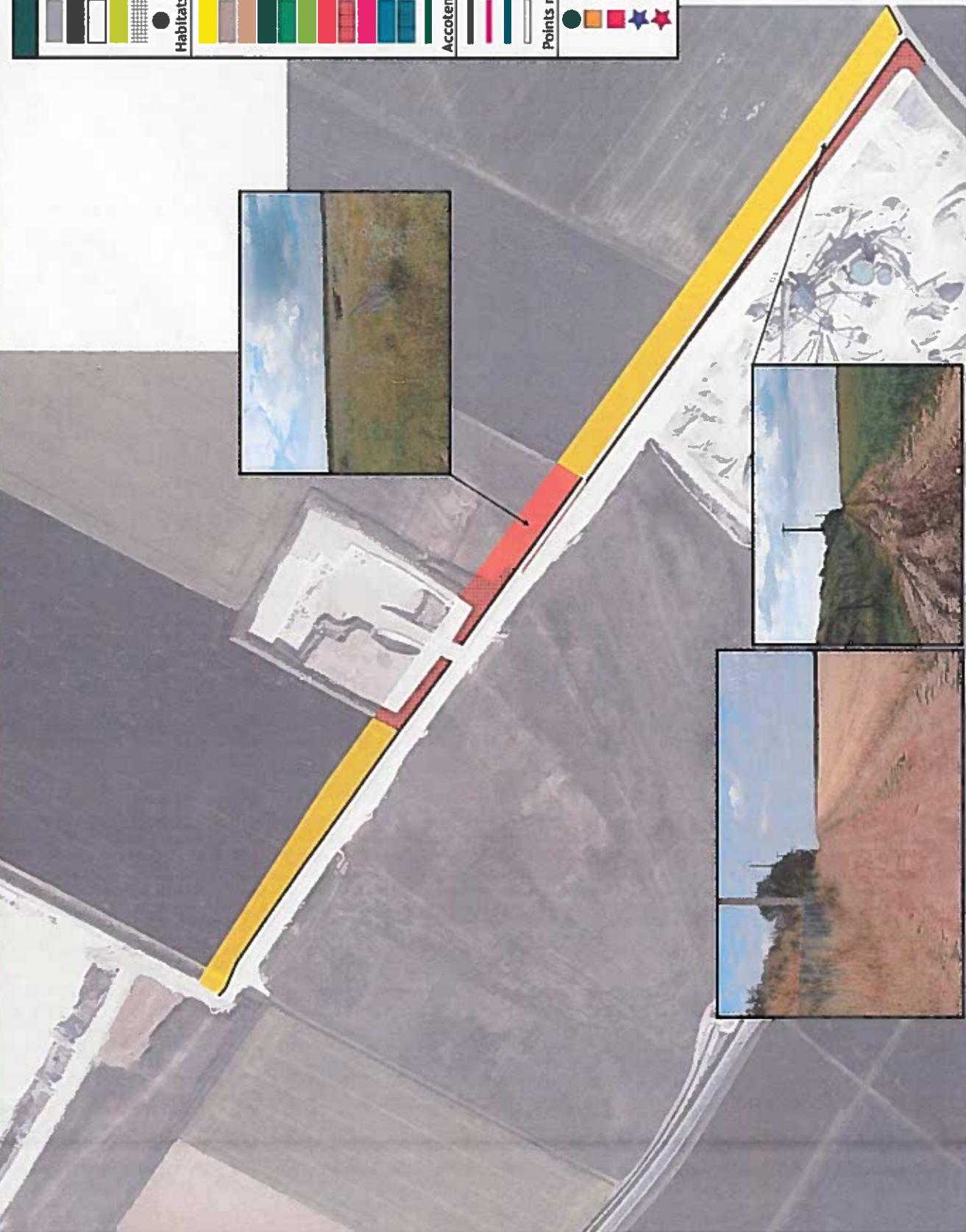
Accotement de moindre intérêt. A choisir préférentiellement

Accotement présentant un intérêt modéré nécessitant des précautions particulières

Accotement ou habitat connexe présentant un intérêt fort. Des mesures de protection sont à prévoir

Accotement à éviter

Sous chemin en terre (ou enherbe)



## LEGENDE

Route bétonnée
Propriété privée / élément bâti [B6]
Chemin agricole en terre
Chemin agricole enherbé
Talus ( <i>relief</i> )
Château d'eau

## Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]

Culture [82.1]
Espace agricole délaissé [87.1]
Jachère [87.1]
Boisement / Bosquet [84.3]
Friche arbustive [87.1]
Friche prairiale [87.1]
Friche prairiale sur talus [87.1]
Prairie de fauche ou pâturée [81.1]
Aménagement paysager [85.4]/[85.1]
Aménagement paysager sur talus [85.4]/[85.1]
Bordure de haie [84.2]

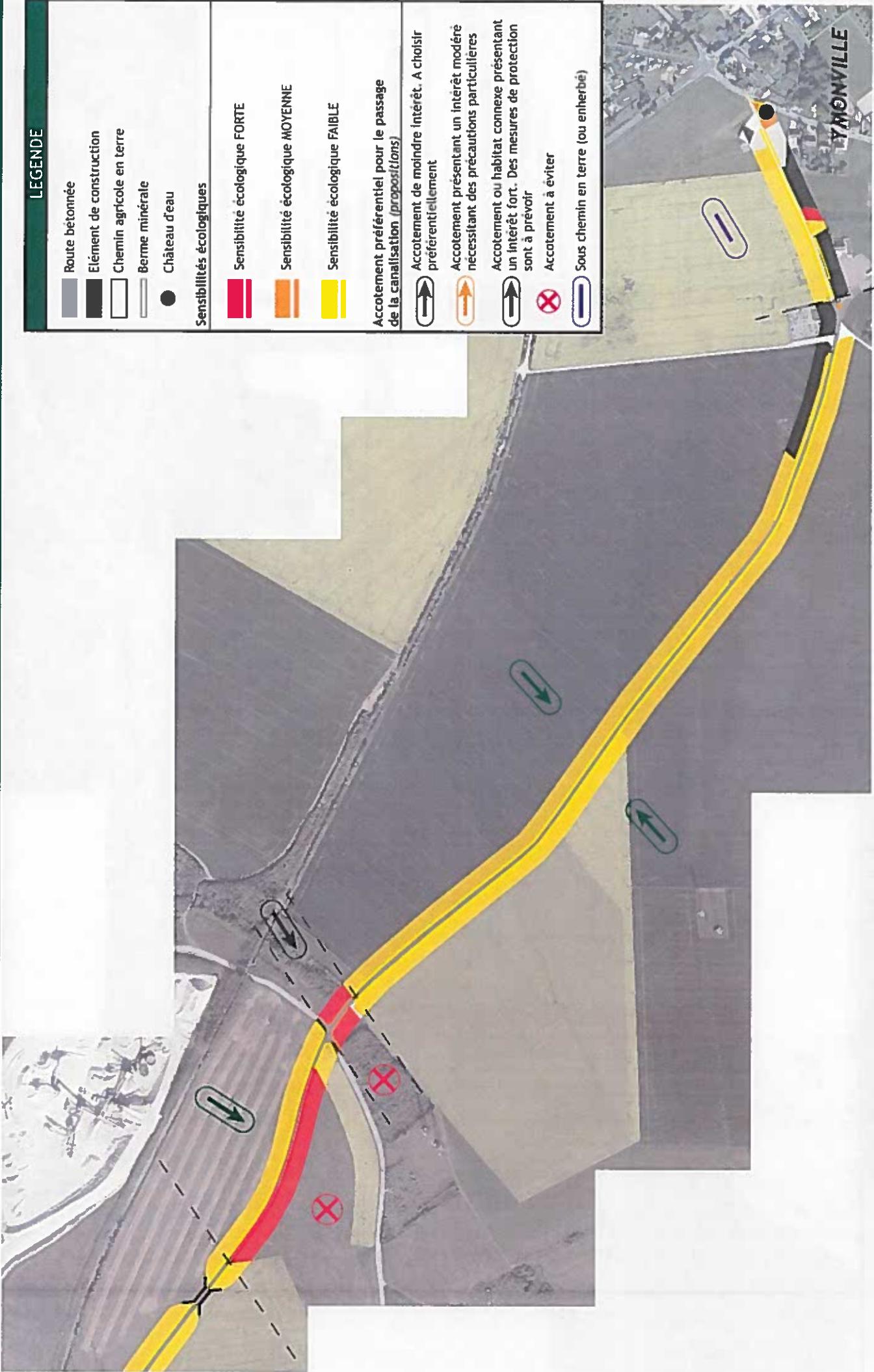
## Accotements

Berme [87.1]
Berme avec espèces mesristoles [82.2*87.2]
Berme tondue [85.4]/[85.1]

## Points remarquables

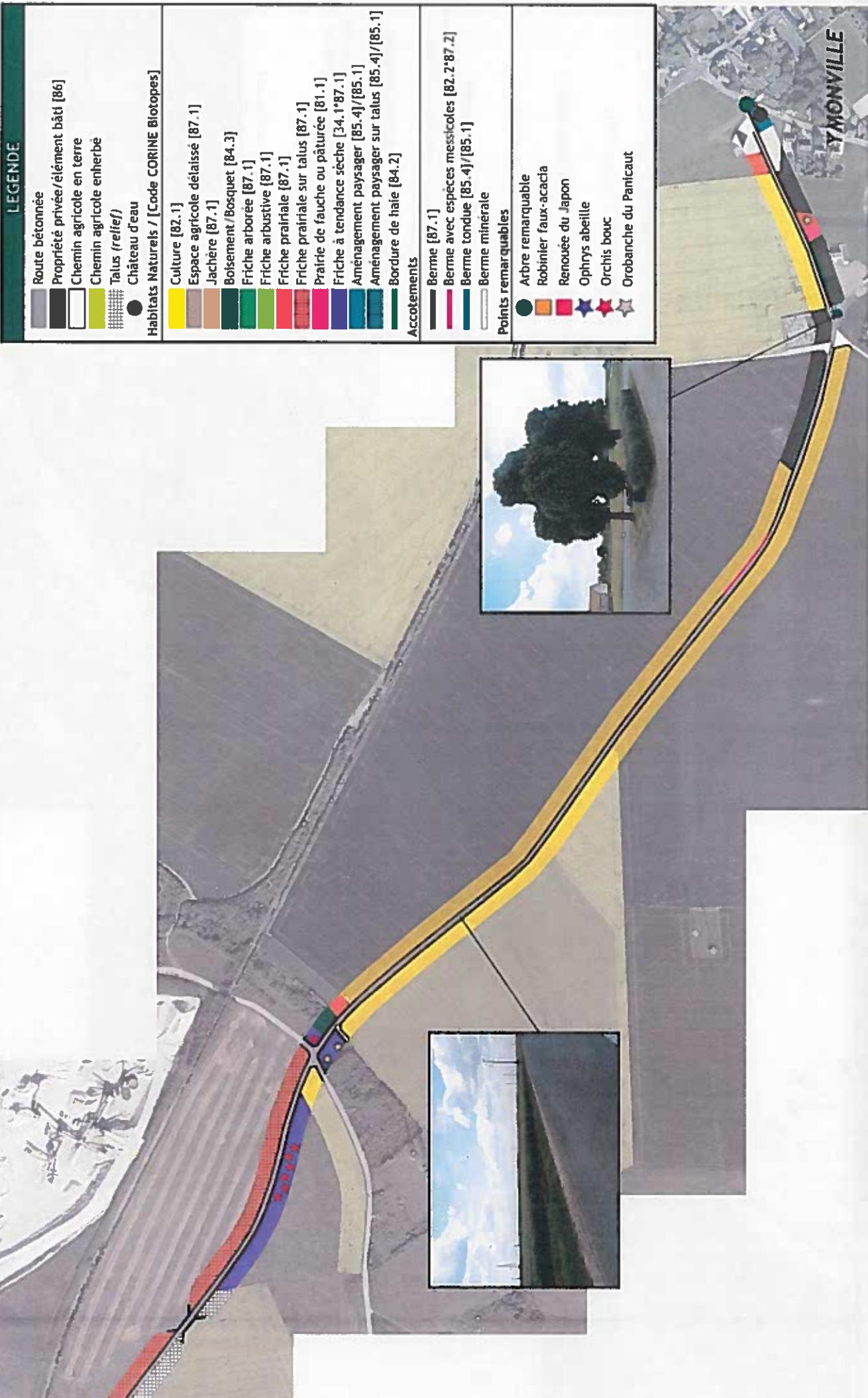
Arbre remarquable
Robinier faux-acacia
Renouée du Japon
Ophrys abeille
Orchis bouc

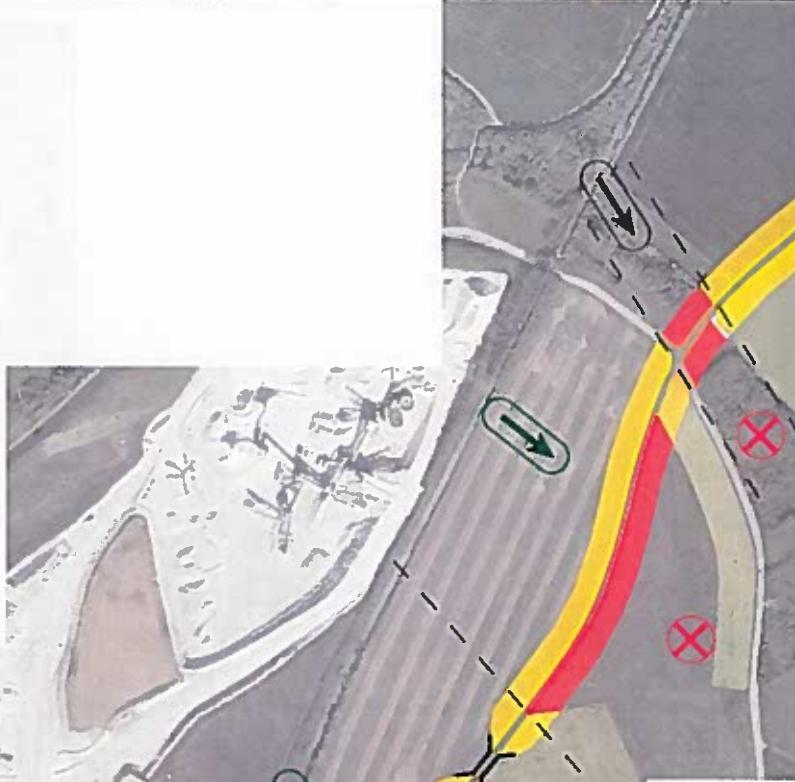
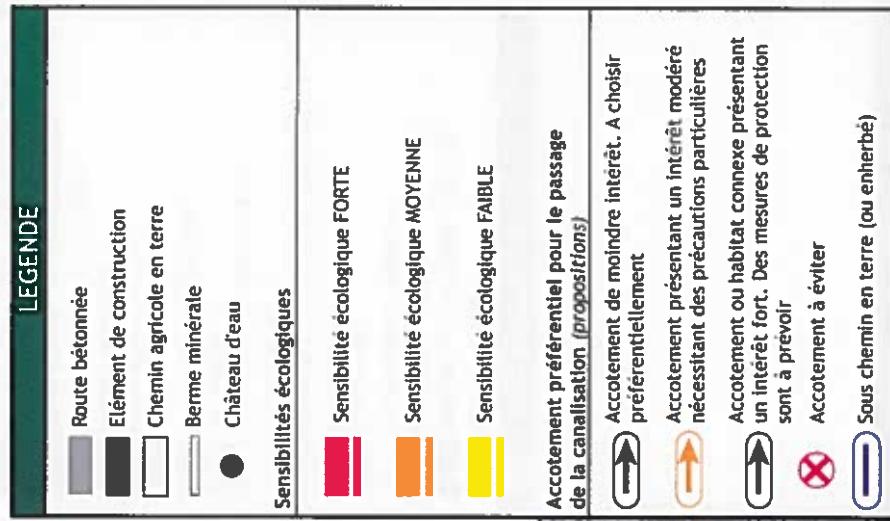
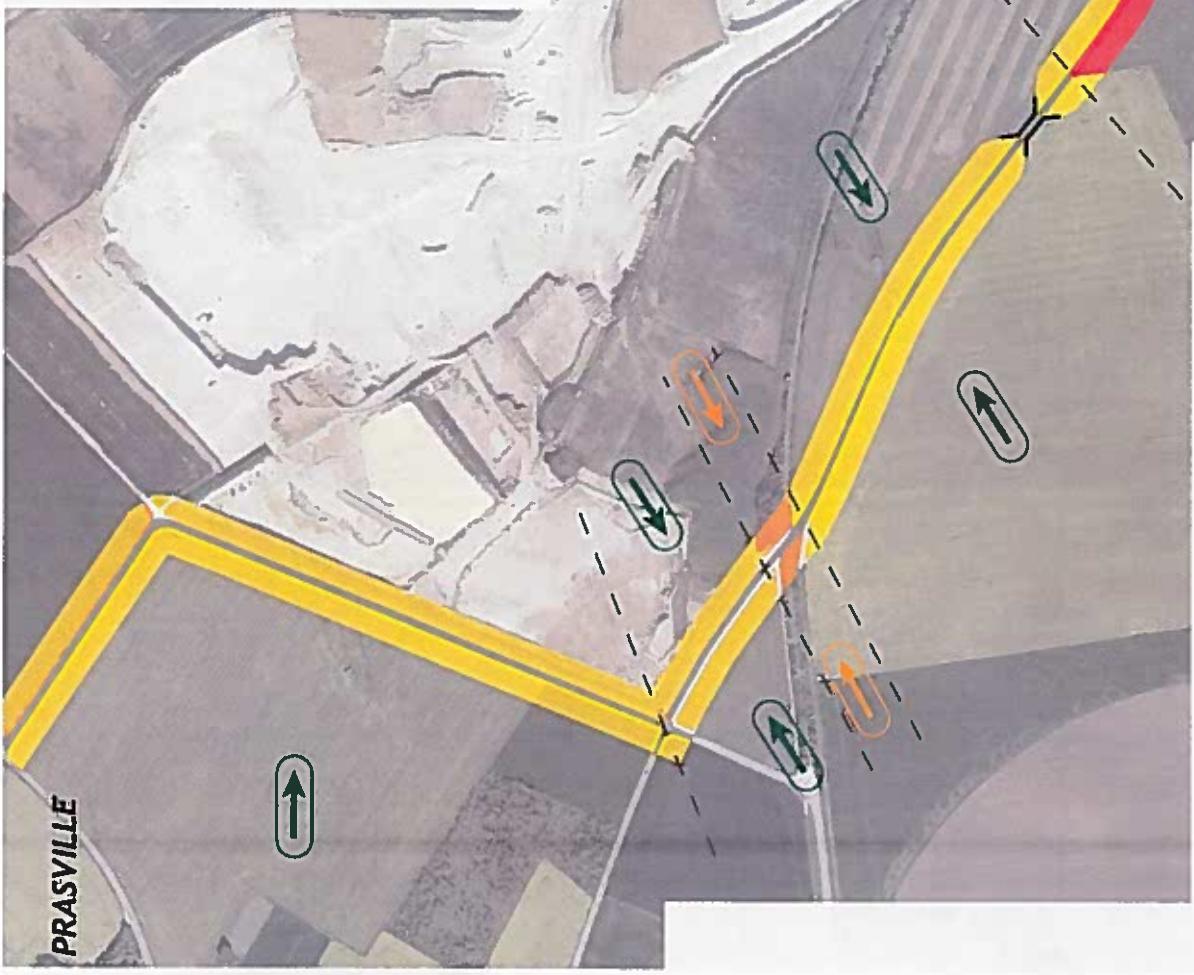
## CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES TRANCHE 2 entre PRASVILLE et YMONVILLE



## CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

### TRANCHE 2 entre PRASVILLE et YMONVILLE





## CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

### TRANCHE 2 entre PRASVILLE et YMONVILLE

TR 2.1\_HN 1/2



PRASVILLE

LEGENDE	
Route bétonnée	[86]
Propriété privée/élément bâti	[86]
Chemin agricole en terre	
Chemin agricole enherbé	
Talus (relief)	
Château d'eau	
Habitats Naturels / [Code CORINE Biotopes]	
Culture [82.1]	
Espace agricole délaissé [87.1]	
Jachère [87.1]	
Boisement/Bosquet [84.3]	
Friche arboree [87.1]	
Friche arbustive [87.1]	
Friche prairiale [87.1]	
Friche prairiale sur talus [87.1]	
Friche à tendance sèche [34.1] [87.1]	
Prairie de fauche ou pâturée [81.1]	
Aménagement paysager [85.4] [85.1]	
Aménagement paysager sur talus [85.4] [85.1]	
Bordure de haie [84.2]	
Accotements	
Berme [87.1]	
Berme avec espèces messicoles [87.2] [82.2]	
Berme tondue [85.4] [85.1]	
Berme minérale	
Points remarquables	
Arbre remarquable	
Robinier faux-acacia	
Renouée du Japon	
Ophrys abeille	
Orchis bouc	
Orobanche du Panicaut	

